

Québec 1998

TOUTE L'ANNÉE

politique ■ économique ■ sociale ■ culturelle

FIDES

LE DEVOIR

Québec
1998

Sous la direction de
Roch Côté

Québec 1998

LE DEVOIR

FIDÈS

Les photos contenues dans ce livre proviennent du
Centre de documentation du *Devoir*.

Elles sont signées, pour la plupart,
par Jacques Grenier et Jacques Nadeau

Couverture et maquette :
Cyclone Design Communications

Typographie et montage : Julie Dubuc

Données de catalogage avant publication (Canada) •

Québec 1998

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

Publ. en collab. avec : Le Devoir.

ISBN 2-7621-1966-9

1. Québec (Province). 2. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 1994
3. Québec (Province) - Conditions sociales - 1960- . 4. Québec (Province) -
Conditions économiques - 1960 - . I. Côté, Roch, 1941- . II. Devoir
(Montréal, Québec).

FC2925.Q443 1997 971.4'04 C97-941420-2

FC1053.2.Q443 1997

Dépôt légal : 4^e trimestre 1997
Bibliothèque nationale du Québec.

© Éditions Fides, 1997.

Les Éditions Fides bénéficient de l'appui du Conseil des Arts du Canada
et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Sommaire

PROFIL DU QUÉBEC

Tendances de la société québécoise, 1998.	3
<i>Simon Langlois</i>	
La présence de l'État au Québec — Tendances observables de 1971 à 1996.	49
<i>Guy Fréchet</i>	
État de la criminalité — Mœurs tranquilles sur fond de zizanie.	67
<i>Pierre Tremblay</i>	

VIE POLITIQUE ET SOCIALE

Faits marquants de la vie politique québécoise.	87
<i>Pierre O'Neill</i>	
L'ANNÉE POLITIQUE	
Lucien Bouchard dans le sillage de René Lévesque.	95
<i>Gilles Lesage</i>	
Robert Bourassa, l'équilibriste — <i>Gilles Lesage</i>	101
Gérard Pelletier, un chrétien engagé — <i>Paule des Rivières</i>	104
LE DOSSIER CONSTITUTIONNEL	
La bataille des légitimités.	107
<i>Michel Venue</i>	
L'affaire Roux — <i>Michel Venue</i>	111
LE BUDGET 1997-1998	
Un budget dur... et créatif.	113
<i>Jean-Robert Sansfaçon</i>	
Tableaux des revenus et des dépenses budgétaires.	118
LES RELATIONS INTERNATIONALES	
La diplomatie à l'heure d'Internet	127
<i>François Brousseau</i>	

LA QUESTION LINGUISTIQUE	
La poudrière s'est enflammée	131
<i>Pierre O'Neill</i>	
L'ÉDUCATION	
La grande réforme est lancée	135
<i>Paul Cauchon</i>	
Faire plus avec moins... et des étudiants en colère — <i>Paul Cauchon</i>	139
Regard statistique sur l'éducation.	141
LA SANTÉ	
La fin d'une époque.	145
<i>Isabelle Paré</i>	
Une année de crises politiques — <i>Isabelle Paré</i>	149
LA JUSTICE	
Le système judiciaire : évolution ou déclin ?	151
<i>Isabelle Richer</i>	
LA POLICE	
L'ère du soupçon.	157
<i>Sylvain Blanchard</i>	
Le Parlement et les partis	
Le personnel politique.	163
Chronique de l'Assemblée nationale.	174
Chronique des députés.	183
Chronique des partis politiques.	186
<i>Serge Laplante</i>	
Les premiers ministres du Québec.	191
L'heure de vérité du Bloc québécois	193
<i>Manon Cornellier</i>	
Gilles Duceppe, le préfet de discipline	
devenu chef — <i>Manon Cornellier</i>	198
Résultats des élections fédérales du 2 juin 1997.	201

VIE ÉCONOMIQUE

Faits marquants de la vie économique	211

Gérard Bérubé

L'ANNÉE ÉCONOMIQUE

Une dernière mauvaise année ?	217

Gérard Bérubé

LE SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Le dur défi de la création d'emplois	223

Mario Cloutier

HYDRO-QUÉBEC

À nouveau capitaine, nouveau cap	229

François Normand

LES COMMUNICATIONS

Médias et multimédias : le Québec veut se faire une place	235

Robert Dutrisac

L'AGRICULTURE

L'année du cochon	241

Louis-Gilles Francœur

VIE CULTURELLE

Faits marquants de la vie culturelle	249

Geneviève Fortin

L'ANNÉE CULTURELLE

Entre l'ennemi de l'intérieur et celui de l'extérieur	255

Stéphane Baillargeon

Statistiques sur la consommation culturelle	261

LES DÉBATS D'IDÉES

La question nationale: raison ou fosse commune ?	265

Robert Saletti

Fernand Dumont : continuité et questionnement — <i>Robert Saletti</i>	270

Léon Dion : le fédéraliste critique — <i>Jean Dion</i> _____	271

L'ÉDITION	
Vers le prix unique du livre ?	273
<i>Pierre Cayouette</i>	
Gaston Miron : une voix et une stature — <i>Odile Tremblay</i>	277
Les ventes de livres et les best-sellers.	278

LA MUSIQUE	
De grands noms et de l'émotion.	281

Louise Leduc

LES VARIÉTÉS	
Par monts et par vaux.	287
<i>Rémy Charest</i>	
Albums francophones les plus vendus en 1996.	291

LE CINÉMA	
Recherche public désespérément	293
<i>Odile Tremblay</i>	
La saga Falardeau — <i>Odile Tremblay</i>	297
Statistiques sur le cinéma au Québec.	298

MONTRÉAL ET LES RÉGIONS

MONTRÉAL	
Fait rare : un maire en minorité dans la métropole.	303
<i>Kathleen Lévesque</i>	
Branle-bas de tabac métropolitain — <i>Brian Myles</i>	308

LES ÉQUIPES MONTRÉALAISES	
Après les Nordiques, les Expos ?	313
<i>Jean Dion</i>	

LES AÉROPORTS	
Dorval-Mirabel : l'aboutissement d'une longue histoire.	319
<i>Gérard Bérubé</i>	

LA POLITIQUE MUNICIPALE ET RÉGIONALE	
Un consensus qui se lézarde.	323
<i>Marc-Urbain Proulx</i>	

SAGUENAY	
Les leçons d'un déluge.	329
<i>Isabelle Hachey</i>	

Index.	335

Présentation

L 5 annuaire Fides-Le Devoir en est maintenant à sa troisième année dans la présente formule. Les lecteurs qui en ont suivi l'évolution y retrouveront les rubriques qui en font la valeur comme instrument de consultation et de mémoire collective : la vie politique et sociale, la culture, les loisirs, l'économie, les régions. Toute la vie du Québec pendant une année...

La première partie de l'ouvrage - le profil du Québec - offre cette année un contenu plus élaboré. L'étude des tendances de la société québécoise couvre un champ beaucoup plus large que celui de l'édition précédente et comporte deux fois plus de tableaux statistiques. Deux études particulières viennent enrichir ce profil. L'une porte sur la place et le rôle de l'État au Québec depuis 25 ans tandis que l'autre fouille la signification profonde des statistiques annuelles sur la criminalité. Le thème de ces études particulières varie chaque année. La précédente édition offrait une interprétation nouvelle des données sur la pauvreté et les inégalités dans la société québécoise.

La partie générale de l'ouvrage présente un panorama détaillé de l'année écoulée dressé par des journalistes et des professeurs spécialisés dans leur domaine. De nombreux tableaux statistiques complètent l'ensemble. Cette année, le lecteur trouvera, à la suite de certains textes principaux, des articles plus courts qui développent un aspect particulier d'une question ou qui dessinent le portrait d'une personnalité.

Enfin, un tel annuaire ne serait pas complet sans un index détaillé. L'ajout cette année de cet outil de consultation sera apprécié de tous ceux, étudiants, professeurs, journalistes, chercheurs, rédacteurs, fonctionnaires et curieux en tout genre à qui s'adresse cet ouvrage de référence.

Roch Côté

Profil du Québec

Tendances de la société québécoise, 1998	3
La présence de l'État au Québec	49
État de la criminalité	67

Tendances de la société québécoise, 1998



Nous proposons de dégager la toile de fond qui mettra en perspective l'état des lieux et le bilan annuel que propose *Québec 1998*. La compréhension des événements marquants survenus en cours d'année nécessite en effet que l'on éclaire le contexte changeant dans lequel ils prennent place, contexte qui sera spécifié à partir de tendances qui constituent des lectures ou des diagnostics posés sur des segments de la société¹. À cause du manque d'espace, nous nous limiterons à présenter quelques grandes tendances caractérisant la morphologie du Québec, entendue au sens large.

Québec 1998 s'inscrit en continuité avec un ouvrage de même facture publié l'an dernier. Nous avons augmenté le nombre des tendances qui seront analysées dans la présente édition et toutes les séries statistiques ont été mises à jour. Les aspects suivants ont été retenus : principales tendances démographiques, démolinguistiques et macroéconomiques, éducation, emplois et activité professionnelle, revenus, pauvreté et inégalités, consommation. Le champ couvert cette année est donc beaucoup plus large.

Il faut considérer une assez longue période afin de faire ressortir les changements de fond qui sont les plus marquants, car se limiter à un horizon de quelques années paraît insuffisant pour en mesurer toute la portée. Des séries statistiques portant sur une vingtaine d'années, si possible, s'imposent. Les commentaires qui suivent seront nécessairement brefs. Nous laissons au lecteur le soin de faire une lecture plus détaillée des tableaux publiés ci-après. Plutôt que de décrire systématiquement leur contenu, nous préférons attirer l'attention sur les évolutions les plus significatives.

1. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage dont nous avons coordonné la rédaction, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990). Les données de ce chapitre reprennent quelques-unes des séries statistiques qu'on trouve dans cet ouvrage, qui couvre par ailleurs l'ensemble des domaines que l'on nous reprochera peut-être de ne pas aborder ici.

Aspects démographiques

Croissance continue de la population totale mais diminution du poids relatif du Québec au sein du Canada

Le Québec comptait plus de sept millions quatre cent mille personnes en 1997. Les chiffres de la population tiennent compte des résidents non permanents (tableau 1). Malgré une population toujours en croissance – en hausse d'environ 41 % depuis 1961 –, le poids relatif du Québec au sein

du Canada ne cesse de diminuer parce que la population canadienne progresse encore plus vite. La part de la population québécoise est tombée pour la première fois dans l'histoire en bas de 25 % de l'ensemble canadien en 1993. Cette diminution ne pourra que se poursuivre, au rythme de 0,1 % environ chaque année. Elle était de 24,6 % en 1997.

Moins de jeunes et plus de personnes âgées

Le poids relatif des différents groupes d'âges est en changement rapide et profond (tableau 2). La part des jeunes âgés de 0 à 14 ans a fortement diminué, passant de

Tableau 1
Population du Québec en nombre, en indice et en % du Canada, 1961-1997

Année	Nombre	Indice	en % du Canada
1961	5 259 211	100,0	28,8
1966	5 780 845	109,9	28,9
1971	6 155 600	117,0	27,9
1976	6 420 500	122,1	27,3
1981	6 568 000	124,9	26,4
1986	6 733 800	128,0	25,7
1991	7 080 600	134,6	25,2
1992	7 161 200	136,2	25,1
1993	7 238 600	137,6	25,0
1994	7 288 800	138,6	24,9
1995	7 343 200	139,5	24,8
1996	7 389 100	140,0	24,7
1997	7 407 700	140,8	24,6

* Données révisées pour tenir compte des résidents non permanents, au 1^{er} juillet.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, et BSQ, données non publiées.

Tableau 2
Population du Québec (en %) selon l'âge et l'année,
1961-1996

Année	0-14 %	15-19 %	20-24 %	25-29 %	30-39 %	40-49 %	50-54 %	55-59 %	60-64 %	65 et + %	total %
1961	35,4	8,9	7,0	6,9	13,9	11,1	4,5	3,6	2,9	5,8	100,0
1966	33,0	9,6	8,1	6,5	12,7	11,1	6,3	3,7	3,0	6,0	100,0
1971	29,6	10,3	9,1	7,9	12,3	11,6	4,7	4,2	3,4	6,9	100,0
1976	24,9	10,7	9,6	8,9	13,6	11,3	5,2	4,3	3,8	7,7	100,0
1981	21,7	9,6	10,0	9,1	15,7	11,0	5,3	4,8	3,9	8,8	100,0
1986	20,2	7,2	9,4	9,8	17,1	12,2	5,0	4,9	4,4	9,8	100,0
1991	19,8	6,5	7,1	8,9	18,0	14,4	5,1	4,7	4,4	11,0	100,0
1996	18,8	6,8	6,5	7,0	17,8	15,8	6,2	4,7	4,3	12,1	100,0

Source: Statistique Canada, estimations de la population.

35,4 % en 1961 à seulement 18,8 % de l'ensemble en 1996, et celle de la population ayant atteint l'âge de la retraite est en forte croissance, notamment parce que l'espérance de vie augmente. Le Québec n'a pas encore une population vieille, mais la tendance au vieillissement est nettement présente. Cette tendance va s'accélérer au début du XXI^e siècle de façon rapide, comme l'indiquent les projections de population faites par le Bureau de la statistique du Québec : la part de la population âgée de 65 ans et plus va passer de 12,1 % en 1996 à 20,5 % en 2021, alors que la part de la population des jeunes (0-14 ans) va se stabiliser (tableau 3). L'âge médian de la population – l'âge qui départage la population entre deux groupes égaux – fera un bon considérable, passant de 36,2 ans en 1996 à 43,7 ans en 2021. Cela signifie que la moitié de la population aura moins de 43,7 ans cette année-là. Rappelons que la

moitié de la population avait moins de 25 ans en 1951, et moins de 34 ans en 1991. L'image classique de la pyramide pour représenter la distribution de la population selon l'âge devra être remplacée par celle d'un cottage anglais : plusieurs étages de proportions qui vont tendre à devenir égales, surmontés d'un toit prononcé. Quand on évoque les changements démographiques en cours, tous pensent spontanément à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population ; il faut aussi avoir en tête que le centre de la distribution se gonfle à mesure que vieillit la génération du baby-boom.

Le rapport de dépendance – qui est mesuré par le rapport du nombre des jeunes et des personnes de 65 ans ou plus sur la population âgée de 15 à 64 ans – va aussi augmenter vers l'an 2011, mais sans atteindre le haut niveau observé dans les années 1950 et 1960 (tableau 3). Ce rapport

Tableau 3
Structure de la population par âge, rapport de dépendance
et âge médian de la population du Québec, 1951 à 1996
et projections 2001-2021

Année	proportion			rapport de dépendance	âge médian (année)
	0-14	15-64	65+		
1951	33,7	60,6	5,7	0,650	24,8
1961	35,4	58,7	5,8	0,702	24,0
1971	29,3	63,9	6,8	0,565	25,6
1981	21,5	69,8	8,7	0,433	29,6
1991	19,8	69,2	11,0	0,446	34,0
1996	18,8	69,1	12,1	0,448	36,2
2001*	17,9	69,1	13,0	0,446	38,3
2006*	16,9	69,3	13,8	0,443	40,3
2011*	15,9	68,5	15,7	0,460	41,7
2016*	15,4	66,8	17,9	0,497	42,7
2021*	15,1	64,5	20,5	0,551	43,7

* Projections, hypothèse moyenne.

** (0-14 ans + 65 ans et plus/15-64 ans)

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, p. 26.

de dépendance doit être interprété avec précaution, notamment parce qu'une partie des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite pourront rester actives sur le marché du travail ou encore effectuer des travaux non rémunérés, à titre de bénévoles par exemple.

Inégale croissance démographique des régions

Plusieurs régions administratives du Québec ont vu leur importance relative diminuer depuis vingt-cinq ans (tableau 4). Deux régions ont connu une diminution de leur population depuis 1991 : la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent.

Quatre autres régions éloignées – le Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord du Québec – maintiennent leur place relative avec une croissance modeste. La région administrative de Montréal ne compte plus que le quart de la population du Québec et la diminution qui l'affecte s'explique par le déplacement de population vers la banlieue de la métropole et les régions qui l'entourent, qui sont en forte croissance démographique : la Montérégie, Laval, Lanaudière, les Laurentides. L'Outaouais a connu une croissance plus importante que celle du Québec. Les régions de Québec et de

Tableau 4
Population, variation de la population
et accroissement selon les régions administratives,
Québec, 1971-1996

Régions administratives %	population				1996 N	variation de la population 1991-1996 (en %)	accroissement 1991-1996
	1971	1981	1991	1996			
		%	%	%			
Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	1,9	1,8	1,5	1,5	107 836	- 0,6	- 667
Bas-Saint-Laurent	3,5	3,3	3,0	2,8	208 509	- 0,7	- 1 504
Saguenay—Lac-Saint-Jean	4,4	4,4	4,1	4,0	296 906	1,2	3 659
Québec	8,8	9,0	8,9	8,9	660 877	4,4	28 123
Chaudière-Appalaches	5,1	5,4	5,3	5,2	387 891	2,9	10 866
Mauricie/Bois-Francs	7,1	7,0	6,7	6,6	487 969	2,2	10 401
Estrie	4,0	4,0	3,9	3,9	286 579	4,2	11 510
Montréal	13,8	16,5	17,5	17,8	1 316 541	6,5	80 647
Montréal	32,5	27,3	25,7	24,8	1 831 849	0,5	9 503
Laval	3,8	4,2	4,6	4,7	347 643	7,8	25 231
Lanaudière	2,9	4,0	4,8	5,3	388 943	13,3	45 740
Laurentides	4,0	4,8	5,5	6,0	445 878	13,7	53 872
Outaouais	3,6	3,8	4,1	4,3	319 832	9,7	28 301
Abitibi-Témiscamingue	2,4	2,3	2,2	2,1	157 467	1,0	1 596
Côte-Nord	1,7	1,8	1,5	1,4	106 856	0,9	984
Nord du Québec	0,5	0,5	0,5	0,5	37 561	0,7	271
Total	100	100	100	100	7 389 137	4,4	308 533

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996 et données non publiées pour 1996.

Tableau 5
Population par régions métropolitaines de recensement et variation en %, Québec, 1986-1996

Région	population			variation (en %)	
	1986	1991	1996	1986-91	1991-96
Montréal	3 032 022	3 213 207	3 365 160	6,0	4,7
Québec	619 079	663 067	699 035	7,1	5,4
Hull	205 623	232 722	258 160	13,2	10,9
Chicoutimi-Jonquière	162 415	165 014	167 854	1,6	1,7
Sherbrooke	133 561	142 729	148 925	6,9	4,3
Trois-Rivières	132 063	139 763	142 028	5,8	1,6
Reste du Québec	2 449 019	2 524 102	2 607 975	3,1	3,3
Total	6 733 782	7 080 604	7 389 137	5,2	4,4

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, p. 34 et données non publiées pour 1996

Chaudière-Appalaches ont maintenu leur part relative dans l'ensemble du Québec depuis 25 ans, alors que l'Estrie et la Mauricie-Bois-Francs ont régressé quelque peu.

Une population de plus en plus urbanisée

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines, qui connaissent toutes (sauf celles de Chicoutimi-Jonquière et de Trois-Rivières) une croissance démographique plus forte que celle de l'ensemble du Québec (tableau 5). Ce dernier est de plus en plus urbain et un peu moins de la moitié de toute sa population se retrouve dans la grande région montréalaise. C'est la région de Hull qui croît le plus vite au Québec depuis dix ans.

Trois phénomènes démographiques affectent la taille de la population totale et l'équilibre entre les groupes d'âges, et

jusqu'à un certain point la répartition entre les régions : la natalité, l'immigration et le solde migratoire. Nous en examinerons brièvement les évolutions.

La chute de la natalité continue

Le nombre de naissances et le taux de natalité sont en baisse depuis 1990, après avoir connu un certain redressement à la fin des années 1980 (tableau 6). Une nouvelle tendance à la baisse des différents indicateurs de fécondité existe nettement depuis six ans.

La mesure de la descendance finale d'une cohorte de femmes donne une mesure plus fiable du remplacement de la population que l'indice synthétique de fécondité (tableau 7). Nous pouvons estimer avec assez de justesse quel a été le nombre d'enfants mis au monde par les femmes nées avant le milieu des années soixante, puisqu'elles ont maintenant passé l'âge d'en avoir d'autres. La mesure de descendance

Tableau 6
Divers indicateurs de fécondité,
Québec, 1965-1996

Année mariage	Naissances	Taux de natalité	Indice synthétique de fécondité	% naissances hors		
				rang 1	rang 2	total*
1965	123 279	21,7	3,07	–	–	5,2
1970	96 512	16,1	2,09	–	–	8,0
1975	96 268	15,2	1,75	–	–	8,8
1980	97 498	14,9	1,62	20,7	8,3	13,8
1985	86 008	12,9	1,39	34,5	18,0	24,7
1986	84 579	12,6	1,37	37,3	19,6	27,2
1987	83 600	12,3	1,35	39,8	22,5	29,9
1988	86 358	12,6	1,41	43,2	25,9	33,1
1989	91 751	13,2	1,50	45,9	29,0	35,6
1990	98 013	14,0	1,63	48,4	31,8	38,1
1991	97 348	13,7	1,65	50,3	34,6	40,8
1992	96 054	13,4	1,65	54,1	37,6	43,4
1993	92 322	12,8	1,61	57,1	40,8	46,3
1994	90 417	12,4	1,61	56,5	43,2	48,5
1995	87 258	11,9	1,58	56,0	44,0	50,6
1996	85 298	11,5	1,57	–	–	53,1

* Le total comprend toutes les naissances hors mariage.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, tableau 412.

Tableau 7
Descendance finale à l'âge de 45 ans,
selon l'année de naissance de la mère, Québec, 1920-1966

Année de naissance	Taux (%)
1920-21	3,59
1925-26	3,48
1930-31	3,35
1935-36	2,82
1940-41	2,36
1945-46	1,94
1950-51	1,69
1955-56	1,60*
1960-61	1,59*
1965-66	1,59*

* Estimation.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, p. 226.

finale décline chaque année depuis 1921, date à partir de laquelle chaque cohorte annuelle de femmes a eu un peu moins d'enfants que la précédente. La cohorte des femmes nées en 1943 a été la première à avoir eu moins de 2,1 enfants par femme, soit le nombre nécessaire pour assurer le remplacement naturel de la population. La diminution de la descendance finale semble s'être arrêtée en 1955, pour se stabiliser à 1,6 enfant environ dans les cohortes de femmes nées entre 1955 et 1965. Seul l'avenir dira si elle se maintiendra à ce niveau.

La proportion des naissances hors mariage a continué de s'accroître, au point

de dépasser une naissance sur deux (53,1 % en 1996). Cette proportion est encore plus élevée pour les naissances de rang un (56 % en 1995). Il faut noter la forte progression de ce phénomène en moins de dix ans et il s'agit ici d'une mutation majeure et radicale, parallèle à la désaffection vis-à-vis du mariage dont on parlera plus loin. Une étude récente de Louis Duchesne révèle d'importantes variations régionales dans la proportion des naissances hors mariage². En Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, plus des deux tiers des naissances sont issues de parents non mariés, et dans la région de Montréal, cette proportion,

2. Louis Duchesne, « Naître au naturel : les naissances hors mariage », *Statistiques. Données socio-démographiques en bref*, BSQ, juin 1997.

Tableau 8
Divers indicateurs d'interruption volontaire de grossesse,
Québec, 1976-1995

Année	Interruptions	Rapport par 100 naissances	Âge moyen	Taux d'interruption par groupe d'âge					Indice synthétique
				15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	
1976	7 139	7,3	27,3	4,5	6,5	5,8	4,3	3,0	127,8
1980	14 288	14,7	26,5	9,7	13,2	11,1	7,7	4,6	240,9
1985	15 702	18,3	26,2	11,4	15,2	11,8	8,6	5,1	269,0
1990	22 219	22,7	25,8	15,9	25,3	17,5	11,7	6,7	398,9
1991	23 261	23,9	25,8	17,3	27,0	18,0	12,3	7,2	424,2
1992	24 619	25,6	25,8	18,0	29,0	19,7	13,1	7,7	452,6
1993	26 106	28,3	25,6	20,1	31,6	20,8	13,6	7,9	486,1
1994	26 131	28,9	25,8	19,8	31,0	21,9	13,7	8,3	490,0
1995	26 072	29,9	25,8	20,1	31,6	22,1	14,0	10,7	492,5

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996 et RAMQ.

N.B. Le taux se lit comme suit : en 1995, 20,1 femmes sur 1000 ont interrompu volontairement leur grossesse.

qui est stable depuis 1990, se situe à 39 % seulement. Les différences sont encore plus considérables entre les municipalités, le phénomène étant moins marqué dans celles où se trouve une forte présence anglophone, notamment à l'ouest de Montréal, là où l'union libre est aussi beaucoup moins répandue.

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est étonnamment élevé et il est en hausse : il s'établit à 26 072 en 1995, dernier chiffre disponible (tableau 8). L'interruption volontaire de grossesse n'est pas seulement répandue chez les jeunes femmes, mais elle est également fréquente dans le groupe des femmes plus âgées, dans lesquels elle paraît même en croissance. Selon quelques experts consultés en santé publique,

ce nombre élevé est difficile à expliquer, compte tenu de l'accessibilité des différents moyens de contraception et de l'information donnée en la matière dans les écoles, les institutions de santé et la famille. L'interruption volontaire de grossesse serait-elle devenue un moyen de contraception, marquant ainsi l'échec relatif des autres moyens disponibles ?

Diminution du nombre d'immigrants

Le nombre d'immigrants qui se sont établis au Québec a été de 28 577 en 1996, en baisse par rapport au nombre approximatif de 50 000 en 1991 et 1992 (tableau 9). La diminution est importante. Le Québec n'a accueilli que 12,9 % du nombre total

Tableau 9
Nombre d'immigrants et solde migratoire,
Canada et Québec, 1960-1996

Année	Canada (N)	Québec (N)	Qué/Can (%)	Solde migratoire		
				International	Interprovincial	Net
1960	104 111	23 774	22,8	–	–	–
1965	146 758	30 346	20,7	-96	-7 674	-7 770
1970	147 713	23 261	15,7	-3 752	-41 156	-44 908
1975	187 881	28 042	14,9	24 094	-12 340	-11 754
1980	143 117	22 527	15,7	23 061	-24 283	-1 222
1985	84 305	14 884	17,7	15 937	-6 023	9 914
1986	99 219	19 459	19,6	30 338	-3 020	27 318
1987	152 098	26 823	17,6	31 637	-7 410	24 227
1988	161 929	25 789	15,9	46 590	-7 003	39 587
1989	192 001	34 171	17,8	38 748	-8 379	30 369
1990	214 230	40 842	19,1	30 778	-9 567	21 211
1991	230 834	51 707	22,4	36 344	-13 047	23 297
1992	252 857	48 377	19,1	42 367	-9 501	32 866
1993	254 675	44 916	17,6	37 342	-7 177	30 165
1994*	217 344	28 017	12,7	14 845	-9 444	5 401
1995*	209 398	25 790	12,3	29 225	-13 043	16 182
1996	221 400	28 577	12,9	18 778	-15 154	3 624

* Données révisées pour 1994 et 1995 et préliminaires pour 1996.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996.

d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada en 1996, ce qui contribue fortement à l'affaiblissement de son poids démographique. Les niveaux d'immigration internationale retenus pour les trois prochaines années ne laissent pas entrevoir de changement à cette situation.

Le solde migratoire total est en baisse depuis 1994

Le Québec avait un solde migratoire négatif jusqu'en 1980. Cette tendance avait été renversée par la suite, le solde migratoire étant largement positif jusqu'en 1993. Depuis cette date, il est de nouveau en baisse, tout en restant positif. Peut-on parler d'un revirement de tendance à la baisse ? Il est encore trop tôt pour l'avancer, mais le phénomène mérite d'être signalé³.

Le solde migratoire interprovincial se détériore

En fait, c'est le solde migratoire interprovincial qui se détériore. Celui-ci avait toujours été négatif depuis les années 1960 (tableau 9). Il avait même augmenté de façon importante après l'élection en 1976 du premier gouvernement péquiste, et ce, jusqu'en 1983, avant de régresser par la suite. Il est de nouveau en hausse depuis 1993, le Québec ayant connu une perte nette de 15 154 personnes dans ses échanges de migrants avec les autres provinces canadiennes en 1996 (tableau 10).

Les migrations de population d'une province à l'autre sont fort importantes au Canada, et il en va de même dans le cas du Québec. Ainsi, plus d'un million de personnes ont quitté le Québec entre 1972 et 1996 afin d'aller vivre ailleurs au Canada et presque 660 000 personnes sont venues s'établir au Québec. En 25 ans, le Québec a perdu 408 495 personnes dans ses échanges de population avec le reste du Canada. Rappelons que d'autres provinces canadiennes ont aussi eu un solde migratoire négatif important au cours de la même période, de même que plusieurs États américains de taille comparable à celle du Québec dans leurs échanges de population avec d'autres États. Outre l'incertitude qui entoure l'avenir du Québec, bien d'autres facteurs expliquent les mouvements de population d'une région à l'autre.

L'Ontario est de loin le principal partenaire des échanges de population avec le Québec, et la Colombie-Britannique attire de plus en plus de citoyens du Québec

Où vont les Québécois qui migrent ailleurs au Canada ? Un peu moins des deux tiers se sont établis en Ontario en 1996, suivi de la Colombie-Britannique (15,1 %), des Prairies (11,4 %) et de la région atlantique (9,8 %) (tableau 10). Il y a un très net changement dans la destination choisie par les personnes sortant du Québec : la part de la Colombie-Britannique a doublé en

3. Le solde migratoire est établi à partir des déclarations d'impôt sur le revenu, avec deux ans de retard. Le solde calculé chaque année à partir du fichier des allocations familiales surestime les départs du Québec et les deux statistiques ne peuvent être comparées. Lorsque le solde estimé est publié chaque année, il s'ensuit une distorsion si on le compare au seuil définitif de l'année précédente mesuré à partir d'une autre base. La surestimation qui résulte de la comparaison de données venant de deux sources a donné lieu à des manchettes alarmistes ces dernières années, surtout dans la presse anglophone.

Tableau 10
Migrations interprovinciales, entrants et sortants du Québec en %
et solde migratoire selon la région,
Québec, 1975-1996

Année	entrants au Québec (en %)				sortants du Québec (en %)				Solde migratoire interprovincial
	provenance				destination				
	Atlantique	Ontario	Prairies/T.N.-O	C.B	Atlantique	Ontario	Prairies/T.N.-O	C.B.	
1975	16,4	66,1	9,2	8,3	19,4	58,8	13,1	8,7	-12 340
1980	16,9	61,3	14,1	7,8	9,5	59,6	20,9	10,0	-24 283
1985	15,3	59,4	17,1	8,2	11,3	72,8	9,5	6,3	-6 023
1990	14,2	68,6	10,9	6,3	10,6	66,5	11,7	11,2	-9 567
1995	14,1	66,4	9,2	10,3	10,3	67,0	7,7	15,0	-13 043
1996	14,1	67,7	8,7	9,5	9,8	63,8	11,4	15,1	-15 154
Total* %	15,5	63,44	12,6	8,3	11,8	65,4	12,6	10,2	
N	106 081	432 254	88 418	56 426	128 813	713 951	137 810	111 100	-408 495

* Le total inclut vingt-cinq années, soit de 1972 à 1996.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996 (calculs de l'auteur).

Tableau 11
Population du Québec selon la langue maternelle et la langue d'usage,
1971-1991, et projections de 2001 à 2011

Année	français	anglais	autre	total
langue maternelle				
1971	80,7	13,1	6,2	100
1976	81,1	12,8	6,1	100
1981	82,4	11,0	6,6	100
1986 ^a	82,8	10,4	6,8	100
1991 ^a	82,5	9,2	8,3	100
1986 ^b	86,6	12,1	7,4	104,1
1991 ^b	83,3	10,7	8,8	102,8
langue d'usage à la maison				
1991	82,9	11,2	5,9	100
2001 ^c	82,6	10,5	6,9	100
2006 ^c	81,6	10,4	8,0	100
2011 ^c	80,6	10,4	9,0	100

a Les déclarations multiples ont été réparties selon le traitement de 1981.

b Réponses multiples.

c Marc Termotte, Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise, INRS-Urbanisation, 1995.

Projections faites selon l'hypothèse de base avec mobilité linguistique constante.

Source : Recensements du Canada et Marc Termotte 1995.

vingt ans et celle des provinces de l'Atlantique a régressé de moitié. L'Ontario d'abord, puis la Colombie-Britannique, sont les deux provinces qui attirent maintenant la majorité des personnes qui quittent le Québec (79 % de tous les sortants en 1996), suivies de l'Alberta.

D'où viennent les Canadiens qui migrent vers le Québec? Cette fois encore, l'échange de population avec l'Ontario domine largement : cette province a fourni les deux tiers

des personnes nouvellement établies au Québec en 1996 en provenance d'une autre province. Les provinces de l'Atlantique suivent avec 14,1 % de l'ensemble, la Colombie-Britannique avec 9,5 % et les Prairies avec 8,7 %. La provenance des entrants a été assez stable depuis vingt ans, contrairement à ce qui s'est passé pour les sortants qui se concentrent en large majorité dans deux provinces. Il faut aussi noter une certaine progression de la

Tableau 12
Langue maternelle des immigrants et connaissance des langues
en pourcentages, Québec, 1980-1996

Année	langue maternelle			langues parlées			
	français	anglais	autres	français seulement	français et anglais	anglais seulement	autres
1980	12,0	10,9	77,1	20,7	8,2	18,0	53,1
1985	9,9	9,8	80,3	24,5	13,5	25,2	36,9
1990	5,8	3,7	90,5	19,5	17,4	21,2	41,8
1991	6,8	3,7	89,5	20,9	16,6	23,2	39,2
1992	8,8	4,0	89,2	21,2	14,9	24,5	39,5
1993	9,7	5,6	84,7	18,9	13,0	23,3	44,8
1994	10,8	4,9	84,4	20,6	11,1	21,8	46,5
1995	14,5	4,4	81,2	25,3	11,7	20,5	42,5
1996*	11,0	3,8	85,2	27,2	11,6	21,3	39,9

* Données préliminaires.

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, p. 245 et MRCI.

proportion des personnes entrant au Québec en provenance de la Colombie-Britannique, qui reste cependant loin derrière l'Ontario. Celui-ci demeure de loin la première province avec laquelle se font les migrations interprovinciales qui impliquent des Québécois. Le choix de la Colombie-Britannique comme destination s'est fait au détriment des autres provinces durant les années 1990.

La proportion des Québécois de langue maternelle anglaise régresse

La proportion des Québécois de langue maternelle anglaise a connu une chute importante depuis 1971, passant de 13,1 % à 9,2 % de l'ensemble du Québec en 1991 (ou à 10,7 % en comptant les réponses

multiples à la question portant sur la langue maternelle) (tableau 11). La part des personnes n'ayant déclaré ni le français ni l'anglais comme langue maternelle augmente par ailleurs, celle des francophones restant assez stable.

Le français comme langue d'usage à la maison est un indicateur plus significatif en terme de comportements. À court terme, la place du français se maintient, mais il est à prévoir qu'elle va régresser dans les années à venir, selon les divers scénarios construits par le démographe Marc Termotte (tableau 11). « Dans le cas de l'île de Montréal, ce déclin est déjà en cours. Dans le cas du Québec en dehors de la région métropolitaine de Montréal, quel que soit le scénario retenu, la baisse de l'effectif francophone commence entre 2016

Tableau 13
Espérance de vie à la naissance et à 65 ans, et écart selon le sexe,
Québec, 1930-1995

Période	À la naissance			À 65 ans		
	H	F	Écart	H	F	Écart
1930-1932	56,19	57,80	1,61	12,60	13,15	0,55
1940-1942	60,18	63,07	2,89	12,44	13,41	0,97
1950-1952	64,42	68,58	4,16	12,81	14,17	1,36
1955-1957	66,13	71,02	4,89	12,88	14,73	1,85
1960-1962	67,28	72,77	5,49	13,16	15,27	2,11
1965-1967	67,88	73,91	6,03	13,28	15,79	2,51
1970-1972	68,55	75,42	6,98	13,25	16,71	3,46
1975-1977	69,44	76,95	7,51	13,52	17,50	3,98
1980-1982	71,18	78,87	7,69	14,08	18,70	4,62
1985-1987	72,16	79,65	7,49	14,22	19,00	4,78
1990-1992	73,70	80,84	7,14	15,20	19,85	4,65
1993	73,94	80,85	6,91	15,31	19,67	4,36
1994	74,40	81,17	6,77	15,54	20,07	4,53
1995	74,51	81,16	6,65	15,68	20,00	4,32

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996.

Tableau 14
Nombre de mariages, âge moyen au mariage selon le sexe
et nombre de divorces,
Québec, 1970-1996

Année	Mariages	Âge moyen		Divorces
		H	F	
1970	49 606	25,59	23,53	4 865
1975	51 690	25,45	23,43	14 093
1980	44 849	25,87	23,87	13 899
1985	37 026	26,88	24,86	15 814
1986	33 108	27,05	25,03	19 026
1987	32 588	27,35	25,23	22 098
1988	33 469	27,54	25,50	20 340
1989	33 305	27,63	25,75	19 829
1990	32 059	27,79	25,84	20 474
1991	28 922	27,83	25,92	20 277
1992	25 821	28,11	26,23	19 695
1993	25 018	28,32	26,45	19 662
1994	24 984	28,51	26,58	18 224
1995	24 237	28,72	26,88	20 133
1996	23 963	29,01	27,17	—

Source : BSQ, La situation démographique du Québec, édition 1996.

et 2021, soit dans une vingtaine d'années » (Termotte, 1995, p. 61).

Une faible proportion des nouveaux immigrants venant de l'étranger ont le français comme langue maternelle (11 % en 1996), mais cette proportion est en hausse depuis 1990 (tableau 12). La connaissance du français est cependant plus répandue chez les nouveaux immigrants (38,8 % en 1996) et 32,9 % d'entre eux connaissaient l'anglais.

Hausse continue de l'espérance de vie

L'espérance de vie continue de progresser (tableau 13). D'après le dernier chiffre disponible, elle est de 74,5 ans pour les hommes et de 81,2 ans pour les femmes. On observe une réduction de l'écart qui sépare hommes et femmes maintenant inférieur à sept ans. La différence après 65 ans est cependant moindre, soit un peu plus de 4 ans. S'ils se rendent jusqu'à 65 ans, les hommes peuvent espérer vivre

Tableau 15
Proportion (‰) des mariages rompus par un divorce à certaines durées
depuis le mariage selon l'année du mariage, Québec

Année du mariage	Durée depuis le mariage (‰)				
	5	10	15	20	25
1964	1,3	39,8	109,0	163,8	209,9
1965	4,9	55,6	123,8	179,2	227,3
1966	8,4	65,9	131,3	188,1	238,6
1967	11,4	78,1	146,1	203,1	254,5
1968	15,1	86,2	151,7	209,1	259,8
1969	19,3	93,2	163,6	223,7	274,1
1970	23,9	98,6	171,9	235,0	282,4
1971	31,2	108,6	182,6	246,6	291,0
1972	33,9	120,4	197,3	262,7	303,9
1973	39,0	128,2	206,5	271,1	309,2
1974	43,2	135,8	211,6	274,8	310,2
1975	46,9	144,2	226,7	289,5	
1976	54,0	151,5	236,4	295,3	
1977	57,5	156,4	238,5	296,5	
1978	62,5	164,8	248,1	305,2	
1979	65,3	172,7	256,6	312,6	
1980	60,5	172,7			
1981	60,5	177,7			
1982	69,5	182,2			
1983	78,0	192,4			
1984	87,1	201,4			
1985	94,3				
1986	105,5				
1987	108,6				
1988	108,2				
1989	117,8				

*Note : Le tableau se lit ainsi : Si l'on suit 1 000 mariages célébrés en 1971, 31 sont rompus par un divorce après 5 ans, 109 après 10 ans, 247 après 20 ans et 291 après 25 ans de mariage qui auraient dû être célébrés en 1996. Les divorces d'avant 1969 ne sont pas inclus. Les zones en **noir et italique** indiquent que les nombres ont été estimés avec les derniers taux disponibles.*

Source: BSQ, La situation démographique au Québec, édition 1996, p. 240.

Tableau 16
Distribution des divorces selon l'année du mariage
Québec, 1984-1994

Année de mariage	1984	1994
0-4	15,8	18,5
5-9	27,6	20,4
10-14	21,7	15,3
15-19	13,9	16,9
20-24	8,8	13,4
25 et +	12,1	14,6
non déclaré	0,1	0,9
Total %	100	100
N	16 845	18 224

Source : BSQ, La situation démographique au Québec, éditions 1985 et 1996, pp. 232 et 237, calculs de l'auteur.

encore environ un peu plus de 15 ans, et les femmes, encore 20 ans.

Désaffection vis-à-vis du mariage comme institution

Le nombre absolu de mariages est tombé de moitié depuis 1970, alors que la population augmentait par ailleurs (tableau 14). L'âge moyen au premier mariage a nettement augmenté en cinq ans, atteignant 27,2 ans pour les femmes et 29 ans pour les hommes en 1996. On peut en fait parler d'une véritable désaffection envers le mariage, qui apparaît de moins en moins comme une institution normative aux yeux des nouveaux couples.

Hausse tendancielle du divorce

Le nombre total de divorces tourne autour de 20 000 depuis dix ans (tableau 14). En

fait, cette relative stabilité en nombre absolu est trompeuse, car l'incidence du divorce augmente très nettement d'une génération à l'autre. Le tableau 15 est très révélateur de cette tendance : quelle que soit la durée du mariage, le taux de rupture d'union augmente de façon régulière d'une cohorte annuelle de mariés à l'autre. Considérons un exemple. Quelle est la proportion des couples mariés en 1972 qui n'ont pas atteint leurs noces d'argent en 1997? Environ 30 %, soit plus précisément 304 sur 1000. Cette proportion était plus faible pour la cohorte des couples mariés en 1964, soit 21 % après 25 ans de mariage. Les diverses colonnes du tableau 15 montrent clairement qu'à mesure que l'on se rapproche des années récentes, les chances de divorcer augmentent. Ainsi, cette tendance est particulièrement évidente pour les jeunes

Tableau 17
Diplômes universitaires décernés, en nombre et en indices
selon le type de diplômes,
Québec, 1970-1996

Année	Certificats		Baccalauréats		Maîtrises		Doctorats	
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	N	indice	N	indice	N	indice
1970	1 896	–	13 771	100	2 234	100	285	100
1975	3 860	–	16 942	123	2 514	113	354	124
1980	9 330	–	21 678	157	3 109	139	331	116
1985	12 590	–	22 221	161	4 025	180	499	175
1990	16 164	1 160	25 526	185	5 166	231	712	250
1991	16 838	1 366	26 911	195	5 404	242	810	284
1992	18 013	1 388	27 683	201	5 823	261	915	321
1993	18 420	1 482	28 404	206	6 082	272	891	313
1994	18 718	1 570	28 967	210	6 604	296	959	337
1995	18 200	1 438	28 932	210	6 414	287	1 037	364
1996	16 363	1 590	29 602	215	6 547	293	1 087	381

Source : S. Langlois (dir.), *La société québécoise en tendances, IQRC, 1990, p. 551 ; ministère de l'Éducation, Les diplômés du système scolaire.*

couples qui divorcent plus fréquemment après 5 ans de mariage, par exemple.

Plus de la moitié des divorces survenus en 1994 ont eu lieu après moins de quinze ans de mariage, alors que cette proportion était plus élevée dix ans auparavant (tableau 16). Ce résultat révèle un phénomène culturel important et un effet de génération. Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la loi qui a légalisé le divorce en 1969, il semble que les ménages formés de conjoints plus âgés ou mariés depuis plusieurs années aient eu moins tendance à rompre leur union que les jeunes ménages. Au fil des années, le divorce est devenu plus

fréquent dans tous les groupes d'âge, ce qui explique la hausse observée après une durée de mariage plus longue. Ce résultat est congruent avec l'observation précédente d'une hausse tendancielle du taux de rupture des unions conjugales.

Éducation

Hausse du nombre de diplômés universitaires

Le nombre de diplômés universitaires a continué d'augmenter. Le Québec a franchi la barre des 1000 diplômés au doctorat par

Tableau 18
Produit intérieur brut du Québec en dollars courants,
en dollars constants (1996), en indice, par habitant
et en proportion du Canada, 1981-1996

Année	PIB dollars courants	PIB dollars 1996	PIB en indice 1981 = 100	PIB Québec en % du Canada
1981	79 834	132 539	100,0	23,4
1985	107 244	143 291	108,1	22,4
1986	116 622	149 276	112,6	23,1
1987	128 379	156 351	118,0	23,3
1988	140 584	162 996	123,0	23,2
1989	148 144	164 462	124,1	22,8
1990	153 164	164 886	124,4	22,9
1991	154 575	161 505	121,9	23,0
1992	157 373	161 927	122,2	22,8
1993	161 720	165 867	125,1	22,7
1994	167 302	171 180	129,2	22,4
1995	173 085	173 492	130,9	22,3
1996	175 396	175 396	132,3	22,0

Source : Statistique Canada, Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux, cat. 13-213, et BSQ, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, édition 1997. Calculs de l'auteur. Le PIB a été indexé à partir de l'indice implicite des prix, sur la base de la dernière année, 1994.

année en 1995 et les universités en ont décernés 1 087 en 1996 (tableau 17). Le nombre de maîtrises est plus élevé : 6 547 en 1996, dernière année disponible. Les diplômés au baccalauréat sont plus nombreux, et leur nombre a progressé de manière régulière, approchant 30 000 par année. Enfin, le nombre de certificats a aussi beaucoup progressé depuis vingt-cinq ans, passant à 16 363 au premier cycle et 1 590 au deuxième cycle en 1996. « Selon les comportements observés en 1995, plus du quart des jeunes Québécois et Québécoises (27,7 %) peuvent espérer obtenir un baccalauréat. Depuis quelques années, les femmes ont progressé davantage que les hommes en ce qui a trait à l'accès aux études universitaires et à l'obtention d'un baccalauréat. »⁴

Macroéconomie

Croissance continue du PIB ; la part du Québec dans l'économie canadienne se maintient au même niveau depuis 1985

Le produit intérieur brut a connu une croissance importante depuis 1981. Après un ralentissement au début de 1990, le PIB a augmenté de nouveau à partir de 1994. La part du Québec dans l'ensemble de l'économie canadienne a fléchi lentement de décennie en décennie depuis les années 1960. Elle était de 25,9 % en moyenne pour les années 1960 et de 24 % pour les années

1970⁵. Celle-ci a reculé à environ 22 % au début des années 1980 et s'est maintenue à ce niveau relatif depuis (tableau 18).

Le revenu personnel par habitant a été stagnant durant les années 1990

Le revenu personnel par habitant en dollars constants avait beaucoup augmenté durant les années 1970 (tableau 19). La tendance à la hausse s'est maintenue durant les années 1980, mais elle a été moins prononcée. Cette tendance s'est en quelque sorte arrêtée durant les années 1990, alors que le revenu personnel par habitant a été presque stable.

L'État prélève une part toujours grandissante des revenus personnels en impôts directs et autres contributions

L'État – que ce soit l'État fédéral, l'État provincial ou les diverses administrations publiques – prélève une part toujours plus grande des revenus personnels en impôts directs et transferts courants aux administrations publiques. Les prélèvements directs par les administrations publiques continuent d'augmenter, même dans le contexte d'une réduction des dépenses publiques. Cette proportion était de 16,9 % en 1970, de 20,8 % en 1980 et de 26,6 % en 1996. Il s'ensuit que la hausse du revenu disponible a été moins forte que celle du revenu brut. Le revenu disponible représente 73,4 % du revenu personnel contre 83,1 % en 1970.

4. Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'Éducation 1996 et 1997*, Québec, 1997.

5. Voir Statistique Canada, *Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux*, édition historique 1961-1986, cat. 13-213, p. xxii.

Tableau 19
Revenu personnel et revenu disponible par habitant, en \$ 1996 et en indice,
et transferts à l'État (en %), 1970-1996

Année	revenu personnel par habitant \$ 1996	revenu personnel par habitant en indice	revenu disponible par habitant \$ 1996	revenu disponible par habitant en indice	revenu disponible/ revenu personnel	transferts à l'État en % du revenu personnel
1970	12 563	100	10 443	100	0,831	16,9
1975	17 273	137	14 009	134	0,811	18,9
1980	20 056	160	15 877	152	0,792	20,8
1985	21 013	167	16 346	157	0,778	22,2
1986	20 799	166	15 951	152	0,767	23,3
1987	22 001	175	16 730	160	0,760	24,0
1988	22 717	181	17 144	164	0,775	24,5
1989	23 094	184	17 684	169	0,766	24,2
1990	23 484	187	17 666	169	0,752	24,8
1991	21 917	174	16 455	158	0,751	24,9
1992	21 854	174	16 376	157	0,749	25,1
1993	21 551	172	16 144	155	0,749	25,1
1994	21 695	173	16 157	155	0,745	25,5
1995	21 744	173	16 095	154	0,740	26,0
1996*	21 490	171	15 771	151	0,734	26,6

* Prévisions.

Source : Statistique Canada, Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux, 13-213. Calculs de l'auteur. Le revenu personnel a été indexé à partir de l'indice des prix à la consommation.

Faible diminution des paiements de transfert de l'État aux individus et diminution des revenus de placements depuis le début des années 1990

Depuis dix ans, la part des salaires et traitements est restée stable à environ 62-63 % de l'ensemble des revenus personnels (tableau 20). C'est encore de loin la principale source de revenus de la population. Les proportions respectives des trois autres sources ont cependant varié de façon importante : en nette hausse depuis le début des années 1970, la part des paiements de transfert et celle des revenus de placements ont régressé depuis 1990, surtout à cause des compressions des dépenses de l'État et de la baisse majeure des taux d'intérêt. La part du revenu total qui va aux entreprises individuelles et aux travailleurs autonomes n'a pas beaucoup bougé depuis le début des années 1990, malgré l'augmentation du nombre de personnes actives travaillant à leur compte, sans doute parce qu'il y a dans ce groupe de plus en plus de travailleurs ayant de plus faibles revenus.

Emplois et activité professionnelle

Baisse du taux d'activité de la population en âge de travailler et féminisation du marché du travail

Après avoir connu une hausse continue pendant des années à cause de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux global d'activité de la

population en âge de travailler régresse quelque peu depuis 1990, surtout parce que moins d'hommes sont actifs, ce qui n'est pas le cas des femmes. Il y a ici une tendance qui se confirme : pendant que les femmes maintiennent leur présence sur le marché du travail – autour de 54 % depuis sept ans –, les hommes s'en retirent quelque peu, leur taux d'activité passant de 75 % à 70,5 % au cours de la même période (tableau 21).

Ce sont surtout les hommes âgés de plus de 55 ans qui quittent le marché du travail, alors que la proportion des femmes actives dans ce groupe d'âge est quelque peu en hausse. Les deux récessions économiques du début des années 1980 et du début des années 1990 ont touché plus durement les industries productrices de biens. « Comme ces industries embauchent beaucoup d'hommes, ces derniers ont subi les effets immédiats et prolongés de la réduction de l'effectif dans des secteurs » (Statistique Canada, cat. 71-259, p. 15). Les mutations du marché du travail – notamment l'emploi salarié dans les grandes entreprises industrielles – ont affecté le niveau d'emploi des hommes âgés de plus de 50 ans, sans parler de l'usure de la force de travail qui marque ce groupe de travailleurs, dont plusieurs sont actifs depuis l'adolescence. Il s'ensuit une féminisation accrue du marché du travail.

Les compressions de personnel dans la fonction publique, tant fédérale que provinciale, survenues en 1996 et 1997 vont-elles affecter cette tendance à la féminisation du marché du travail? Sans doute pas, pour plusieurs raisons. D'abord, le retrait des hommes du marché du travail

Tableau 20
Source du revenu personnel en pourcentage,
Québec, 1970-1996

Année	Salaires et traitements	Revenus des autonomes	Revenus de placements	Transferts de l'État aux individus	Autres transferts aux individus	Total
1970	73,0	8,7	7,3	10,5	0,5	100
1975	70,4	6,9	8,2	14,1	0,4	100
1980	68,8	5,5	10,5	14,7	0,4	100
1981	67,4	5,0	12,2	14,8	0,6	100
1982	64,3	5,3	13,2	16,5	0,7	100
1983	63,6	5,9	12,3	17,4	0,9	100
1984	63,4	6,5	12,4	17,1	0,6	100
1985	63,2	6,5	12,4	17,4	0,6	100
1986	63,5	6,6	12,5	17,1	0,4	100
1987	64,4	6,5	12,2	16,5	0,4	100
1988	64,3	6,5	12,5	16,4	0,4	100
1989	63,7	6,1	13,4	16,4	0,4	100
1990	62,6	5,8	14,4	16,8	0,4	100
1991	62,1	5,8	13,2	18,5	0,4	100
1992	62,1	5,8	12,2	19,5	0,4	100
1993	61,9	6,2	11,3	20,2	0,4	100
1994	62,5	6,1	11,1	19,9	0,4	100
1995	62,4	6,0	11,8	19,4	0,4	100
1996	62,9	6,0	11,3	19,4	0,5	100

Source : Statistique Canada, Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux, 13-213, et BSQ, Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 1997, p. 30-31. Calculs de l'auteur.

Tableau 21
Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus, au total,
selon le sexe et l'âge, Québec, 1975-1997

Année	total population 15 ans et +	Hommes			Femmes		
		total	25-44	45-64	total	25-44	45-64
1975	58,5	77,8	95,1	86,3	40,1	45,8	32,6
1985	62,1	74,8	92,7	77,4	50,2	66,6	38,7
1990	64,6	74,9	92,4	76,5	54,7	75,7	44,5
1991	63,6	73,2	91,1	75,2	54,5	74,5	47,7
1992	62,7	72,0	89,9	74,8	53,7	73,9	48,6
1993	62,3	71,2	89,7	74,2	53,8	74,6	50,0
1994	62,5	71,7	90,3	75,3	53,7	74,4	51,1
1995	62,2	70,8	89,9	75,1	54,1	75,3	52,3
1996	62,1	70,6	90,1	74,8	53,9	76,0	51,7
1997*	62,1	70,5	—	—	53,8	—	—

* Avril 1997.

Source: Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, CANSIM et ECOSTAT, juin 1997.

se poursuit (et il ne faut pas oublier qu'une partie importante des nouveaux retraités de la fonction publique sont des hommes). Ensuite, les cohortes de femmes plus âgées, qui ont eu historiquement un taux d'activité plus bas, sont en ce moment remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives, et pour cette raison, le taux de participation des femmes au marché du travail va continuer de croître au cours des prochaines années. Enfin, une partie des nouveaux retraités sont remplacés, notamment dans les secteurs de la santé et de l'enseignement,

et il n'y a pas lieu de croire que l'on engagera moins de femmes que par le passé dans ces secteurs d'emploi dans lesquels la présence féminine est forte.

Augmentation de l'emploi à temps partiel

L'emploi à temps partiel occupe une part grandissante de l'emploi total, comptant pour 17,7 % de l'ensemble en 1996, en nette hausse depuis 1987, dernière date pour laquelle les données révisées ont été calculées⁶ (tableau 22). Un peu plus du quart des femmes en emploi travaillent à

6. Statistique Canada a modifié la définition du travail à temps partiel. Certains emplois réguliers occupés moins de trente heures par semaine (pilotes d'avion, par exemple) sont inclus dans les emplois à temps plein. Les données ont été révisées à partir de 1987. Avant cette date, elles ne sont pas strictement comparables.

Tableau 22
Population en emploi à temps partiel au total et selon le sexe
et répartition du travail à temps partiel selon le sexe (données révisées),
Québec, 1975-1996

Année sexe	% à temps partiel			Temps partiel selon le	
1975	3,6	13,6	7,1	33,5	66,5
1980	4,9	18,7	10,2	29,6	70,4
1985	7,2	23,6	14,0	30,0	70,0
1987*	7,7	24,9	15,0	30,0	70,0
1988*	7,9	24,9	15,1	30,4	69,6
1989*	7,7	24,6	14,9	29,6	70,4
1990*	8,1	24,8	15,3	29,8	70,2
1991*	9,7	25,6	16,7	32,4	67,6
1992*	9,8	26,1	17,0	32,2	67,8
1993*	10,4	26,3	17,5	33,0	67,0
1994*	10,0	25,7	17,0	32,9	67,1
1995*	9,9	26,1	17,1	31,9	68,1
1996*	10,5	26,8	17,7	32,6	67,4

* Données révisées.

Source : 1975 à 1985, Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529; 1987 à 1995, données révisées de Statistique Canada selon la nouvelle définition du travail à temps partiel.

Tableau 23
Taux de syndicalisation, conflits de travail au cours de l'année,
travailleurs touchés et jours-personnes perdus,
Québec, 1970-1996

Année	taux de syndicalisation	Conflits de travail		
		déclenchés dans l'année	travailleurs touchés	jours-personnes perdus
1970	–	126	73 189	1 417 560
1975	–	362	135 765	3 204 930
1980	–	344	174 047	4 314 999
1985	–	270	44 491	1 143 768
1990	46,9	163	128 442	1 117 054
1991	48,5	138	43 096	641 787
1992	49,7	138	16 164	419 647
1993	46,4	142	47 361	516 984
1994	43,8	104	12 907	318 922
1995	41,9	76	47 944	508 659
1996*	41,8	89	14 778	392 581

* Données préliminaires.

Source : Le marché du travail, janvier-février 1995 et juin 1997.

temps partiel (26,8 %), contre 10,5 % chez les hommes. Ces proportions sont en hausse depuis 1987, tant chez les hommes (+2,8 %) que chez les femmes (+1,9 %). Parce que la croissance du travail à temps partiel a été plus importante chez les hommes, ces derniers occupent maintenant 32,6 % de l'ensemble de ces emplois. Les femmes sont cependant encore largement majoritaires dans ce type d'emplois, comptant pour les deux tiers de l'ensemble en 1996.

Baisse du taux de syndicalisation et diminution des conflits de travail

Le taux de syndicalisation a décliné de façon importante depuis 1990, passant de 46,9 % à 41,8 % en six ans (tableau 23). On observe aussi une nette diminution des conflits de travail mesurés par différents indicateurs, ceux-ci étant tous en baisse : moins de conflits de travail, moins de travailleurs touchés et moins de jours-personnes perdus. Les années 1990 sont nettement moins troublées par des conflits de travail que les années 1980, et surtout les années 1970.

Tableau 24
Taux de chômage selon le sexe et l'âge,
Québec, 1975-1997

Année	Total	Sexe		Âge		
		H	F	20-24	25-44	45-64
1975	8,1	7,5	9,1	11,1	6,4	5,7
1980	9,8	9,3	10,7	14,7	7,7	7,4
1981	10,3	9,7	11,3	15,2	8,9	6,9
1982	13,8	13,7	13,9	20,4	12,1	8,9
1983	13,9	13,8	14,0	20,8	12,3	9,6
1984	12,8	12,5	13,3	18,3	11,7	9,7
1985	11,8	11,7	12,0	16,9	10,8	9,3
1986	11,0	10,6	11,5	16,2	10,0	8,9
1987	10,3	10,1	10,6	14,2	9,6	8,3
1988	9,4	8,9	10,1	12,9	9,0	7,5
1989	9,3	9,1	9,6	11,9	9,1	7,2
1990	10,2	10,2	10,2	14,1	9,5	8,6
1991	12,0	12,5	11,3	17,4	11,3	9,6
1992	12,8	13,5	11,9	16,5	12,2	10,9
1993	13,2	14,0	12,1	17,1	12,2	11,7
1994	12,2	12,9	11,3	15,9	11,5	10,6
1995	11,3	11,7	10,8	14,8	10,7	9,6
1996	11,8	12,3	11,2	15,6	11,0	9,8
1997*	11,6	12,2	10,8	—	—	—

* Avril 1997 (estimations).

Source : Statistique Canada, Moyenne annuelle de la population active, cat. 71-529, et CANSIM.

Le taux de chômage s'élève

Le taux de chômage évolue de manière cyclique. Après avoir atteint un sommet en 1983 (13,9 %), il a décliné jusqu'en 1989 (9,3 %), pour ensuite remonter jusqu'en 1993 (13,2 %). Il régresse de nouveau depuis cette date (tableau 24).

Cependant, deux changements majeurs se sont produits depuis vingt ans dans la composition du groupe des chômeurs, qui n'est plus tout à fait le même. Tout d'abord, les hommes chôment plus que les femmes au cours des années 1990, ce qui était le contraire au début des années 1980. Ensuite, il y a une hausse du taux dans la dernière moitié de la vie active, après 45 ans, comparé aux chiffres du début des années 1980. Cette dernière évolution est sans doute liée à la hausse du taux de chômage chez les hommes. Même s'ils ont toujours connu un haut taux de chômage, les jeunes sont quant à eux moins affectés dans les années 1990 qu'ils ne l'ont été au cours des années 1980.

Revenus, pauvreté et inégalités

L'analyse de l'évolution des revenus et du niveau de vie est complexe parce que les indicateurs les plus souvent retenus mesurent des aspects différents qui ne sont pas toujours bien distingués.

Les gains hebdomadaires réels des travailleurs salariés reculent au Québec et l'écart s'agrandit avec les salariés de l'Ontario

Considérons un premier indicateur : les gains hebdomadaires des salariés. Ceux-ci comprennent l'ensemble des revenus gagnés par les personnes salariées, y compris les revenus tirés du travail supplémentaire. Cet indicateur mesure à la fois les revenus gagnés et les heures travaillées. Ces gains, exprimés en dollars courants, sont en hausse depuis 1983, mais il s'agit en fait d'une illusion puisque, transformés en dollars constants de 1996, ils sont en réalité en recul de 5,6 %, étant en effet passés de 586 \$ en 1983 à 553 \$ en 1996 (tableau 25).

Cette absence d'augmentation réelle des gains a été maintes fois décrite comme un trait typique du marché du travail contemporain. Si nous comparons la situation du Québec avec celle de l'Ontario, il ne semble pas que tel soit le cas puisque, dans la province voisine qui sert souvent de référence privilégiée, l'évolution contraire s'est produite, les gains réels des salariés progressant de 10,1 %, soit de 579 \$ à 637 \$ en dollars de 1996. L'écart entre le Québec et l'Ontario s'est agrandi de façon marquée en une douzaine d'années, comme le montre le ratio des gains dans les deux provinces, les salariés québécois gagnant en moyenne 86,9 % des gains des salariés ontariens en 1996, alors qu'il y avait parité entre les deux groupes 13 ans plus tôt.

Tableau 25
Gains hebdomadaires des salariés en dollars courants
et constants (1996) et en indice, Québec et Ontario
et rapport Qué./Ont., 1983-1996

Année	Québec			Ontario			rapport Qué./Ont.
	\$ courants	\$ 1996	indice	\$ courants	\$ 1996	indice	
1983	382,39	585,90	100	377,69	578,70	100	100,0
1984	396,01	581,16	99,2	399,57	586,38	101,3	98,5
1985	406,77	574,56	98,1	415,67	587,13	101,5	97,2
1986	415,48	563,39	96,2	434,21	588,79	101,7	95,0
1987	437,28	567,96	96,9	451,46	586,38	101,3	96,2
1988	451,24	563,43	96,2	478,59	597,58	103,3	93,7
1989	466,16	554,49	94,6	509,75	606,33	104,8	90,9
1990	496,98	563,94	96,3	526,42	597,34	103,2	94,0
1991	517,88	556,45	95,0	557,32	598,83	103,5	92,4
1992	535,25	566,59	96,7	578,58	612,45	105,8	92,1
1993	542,31	563,94	96,3	592,81	616,45	106,5	91,1
1994	549,90	570,52	97,4	610,61	633,50	109,5	89,7
1995	551,77	560,45	95,7	611,42	621,04	107,3	89,8
1996	553,36	553,36	94,4	636,93	636,93	110,1	86,9

Source : Statistique Canada, Emploi, gains et durée du travail 1996, cat. 72-002-XPB. Calculs de l'auteur.

L'écart de revenu entre hommes et femmes travaillant à temps plein diminue

Les femmes qui travaillent à temps plein gagnent maintenant 75 % du revenu moyen des hommes, contre 61 % en 1973 (tableau 26). La tendance à long terme d'une réduction de l'écart de revenu entre hommes et femmes actifs à temps plein se maintient. Le revenu réel moyen des hommes travaillant à temps plein a peu augmenté depuis vingt ans, alors que celui des femmes travaillant aussi à temps plein a progressé plus vite, réduisant ainsi les écarts.

Cet écart de revenu moyen entre hommes et femmes est, faut-il le rappeler, l'une des statistiques les plus connues et les plus citées. Ce ratio de 0,75 est souvent présenté, dans les débats publics, comme une mesure de l'iniquité des revenus entre hommes et femmes. Cette lecture doit être nuancée. En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale – salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes –, il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain (les hommes plus âgés sont souvent plus scolarisés et ils ont plus d'ancienneté que les femmes), les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques, et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen

d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes. Rappelons enfin que les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins marquées, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un important effet sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Après avoir augmenté rapidement, le revenu familial est stagnant depuis la fin des années 1990

Du milieu des années 1970 au milieu des années 1990, le revenu familial brut total a augmenté, notamment à cause de l'avènement du double revenu dans les couples, mais cette hausse a cependant été plus faible durant les années 1980 et nulle durant les années 1990 (tableau 27). Le revenu familial disponible (après impôts directs) s'est élevé encore moins vite et il a régressé depuis 1980. En fait, les contributions payées à l'État et les impôts directs ont continué leur progression alors que la croissance des revenus réels était fortement ralentie. Depuis 1980, l'État prélève une part plus grande des revenus réels des ménages. Ce résultat va dans le sens des observations faites plus haut à partir de l'examen de la comptabilité nationale.

Tableau 26
Revenu annuel total moyen des hommes et des femmes
travaillant à temps plein, en dollars constants de 1995
et en indice et rapport F/H, Québec, 1973-1995

Année	hommes \$ 1995	femmes \$ 1995	hommes indice	femmes indice	rapport F/H
1973	36 290	22 102	100	100	0,609
1975	37 809	23 800	104	108	0,629
1977	39 176	24 925	108	113	0,636
1979	39 194	25 275	108	114	0,645
1981	38 432	25 687	106	116	0,668
1982	37 908	25 465	104	115	0,672
1984	39 349	26 472	108	120	0,673
1985	38 149	26 049	105	118	0,683
1986	37 750	26 079	103	118	0,695
1987	39 260	26 219	108	119	0,668
1988	39 020	25 723	108	116	0,659
1989	39 794	24 833	110	112	0,624
1990	39 710	27 209	109	123	0,685
1991	38 833	27 229	107	123	0,701
1992	38 874	28 742	107	130	0,739
1993	36 936	27 257	102	123	0,738
1994	39 109	27 307	108	124	0,700
1995	37 469	28 040	103	127	0,748

Source : Statistique Canada, cat. 13-217. Calculs de l'auteur.

Tableau 27
Revenu moyen brut et disponible des familles
en dollars constants (1995) et en indice,
Québec, 1973-1995

Année	Revenu des familles			
	Brut		Total disponible	
	\$ 1995	indice	\$ 1995	indice
1973	44 589	100	38 044	100
1975	46 653	105	40 077	105
1980	50 438	113	41 768	110
1985	48 766	109	40 405	106
1986	49 771	112	40 903	108
1987	51 294	115	41 411	109
1988	50 804	114	41 134	108
1989	52 533	118	42 157	111
1990	52 683	118	41 932	110
1991	51 447	115	40 749	107
1992	50 640	114	40 884	108
1993	48 772	109	39 122	103
1994	50 183	113	39 829	105
1995	49 851	112	39 576	104

Source : Statistique Canada, cat. 13-207 et 13-210. Calculs de l'auteur.

Hausse des inégalités de revenus bruts

On observe une nette augmentation des inégalités de revenus bruts entre les ménages comprenant deux personnes ou plus⁷ (tableau 28). Les profonds changements qui ont marqué le marché du travail ces dernières années ont sans conteste contribué à faire augmenter les inégalités socioéconomiques, sans oublier les mutations qui marquent les modes de vie, comme le divorce et le travail salarié des deux conjoints. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur (les familles monoparentales, par exemple) sont distancés par les autres.

Les ménages formés de personnes vivant seules sont plus inégaux entre eux que ne le sont les ménages de deux personnes ou plus, comme l'indiquent les coefficients de GINI, qui sont systématiquement plus élevés.

L'impôt sur le revenu et les paiements de transfert aux individus réduisent considérablement les inégalités entre les ménages. Cette observation est importante, car elle montre que ces deux grands mécanismes de réduction des inégalités, caractéristiques du mode de fonctionnement de l'État-providence, continuent de fonctionner.

Les ménages à faibles revenus : une proportion assez stable depuis quinze ans

Statistique Canada ne propose pas de mesure officielle de la pauvreté. L'organisme statistique construit plutôt un seuil de faible revenu (SFR) qu'il ne faut pas confondre avec une mesure de la pauvreté. Sur le long terme, le seuil de faible revenu est resté assez stable dans le cas des ménages formés de deux personnes ou plus, soit autour de 16 %, évoluant un peu à la hausse ou à la baisse selon la conjoncture économique (tableau 29). Par ailleurs, la proportion de ménages à faible revenu est en baisse depuis 1985 chez les personnes vivant seules.

Au total, on peut estimer qu'un peu plus de 20 % de l'ensemble des personnes vivent dans une situation de faiblesse du revenu au Québec, et cette proportion est assez stable depuis 1980.

Il existe une autre mesure de faible revenu, le MFR, qui se rapproche davantage d'une définition opératoire de la pauvreté qui est maintenant employée par un grand nombre de pays aux fins de comparaisons internationales⁸. La tendance qui caractérise la mesure de faible revenu (MFR) suit de près le seuil de faible revenu analysé plus haut dans le cas des ménages d'une seule personne où la pauvreté apparaît en baisse (un tiers de ménages pauvres en 1995 contre 42,2 % en 1980). La situation est un peu différente dans le cas des ménages de deux personnes ou

7. L'inégalité est mesurée par le coefficient de GINI, qui est une mesure classique. Plus les riches reçoivent une part élevée des revenus, plus le coefficient de GINI est élevé.

8. La mesure de faiblesse du revenu (MFR) définit comme pauvres les ménages qui reçoivent moins de la moitié de la médiane du revenu disponible par unité. Cette mesure, plus facile à calculer, est maintenant de plus en plus utilisée dans les comparaisons internationales de la pauvreté.

Tableau 28
Coefficients de GINI de l'ensemble des ménages, des ménages ayant
deux personnes ou plus et des personnes seules
selon des concepts de revenus différents, Québec, 1981-1995

Année	Revenus avant transferts (1)	Revenus totaux (2)	Revenus après impôts (3)	Rapport 3/2 (4)
ensemble des ménages				
1981	0,459	0,381	0,351	0,92
1985	0,483	0,382	0,348	0,91
1990	0,490	0,391	0,350	0,90
1991	0,506	0,398	0,355	0,89
1992	0,496	0,383	0,342	0,89
1993	0,503	0,378	0,338	0,89
1994	0,513	0,396	0,348	0,88
1995	0,512	0,399	0,353	0,88
deux personnes et plus				
1991	0,434	0,337	0,290	0,86
1992	0,419	0,318	0,274	0,86
1993	0,423	0,314	0,269	0,86
1994	0,439	0,334	0,282	0,84
1995	0,487	0,337	0,285	0,85
personnes seules				
1991	0,594	0,399	0,338	0,85
1992	0,606	0,398	0,337	0,85
1993	0,609	0,383	0,327	0,85
1994	0,602	0,393	0,326	0,83
1995	0,587	0,390	0,327	0,84

Source : Statistique Canada, Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, Ottawa, cat. 13-210.

Tableau 29
Proportion des ménages formés de personnes seules
et des ménages de deux personnes et plus et proportion totale
des personnes sous le Seuil de faible revenu (SFR)
et la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada,
Québec, 1980-1995

Année	SFR (base 1992)			MFR	
	ménages personnes seules	ménages 2 personnes et +	personnes au total	ménages personnes seules	ménages 2 personnes et +
1980	52,0	16,5	19,3	42,2	16,4
1981	52,2	16,2	19,4	44,7	15,5
1982	53,6	16,7	19,9	44,0	14,8
1983	51,7	17,5	20,6	42,6	14,5
1984	52,6	18,7	21,8	42,5	15,5
1985	52,4	16,9	20,4	39,5	14,4
1986	51,4	16,7	20,0	41,2	14,9
1987	47,8	16,5	19,7	38,2	15,0
1988	50,5	16,3	19,8	42,0	15,2
1989	45,2	12,8	16,3	39,1	13,9
1990	46,9	15,2	19,2	39,5	14,4
1991	46,9	15,7	19,5	37,6	14,5
1992	48,7	15,3	19,1	36,7	13,2
1993	48,4	17,0	20,8	35,2	14,1
1994	49,3	16,4	20,5	36,1	14,4
1995	46,8	16,7	21,3	35,9	14,1

N.B. : Le seuil calculé sur la base 1992 a été révisé en 1995, ce qui explique l'existence de quelques écarts avec les données publiées antérieurement par l'organisme. Le seuil MFR a aussi été révisé.

Source : Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille, Ottawa, cat. 13-207 et données non publiées.

plus, marqués par une certaine réduction de la proportion des ménages pauvres (de 16,4 % en 1980 à 14,1 % en 1995).

Les pauvres, une population mouvante

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, effectuée à partir de données d'enquête par panel menées en 1993 et 1994, un peu moins de la moitié des ménages pauvres ne l'étaient plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. La pauvreté est donc un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante des ménages. Il ressort aussi de cette étude que l'incidence de la pauvreté est importante puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Pour un tiers des ménages, l'entrée dans l'état de pauvreté a été causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages a pu quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Cette étude montre bien que les changements qui marquent le mode de vie sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer la sortie ou l'entrée dans l'état de pauvreté.

Après six ans de croissance, la dépendance vis-à-vis de l'aide de dernier recours régresse quelque peu

La progression continue depuis 1989 du nombre de personnes vivant de l'aide sociale s'est arrêtée en 1997, passant sous la barre des 800 000 personnes, qui avait été franchie en 1995 (tableau 30). Au total, 12,4 % de la population totale du Québec est bénéficiaire de l'aide de dernier recours.

Au total, 476 948 ménages recevaient l'aide de dernier recours au 31 mars 1997, soit un peu moins que le sommet atteint en 1996 (tableau 31). La croissance du nombre des ménages recevant de l'aide sociale est importante, tant en indice (+ 130 % en vingt-cinq ans) qu'en proportion. Au total, 17,6 % des ménages ont reçu l'aide de dernier recours en 1996, contre 13,8 % en 1970. On le voit, l'augmentation du nombre de ménages vivant dans cette situation de dépendance (+130 %) a été beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre des personnes (+54 %), ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, essentiellement formés de personnes seules et de familles monoparentales.

Environ les deux tiers des ménages qui ont reçu de l'aide sociale sont formés de personnes vivant seules (tableau 32). Les familles monoparentales constituent le second type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide. On le voit, environ 85 % des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est bien révélateur du fait que la dépendance va de pair avec un certain isolement social. La vie en couple ou la vie de famille donnent aux individus sans

Tableau 30
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars),
en nombre, en indice et en proportion de la population âgée de 0-64 ans,
Québec, 1970-1997

Année	Nombre	Indice	En % de la population
1970	515 760	100	9,2
1975	419 558	81	7,3
1980	512 068	99	8,8
1981	533 080	103	9,1
1982	561 868	109	9,5
1983	675 788	131	11,4
1984	706 934	137	11,9
1985	708 677	137	11,9
1986	693 874	135	11,8
1987	649 555	126	11,0
1988	594 016	115	10,0
1989	559 298	108	9,1
1990	555 907	108	9,0
1991	594 879	115	9,8
1992	674 874	131	11,0
1993	741 387	144	11,6
1994	787 159	153	12,3
1995	802 240	156	12,4
1996	815 487	158	12,6
1997	793 307	154	12,4

Source : gouvernement du Québec, Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu, éditions 1989 et 1993, Québec; ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Calculs de l'auteur.

Tableau 31
Ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars),
en nombre, en indice et en proportion,
Québec, 1970-1997

Année	Nombre	Indice	Proportion
1970	206 971	100	13,8
1975	198 219	96	11,2
1980	285 174	138	13,9
1981	302 435	146	14,0
1982	325 456	157	14,8
1983	396 997	192	17,8
1984	415 413	201	18,3
1985	424 790	205	18,4
1986	416 336	201	17,7
1987	390 366	189	16,5
1988	358 067	173	14,8
1989	340 837	165	13,6
1990	343 874	166	13,6
1991	366 215	177	14,0
1992	413 387	200	15,6
1993	450 675	218	16,8
1994	472 939	229	17,4
1995	479 381	232	17,5
1996	485 261*	234	17,7
1997	476 948*	230	17,6

* Données ajustées, ministère de la Sécurité du revenu, 17 juin 1997.

Source : gouvernement du Québec, Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu, éditions 1989 et 1993, Québec; ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, données non publiées.
 Calculs de l'auteur.

Tableau 32
Ménages et personnes bénéficiaires de l'aide sociale
selon le type de ménages, Québec, 1997

Types de ménages	Ménages*	Personnes		
		Adultes	Enfants	Total
personnes seules**	299 511 (63,7)	299 511 (37,7)	– –	299 511 (37,7)
couples sans enfant	25 947 (5,5)	51 894 (6,5)	– –	51 894 (6,5)
couples avec enfants	46 806 (10)	93 612 (11,8)	94 188 (11,9)	187 800 (23,7)
familles monoparentales	98 111 (20,8)	98 111 (12,4)	155 991 (19,7)	254 102 (32,1)
Total N	470 375	543 128	250 179	793 307
%	(100)	(68,4)	(31,6)	(100)

* Données officielles non ajustées.

** Comprend 1261 conjoints d'étudiants.

Source : ministère de la Sécurité du revenu, 17 juin 1997. Calculs de l'auteur.

ressources propres le support matériel pour vivre, mais lorsque survient une crise dans le couple ou la famille, bon nombre d'individus ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins et ils doivent alors compter sur l'aide de l'État. Celle-ci permet à des personnes en difficulté de vivre seules, ce qui était à peu près impossible avant 1970.

Plus des deux tiers des bénéficiaires de l'aide de dernier recours étaient des adultes et 31,6 %, des enfants, soit 250 179 au 31 mars 1997. Les deux tiers de ces enfants vivaient en majorité dans des familles monoparentales.

Consommation

La proportion des ménages propriétaires de leur logement continue d'augmenter lentement

L'accès à la propriété progresse lentement et la proportion des propriétaires de leur logement a augmenté à 56,2 % en 1995, dernière année disponible (tableau 33). Le taux de propriétaires est plus élevé dans les petites villes et à la campagne que dans les grands centres.

Diffusion rapide de nouveaux biens durables

L'équipement de base nécessaire à la vie quotidienne est maintenant à peu près présent

Tableau 33
Taux de possession du logement et de certains équipements
dans le ménage, Québec, 1986-1995

Items possédés	Enquête équipement ménager			Enquête pratiques culturelles 1994
	1986	1990	1995	
% de propriétaires	53,6	55,2	56,2	*
Lave-linge	81,2	84,9	85,5	*
Lave-vaisselle	39,6	43,0	48,2	*
Four à micro-ondes	26,7	65,5	83,1	*
BBQ au gaz	16,2	34,9	45,2	*
Appareil climatiseur	13,7	13,3	17,1	*
Lecteur de disques compacts	*	13,7	48,8	52,6
Magnétoscope	34,1	63,2	78,4	85,0
Caméscope	*	4,9	12,7	*
Télé couleur				
une	58,4	57,6	47,4	*
deux ou plus	*	39,4	51,4	66,0
Câble	56,2	63,2	66,7	68,8
Micro-ordinateur	8,7	12,4	24,0	35,5
Auto				
une	53,5	54,5	52,8	*
deux ou +	19,1	21,6	18,1	*
Camion et minivan	12,6	13,8	21,8	*

* Ne s'applique pas ou item non mentionné dans le rapport d'enquête.

Sources : Statistique Canada, Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, cat. 13-218, et ministère de la Culture et des Communications, Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1994.

dans tous les ménages : système de chauffage, chauffe-eau, cuisinière, réfrigérateur, machines à laver et à sécher le linge, téléphone, radio, télévision couleur font partie de l'équipement standard, y compris dans les jeunes ménages et les ménages à faible revenu (tableau 33). Ce constat passe aujourd'hui pour une évidence, mais il faut se rappeler qu'il était loin d'en être ainsi il y a vingt ans encore.

De nouveaux équipements ménagers et de nouveaux biens durables continuent de se répandre dans les foyers. Le four à micro-ondes est devenu un bien essentiel en moins de dix ans, alors que le lave-vaisselle s'est répandu moins rapidement. En dix ans, le BBQ au gaz s'est retrouvé dans presque la moitié des ménages, mais sa diffusion ne dépassera sans doute pas la proportion des propriétaires de leur logement, pour des raisons de sécurité (les locataires n'ayant généralement pas l'espace nécessaire ni l'autorisation d'avoir un tel équipement).

Le taux de possession d'une voiture n'augmente plus depuis 10 ans mais la proportion des ménages équipés d'un camion ou d'une fourgonnette (minivan) est en nette hausse.

Les biens durables, support de plus en plus essentiel aux loisirs

Si les ménages ont acquis de nombreux biens d'équipement ménager durant les années soixante et soixante-dix (cuisinière, congélateur, machines à laver et à sécher le linge, etc.), ils se sont massivement équipés d'une grande panoplie d'équipements électroniques reliés aux loisirs durant les années 1980. Presque tous les ménages ont la télé couleur et la moitié d'entre eux ont

même deux postes ou plus, le magnétoscope est présent dans 85 % des ménages, la moitié des ménages ont un lecteur de disques compacts et le câble est présent dans plus des deux tiers des foyers. Ces biens font maintenant eux aussi partie de l'équipement de base de ces derniers.

Le micro-ordinateur trouve son créneau dans le foyer et devient un support pour la communication avec l'extérieur

L'ordinateur personnel est maintenant présent dans un foyer sur quatre d'après Statistique Canada et dans un foyer sur trois d'après l'enquête sur les pratiques culturelles du ministère de la Culture du Québec. Après un lent départ, le taux de possession d'un micro-ordinateur à la maison est en nette progression. D'autres biens, tels que les fours à micro-ondes, les magnétoscopes et les BBQ au gaz, pour ne citer que trois exemples, se sont diffusés plus rapidement, sans doute parce qu'ils avaient trouvé une utilité immédiate dans le foyer. Le micro-ordinateur a tardé à trouver la sienne aussi vite. Pendant quelques années, on a formulé toutes sortes d'hypothèses, parfois un peu farfelues, sur son usage dans la sphère domestique (depuis la planification des finances du ménage jusqu'à l'aide aux travaux domestiques et le contrôle du système de chauffage central). Ces hypothèses ne tiennent plus la route et l'utilité du micro-ordinateur au sein du foyer est maintenant en voie de se préciser.

Sans doute est-ce la *communication* avec l'extérieur qui va permettre au micro-ordinateur de trouver son véritable créneau

dans le foyer. Les loisirs, la vie quotidienne, les activités d'apprentissage et les relations sociales, sans oublier le travail au foyer, exigent de communiquer avec l'extérieur et il est possible d'utiliser l'ordinateur pour chacune de ces activités. Deux facteurs vont sans doute contribuer à l'extension du taux de possession d'un ordinateur domestique : la simplification de la manipulation et le développement de nouveaux usages.

Les usagers sont en train de faire l'apprentissage des micro-ordinateurs, apprentissage qui s'avère plus long et plus complexe que celui d'autres biens durables. Ceci dit, avec le développement de nouveaux logiciels conviviaux, son utilisation est en voie de se simplifier et on peut entrevoir le jour où il deviendra sans doute aussi simple de faire fonctionner un ordinateur que de téléphoner (compte tenu du fait que l'utilisation du téléphone se complexifie de son côté!). Par ailleurs, le nombre de personnes qui ont une connaissance pratique des ordinateurs sur le marché du travail augmente, sans oublier les jeunes générations qui se familiarisent tôt avec cet appareil. Déjà, la possession d'un micro-ordinateur est presque devenue une obligation chez les étudiants universitaires dans tous les domaines et ceux-ci disposent de divers programmes avantageux d'achat groupé mis de l'avant par les universités et les associations étudiantes. Les écoles sont maintenant ou seront sous peu branchées en réseau. Déjà omniprésent dans les entreprises, les commerces et de plus en plus dans les écoles, le micro-ordinateur est devenu un objet familier pour un nombre grandissant d'usagers potentiels au foyer. Des études de marketing révèlent que

l'achat d'un tel appareil par un membre du ménage suit habituellement l'apprentissage de son utilisation en milieu de travail ou en milieu scolaire.

Par ailleurs, les possibilités d'applications courantes du micro-ordinateur à la maison se précisent : le télé-travail (travailler à partir de chez soi), la communication par Internet (courrier électronique, écoute des médias étrangers), les loisirs (jeux, groupes de discussion, libertels, visites de sites sur internet), le télé-achat, les activités d'apprentissage (travaux scolaires, consultation de bases de données), la consultation de cédéroms, la transmission et la réception de messages par fax, la gestion des affaires personnelles et professionnelles, sans oublier le premier usage qu'on en a fait, le traitement de textes. Tous ces usages ne sont pas d'égale importance. Un seul d'entre eux suffit souvent à justifier l'achat d'un micro-ordinateur, et son propriétaire découvre par la suite de nouvelles applications. Le micro-ordinateur offre donc un important potentiel d'applications diversifiées qui va sans doute contribuer à la forte croissance du taux de possession dans les années à venir.

Le micro-ordinateur, mais surtout les moyens de communication qui lui sont associés, vont peu à peu abolir pour un nombre grandissant de personnes l'étroite séparation qui existait entre le monde du travail et l'univers domestique. Il ne s'agit pas ici de prétendre que tous en viendront un jour à travailler à la maison, bien loin de là, ni de verser dans la formulation d'utopies. Nous soutenons plutôt que de plus en plus de gens vont travailler en tout ou en partie chez eux, comme le montre

Tableau 34
Auditoire des cinémas et cinéparcs et projections de films au total en indice, et proportion en français, Québec, 1997

Année	(000)	Auditoire		N	Projections	
		Indice	% en français		Indice	% en français
1991	14 255	100	57,4	297 268	100	58,7
1992	15 305	107,4	59,9	340 375	114,5	61,3
1993	17 257	121,1	63,6	363 297	122,2	64,8
1994	18 383	129,0	64,1	407 548	137,1	65,6
1995	19 023	133,4	62,6	471 670	158,7	64,4
1996	20 875	146,4	62,6	535 074	180,0	65,9

Source : BSQ, Indicateurs d'activités culturelles au Québec 1997, mai 1997, p. 86, et Statistiques sur l'industrie du film.

Tableau 35
Auditoire des cinémas et projections de films selon le pays d'origine des films, Québec, 1995-1996

Pays	Auditoire		Projections	
	1995	1996	1995	1996
États-Unis	84,7	87,1	83,2	86,0
France	4,4	4,7	4,5	4,6
Autres pays	6,2	4,8	6,7	5,4
Québec	2,8	2,7	3,0	3,3
Canada	1,9	0,7	2,6	0,7
Total %	100	100	100	100

Source : BSQ, Statistiques sur l'industrie du film. Données préliminaires pour 1996.

l'augmentation de la proportion des travailleurs autonomes, alors que d'autres transporteront à la maison une partie de leurs activités professionnelles (comptabilité, liens avec les clients en dehors des heures normales de travail, etc.). L'augmentation continue du nombre de travailleurs de l'information – pour reprendre une expression maintenant reconnue pour décrire le type de travail d'un nombre grandissant de personnes – alimentera aussi la croissance du recours plus ou moins régulier au micro-ordinateur à la maison à des fins professionnelles.

Le cinéma, divertissement toujours plus populaire

Le cinéma est, avec la télévision, l'une des industries culturelles les plus développées. L'auditoire des cinémas et ciné-parcs a connu une forte croissance au Québec durant les années 1990, plus rapide que l'accroissement de la population (tableau

34). Les Québécois âgés de 12 ans et plus ont vu en moyenne 2,8 films en salle en 1996, soit presque un film de plus en moyenne par année qu'il y a cinq ans.

L'industrie du cinéma est largement dominée par les grandes sociétés commerciales américaines, qui contrôlent à toutes fins utiles la production et la commercialisation des films (tableau 35). En 1996, 87,1 % de tous les films vus par les clients des cinémas étaient d'origine américaine (chiffre qui inclut les coproductions). Les films venant de France suivent loin derrière avec 4,7 % de l'auditoire, et la part des films du Québec a été de 2,7 % (0,7 % pour les films canadiens). La proportion des films projetés en version française a augmenté quelque peu depuis cinq ans, passant de 58,7 % à 65,9 % en 1996. ○

Simon Langlois

*Professeur au département de sociologie
de l'Université Laval.*



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT AU QUÉBEC

Tendances observables de 1971 à 1996



La présence de l'État au Québec fait l'objet de discussions souvent passionnées entre ceux qui préconisent un État interventionniste et ceux qui croient aux vertus d'un État minimal. Ces débats sont loin d'être toujours appuyés sur une analyse factuelle de l'évolution réelle de la taille de l'État québécois. L'article qui suit trace les tendances de cette évolution depuis 25 ans et constitue une mise à jour d'un chapitre sur la « Présence de l'État » (de 1961 à 1988) publié en 1990 dans un collectif sous la direction de Simon Langlois.

Depuis des années, de grands questionnements sont apparus sur la place et le rôle de l'État au Québec, ses divers champs d'intervention, ses structures, son personnel, ses budgets. S'il est vraisemblable de croire que rien ne ressemble davantage à un budget de l'État québécois que celui de l'année qui a précédé, rien ne permet de dire toutefois qu'un budget d'aujourd'hui ressemble à ceux d'il y a dix ou vingt ans. Chaque budget exprime diverses particularités et traduit des choix de société, qui ont considérablement évolué au cours des vingt-cinq dernières années. Ces budgets, issus des comptes publics et accompagnés de certains autres indicateurs, doivent être analysés pour ce qu'ils expriment fondamentalement :

de quelle façon s'est exercé l'art du possible au Québec, à travers la place accordée à l'État dans notre société. La vision qui ne consisterait qu'à examiner les chiffres de l'État serait fort réductionniste, mais pour peu qu'on se penche là-dessus, bien des tendances deviennent observables qui méritent amplement que l'on s'y attarde.

Parmi ces tendances, il est facile d'observer que les années 1960 et 1970, en particulier, furent marquées par l'envahissement des champs de l'éducation et de la santé et par la modernisation de l'administration publique, alors que les années 1980 et 1990, pour leur part, furent marquées par la crise des finances publiques, diverses tentatives de resserrement des budgets, de rationalisation et de compressions. L'examen

plus détaillé des chiffres de l'État doit nous permettre d'élaborer bien davantage sur ces tendances et de les visualiser dans une perspective évolutive. Combien d'employés comptait-il autrefois et combien en compte-t-il aujourd'hui? Combien l'État dépensait-il pour l'éducation et la santé autrefois et combien de ressources y consacre-t-il aujourd'hui?

Ces tendances sont bien sûr indissociables des grands enjeux idéologiques et politiques sous-jacents : affrontements sur l'importance de l'intervention de l'État dans la société, affrontements sur les champs d'intervention, qu'ils soient débattus ou non dans le cadre des affrontements classiques sur la Constitution, affrontements sur la nature des interventions (politiques keynésiennes par rapport aux politiques monétaristes, réglementation et déréglementation, etc.), affrontements sur la portée ou la profondeur des interventions selon les divers secteurs (réduction des inégalités sociales et de la pauvreté ou mise en place des conditions d'épanouissement de l'entreprise privée), etc. Les chiffres de l'État continueront encore longtemps d'être interprétés selon les allégeances idéologiques et politiques, où évoluent en parallèle les dénonciations du virage néolibéral de l'État depuis le début des années 1980, de même que les exhortations pour un État minimaliste par la classe des gens d'affaires.

Contentons-nous toutefois, pour les besoins de l'exercice, de mettre entre parenthèses ces grands enjeux. Sans nier son importance, l'examen des chiffres mérite sûrement que l'on y consacre quelques efforts et que l'on adopte pour les besoins

de l'exercice un parti pris bien empiriste. Aussi, la nature purement descriptive des données sur lesquelles nous allons nous pencher, notamment sur les structures en place (personnel et budgets de l'État), ne nous permettra que de rappeler au besoin certains de ces enjeux, sans toutefois approfondir l'analyse qui serait susceptible de suivre. Tel est l'objectif que nous nous donnons pour l'instant.

Croissance de l'État au Québec et diversification de l'intervention étatique

Plusieurs changements sont observables à travers l'évolution du personnel de l'administration publique québécoise et de l'administration fédérale au Québec, et à travers les équilibres financiers globaux. Sur le plan des effectifs, on a pu observer une augmentation de 50 % du personnel de l'administration publique, suivie d'une stabilisation, puis d'une décroissance.

Au Québec, l'administration est répartie en trois grands secteurs, soit le secteur public, constitué d'une trentaine de ministères et d'une centaine d'organismes publics, qu'il s'agisse de régies, de commissions ou d'offices, les sociétés d'État, au nombre d'une trentaine, de même que le secteur parapublic, principalement les réseaux de l'éducation et de la santé. Le tableau 1 présente le total des employés de l'administration publique québécoise, de l'administration fédérale œuvrant au Québec et des deux paliers de gouvernement, pour le secteur public seulement (nous excluons les employés du secteur parapublic, pour lesquels les données chronologiques sont moins fiables). Les données du fédéral

Tableau 1
Évolution du personnel de l'administration publique québécoise, de l'administration fédérale au Québec et total, taux par 100 000 habitants et indice (1971 = 100), Québec, 1971-1996; effectifs en équivalents à temps complet de la fonction publique québécoise, 1991-1996 et indice (1991 = 100)

Année	Québec			Fédéral au Québec			Total			Fonction publique (ETC)	Indice
	N	/100 000	Indice	N	/100 000	Indice	N	/100 000	Indice		
1971	99 279	1 613	100	77 323	1 256	100	176 602	2 869	100		
1976	114 295	1 780	110	106 307	1 656	132	220 602	3 436	120		
1981	129 670	1 974	122	129 034	1 965	156	258 704	3 939	137		
1986	149 863	2 226	138	126 911	1 885	150	276 774	4 110	143		
1991	165 246	2 334	145	112 980	1 596	127	278 226	3 929	137	72 360	100
1992	170 018	2 374	147	110 945	1 549	123	280 963	3 923	137	73 580	102
1993	168 729	2 331	145	110 117	1 521	121	278 846	3 852	134	75 669	105
1994	166 611	2 286	142	111 658	1 532	122	278 269	3 818	133	72 387	100
1995										69 610	96
1996										67 396	93

Sources : Statistique Canada, L'emploi dans l'administration fédérale, Ottawa, cat. 72-004; Statistique Canada, L'emploi dans les administrations provinciales, Ottawa, cat. 72-007; gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec, Québec, 1996; calculs de l'auteur.

excluent les employés qui travaillent dans une autre province (notamment à Ottawa, où l'on retrouve le siège de plusieurs des ministères fédéraux). Par contre, elles incluent les employés qui travaillent au Québec mais qui peuvent exercer leur pouvoir d'intervention dans une perspective pancanadienne, ou même sur un territoire qui peut être défini, par exemple, comme étant l'est du Canada ou le Grand Nord. Le tableau est complété avec les données des effectifs de la seule fonction publique (équivalents à temps complet) de 1992 à 1996, qui montre une baisse appréciable, et qui n'a pas encore comptabilisé les départs massifs à la retraite que l'on a connus au cours des toutes dernières années et même des tout derniers mois : le nombre de 30 000 départs à la retraite, dans l'ensemble des secteur public et parapublic, a été atteint en 1997, doublant un objectif fixé par le gouvernement.

Les revenus et dépenses¹ du gouvernement québécois ont suivi une progression assez constante au cours des ans (tableau 2). En termes réels, les revenus ont plus que doublé au cours des vingt-cinq dernières années et il est facile de constater que les dépenses ont suivi, et même un peu plus fortement. Le déficit annuel a eu tendance à s'accroître, puis à diminuer constamment depuis 1981 (tableau 3).

Les revenus du gouvernement québécois sont composés des impôts sur le revenu des particuliers et des successions, des impôts sur les profits des sociétés et autres contri-

butions, des dividendes des sociétés d'État, des taxes à la consommation, des autres taxes, droits, permis et revenus divers, et enfin, des transferts du gouvernement fédéral (tableau 4).

L'État s'est surtout financé par les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes diverses et, dans une moindre mesure, à partir des profits des sociétés. Au cours de toutes ces années, toujours à partir des dollars constants de 1996, les impôts sur le revenu des particuliers, qui ont connu un indice d'évolution de 100 à 241 (ou grossi de 2,4 fois), constituent plus de 32 % des recettes fiscales. Du côté des profits des sociétés, depuis un certain temps, on voit qu'un rattrapage s'est amorcé et qu'un certain redressement est apparu, où les entreprises sont un peu plus mises à contribution qu'elles ne l'étaient il y a vingt-cinq ans, elles qui avaient été considérablement épargnées pendant la période de 1960 à 1970 en particulier, comme nous l'avions observé au moment de notre première étude (Fréchet, 1990). Les transferts du fédéral ont aussi connu un indice d'évolution de 100 à 172 (sans parler des points d'impôt, qui ont parfois été transférés du fédéral au Québec durant cette période), mais leur importance relative dans l'ensemble du financement est en forte chute depuis 1981. L'État, qui s'est donné des politiques favorisant la montée d'une classe moyenne, a fait incombler une large part des coûts à cette même classe moyenne.

1. Tous les montants ont été transformés pour tenir compte de l'inflation, à l'aide de l'« indice implicite des prix des dépenses publiques en biens et services » de Statistique Canada. La base retenue est celle de 1996, ce qui nous permet d'interpréter ces montants sous la forme des « dollars constants de 1996 » par rapport aux dollars courants. Tous les indices, calculés sur les dollars constants, expriment donc la croissance ou la décroissance en termes réels.

Tableau 2
Revenus et dépenses¹ du gouvernement du Québec en millions de dollars de 1996,
taux de croissance quinquennal et indice (1971 = 100),
revenus et dépenses par habitant en dollars de 1996, Québec, 1971-1996

Année	Revenus bruts \$ cour. (000)	Revenus bruts \$ (96) (000)	Revenus bruts Tx. croiss. quinq.	Revenus bruts Indice	Revenus bruts \$ per cap. (96) (000)	Dépenses brutes \$ cour. (000)	Dépenses brutes \$ (96) (000)	Dépenses brutes Tx. croiss. quinq.	Dépenses brutes Indice	Dépenses brutes \$ per cap. (96) (000)
1971	3 527 295	18 180 294	–	100	2 953	3 659 372	18 861 042	–	100	3 064
1976	7 917 716	23 659 589	30,1	130	3 685	8 195 000	24 488 164	29,8	130	3 814
1981	14 681 392	25 576 614	8,1	141	3 894	18 366 506	31 996 492	30,7	170	4 872
1986	24 285 152	31 643 553	23,7	174	4 699	27 900 835	36 354 788	13,6	193	5 399
1991	33 023 993	34 729 833	9,8	191	4 905	35 860 557	37 712 918	3,7	200	5 326
1996	38 524 000	38 524 000	10,9	212	5 214	42 220 000	42 220 000	12,0	224	5 714

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1971-1972 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

1. Les dépenses du gouvernement du Québec seraient ici sous-estimées puisque certaines contributions de l'État en tant qu'employeur ne sont pas toutes comptabilisées à titre de dépenses. Aussi, les comptes publics québécois n'incluent pas les sociétés d'État.

Tableau 3
Déficit des dépenses sur les revenus du gouvernement du Québec
en millions de dollars de 1996, taux de croissance quinquennal
et indice (1971 = 100), déficit par habitant en dollars de 1996,
Québec, 1971-1996

Année	Déficit \$ cour. (000)	Déficit \$ (96) (000)	Déficit Tx. croiss. quinquennal	Déficit Indice	Déficit par hab. \$ (96) (000)
1971	132 077	680 748		100	111
1976	277 284	828 575	21,7	122	129
1981	3 685 114	6 419 878	674,8	943	977
1986	3 615 683	4 711 235	-26,6	692	700
1991	2 836 564	2 983 085	-36,7	438	421
1996	3 696 000	3 696 000	23,9	543	500

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1971-1972 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

La nature des interventions de l'État québécois

Les priorités budgétaires sont le reflet direct de l'importance accordée aux différentes sphères d'intervention de l'État au Québec, pour les seules interventions de l'État provincial. Si nous devons nous situer d'emblée dans une perspective de comparaison internationale, il faudrait longuement expliquer au lecteur que le Québec ne dispose pas des mêmes prérogatives que celles des États occidentaux contemporains. S'il ne dépense pas pour sa défense, c'est qu'il s'agit d'un champ de compétence du fédéral, ce qui est un lieu commun pour le lecteur d'ici. La liste de ces champs de compétence est longue, les affrontements autour de ces questions sont plus que centenaires. En faisant abstraction des champs de compétence de

nos États fédéral et provincial, qui ne sauraient par conséquent être comparés avec d'autres États, il est néanmoins permis de constater que l'on a subdivisé les champs d'intervention de l'État québécois en quelques grandes missions.

Les dépenses du gouvernement du Québec sont ainsi orientées, selon le découpage propre à la comptabilité des finances publiques québécoises, vers les missions économique, sociale, éducative et culturelle, gouvernementale et administrative, et enfin, depuis 1992, vers la mission de la dette (en référence au service de la dette, que l'on a tout simplement distingué de la mission gouvernementale et administrative où il se trouvait auparavant). Ces missions, en fait, bien que pensées au début pour un regroupement fonctionnel, ne servent qu'à regrouper les dépenses selon les ministères d'appartenance, ce qui n'est pas à toute

Tableau 4
Sommaire de l'évolution des revenus par poste, en indice (1971 = 100) et en proportion du total,
Québec, 1971-1996

Année	Impôt sur le revenu des particuliers		Impôt sur le revenu des sociétés privées		Transferts des sociétés publiques		Taxes à la consommation		Autres taxes, droits et revenus divers		Transferts du fédéral	
	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.
1971	100	28,2	100	7,9	100	3,1	100	27,9	100	7,0	100	26,0
1976	145	31,4	115	7,0	123	2,9	109	23,3	180	9,7	129	25,8
1981	182	36,5	184	10,3	105	2,3	91	17,9	119	5,9	146	27,1
1986	203	32,9	244	11,0	219	3,9	135	21,6	113	4,5	174	26,0
1991	238	35,1	320	13,2	221	3,6	147	21,5	150	5,5	156	21,2
1996	241	32,1	453	16,8	345	5,0	144	18,9	181	6,0	172	21,1

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1971-1972 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

épreuve (certaines dépenses à caractère économique peuvent être inscrites sous la rubrique de la mission éducative et culturelle, et vice-versa, selon les réaménagements administratifs ou en fonction d'autres facteurs). Les orientations globales sont néanmoins suffisamment claires pour avoir une idée de l'évolution des priorités gouvernementales (tableaux 5 et 6). Globalement, ce sont les missions sociale et éducative-culturelle qui constituent les plus gros postes budgétaires, accaparant à elles seules 70 % des dépenses au cours des années. La mission sociale, en termes d'indice d'évolution, est passée de 100 à 239, la mission éducative et culturelle, de 100 à 192, et enfin, la mission gouvernementale et administrative, de 100 à 257 jusqu'en 1991, avant qu'on ne l'ampute du service de la dette ; elles ont connu, somme

toute, une croissance apparentée, alors que la mission économique est passée de 100 à 136, une croissance plus modeste.

La mission économique regroupe les initiatives orientées vers la gestion des ressources (ressources naturelles), le développement économique (qui comprenait dans l'ancienne nomenclature les industries primaires, les industries secondaires et les services), la formation de la main-d'œuvre et les transports. De 1976 à 1996, c'est la mission qui fluctue le moins au cours des ans dans l'ensemble (tableau 7), les hausses observables dans certains domaines étant compensées par une baisse du côté des transports, un secteur où la grande construction a fait place aux seules dépenses d'entretien (passant de 10 % à 3,5 % du budget de l'État au cours de ces années). Le développement économique

Tableau 5
Sommaire de l'évolution des dépenses par mission,
en pourcentage, Québec, 1971-1996

Année	Mission économique % sur tot.	Mission sociale % sur tot.	Mission éducative et culturelle % sur tot.	Mission gouvernementale et administrative % sur tot.	Mission de la dette ^a % sur tot.
1971	14,3	39,3	29,7	16,7	–
1976	15,5	35,2	29,1	20,2	–
1981	11,0	40,4	31,7	16,9	–
1986	11,4	40,1	29,3	19,1	–
1991	11,3	39,9	27,4	21,4	–
1996	8,7	42,0	25,6	9,4	14,3

a. Des changements sont apparus en 1992, dont le principal a consisté à distinguer la mission de la dette de la mission gouvernementale et administrative.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1971-1972 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

Tableau 6
Sommaire de l'évolution des dépenses par mission en indice
(1971 = 100), et dépenses par habitant en dollars de 1996,
Québec, 1971-1996

Année	Mission économique		Mission sociale		Mission éducative et culturelle		Mission gouvernementale et administrative		Mission de la dette ^a
	Indice	par hab.	Indice	par hab.	Indice	par hab.	Indice	par hab.	Par hab.
1971	100	439	100	1 203	100	912	100	510	–
1976	140	590	117	1 344	127	1 108	158	772	–
1981	130	536	175	1 970	181	1 544	172	822	–
1986	154	616	197	2 166	190	1 583	222	1 034	–
1991	157	600	203	2 126	184	1 461	257	1 139	–
1996	136	498	239	2 401	192	1 461	126	537	817

a. Des changements sont apparus en 1992, dont le principal a consisté à distinguer la mission de la dette de la mission gouvernementale et administrative.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1971-1972 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

comprend bien sûr les subventions aux entreprises, qui ont augmenté de 100 à 335 mais qui ne représentent que 2 % du budget de l'État.

La mission sociale du gouvernement du Québec regroupe les domaines du régime de sécurité du revenu, de la santé et des services sociaux, des services de garde à l'enfance et de l'habitation. À l'intérieur de cette mission, le quart des dépenses est affecté à la sécurité du revenu et presque les trois quarts à la santé, la part réservée aux autres postes étant proportionnellement beaucoup moindre. Pour l'ensemble des dépenses étatiques, la sécurité du revenu représentait, en 1996, autour de 10 % des dépenses, celle de la santé et des services sociaux, plus de 30 %, les services

de garde, 2,5 %, et l'habitation moins de 1 % (tableau 8). Dans le cas de l'aide sociale (sécurité du revenu), il est connu que de fortes compressions ont été imposées, notamment avec un processus de sélection des clientèles beaucoup plus accentué. Même si la tendance globale est à la hausse, des cycles réguliers de compression et d'expansion ont marqué le domaine de la santé et des services sociaux, l'accessibilité universelle aux soins de santé n'ayant cependant pas été véritablement remise en cause. Le domaine de la santé et des services sociaux, qui accaparait le quart des ressources de l'État en 1971, en requiert aujourd'hui plus de 30 %, après avoir atteint un sommet à 32 % en 1989 (donnée non présentée dans le tableau).

Tableau 7
Évolution de la mission économique par domaine en indice (1976 = 100),
en proportion du total et dépenses par habitant en dollars de 1996, Québec, 1976-1996

Année	Gestion des ressources		Développement économique		Formation de la main-d'œuvre		Transports		Mission économique	
	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	par hab.
1976	100	4,1	100	1,0	100	1,1	100	9,3	100	590
1981	118	3,7	119	0,9	90	0,7	79	5,7	93	536
1986	147	4,1	272	1,8	98	0,7	77	4,8	110	616
1991	172	4,6	213	1,3	120	0,8	74	4,5	112	600
1996 ^a	100	2,4	335	1,9	154	0,9	64	3,5	97	498

a. Des transferts multiples ont été effectués en 1992, que nous avons tenté de présenter en conformité avec l'ancienne structure.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1975-1976 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

Tableau 8
Évolution de la mission sociale par domaine en indice (1976 = 100),
en proportion du total et dépenses par habitant en dollars de 1996,
Québec, 1976-1996

Année	Régime de sécurité du revenu		Santé et services sociaux		Services de garde à l'enfance		Habitation		Mission sociale	
	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	par hab.
1976	100	8,1	100	26,3	–	–	100	0,8	100	1 344
1981	123	7,6	160	32,1	–	–	113	0,7	150	1 970
1986	183	10,0	164	29,0	–	–	203	1,2	169	2 166
1991	145	7,6	185	31,7	–	–	113	0,6	174	2 126
1996a	222	10,4	199	30,3	–	2,4	139	0,7	206	2 401

a. Des transferts multiples ont été effectués en 1992 que nous avons tenté de présenter en conformité avec l'ancienne structure.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1975-1976 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

Parmi les tentatives de compressions budgétaires au cours des dernières années, on retrouve les politiques d'attrition (le non-remplacement du personnel), la diminution des investissements dans les équipements publics, le phénomène de la désinstitutionnalisation, le virage ambulatoire, les privatisations partielles, l'élimination de la gratuité de certains services, les abandons de certaines politiques de prévention en santé et la sélectivité plus forte des clientèles cibles dans certains programmes (hormis les soins de santé) par rapport aux politiques classiques d'universalité. Par ailleurs, l'État a innové en intervenant dans la mise en place d'un programme d'assurance-médicaments dont l'avenir permettra de dire si l'effet redistributeur annoncé s'est véritablement concrétisé, ce qui apparaît tout à fait vraisemblable. Pour l'avenir plus lointain, la perspective du vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles clientèles jugées nécessaires ne font qu'accentuer la croissance des besoins, du seul point de vue de la demande absolue de services, et il est vraisemblable que la mission dans son ensemble subisse encore des pressions à la hausse.

La mission éducative et culturelle comprend l'éducation, la culture et la langue française, les loisirs et les sports ainsi que, présentée distinctement depuis peu, l'immigration. L'éducation y occupe la part du lion et la mission au complet se confond presque avec ce seul domaine. Pour l'ensemble des dépenses étatiques, l'éducation représentait en 1981 plus de 30 % des dépenses mais a vu sa part réduite à moins du quart du budget de l'État. Le domaine

de la culture et de la langue française aurait enfin atteint le 1 % réclamé depuis toujours, connaissant des hausses légères mais constantes. Les loisirs et les sports apparaissent en décroissance depuis des années. L'immigration, enfin, n'occupe qu'une place bien modeste dans le cadre de cette mission, comme dans celui de l'ensemble des dépenses (tableau 9). Du côté de la mission éducative et culturelle, l'effort relatif semble toutefois avoir diminué au cours des dernières années, ce qui est lié, en partie, aux compressions budgétaires du même type que celles vécues au sein d'autres programmes sociaux ainsi qu'à certains autres phénomènes dont celui de la dénatalité.

La mission gouvernementale et administrative comprend les fonctions étatiques (anciennement les institutions politiques et les relations intergouvernementales), la gestion administrative centrale (délestée depuis 1992 du service de la dette, présenté maintenant comme une mission à part), la protection de la personne et de la propriété, et enfin, la protection de l'environnement et de la faune (nouvellement intégrée depuis 1992). La mission dans son ensemble a évolué avec quelques fluctuations (tableau 10).

Le domaine des fonctions étatiques a constamment diminué en proportion, un domaine bien visible aux yeux des médias et du grand public. La gestion administrative centrale, comprenant pendant presque toutes ces années le service de la dette, montre par son doublement entre 1976 et 1991 l'évolution de ce seul service en grande partie, étant entendu que les autres dépenses de gestion centrale étaient sous haute surveillance depuis des années. Le

Tableau 9
Évolution de la mission éducative et culturelle par domaine en indice (1976 = 100),
en proportion du total, et dépenses par habitant en dollars de 1996, Québec, 1976-1996

Année	Éducation		Culture et langue française		Loisirs et sports		Immigration		Mission éducative et culturelle	
	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	par hab.
1976	100	27,1	100	0,5	100	1,4			100	1 108
1981	146	30,2	159	0,6	79	0,9			143	1 544
1986	153	27,9	217	0,7	69	0,7			150	1 583
1991	148	26,0	248	0,8	70	0,6			145	1 461
1996 ^a	154	24,3	333	1,0	14	0,1	—	0,2	152	1 461

a. Des transferts multiples ont été effectués en 1992, que nous avons tenté de présenter en conformité avec l'ancienne structure.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1975-1976 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

Tableau 10
Évolution de la mission gouvernementale et administrative par domaine en indice (1976 = 100),
en proportion du total, et dépenses par habitant en dollars de 1996, Québec, 1976-1996

Année	Fonctions étatiques		Gestion administrative centrale		Protection de la personne et de la propriété		Protection de l'environnement et de la faune		Mission gouvernementale et administrative par hab.	
	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	% sur tot.	Indice	par hab.
1976	100	6,8	100	11,2	100	2,3	–	–	100	772
1981	63	3,3	135	11,5	118	2,1	–	–	109	822
1986	66	3,0	186	14,0	137	2,1	–	–	140	1 034
1991	62	2,7	219	15,9	188	2,8	–	–	163	1 139
1996 ^a	57	2,3	52	3,4	151	2,0	–	1,8	80	537

a. Des transferts multiples ont été effectués en 1992. En particulier, le service de la dette ne fait plus partie de la gestion administrative centrale, ce qui explique la baisse observée.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1975-1976 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

domaine de la protection de la personne et de la propriété (justice, sécurité publique, etc.) a augmenté de 100 à 150 mais s'est maintenu entre 2 et 3 % des dépenses. Le domaine de la protection de l'environnement et de la faune, enfin, apparaît dorénavant comme un domaine à part entière dans la mission.

Signe des temps, finalement, la comptabilité de l'État a été modifiée pour traiter distinctement le service de la dette, ce qui apparaît bien normal. La « mission de la dette » s'ajoute dorénavant aux autres grandes missions de l'État (tableau 11) et sert à rembourser une partie de la dette accumulée et surtout les intérêts annuels encourus, ce qui totalise aujourd'hui plus de six milliards de dollars pour le Québec seulement. En y ajoutant la part québécoise de la dette du fédéral, substantiellement plus importante que celle du Québec, celle des municipalités et des commissions scolaires, la dette publique est un fardeau qu'il n'est plus possible d'ignorer.

En conclusion

L'avènement de la Révolution tranquille et la montée du nationalisme québécois ont favorisé la constitution de l'État québécois moderne dans les années 1960 et 1970, sans parler de l'accroissement et de la consolidation de l'intervention étatique, au moins jusqu'au milieu des années 1970. Une certaine stabilisation est ensuite apparue au début des années 1980 avec, notamment, une remise en question de l'intervention étatique et un mouvement vers la privatisation. Le gouvernement québécois s'est conformé, à l'instar de plusieurs des gouvernements occidentaux, à ce modèle. Depuis le début des années 1990, on observe diverses formes de resserrement, qu'il ne faut pas nécessairement voir de façon univoque comme autant d'attaques envers l'État-providence. S'il est vrai que ce mouvement s'inscrit dans la foulée des exhortations pour un État moins interventionniste, il n'est pas certain que toutes ces

Tableau 11
Mission de la dette en millions de dollars de 1996, taux de croissance annuel et indice (1992 = 100), dette par habitant en dollars de 1996, Québec, 1992-1996

Année	\$ cour. (000)	Mission de la dette \$ (1996) (000)	Tx. croiss.	Indice
1992	4 678 000	4 788 244	–	100
1993	4 764 000	4 842 037	1,1	101
1994	5 316 000	5 361 260	10,7	112
1995	5 874 000	5 874 000	9,6	123
1996	6 038 000	6 038 000	2,8	126

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances, Comptes publics, Québec, 1991-1992 à 1995-1996; calculs de l'auteur.

initiatives remettent en cause la portée des interventions, notamment celles qui visent une meilleure répartition de la richesse. Seulement, il est entendu que les interventions sont désormais beaucoup plus ciblées et que l'universalité des programmes sociaux n'est plus qu'un souvenir. Si l'universalité est encore décriée de nos jours, il faut voir qu'elle n'existe à peu près plus, à toutes fins utiles, dans la plupart des programmes sociaux (hormis les soins de santé), tant au fédéral qu'au provincial.

Les dénonciations habituelles de la taille de l'État (son poids dans l'économie, son importance en terme d'organisation bureaucratisée, sa propension à réglementer, etc.) souffrent depuis toujours d'un travers : elles évacuent les questionnements sur la nature de ces interventions. La taille de l'État n'est pas synonyme de son caractère plus ou moins providentiel, pas plus d'ailleurs que les montagnes de règlements ne sont un indicateur fiable de son interventionnisme. Si certaines tendances expriment que l'État-providence s'est immiscé dans de nombreux secteurs et a pris à sa charge des pans entiers de la vie sociale (le « mur-à-mur » dont profiteraient abusivement quelques privilégiés), il n'est pas dit pour autant que des besoins essentiels sont partout et universellement couverts par l'État et qu'il dispose de toutes les ressources pour y faire face.

Par ailleurs, pour peu que l'on examine les diverses formes de rationalisation de l'action gouvernementale, force est de constater que certaines d'entre elles ne furent pas commandées que par pur souci de rétrécissement du filet de protection

sociale commandé par les pressions pour un État minimaliste. En santé par exemple, il est bien connu que certaines pratiques préventives allient l'efficacité à l'économie, réalisant d'une pierre deux coups, ce que personne ne songe à contester. Toute la question est de savoir, dans un cas comme celui-ci, s'il faut désinvestir dans les programmes de santé (et modifier en conséquence l'intervention en santé) ou investir encore plus dans les programmes de prévention, qui devraient en principe abaisser les coûts.

Les virages utilitaristes en éducation et les compressions dans ce secteur font craindre pour la pérennité de l'éducation à titre de programme social. Beaucoup d'autres avenues demeurent à explorer dans le contexte actuel et l'on présume que les compressions pourraient porter à conséquence sur la composition du tissu social tel que nous le connaissons, notamment sous l'angle de l'élargissement des inégalités sociales. Dans le contexte de crise de financement où évoluent les grandes politiques sociales de l'État québécois, en santé et en éducation en particulier, peut-être devra-t-on enfin se résoudre à prêter l'oreille à ceux qui réclament depuis longtemps une réforme majeure de la fiscalité. ○

Guy Fréchet

Chargé de projet au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et professeur associé au département de sociologie de l'Université Laval.

Pour cette recherche, il a bénéficié de la collaboration de M^{me} Jacinthe Bonneau et de M. Marc Huneault, étudiants en sociologie.

Références

Côté, Ronald, *Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale 1986-1987 à 1995-1996*, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, Collection Données statistiques et indicateurs n°31, septembre 1996, 80 p.

Fréchet, Guy, « Présence de l'État », dans Langlois, Simon (éd.), *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, réédition 1991 : 321-336.

Gouvernement du Québec, Ministère des Finances, *Comptes publics*, Québec, 1971-1972 à 1995-1996.

Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du Trésor, *Portrait statistique des effectifs régulier et occasionnel de la fonction publique du Québec*, Québec, 1996 ; voir sur Internet : <http://www.orh.gouv.qc.ca/sommaire.htm>

Statistique Canada, L'emploi dans l'administration fédérale, Ottawa, cat. 72-004.

Statistique Canada, L'emploi dans les administrations provinciales, Ottawa, cat. 72-007.

Statistique Canada, Les finances publiques fédérales, Ottawa, cat. 68-211.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

ÉTAT DE LA CRIMINALITÉ

Mœurs tranquilles sur fond de zizanie



Les dernières statistiques disponibles sur l'évolution de la criminalité au Québec – celles de 1996 – ne laissent entrevoir aucune augmentation inquiétante de la violence, au contraire. La lente diminution de celle-ci continue de témoigner de l'assagissement de la population québécoise, on devrait dire de son vieillissement, comme l'a démontré l'auteur du présent article dans l'édition *Québec 1997*. Cette année, Pierre Tremblay offre une analyse plus sociologique des phénomènes criminels : comment ceux-ci transgressent les barrières sociales ou expriment une certaine « lutte des classes », et comment des freinages « naturels » agissent sur la délinquance. Au terme d'une analyse détaillée d'une carrière virtuelle de planteur de marijuana, l'auteur en vient à la conclusion que la tendance générale en matière criminelle est au décrochage et que les pénitenciers sont finalement destinés à ceux qui persèverent, c'est-à-dire aux exceptions.

Le décompte officiel des crimes commis au Québec en 1996 signale 493 129 infractions au code criminel (auxquelles on devrait ajouter les 13 353 violations des lois sur les drogues). Autrement dit, 506 482 demandes individuelles de sanctions pénales pour des délits jugés suffisamment sérieux pour qu'ils soient connus des policiers ou qu'on choisisse de les en aviser.

Supposons, en simplifiant, que chaque infraction au code criminel ne fasse qu'une seule victime, différente à chaque fois. Cela signifierait qu'en 1996, 6,9 % de la popu-

lation recensée (approximativement 7,13 millions d'habitants) a été victime d'un délit. Ces victimes, bien entendu, ne vivent pas recluses et repliées sur elles-mêmes. Rien de plus normal qu'elles veuillent raconter leur histoire à leurs proches et amis. Admettons que le cercle des intimes se compose d'environ cinq personnes. On peut en conclure que le rayon d'action immédiat de la criminalité affecterait directement au moins le tiers de la population totale, les crimes les plus graves connaissant sans doute une diffusion plus élevée que les délits

relativement bénins. Comme les cibles des délits de l'année qui suit ne sont que rarement celles de l'année qui s'achève, il suffit sans doute de trois à cinq ans seulement pour qu'un ensemble d'incidents, généralement brefs et peu fréquents, finisse par toucher personnellement (par proches interposés) la quasi-totalité du corps social.

Origine et destination de la criminalité

Un crime n'a pas seulement une origine (c'est-à-dire un auteur) mais également une destination (ou une cible). Il arrive qu'origine et destination se confondent en quelque sorte, que les protagonistes présentent le même profil et occupent la même position dans l'espace social : les délinquants s'en prennent à ceux qu'ils fréquentent et ceux qu'ils fréquentent leur ressemblent. On en déduit la demi-vérité que les quartiers confrontés à des niveaux élevés de criminalité doivent être des quartiers où habitent une proportion importante de délinquants. On en déduit aussi que les jeunes s'attaquent aux jeunes, les pauvres aux pauvres, les Noirs aux Noirs, les hommes aux hommes, les gais à d'autres gais, et que cette dynamique centripète de la criminalité, respectueuse des clivages sociaux, fait en sorte qu'il suffit d'éviter certaines catégories de personnes, certains lieux et certains heures pour échapper aux risques de victimisation.

Tout cela n'est pas faux mais, comme il arrive souvent, n'est rien de plus qu'une approximation statistique. La société est stratifiée en classes sociales qui s'évitent, en groupes d'âge passablement refermés sur eux-mêmes. Elle se segmente également

selon d'autres lignes de démarcation comme l'origine ethnique, la profession ou l'appartenance religieuse. Il serait bien étonnant que les milliers de disputes ou de conflits qui sont à l'origine de la plupart des délits ne traversent pas ces frontières sociales et n'opposent pas des personnes de sexe opposé, de groupes ethniques distincts et de classes sociales différentes.

Guerre des sexes

Une étude récente des voies de fait à Montréal indique que la moitié des agressions commises par des hommes sont dirigées contre des femmes (plutôt que d'autres hommes), et que la moitié des agressions commises par des femmes sont dirigées contre des hommes (plutôt que d'autres femmes). Mais comme le penchant à la violence est plus manifeste chez les hommes que chez les femmes (le rapport est de 9 à 1), il en résulte que les femmes sont la cible non pas de 10 % des voies de fait mais de 50 % d'entre eux. Le résultat net de cette distribution est que les femmes assument la moitié des coûts des agressions même si elles ne contribuent que pour un dixième à leur activation. À l'inverse, les hommes contribuent pour neuf dixièmes au problème mais n'ont à en assumer que la moitié des coûts. Un groupe social subit en victimisation reçue les coûts d'un problème auquel il ne contribue (en termes de délinquances initiées) que marginalement : c'est peut-être cette inégalité des contributions et des impositions qui explique pourquoi le sentiment individuel d'insécurité que suscite la criminalité se double d'un sentiment d'injustice collective.

Conflits des groupes d'âge

Le penchant à la violence diminue en fonction de l'âge, mais assez faiblement. Curieusement, la distribution par classe d'âge des agressions initiées et reçues s'équilibre : 8,4 % des voies de fait sont commises par des agresseurs de 50 ans et plus, mais 9,4 % des victimes ont également plus de 50 ans; 8,5 % des voies de fait sont commises par des juvéniles et 9,4 % des victimes sont des mineurs. Cet équilibre joue également pour les 18 à 29 ans (35 % des agresseurs, 36 % des victimes) et pour les 30 à 49 ans (48 % des agresseurs et 45 % des victimes).

On ne peut expliquer cet état de choses en supposant simplement que les adversaires qu'opposent ces voies de fait sont très généralement du même âge. Les juvéniles s'attaquent à d'autres juvéniles mais dans 53 % des cas seulement; pour les jeunes adultes, la proportion est de 58 % et pour les 30 à 49 la proportion atteint 60 %. Dans 40 à 50 % des incidents, par conséquent, les voies de fait opposent des groupes d'âges différents, la fréquence relative des conflits (comme des interactions) diminuant en fonction du nombre d'années qui les séparent. L'exception à cette tendance sont les personnes de 50 ans et plus qui ne s'en prennent à des personnes du même âge que dans le tiers des cas : 46 à 48 % des voies de fait dont ils sont à l'origine ou dont ils sont la cible les opposent aux 30 à 49 ans, 15 à 20 % aux 18 à 29 ans et 5 % aux juvéniles. Rarement en conflits violents entre eux, la majorité des cibles de leur colère et de leur hargne se localisent à l'extérieur de leur groupe d'âge. Par ailleurs,

les deux tiers des adversaires qui les attaquent profitent sans doute du déclin de leur force physique ou de la lenteur de leurs réflexes à se défendre ou à protéger leur patrimoine.

Batailles des clans

De manière analogue, on ne doit pas s'étonner ou se scandaliser que l'origine ethno-culturelle des individus imprime aux conflits interpersonnels sérieux une direction sociale particulière. La majorité des suspects d'origine noire (ou antillaise) s'attaquent à des victimes de même origine (c'est le cas de 51 % des voies de fait), mais il n'en reste pas moins que 45 % des adversaires sont des Blancs, 2 % des Asiatiques et 1,3 % des personnes d'origine sud-américaine. La majorité des voies de fait commises par des agresseurs d'origine sud-américaine affectent également des victimes de même origine (46 %), mais dans 47 % des cas il s'agit de Blancs, dans 3,7 % des incidents les victimes sont d'origine noire et dans 1,5 % des dossiers connus de la police d'origine asiatique. De manière analogue, la plupart des voies de fait commises par des personnes d'origine asiatique impliquent des victimes de même origine (c'est le cas de 59 % des incidents), mais 34 % des cas les opposent à des Blancs, 4 % à des Noirs et 2 % à des personnes d'origine sud-américaine.

De manière générale, et pour diverses raisons (distance sociale entre classes ethno-culturelles, poids démographique très inégal des minorités et de la majorité qui influence au départ les occasions d'interaction intergroupes, taux différentiel de délinquance selon les communautés), il

n'existe pas d'équilibre général entre le volume de délits en provenance de l'une ou l'autre des classes ethno-culturelles et le volume de victimisations dont elles sont les destinataires : 72 % des victimes noires sont attaquées par d'autres Noirs mais 51 % seulement des voies de fait commises par des délinquants noirs concernent d'autres Noirs. Un excédent de 22 points qui signifie que bon nombre de voies de fait initiées dans ce groupe social sont « exportées » et atteignent des adversaires qui appartiennent à d'autres groupes ethno-culturels.

Un tel déficit est également observé pour les voies de fait initiées par les suspects d'origine asiatique ou sud-américaine. L'inverse est vrai, en revanche, lorsqu'on considère la classe majoritaire : 84 % seulement des victimes blanches sont attaquées par d'autre Blancs mais 92 % des voies de fait commises par des délinquants blancs concernent d'autre Blancs. Un déficit de 12 points qui signifie que cette classe attire ou importe davantage d'agressions qu'elle n'en exporte.

Lutte des classes

Il est de mauvais goût de laisser entendre que la criminalité serait une forme individualisée et dévoyée de lutte des classes. On suppose que les pauvres s'attaquent principalement aux pauvres et que la criminalité aurait le même effet que d'autres formes de taxes régressives. Mais la direction des délits permet de leur attribuer sans grande difficulté un sens patent. Les sondages de victimisation canadiens indiquent ainsi que les risques de cambriolage, de vandalisme et de vols de véhicules automobiles augmentent en fonction des revenus des

cibles potentielles, particulièrement les ménages qui déclarent un revenu supérieur à 40 000 \$ (en dollars de 1988, date du sondage). Cette tendance s'observe à la fois dans les régions urbaines et les régions rurales. Cela se comprend. Les délinquants choisissent d'abord et avant tout les cibles les plus attrayantes, c'est-à-dire les plus fortunées.

Il est également utile de rappeler qu'en matière de vols et de fraudes, les particuliers sont nettement moins visés que les organisations, c'est-à-dire les banques, les commerces, les compagnies d'assurance ou les gouvernements. Les poches des organisations sont plus profondes que celles des particuliers et elles disposent d'un capital liquide que les délinquants peuvent périodiquement et en grand nombre siphonner. Mais les autorités policières privilégient d'abord et avant tout la protection des droits de propriété des individus, les organisations disposant davantage de ressources pour se protéger ou se dédommager. De sorte que les statistiques criminelles officielles sous-estiment l'ampleur de la délinquance que les particuliers dirigent quotidiennement contre les organisations.

À Montréal, le tiers des fraudes par chèque exploitent des chèques personnels, alors que les deux autres tiers concernent des chèques de compagnie ou du gouvernement. Il serait plus juste de concevoir la société comme étant traversée par deux lames de fond de délinquance contre les biens – chaque lame poursuivant une direction inverse et s'entrechoquant : d'un côté la délinquance d'affaires qui s'exerce de haut en bas et qui profite de la vulnérabilité des consommateurs de biens et

services divers (fausses représentations, abus de confiance et trafic d'influence) – une délinquance peu fréquente mais qui atteint un grand nombre de victimes ; d'un autre côté, la délinquance des moins fortunés – des délits plus fréquents mais qui atteignent à chaque fois un nombre plus restreint de cibles – qui s'exerce de bas en haut et destinée aux cibles les plus attrayantes (fraudes par carte de crédit ou par chèque, vols, cambriolages, vandalisme qui frappent les biens publics et les ressources des commerces, des gouvernements, des assurances ou des services publics).

Querelles de clochers

Une étude du milieu des années 1980, à Philadelphie, indique que seulement 15 % des délits ont lieu dans le secteur de recensement où habitent les deux protagonistes. Dans 17 % des cas, les victimes sont de passage dans le secteur où résident les victimes et dans 20 % des incidents ce sont au contraire les délinquants qui sont de passage dans le secteur résidentiel des victimes. Quant aux autres délits, ils étaient commis dans des secteurs où ne résidait aucun des deux protagonistes.

Cette étude est importante parce qu'elle établit que les deux tiers des délits sont commis dans les secteurs urbains où se rendent les victimes ou les délinquants (leurs points de destination) plutôt que dans les secteurs où ils vivent (leur point d'origine). On ne souligne pas assez l'intense mobilité de la vie urbaine. Les sondages sur les trajets ou les déplacements intra-urbains à Montréal, réalisés tous les cinq ans par la Société de Transport de la Communauté urbaine de Montréal, mon-

trent que la mobilité des citoyens (c'est-à-dire la distance parcourue pour se rendre au travail ou à l'école, les trajets effectués pour fins de magasinage ou de loisir) a augmenté de manière très significative entre 1970 et 1995. Le volume de ces déplacements est considérable : dans la grande région métropolitaine (3,3 millions d'habitants), on dénombre en 1993 4,8 millions de déplacements individuels par jour et cette estimation ne comprend pas les retours à domicile. Il n'est pas donc pas surprenant qu'en 1995 57 % des délinquants à Montréal aient commis leurs délits à l'extérieur de leur quartier : c'est le cas de 41 % des agressions sexuelles connues de la police, de 38 % des voies de fait, de 61 % des cambriolages, de 67 % des vols qualifiés et de 75 % des vols de véhicules. Les délinquants évitent ainsi de « passer à l'acte » près de leur lieu de résidence, en partie parce que la mobilité que procurent les transports publics et l'automobile élargit le rayon d'action de leur recherche d'occasions criminelles, en partie pour des raisons de prudence, en partie enfin parce que les opportunités criminelles sont inégalement distribuées dans l'espace urbain.

On ne sera pas étonné non plus de constater que les délits commis dans le centre-ville sont imputables dans leur grande majorité à des délinquants « de passage » et que ce soit également le cas pour les quartiers huppés de Montréal : 85 % des délits commis à Westmount sont le fait de visiteurs indésirés. Ce pourcentage atteint 88 % dans la ville de Mont-Royal. Par contre, la proportion plafonne à 57 % dans la Petite-Patrie, à 41 % dans Verdun, et à

36 % dans Hochelaga-Maisonneuve. En somme, certains quartiers attirent les délinquants et d'autres les exportent.

La police de quartier

L'analyse de cette dynamique, c'est-à-dire des trajets et des points de destination des délinquants et des cibles qu'ils croisent ou rejoignent, n'a pas encore été faite, et mériterait de l'être parce qu'elle renouvellerait notre manière de concevoir la criminalité. La police de quartier a certainement ses mérites mais en se rapprochant de ses résidents, elle n'a jamais pris en considération le fait que la moitié au moins des délits sont commis par des individus qui n'y résident pas et touchent des victimes qui n'y habitent pas non plus. L'idée que les délinquants pour la plupart restreindraient leur rayon d'action au dépanneur le plus proche, à la maison du voisin d'en face et à la taverne du coin – une idée largement répandue pour on ne sait quelle raison – est inexacte. Elle dissimule le fait que l'espace urbain est polarisé par des lignes de force et que certains quartiers exportent leurs délinquants alors que d'autres en subissent les conséquences.

Prédateurs et trafiquants

La délinquance prédatrice résulte de rapports antagoniques entre agresseurs et agressés, voleurs et volés, tricheurs et trichés. Ces intérêts contradictoires produisent en fin de compte trois effets de freinage et d'autorégulation.

D'une part, les délinquants se trouvent contrôlés par la capacité des victimes de se protéger ou de se venger. Plus les gains qu'ils peuvent espérer extorquer d'une

victime potentielle sont importants, mieux elle sera protégée; bon nombre d'entre eux sont conduits alors à se rabattre sur des cibles plus vulnérables, mais dont ils ne peuvent escompter tirer de grands profits.

D'autre part, une augmentation sensible de la fréquence de la gravité des fraudes, des agressions ou des vols pousse l'auto-protection à la hausse; l'inverse est également vrai – une diminution significative des risques incitant les victimes potentielles à baisser leur garde, et les délinquants potentiels à augmenter à nouveau leur rythme d'activité. De sorte que la criminalité prédatrice aura tendance, à moins que d'autres changements exogènes se produisent, à rester stable ou à osciller autour d'un point d'équilibre.

Finalement, et voici le troisième mécanisme de freinage, la délinquance prédatrice pousse naturellement les victimes dans le camp des forces de l'ordre et c'est cette alliance quotidienne, et la coopération qui en résulte, qui limitent sévèrement les chances d'impunité. Si le volume de crimes connus n'a guère varié depuis au moins une dizaine d'années (493 129 infractions au code criminel en 1996, 537 940 en 1990, 464 148 en 1986, 446 771 en 1980), c'est en partie parce que les règles de jeu de la délinquance prédatrice n'accordent à ceux qui s'y risquent qu'une marge de manœuvre limitée et que la suite des parties est, comme dans les casinos, largement programmée d'avance.

La délinquance de trafic, en revanche, obéit à une dynamique très différente. Étant intrinsèquement utile (pour au moins une fraction significative de la population),

elle n'oppose pas des adversaires, mais rassemble au contraire des vendeurs et des acheteurs autour d'échanges. Il n'est pas étonnant que les revenus que procurent la participation même occasionnelle à la vente de drogues (ou d'autres biens et services) illicites soient en moyenne – comme on a pu le démontrer – plus élevés et plus réguliers que ceux qu'offre la délinquance prédatrice.

En l'absence de mécanismes de régulation comme le sentiment d'insécurité et l'autoprotection, la délinquance de trafic est sujette à des expansions de plus grande amplitude, même si la demande de drogues illicites témoigne d'un bon sens évident : les préférences pour les drogues douces et subjectivement contrôlables sont beaucoup plus répandues que pour les drogues dures. Il est vrai que la délinquance de trafic amplifie la délinquance prédatrice, comme c'est le cas pour les vols de véhicules – 49 580 en 1996, environ 6000 de plus qu'en 1995 – dont on sait que près de la moitié d'entre eux seront revendus. C'est cette organisation de la revente qui alimente la croissance de ces vols depuis 20 ans.

La délinquance de trafic exerce aussi un effet de ricochet sur le volume global des voies de fait et des meurtres en raison de la fréquence plus élevée des conflits entre vendeurs et acheteurs sur les marchés de biens et de services prohibés ou rationnés. En revanche, et précisément parce que ces marchés procurent des revenus plus constants et plus intéressants à ceux qui en assurent l'offre, il est vraisemblable que ces trafics détournent bon nombre d'entre eux d'une délinquance prédatrice moins lucrative.

En l'absence de victimes directes, la délinquance de trafic place également les autorités policières dans une situation moins certaine. Elles ne peuvent réagir de manière simplement réactive à un flux continu de demandes individuelles de répression ponctuelle – demandes bien circonscrites dans l'espace et dans le temps et relativement faciles à satisfaire. Elles sont poussées à recruter activement informateurs et « sources » (qualificatif que les policiers réservent aux délateurs, c'est-à-dire aux informateurs qu'ils rémunèrent pour les « services rendus » mais aussi pour les risques souvent très réels qu'ils courent) et à « deviner » l'intensité acceptable de répression que la société civile dans son ensemble (et pas seulement les membres de tel ou tel groupe d'intérêt) souhaite voir imposer. On peut craindre, en conséquence, que la répression de la délinquance soit sporadique et inconstante et marquée par des alternances d'indifférence et de « tolérance zéro ». Il ne semble pas, pourtant, que ce soit le cas.

Cannabis, cocaïne et héroïne

Le décompte des infractions aux lois fédérales sur les drogues prohibées est de 13 353 pour 1996 : 147 pour le marché d'héroïne, 3229 pour celui de la cocaïne, 1788 pour les marchés d'autres drogues (chimiques) et 7849 pour celui du cannabis.

Si les stratégies d'enquête accordaient autant d'importance à la répression de la demande qu'à celle de l'offre, on devrait s'attendre à ce que les enquêtes pour motif de possession soient au moins vingt fois plus nombreuses. On doit en effet compter en moyenne plus d'une vingtaine de con-

sommateurs ou de clients par revendeur. Comme les statistiques criminelles de 1996 indiquent 6758 infractions de possession pour 6595 infractions de trafic, il est clair, fort heureusement, que les autorités policières ciblent davantage l'offre que la demande. Par ailleurs, plus la drogue est dangereuse, plus cette tendance est prononcée : la proportion d'enquêtes pour motif de simple possession et usage de stupéfiants est de 29 % pour le marché de l'héroïne, 38 % pour celui de la cocaïne et 56 % pour le marché de la marijuana (ou du cannabis).

On doit également prendre en considération le sondage de consommation de drogues psychoactives illicites réalisé par Santé-Québec et qui montre qu'en 1992-1993 8,2 % environ de la population québécoise de 15 ans et plus avait admis (lors d'entrevues face-à-face dotées de questionnaires auto-administrés et entourés de garanties importantes de confidentialité) avoir fumé de la marijuana durant l'année précédente (un bassin de 456 401 consommateurs). La demande de cocaïne se limiterait à 103 422 personnes, c'est-à-dire 1,9 % de la population de plus de 15 ans. En matière d'héroïne, la prévalence annuelle est estimée à moins de 0,3 % (1168 consommateurs). On peut en conclure que le marché du cannabis est 4,4 fois plus étendu que celui de la cocaïne et qu'il rejoint une clientèle 400 fois plus nombreuse que celui de l'héroïne. La prévalence annuelle totale de la demande de stupéfiants illicites (12,6 % de la population de 15 ans et plus) varie, bien entendu, selon les groupes sociaux : elle est beaucoup plus marquée notamment parmi les 15 à 24 ans

(où la proportion d'utilisateurs au moins occasionnels atteint alors 27 %).

Si les policiers faisaient abstraction de la gravité relative des divers marchés de drogues illicites et accordaient la même importance et les mêmes ressources à la répression du marché du cannabis qu'à celle de la cocaïne ou de l'héroïne, on devrait s'attendre à ce que la répartition des infractions pour usage et trafic de stupéfiants soit très similaire à la distribution estimée par le sondage le plus récent de Santé-Québec. Les enquêtes policières pour usage ou vente de cannabis devraient être 4 à 5 fois plus nombreuses que les enquêtes dirigées contre le marché de cocaïne et – compte-tenu de la difficulté à estimer la demande d'héroïne par voie de sondage – 100 à 400 plus nombreuses également que les enquêtes qui sont destinées à déstabiliser le marché de l'héroïne.

Fort heureusement, ce n'est pas le cas. Les statistiques officielles indiquent plutôt un ratio de 1,7 lorsqu'on compare le décompte des infractions pour trafic de cannabis (3 420 enquêtes en 1996) et de cocaïne (2 010 enquêtes) et un ratio de 33 lorsqu'on compare les infractions pour trafic de cannabis et d'héroïne (105 enquêtes). En bref, les policiers répriment et réglementent davantage le trafic de cocaïne que celui de cannabis (par un facteur de 2,6) et contrôlent davantage encore le trafic d'héroïne que celui de cocaïne (par un facteur de 4 à 12).

Ces résultats indiquent que l'exercice des pouvoirs discrétionnaires ou proactifs considérables dont disposent les corps de police en matière de répression de la délinquance de trafic de drogues illicites suit d'assez près la demande pénale de la société civile dans

son ensemble. Il est peu probable que la marge d'erreur des sondages de consommation (et en particulier leur tendance à sous-estimer de manière plus importante la prévalence des usagers de drogues dures comme l'héroïne)

soit suffisante pour remettre en cause cette analyse. ○

Pierre Tremblay

*Professeur à l'École de criminologie
de l'Université de Montréal.*

CARRIÈRE D'UN PLANTEUR de marijuana

Pierre Tremblay

La principale tendance sur le marché québécois des stupéfiants est la performance et l'activisme des trafiquants et producteurs domestiques de marijuana. En contrepoint de la baisse légère mais systématique des enquêtes sur le marché de l'héroïne (204 infractions en 1991, 170 en 1994, 147 en 1996) et de cocaïne (4134 en 1991, 3622 en 1994 et 3229 en 1996), on observe en revanche une hausse très marquée des infractions pour culture de cannabis (176 en 1991, 571 en 1994 et 1200 en 1996).

Les principales provinces à produire de la marijuana au Canada sont le Québec et la Colombie-Britannique. Aux États-Unis, ce sont les États du Midwest qui dominent le marché des plantations de « pot » (le Minnesota, les deux États du Dakota, et ceux du Nebraska, de l'Iowa et du Kansas). Le nombre de plants saisis au Québec a été de 4800 en 1993 (80 plantations distinctes démantelées) mais de 300 000 en 1996 (1075 plantations ont été alors détruites).

Cette expansion est en partie le résultat d'une innovation technologique : la diffusion

de la culture hydroponique qui permet de quintupler les récoltes annuelles et de produire des plants de qualité supérieure. Alors que le taux de THC (substance psychoactive du cannabis) est d'environ 3 % lorsqu'on cultive la marijuana à l'état sauvage, il atteint 20 à 30 % en serre : 16 serres hydroponiques ont été démantelées au Québec en 1990, 280 en 1996.

Un intérêt sociologique évident

Les policiers, et les médias également, s'intéressent davantage, comme il est normal qu'ils le fassent, au petit nombre de réseaux de trafiquants expérimentés qui réussissent à monter des opérations d'envergure qu'aux revendeurs et petits trafiquants beaucoup plus nombreux qui grenouillent dans leurs sillages sans succès notable ou qui improvisent leur destin en francs-tireurs. Leur histoire est rarement racontée à la fois parce qu'ils se trouvent en marge du milieu criminel ou des personnes « connues de la police » et parce que leurs ambitions modestes et leur promptitude à décrocher rapidement lorsque les enjeux grimpent font en sorte qu'ils ne présentent pas l'intensité dramatique qu'on attend des « faits divers ».

En revanche ils présentent un intérêt sociologique évident, celui de nous faire

comprendre comment un voisin conformiste, baby-boomer de surcroît, modeste-ment ambitieux, imprudent et pleutre tout à la fois, mais assailli à l'occasion par des humeurs anomiques et anarchistes peut se retrouver en train de jouer le script d'un « trafiquant de stupéfiants ».

Appelons-le Louis M., un fonctionnaire provincial mis à la retraite anticipée pour cause de maux de dos persistants, 55 ans, divorcé et esseulé (les enfants ayant quitté la maison), libéré d'obligations civiques particulières, dont la pension, quoique suffisante, ne lui permet pas de satisfaire à ses désirs de voyage et d'évasion, qui se souvient de la bohème de ses vingt ans, et qui décide par un bon jour de printemps et d'ennui de se lancer – prudemment et modérément, il va sans dire – dans la culture de plants de marijuana.

Dans les îles de Sorel

Or il se trouve qu'en face de Sorel, il existe une centaine de toutes petites îles inhabitées et que sur le tiers d'entre elles on trouve des petits champs de culture de marijuana. Chaque année, au mois de mai (pour la plantation) et surtout au mois d'août (pour la récolte) se déroule une activité intense de va-et-vient incessants de petites embarcations qui toutes se surveillent et s'espionnent : celles des planteurs qui, en pêcheurs avertis ou amateurs de plein air, se déplacent silencieusement à diverses heures du jour et de la nuit pour planter, entretenir et récolter les plants ; et bien entendu, celles des patrouilleurs maritimes qui surveillent tout ce beau monde, prenant force notes pour trier ceux qu'ils souhaitent cibler et les autres –

d'envergure moindre – qu'ils fichent pour usage futur.

Les planteurs – deux ou trois par embarcation – se divisent le travail : un ou deux pour s'occuper des plants, le troisième demeurant dans l'embarcation pour aviser par walkie-talkie ses collègues de toute surveillance inopportune ou débarquement intempestif.

Les planteurs de l'île A craignent bien entendu que les planteurs de l'île B les délogent ou viennent voler leurs plants surtout en fin d'août (la réciproque est également vrai). La méfiance étant la mère de toute sociabilité, il en résulte qu'il est dans l'intérêt de chacun des planteurs de trouver un terrain d'entente et de contribuer au respect de règles minimales de coexistence pacifique. On peut supposer que ces puissances grégaires que constituent les Hell's Angels, installés à proximité, incitent les planteurs les plus entreprenants à bénéficier, en échange d'une quote-part, de leur protection informelle. En revanche, les planteurs non affiliés ou indépendants comprennent qu'il est dans leur intérêt de limiter le nombre de plants cultivés (pour ne pas attirer l'attention), de ne pas abuser des plants de leurs compétiteurs affiliés (pour ne pas exciter la hargne des puissances tutélaires).

Et c'est ainsi que procède Louis. L'année précédant sa retraite, il fait la connaissance d'un professeur de cégep qui a fait la culture de marijuana durant de nombreuses années, qui a maintenant cessé ses activités mais à qui lui on reconnaît le statut de « consultant » et qui est assez obligeant pour fournir gratuitement un sachet de bonnes graines.

Un des amis et voisins de Louis connaît de son côté de sérieuses difficultés financières mais possède quelques terrains sur les îles de Sorel. Et cet associé connaît également un jeune homme d'origine sénégalaise qui fréquente assidûment les bars de la ville de Québec et qui pourrait assurer la mise en marché des récoltes.

Les trois hommes débutent leurs activités en mai 1993, installent leurs plants, les protègent des rongeurs, éliminent en juillet les plants mâles (de moins bonne qualité). Vers la troisième semaine d'août, arrive le temps de la récolte, et les trois associés se rendent sur leur île le soir très tard et le matin très tôt, de préférence lorsque le temps est maussade, afin de minimiser les risques de détectation. Louis fournit deux garages loués proches de sa résidence située sur la rive-sud de Montréal pour faire sécher la récolte, la couper et la peser. Il faut attendre octobre pour que le produit fini puisse enfin être livré et acheminé aux revendeurs.

De l'essai à l'échec

La première année avait été une année d'essai : 18 plants mis en terre seulement, dont 15 survivront, qui produiront 23 livres de pot et rapporteront à chaque associé un bénéfice net de 9000 \$. Si on considère ce travail comme l'équivalent d'un emploi saisonnier (6 mois par année), à mi-temps (tout au plus), une estimation prudente de leur rémunération horaire serait de 20 \$. Une estimation plus réaliste donnerait un tarif horaire de 40 \$ (mais sans prélèvement fiscal).

Mais la deuxième année, tout va mal. Les associés investissent une partie des béné-

fices pour agrandir et complexifier leurs opérations (l'achat de matériel hydroponique notamment).

Mais Louis s'emploie principalement à freiner leurs ambitions désordonnées et démesurées; le temps (trop sec) s'avère désastreux et les plants sauvages de moins bonne qualité. Les profits nets par associé chutent à 3000 \$. Comme ils ont conclu un marché à terme avec leur distributeur attiré (qui vend au quart d'once), ils sont obligés de se tourner vers d'autres planteurs pour honorer cet engagement.

En brisant l'entente, ils auraient perdu une filière rapide et fiable pour écouler leurs récoltes futures et se seraient aussi exposés à des représailles désagréables. La troisième année – on se retrouve à l'été 1995 – et c'est déjà le début de la fin : les associés changent d'île parce qu'ils se sentent surveillés et les rumeurs courent dans le village où Louis M. habite qu'il serait « à la tête d'un important réseau de trafiquants » ; les trois hommes se font questionner régulièrement par les patrouilles maritimes. Louis se sent la cible de filature policière, et consacre une part croissante de son temps libre à imaginer divers stratagèmes pour piéger ses épieurs invisibles. Il se retrouve finalement à l'hôpital pour cause de stress et surmenage. À sa sortie, il retourne néanmoins avec ses associés couper les plants arrivés à maturité et parvient, en fin de compte, à retirer un profit net de 8000 \$ de ses opérations.

Mais c'est la fin de l'aventure en ce qui le concerne, les risques cumulatifs devenant de plus en plus palpables, et il se distancie de ses deux associés (qui, quant à eux, se lient davantage avec les autres planteurs des

iles) et finit par se résigner à cultiver son lopin de jardin et n'y faire pousser que 3 ou 4 plants pour usage personnel et revenus d'appoint.

Les trajectoires délinquantes

Une trajectoire délinquante exemplaire à deux points de vue. Par sa brièveté relative d'abord. Ce sont les études prospectives qui suivent pendant vingt à trente ans des cohortes d'individus nés la même année – un travail de bénédictin – qui permettent d'estimer le plus exactement la durée des trajectoires délinquantes.

Elles nous apprennent (c'est le cas de l'étude classique de Marvin Wolfgang à Philadelphie), par exemple, que 50 % des délinquants décrochent après leur première arrestation et 75 % après leur troisième (l'intervalle moyen entre deux arrestations étant d'un an).

On doit en conclure que les crimes ne procurent à la plupart des délinquants que des gains négatifs ou des bénéfices limités et temporaires. On peut également supposer que les abandons qui se produisent avant même que les délinquants soient directement confrontés aux policiers sont encore plus nombreux. La récidive persistante ou durable est par conséquent l'exception qui confirme la règle, c'est-à-dire que la tendance générale en matière criminelle est à l'attrition, l'abandon ou le décrochage. Les pénitenciers sont sans doute destinés à ces exceptions. Même un engagement délinquant tardif – à 55 ans dans le cas de Louis M. – n'a rien d'exceptionnel pour la délinquance d'affaire ou la délinquance de trafic. Il est vrai les risques d'arrestation à l'âge adulte sont 2 à 3 fois plus élevés pour ceux qui ont

déjà des antécédents de délinquance juvénile. Mais le flux des entrées (adultes qui succombent à la tentation) et des sorties (délinquants juvéniles qui abandonnent à leur majorité) fait en sorte que finalement 40 % des délinquants adultes ont des antécédents juvéniles alors que 60 % n'en ont pas (ces estimations sont basées sur des données américaines). Une jeunesse vertueuse ou conformiste n'offre pas la garantie morale qu'on est portée à lui accorder. L'inverse est également vrai.

Un effort même grandiose pour dépister, prévenir et abaisser les niveaux de délinquance juvénile n'aurait peut être pas un impact aussi décisif sur la délinquance adulte qu'on se l'imagine. En 1996, la proportion de délits classés par voie de mise en accusation et commis par des juvéniles a été seulement de 17 % (32 188 suspects de 12 à 17 ans sur 184 799). À Montréal la proportion est encore plus faible (7120 sur 51 240 ou 14 %). Il y a fort à parier que la majorité des adultes qui ont commis ces délits n'ont jamais été des délinquants juvéniles.

Sources

Ce commentaire fait usage des données recueillies par Marc Ouimet (1997) *Portrait des voies de fait* (École de criminologie, Université de Montréal) et du sondage réalisé pour le compte de Statistique Canada par V. Sacco et H. Johnson (1990) *Profil de la victimisation au Canada* (Ottawa) pour la section « Origine et destination de la criminalité ». Le paragraphe consacré à la mobilité urbaine des délinquants (« Querelles de clochers ») utilise l'enquête de 1993 de la STCUM auprès des ménages

montréalais sur leurs déplacements et les données d'un rapport de recherche de M. Ouimet et coll. (1997), commandité par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et intitulé « Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du SPCUM » (École de criminologie, Université de Montréal). Pour la section « Carrière d'un planteur de marijuana », j'ai tiré profit d'un reportage fouillé de *La Presse* des 15-16 mars 1997 et surtout d'une entrevue réalisée dans le

cadre d'un travail de session de février 1997 rédigé par Mélanie Desrosiers et James Morgan, deux étudiants de l'École de criminologie. La référence américaine sur le Midwest comme zone principale de culture domestique de cannabis aux États-Unis est G.F. Rengert (1996) *The geography of illegal drugs* (Westview Press). L'analyse classique de cohorte citée en fin de texte est celle qu'ont réalisée Marvin Wolfgang et ses collègues à Philadelphie (1987) *From Boy to Man: From Delinquency to Crime* (Chicago). ●

Évolution récente de la criminalité Québec 1991-1996						
	1991	1992	1993	1994	1995	1996
CODE CRIMINEL (total)	580 151	573 650	528 828	496 869	500 987	493 129
CRIMES DE						
VIOLENCE (total)	54 224	56 766	53 629	53 117	49 200	44 812
Homicide	184	166	159	126	136	125
Tentative de meurtre	334	400	412	358	331	294
Voies de fait (total)	39 939	42 397	41 384	41 845	38 396	33 792
Agression sexuelle (total)	3913	4410	4081	3786	3316	3057
Grave (causant blessures)	143	139	129	143	94	88
Armée	169	187	176	152	138	106
Simple	3601	4084	3776	3491	3084	2863
Voies de fait (NS total)	36 026 3	7 987	37 303	38 059	35 080	30 735
Voies de fait simples	25 230	27 400	26 678	27 528	25 542	22 640
Voies de fait armées	6095	6066	6417	6729	6121	5256
Voies de fait graves	720	692	560	520	465	389
Infliction blessures	510	497	373	346	362	251

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Décharger une arme à feu	104	91	96	88	73	83
Contre officier de police	1680	1623	1861	1846	1629	1400
Contre agent de la paix	254	166	174	189	409	447
Voies de fait autres	1433	1452	1144	803	479	359
Enlèvement (d'un mineur)	148	158	135	139	133	113
Vol qualifié (total)	12 850	12 776	10 640	9798	9206	9279
Avec arme à feu	4329	4053	3343	3087	1975	1629
Avec autre arme	3781	3833	2926	2572	2308	2130
Autre	4740	4890	4371	4139	4996	5847
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ (total)	392 174	379 302	348 208	317 564	295 957	302 363
Introduction par effraction (total)	128 408	124 395	115 918	103 087	102 773	103 143
Commerces	33 910	34 305	28 244	25 508	19 091	20 893
Résidence	80 709	78 576	76 520	66 013	71 482	72 694
Autre	13 789	12 054	11 154	10 558	12 200	9556
Vol de véhicules à moteur (total)	47 715	49 374	47 965	43 854	43 972	49 580
Automobiles	31 668	31 738	30 075	26 678	25 728	29 937
Camions	9525	10 806	11 568	11 842	12 792	13 605
Motocyclettes	4187	3326	2466	2170	3730	4823
Autres	2335	3504	3856	3164	1722	1215
Vol simple (total)	188 010	179 325	156 209	158 958	149 212	149 639
Vol. + de 1 000 \$ (5 000) (total)	26 253	25 479	23 958	22 434	7273	3977
Bicyclette	674	957	1126	1151	82	55
Dans véhicule à moteur	11 077	12 023	10 886	10 052	2502	1223
À l'étalage	573	494	482	463	162	105
Autres	13 929	12 005	11 643	10 768	4527	2594
Vol. 1 000 \$ ou - (5 000) (total)	151 757	153 846	132 251	136 524	141939	145 662



	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bicyclette	24 955	24 287	22 897	20 988	21 818	19 719
Dans véhicule						
à moteur	53 585	50 958	43 484	40 261	44 860	48 417
À l'étalage	17 824	18 384	13 558	15 154	18 526	20 969
Autres	65 393	60 217	52 312	50 121	56 735	56 557
AUTRES CRIMES (total)	162 730	159 275	175 176	158 069	155 830	145 955
Recel (total)	2723	921	8327	3346	2754	2754
Fraude (total)	25 318	22 747	19 790	18 319	17 276	18 059
Fraude chèques	15 786	13 780	10 784	9023	7292	732
Fraude cartes de crédit	3027	2353	2125	2054	3163	5025
Fraude autre	8505	6614	6881	7242	6821	6302
Prostitution (total)	2013	1980	1711	1457	1594	1212
Maison de débauche	138	103	96	95	92	73
Proxénétisme	87	45	52	41	29	29
Prostitution autre	1788	1832	1563	1321	1473	1110
Jeux et paris (total)	174	211	197	72	20	92
Armes offensives	1427	1467	1532	1560	1458	1206
Explosifs	52	74	89	114	148	99
Armes prohibées	469	495	419	458	488	405
Armes à aut. restreinte	245	258	236	259	203	179
Autres	661	640	788	729	619	523
Incendie criminel (total)	2894	4335	3864	3814	3961	3915
Enlèvement (total)	381	515	588	682	565	820
Monnaie contrefaite (total)	2235	3913	4967	9372	18 959	10 051
Évasion d'une garde légale	1046	934	776	728	738	639
Lois sur le cautionnement	6745	7595	8431	9119	9129	8044
Liberté illégale	1647	1650	1646	2053	2098	2048
Méfait						
(dommage vand. total)	76 976	75 252	65 149	59 574	58 856	61 815
Méfait plus						
de 1000\$	11 751	10 721	9657	8938	4999	4745

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Méfait 1 000\$ ou moins	85 225	64 531	55 492	50 638	53 857	57 070
LOIS FÉDÉRALES SUR LES DROGUES (total)	9131	9745	11 185	11 789	12 118	13 353
Héroïne (total)	204	199	211	170	159	147
Possession	59	57	46	52	50	42
Trafic	106	120	113	93	90	93
Importation	39	22	52	25	19	12
Cocaïne (total)	4134	4186	3867	3622	3358	3229
Possession	1561	1582	1395	1330	1218	1219
Trafic	2467	2520	2309	2161	2017	1923
Importation	105	84	163	131	123	87
Autres drogues (total)	999	1331	1732	1696	1789	1 788
Possession	620	835	1044	1059	1104	1068
Trafic	364	484	679	590	673	699
Importation	15	12	9	47	12	21
Cannabis (total)	3625	3778	5083	5959	6564	7849
Possession	2099	2216	2858	3416	3752	4429
Trafic	1225	1179	1687	1841	1779	2140
Importation	125	87	146	141	92	80

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec.

La criminalité sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal en 1992-1996

	1992	1993	1994	1995	1996	%
Crimes contre la personne						
Homicides	77	74	52	60	55	-8,3
Tentatives de meurtre	184	240	198	164	140	-14,6
Agressions sexuelles	1538	1341	1264	1222	1254	2,6%
Voies de fait	16 009	15 746	16 435	14 232	13 537	-4,9%
Vols qualifiés	7956	6554	6313	6016	6335	5,3
Total	25 764	23 955	24 695	21 694	21 321	-1,7 %
<i>Le nombre de crimes contre la personne est en diminution en 1996. Les vols qualifiés affichent la hausse la plus marquée dans cette catégorie (+5,3%). En fait, si ce n'était de cette catégorie, l'ensemble des crimes contre la personne afficherait une baisse encore plus marquée pour l'année 1996.</i>						
Crimes contre la propriété						
Introductions par effraction	39 450	36 651	32 199	31 336	32 234	2,9
Vols véhicules-moteur	21 420	21 767	19 478	18 589	20 939	12,6
Vols simples	68 429	64 578	60 489	56 225	59 035	5,0
Total	129 299	122 996	112 166	106 150	112 208	5,7
<i>Comme on peut le constater, ce sont surtout les crimes contre la propriété qui ont augmenté en 1996 par rapport à 1995, notamment les vols de et dans les véhicules-moteur (+12,6%).</i>						
Autres infractions au Code criminel						
Possession de biens volés	612	727	707	654	590	-9,8
Fraudes	7690	6382	6191	5685	6258	10,1
Prostitution	1647	1394	1106	1338	1043	-22,0
Jeux et paris	87	96	35	19	104	447,4
Armes offensives	383	359	437	348	300	-13,8
Autres infractions	41 149	38 743	37 965	35 591	36 034	1,2
Total	51 568	47 701	46 441	43 635	44 329	1,6
Total des déficits et infractions au Code criminel						
Code criminel	206 631	194 652	182869	171 480	177 860	3,7



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

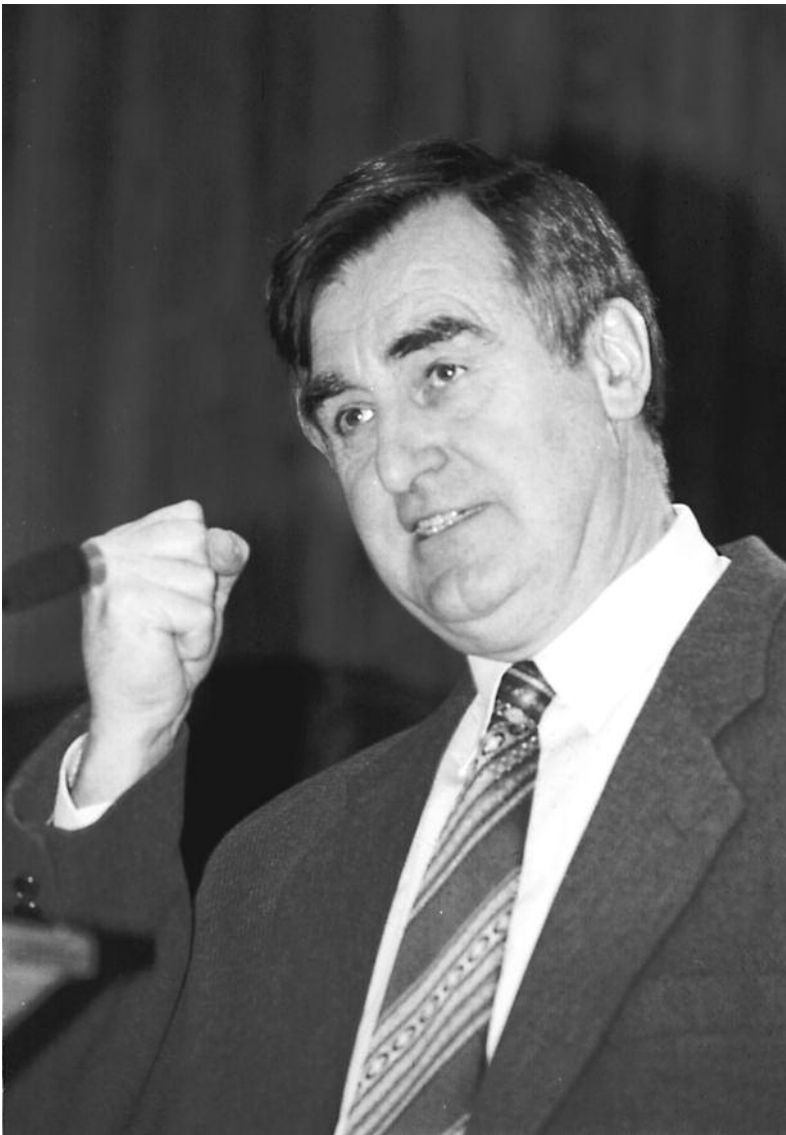
Québec 



La population du Québec dépasse les 7,4 millions mais son poids relatif dans l'ensemble canadien diminue de 0,1 % chaque année.



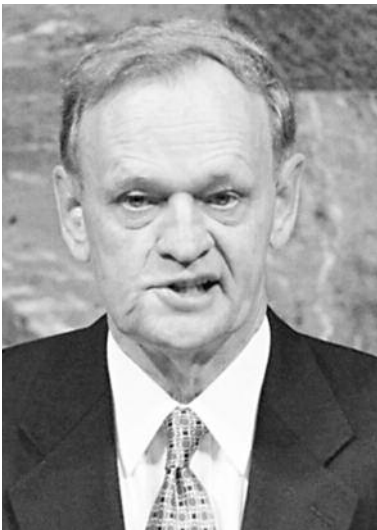
Robert Bourassa meurt le 2 octobre 1996 à l'âge de 63 ans.



Le premier ministre Lucien Bouchard a fait face aux difficultés de gouverner et sa popularité a fléchi. L'objectif du déficit zéro pour l'an 2000 a imposé à son gouvernement des compressions budgétaires qui ont été le thème dominant de l'année politique écoulée.



Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a été, avec le premier ministre Bouchard, la figure marquante de l'année politique.



Jean Chrétien a reconduit ses troupes au pouvoir et a conservé son siège dans Saint-Maurice.



Yves Duhaime a connu une année politique chargée : il a été à la fois l'adversaire de Gilles Duceppe et celui de Jean Chrétien.



Michel Gauthier a assumé une transition difficile à la direction du Bloc québécois entre le départ de Lucien Bouchard et l'élection de Gilles Duceppe.



Malgré son retrait officiel, Jacques Parizeau a continué d'occuper une place importante dans le jeu politique.



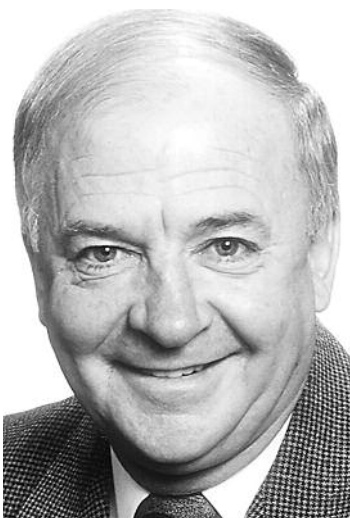
Le Sommet de l'économie et de l'emploi a réuni à Montréal, autour du premier ministre Bouchard, les principaux représentants du monde de l'économie, du syndicalisme et des mouvements sociaux. Des manifestants ont réclamé une clause d'appauvrissement zéro.



Claude Beland (à gauche) a été reporté à la direction du Mouvement Desjardins. Il a fait face à Jocelyn Proteau (au centre), directeur de la Fédération des caisses populaires de Montréal.



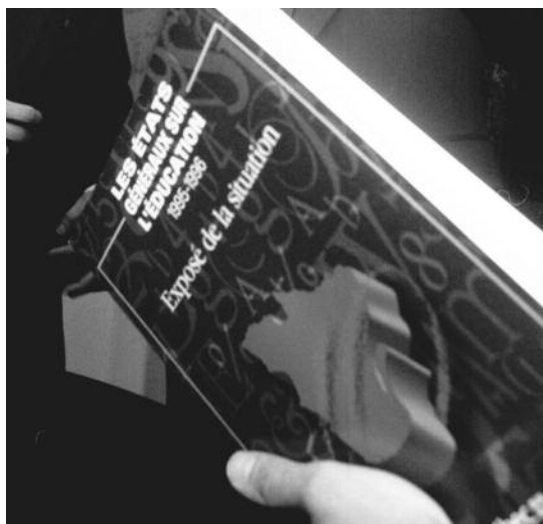
Bernard Landry, ministre des Finances, a annoncé une réforme de la fiscalité qui va de pair avec le régime minceur imposé par l'objectif du déficit zéro.



Guy Chevette, ministre des Ressources naturelles, a mis sur pied la Régie de l'énergie qui devra, entre autres, examiner les nouvelles orientations d'Hydro-Québec.

Pauline Marois, ministre de l'Éducation, a lancé les réformes tant attendues des programmes scolaires.

Le dépôt du rapport des États généraux sur l'éducation a été le point de départ de réformes majeures dans ce domaine, même si ses recommandations principales n'ont pas été retenues.



Vie politique et sociale

Faits marquants de la vie politique québécoise	87
L'année politique	95
Le dossier constitutionnel	107
Le budget 1997-1998	113
Les relations internationales	127
La question linguistique	131
L'éducation	135
La santé	145
La justice	151
La police	157
Le Parlement et les partis	163
L'heure de vérité du Bloc québécois	193
Résultats des élections fédérales du 2 juin 1997	201

Faits marquants de la vie politique québécoise



AOÛT 1996

Le 4, le congrès de l'aile jeunesse du Parti libéral du Québec introduit dans le débat sur le régime fédéral canadien la notion de l'interprovincialisme, qui implique essentiellement la participation des dix premiers ministres à la réunion annuelle d'un conseil interprovincial. **Le 8**, le comédien Jean-Louis Roux est nommé lieutenant-gouverneur du Québec et devient le représentant de la reine Elizabeth II dans la capitale provinciale, une décision froidement accueillie par Québec, froissé de ne pas avoir été consulté. **Le 21**, se tient à Jasper en Alberta la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux. Dès l'ouverture des assises, Lucien Bouchard réitère son intention de s'en tenir rigoureusement à son propre agenda, centré sur la création d'emplois et les problèmes socio-économiques. Il n'est pas question pour lui de transformer cette rencontre en conférence sur le renouvellement de la fédération. Neuf premiers ministres entrent en gare à bord du « train de l'unité », alors que le chef du gouvernement du Québec refuse de s'associer à cette opération unificatrice et opte pour l'avion. Le Québec fait cavalier seul. Les provinces créent un conseil sur les normes nationales devant régir les programmes sociaux, mais le premier ministre Bouchard refuse d'y adhérer. Lors de la séance de clôture, le Québec et l'Ontario gâchent la fête des provinces. M. Bouchard s'oppose au « rééquilibrage des pouvoirs » mis de l'avant par ses homonymes, alors que Mike Harris accuse Ottawa d'avoir enterré le rapport Courchene, un plaidoyer en faveur de la décentralisation. Finalement, la conférence de Jasper n'accouche d'aucun compromis historique sur l'unité du pays. **Le 30**, le juge Robert Pidgeon de la Cour supérieure du Québec déclare recevable la requête de l'avocat Guy Bertrand, visant à rendre illégale toute déclaration unilatérale de souveraineté par le gouvernement du Québec.

SEPTEMBRE 1996

Le 10, l'avocat Yvon Martineau, ami personnel de Jacques Parizeau, se rend à l'invitation du premier ministre Bouchard et démissionne de la présidence du conseil d'administration d'Hydro-Québec. La toile de fond politique de ce départ forcé est

celle d'une autre conception de l'exercice du pouvoir. **Le 12**, le comédien et sénateur Jean-Louis Roux prête serment à titre de 26^e lieutenant-gouverneur du Québec. En accédant à ses nouvelles fonctions, il fait savoir qu'il refusera de jouer les figurants et déclare son intention de jouer un rôle actif dans la politique québécoise. **Le 23**, le gouvernement Bouchard soumet aux centrales syndicales un plan de réduction du temps de travail, ce dont il entend faire un élément important de sa stratégie de lutte contre le chômage. Un projet qui sera inscrit à l'agenda du sommet socio-économique de l'automne. **Le 25**, la députée péquiste de La Prairie, Monique Simard, est acquittée par la Cour du Québec d'une accusation de manœuvres électorales frauduleuses. **Le 26**, le gouvernement fédéral prend le relais de l'avocat Guy Bertrand et demande directement à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale de souveraineté du Québec. Le premier ministre Bouchard y voit un aveu de faiblesse.

OCTOBRE 1996

Le 10, après 18 mois de travail, les États généraux sur l'éducation formulent une série de recommandations visant à réformer le système scolaire québécois : déconfessionnaliser l'ensemble des structures et des programmes ; revoir les matières enseignées ; réduire les subventions au secteur privé ; réduire le nombre de commissions scolaires ; développer les services préscolaires ; recentrer l'école autour de l'élève et de l'enseignant. À côté de ces recommandations sur des sujets controversés, de vastes tranches du système s'en tirent sans véritable remise en question. Ainsi, l'on n'y trouve aucune remise en cause de l'enseignement collégial. **Le 17**, le gouvernement Bouchard décrète des mesures d'encadrement du marché de l'essence : il fixe un plancher pour le prix affiché à la pompe ; aucun détaillant ne pourra vendre sous le prix de gros ; une marge bénéficiaire minimale est établie. **Le 22**, le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, dépose le projet de loi créant la Régie de l'énergie, qui se veut un outil pour faire face à la déréglementation des marchés. **Le 23**, la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics dévoile son rapport où elle ne propose aucune baisse d'impôts pour les contribuables, pas plus que pour les entreprises. Au contraire, elle suggère au gouvernement d'imposer de nouvelles ponctions fiscales ou tarifaires de plusieurs centaines de millions. Ainsi, la commission souhaite l'instauration d'une taxe temporaire de trois ans sous l'appellation « contribution de solidarité sociale ». **Le 24**, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, endosse l'essentiel des recommandations du rapport des États généraux, laissant de côté les aspects les plus controversés comme l'école privée et la place de la religion à l'école. **Le 30**, dans un document remis au *Devoir*, l'ancien premier ministre Jacques Parizeau s'en prend au gouvernement Bouchard, dénonçant l'objectif budgétaire de ramener le déficit à zéro, un objectif qu'il qualifie

d'irréaliste et de périlleux. **Le 30**, à Québec, le premier ministre Bouchard préside à l'ouverture du sommet sur l'économie et l'emploi, mettant également en présence des représentants patronaux et syndicaux. Objet de méfiance, la notion d'économie sociale y a néanmoins reçu un accueil favorable.

NOVEMBRE 1996

Le 1^{er}, les participants au sommet sur l'économie et l'emploi approuvent la levée d'une nouvelle taxe temporaire destinée à combattre la pauvreté par l'incitation au travail, une taxe devant rapporter 250 millions de dollars en trois ans. **Le 1^{er}**, le député péquiste de Prévost, Daniel Paillé, annonce son retrait de la vie politique active. Élu pour la première fois aux élections de 1994, nommé ministre de l'Industrie et du Commerce par Jacques Parizeau, puis ignoré par Lucien Bouchard, il s'est rendu à l'évidence qu'il n'avait pas d'avenir au sein du gouvernement du Parti québécois.

Le 5, Jean-Louis Roux annonce qu'il va démissionner de son poste de lieutenant-gouverneur le 30 janvier 1997. Il avait soulevé une énorme controverse en révélant au magazine *L'actualité* qu'il avait porté, à la blague, sur son sarrau d'étudiant, une croix gammée, au début de la Seconde Guerre mondiale. **Le 14**, à une semaine du congrès plénier du PQ et dans la lignée de la politique gouvernementale sur le français dans l'affichage, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, décrète la prédominance du français dans l'administration publique. En vertu de cette nouvelle politique, le gouvernement n'accordera plus de contrat ou de subvention à des entreprises de 50 employés et plus qui n'ont pas leur certificat de francisation. Décès, à l'âge de 82 ans, de Raoul Roy, l'un des pionniers du mouvement indépendantiste. **Le 18**, le gouvernement Bouchard fait volte-face et annonce qu'il a décidé de ne pas hausser les frais de scolarité au cours du présent mandat. Mais les étudiants devront fournir un effort académique et les cégépiens se verront imposer de nouveaux frais lorsqu'ils échoueront à plus d'un cours. Le gouvernement maintient par ailleurs sa décision de réaliser pour 600 millions de dollars de compressions budgétaires dans l'éducation au cours de 1997. **Le 19**, à quelques jours du congrès plénier du Parti québécois, le premier ministre Lucien Bouchard tente d'éviter un affrontement avec les employés de la fonction publique en améliorant l'offre originelle à l'égard des emplois et des salaires jusqu'à la fin de la convention collective en 1998.

Les 24 et 25, les délégués au congrès plénier du PQ endossent l'essentiel des orientations politiques et des principes de gestion publique mis de l'avant par leur gouvernement. Le congrès est toutefois dominé par la question du leadership de Lucien Bouchard. Soumis à un vote de confiance, il n'obtient que 76 % d'appui. Jacques Parizeau, lui, avait obtenu 92 %. L'espace d'une nuit, la démission possible du président du parti a plané dans les esprits. **Le 26**, les six centrales syndicales mettent

fin aux discussions avec le gouvernement Bouchard et espèrent obtenir des mandats de grève de leurs membres. Le premier ministre fait la sourde oreille.

DÉCEMBRE 1996

Le 2, le député fédéral de Roberval, Michel Gauthier, démissionne de la direction du Bloc québécois et déclenche ainsi une campagne au leadership qui laissera des marques indélébiles sur l'unité du parti. **Le 4**, le rapport du Vérificateur général révèle que la protection des renseignements personnels au sein de l'administration publique québécoise est devenue un fouillis inextricable. La complexité de la réglementation favorise l'augmentation des échanges non contrôlés des renseignements confidentiels. **Le 9**, l'élection partielle dans le comté de Pointe-aux-Trembles conclut, sans surprise, à la victoire de la péquiste Nicole Léger, par une majorité de 1944 voix sur le candidat libéral Bernard Lauzon. **Le 13**, les centrales syndicales CEQ, FTQ, SPGQ, SFPQ et FIIQ, qui regroupent 400 000 employés du secteur public, accueillent favorablement la dernière proposition gouvernementale de règlement. Seule la Fédération des affaires sociales de la CSN rejette l'offre qui vise à récupérer 100 millions sur la masse salariale et prévoit le départ de 15 000 employés. **Le 19**, l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, dans une « lettre ouverte aux souverainistes », les invite à investir le Bloc québécois et critique sévèrement la gestion gouvernementale de son successeur Lucien Bouchard.

JANVIER 1997

Le 5, une entente à l'amiable intervient entre le gouvernement fédéral, la Gendarmerie royale du Canada et Brian Mulroney, qui avait exigé d'eux une compensation de 50 millions, estimant qu'ils ont nui à sa réputation en laissant entendre qu'il avait reçu des pots-de-vin dans la vente d'Airbus à Air Canada en 1988. **Le 8**, le premier ministre Bouchard s'envole avec l'Équipe Canada vers l'Asie en compagnie de Jean Chrétien, de ses neuf homologues provinciaux et d'une centaine d'hommes d'affaires. **Le 21**, le Parti libéral du Québec dévoile son projet de programme politique qui prévoit notamment : l'abolition de la sécurité d'emploi dans le secteur public, la transformation des cégeps, de nouvelles modalités d'encadrement du prêt étudiant, l'abolition de la taxe sur le capital des entreprises. **Les 25 et 26**, les participants à la réunion du conseil national du PQ demandent au gouvernement de baliser l'application de la loi conférant aux anglophones le droit d'être soignés dans leur langue, la loi 142, de sorte à freiner la tendance vers le bilinguisme institutionnel dans les établissements de santé et de services sociaux. **Le 30**, Lise Thibault est assermentée lieutenant-gouverneur du Québec, poste laissé vacant par la démission de Jean-Louis Roux.

FÉVRIER 1997

Le 4, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, dévoile les grandes priorités de la réforme de l'éducation qu'elle projette d'implanter et qui passe par une diminution radicale du nombre de commissions scolaires ainsi que par un déplacement important du pouvoir vers l'école. **Le 20**, le président du Conseil du trésor du Canada, Marcel Massé, dévoile les prévisions des dépenses du gouvernement fédéral, qui annonce une diminution de 2,5 milliards des transferts sociaux aux provinces. **Le 28**, le gouvernement fédéral dépose un mémoire auprès de la Cour suprême dans le cadre du renvoi sur la légalité d'une sécession unilatérale du Québec. Il y plaide la thèse selon laquelle le Québec peut faire sécession, en vertu du droit canadien et du droit international, mais seulement s'il obtient la bénédiction du reste du Canada par l'entremise d'un amendement constitutionnel.

MARS 1997

Le 10, le député bloquiste de Rosemont, Benoît Tremblay, quitte la vie politique active pour reprendre l'enseignement à l'École des hautes études commerciales de Montréal. **Le 15**, le Bloc québécois dévoile les résultats de la course au leadership et confirme l'élection de Gilles Duceppe à la présidence du parti. Une victoire assombrie par l'hésitation à se rallier de son principal adversaire, Yves Duhaime, ce qu'il fera quelques semaines plus tard tout en respectant sa promesse d'affronter Jean Chrétien dans la circonscription de Saint-Maurice. **Le 15**, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'élisent un nouveau président en la personne de Guy Bouthillier, professeur de science politique à l'Université de Montréal. **Le 17**, le nouveau chef bloquiste Gilles Duceppe désigne la députée Suzanne Tremblay au poste de leader parlementaire à la Chambre des communes. La controverse suscitée par cette nomination l'obligera plus tard à faire marche arrière et à réhabiliter dans cette fonction le député Michel Gauthier. **Le 18**, le chef conservateur Jean Charest dévoile son programme politique comportant notamment l'engagement de créer un minimum d'un million d'emplois, la réduction des taxes et des impôts ainsi que l'élimination du déficit et l'offre aux provinces d'un nouveau partenariat favorisant la cogestion dans la santé, l'éducation et le commerce interprovincial. **Le 19**, le gouvernement Bouchard en vient à une entente avec trois centrales syndicales (FTQ, CEQ, FIIQ) représentant près de 100 000 employés du secteur public. Simultanément, il y a rupture des négociations avec la Fédération nationale des enseignants (CSN). **Le 25**, le ministre des Finances, Bernard Landry, dépose son budget prévoyant notamment : une hausse de 1 % de la taxe de vente du Québec ; une réforme de la fiscalité entraînant des baisses d'impôt ; un remboursement aux entreprises de 1200 \$ de leurs taxes sur la masse salariale pour chaque emploi créé ; une réduction de 2,2 milliards du déficit en vertu de compressions budgétaires de 2,3 milliards au cours de l'exercice financier 1997-98.

AVRIL 1997

Les 19 et 20, les participants à la réunion du conseil national du Parti québécois conviennent de se mettre au service du Bloc québécois en vue des prochaines élections générales. **Le 21**, Ottawa et Québec mettent un terme à 30 ans de discorde et signent une entente sur la formation professionnelle. Évalué à 2,7 milliards et d'une durée de cinq ans, cette accord permet au Québec de concevoir et de gérer lui-même les programmes de réinsertion au marché du travail. Il prévoit en outre le transfert à l'administration québécoise de 1084 fonctionnaires fédéraux. **Le 27**, le premier ministre Jean Chrétien annonce la tenue d'élections générales pour le 2 juin, un scrutin qui constitue la première étape de la nouvelle séquence référendaire.

MAI 1997

Le 4, le chef du Bloc québécois limoge son directeur de campagne, Michel Daviault, au terme d'une première semaine marquée de problèmes d'organisation, de maladresses et d'erreurs de stratégie. Gilles Duceppe le remplace par Bob Dufour, conférant ainsi au PQ le contrôle de la machine bloquiste. Au même moment, le Parti libéral du Canada dévoile sa campagne publicitaire, presque muette sur le thème de l'unité canadienne. Au Canada anglais, le chef du Reform Party, Preston Manning, joue sur l'impopularité de la société distincte. Jean Charest tient Jean Chrétien responsable de la détérioration des soins de santé. **Le 7**, c'est dans la controverse que Jacques Parizeau fait son entrée médiatique dans la campagne électorale. L'interprétation donnée par un journaliste du *Soleil* à certains passages du dernier ouvrage de l'ancien premier ministre laisse entendre que, sous sa gouverne, la souveraineté aurait été proclamée à peine dix jours après une victoire référendaire du Oui. L'information plus tard démentie par M. Parizeau a jeté les souverainistes dans l'embarras. En fait, l'hypothèse d'une déclaration précipitée de la souveraineté au mépris des engagements référendaires a soulevé une tempête politique qui a contribué à déstabiliser la campagne du Bloc québécois. **Le 9**, la Cour suprême du Canada fait savoir que le Québec sera représenté contre son gré dans la cause du renvoi adressé par le gouvernement fédéral concernant l'accession éventuelle du Québec à la souveraineté. Les intérêts du Québec seront défendus par un *amicus curiae*. Cette décision suscite l'indignation des ministres Paul Bégin et Bernard Landry. **Le 13**, le débat télévisé entre les chefs des cinq principaux partis politiques fédéraux prend fin de manière inattendue, avec l'effondrement de l'animatrice Claire Lamarche. L'incident survient au moment où les leaders allaient aborder la question de l'unité nationale. De l'avis de la plupart des analystes, c'est Jean Charest qui est sorti gagnant de cet affrontement. **Le 25**, l'avocat Michael Hamelin est élu pour un quatrième mandat à la présidence d'Alliance-Québec, dont l'assemblée générale décide toutefois de laisser à d'autres le soin de mener la bataille sur la partition du territoire.

JUIN 1997

Le 2, les libéraux de Jean Chrétien remportent les élections générales et conservent le pouvoir pour un deuxième mandat dans un pays politiquement morcelé. Ils font élire 155 députés à la Chambre des communes, dont 26 au Québec et 101 en Ontario. Le Bloc québécois sort meurtri de la douloureuse campagne de Gilles Duceppe, voyant sa représentation réduite à 44 sièges et recueillant 11 % de moins du vote qu'en 1993. Le Reform Party de Preston Manning s'empare du titre d'opposition officielle et fait élire une soixantaine de députés dans l'Ouest, grâce à une efficace campagne anti-Québec et à l'exploitation du sentiment d'aliénation des Westerners à l'endroit du pouvoir central. Le Parti conservateur de Jean Charest ressuscite de ses cendres avec 20 députés dont cinq au Québec. Sous le nouveau leadership d'Alexa McDonough, le Nouveau Parti démocratique obtient un score inespéré avec l'élection de 21 députés.

Le 5, les présidents des 31 associations péquistes des régions de Montréal-Centre et Ville-Marie désavouent la nouvelle politique énergétique mise en place par le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette. Dans une cinglante mise en garde, ils réclament un moratoire et la tenue d'une consultation publique. **Le 11**, le premier ministre Chrétien effectue un remaniement ministériel qui reconduit la place du Québec au sein du gouvernement. La surprise vient plutôt de la nomination de l'Albertaine Anne McLellan à la tête du ministère de la Justice. C'est une promotion qui lui confère la responsabilité de piloter le renvoi à la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté par Québec. **Le 16**, le comité national sur l'écologie et l'environnement du Parti québécois porte un sévère jugement sur la façon de faire du gouvernement Bouchard en cette matière, alléguant qu'il a « l'une des pires, sinon la pire cote en matière d'environnement et de développement durable depuis les 25 dernières années ». **Le 18**, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, informe l'Assemblée nationale que le conseil des ministres a accepté les exigences de l'opposition libérale relativement au projet d'implantation de commissions scolaires linguistiques. Il s'agit d'amender la loi 109 pour établir clairement que le libre choix aux commissions scolaires n'aura pas d'effet sur les règles d'accessibilité à l'école anglaise. **Le 20**, les membres de l'exécutif régional péquiste de Montréal-Centre démissionnent en bloc, jugeant que le compromis auquel s'est plié le gouvernement Bouchard pour rallier l'opposition libérale à la loi 109 constitue un recul sur les trois fondements du parti : la souveraineté, la langue et la social-démocratie. **Le 29**, Gérard Pelletier s'éteint à l'âge de 78 ans. Il avait été journaliste, auteur et l'une des « trois colombes » avec Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau (voir l'article de Paule Des Rivières).

JUILLET 1997

Le 3, le bilan d'étape de la cure d'amaigrissement entreprise par le gouvernement Bouchard indique qu'il a non seulement atteint mais dépassé ses cibles budgétaires.

Ce sont finalement 25 000 syndiqués des secteurs public et parapublic qui auront pris leur retraite au terme du présent exercice financier. **Le 7**, le rapport d'Élections Canada sur le financement des partis politiques démontre que le Bloc québécois est de beaucoup le plus pauvre des principales formations politiques canadiennes. Ainsi, au début de l'année électorale de 1997, le Bloc faisait face à un déficit budgétaire de 100 000 \$. Au cours des 12 mois précédents, il avait recueilli seulement 1 159 685 \$ contre les 14 millions du Parti libéral du Canada. **Le 12**, les péquistes de l'Estrie publient les résultats d'une enquête établissant que le bilinguisme institutionnel est à l'assaut du réseau de santé de cette région. **Le 14**, la Cour suprême fait savoir qu'un avocat de Québec, André Joli-Cœur, a été choisi pour répondre aux arguments du gouvernement fédéral sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale de souveraineté. Le choix de ce souverainiste avoué, qui est également un proche de Jacques Parizeau, a causé un vif émoi dans les milieux politiques nationalistes. **Le 19**, dans une entrevue au *Devoir*, le ministre des Finances, Bernard Landry, confirme la justesse des allégations des militants péquistes de l'Estrie. Il révèle en outre que le conseil des ministres a pris connaissance d'un rapport démontrant que l'exigence de la connaissance de l'anglais dans les hôpitaux et les CLSC est une pratique trop répandue et que le gouvernement a décidé d'agir avec célérité pour remédier à la situation. **Le 22**, le Conseil de la magistrature recommande que le juge Richard Therrien de la Cour du Québec soit destitué pour avoir caché le fait d'avoir aidé les quatre felquistes responsables de l'assassinat de l'ancien ministre libéral Pierre Laporte en 1970. **Le 23**, l'inauguration de la statue commémorant la visite du général Charles de Gaulle en 1967 a lieu dans la controverse, sous les applaudissements des souverainistes et les huées des fédéralistes, cela en présence des représentants du gouvernement du Québec et du président français Jacques Chirac. Orateur invité, le chef du Rassemblement pour la République, Philippe Séguin, laisse tomber à l'intention des manifestants cette citation de Nietzsche : « Plus on vole haut, plus on paraît petit à ceux qui ne savent pas voler. » ○

Pierre O'Neill

Journaliste au Devoir.

L'ANNÉE POLITIQUE

Lucien Bouchard dans le sillage de René Lévesque



Depuis deux ans, le gouvernement québécois est obsédé par l'objectif du déficit zéro. Ses maîtres mots sont ménager et dégraissage, pelletage et délestage. Le pari de Lucien Bouchard ressemble à celui que s'était donné René Lévesque en 1976 : « maison en ordre », étapisme, partenariat. Le bon gouvernement serait la meilleure formule pour convaincre des électeurs qui seront avant longtemps sollicités pour un nouveau mandat puis un autre référendum.

Le gouvernement du Parti québécois entre à l'automne 1997 dans la quatrième année du mandat obtenu de justesse par Jacques Parizeau, en septembre 1994. Celui qui lui a succédé, fin janvier 1996, Lucien Bouchard, s'écarte de plus en plus du « style » flamboyant de son prédécesseur, pour se rapprocher davantage de celui qui constitue sa véritable inspiration : René Lévesque.

Vingt ans plus tard – au grand dam de M. Parizeau et de ses péquistes orthodoxes –, c'est, en effet, la stratégie de l'étapisme et du bon gouvernement que le premier ministre emprunte résolument. Comme le père fondateur du MSA et du Parti québécois, M. Bouchard est convaincu que, s'il mène à terme les chantiers qu'il a ouverts – l'assainissement des finances publiques, au premier chef –, les avantages que les

Québécois en tireront directement seront tels que les électeurs lui feront à nouveau confiance l'automne prochain ou, plus probablement, au printemps 1999.

À l'horizon : un autre référendum au tournant du siècle, et la souveraineté du Québec au premier janvier de l'an de grâce 2001, début officiel du troisième millénaire (selon le premier ministre, un brin fétichiste...). Le partenariat est le nouveau nom de l'association que préconisait M. Lévesque, et la « maison en ordre » qu'entrevoyait le président fondateur, pour donner bonne bouche aux Québécois et inspirer confiance aux Canadiens, passe désormais par l'objectif du déficit zéro.

« Nous, du Parti québécois, sommes en train, maintenant, d'assumer des responsabilités gouvernementales », disait M. Bouchard en septembre 1996 (à ses

militants, à Trois-Rivières). « Et la façon dont nous allons nous acquitter de nos devoirs dans ce domaine va jouer beaucoup dans la crédibilité que toute la population va nous reconnaître quand il s'agira de nous donner un pays souverain. » Donc, une responsabilité prépare l'autre.

« Il faut ouvrir l'éventail des débats très large, ajoutait le premier ministre : oui à la langue ; oui à l'identité ; oui à la souveraineté, mais aussi à l'emploi. Parce que le combat de la souveraineté va aussi devoir se gagner sur le front de l'emploi. »

En des termes à peine différents, c'est exactement le discours que M. Lévesque tenait avant, pendant et après les élections de novembre 1976. Ce qui a changé depuis, toutefois, c'est qu'il y a eu deux référendums, perdus à la cause péquiste, et que le défi économique est nettement plus coriace qu'au début de 1980. Personne ne croit plus au progrès illimité, et les tenants de l'État providence sont désormais sur la sellette.

Le dégraissage étatique

La recherche frénétique de l'équilibre budgétaire annuel – la fin des emprunts pour payer l'épicerie hebdomadaire, selon une approximation qui frappe l'imagination – est devenue la principale obsession gouvernementale, une espèce de mantra ou de baguette magique qui ouvrirait comme par enchantement les portes du développement collectif et de la prospérité individuelle. Pour aller résolument de l'avant – contre l'avis de son prédécesseur, M. Parizeau –, M. Bouchard s'appuie sur le consensus arraché aux partenaires gouvernementaux, lors des deux sommets du printemps et de

l'automne 1996, sous la pression des dirigeants d'entreprise et de leurs lobbys.

Indice éloquent du changement de régime, même les péquistes qui se prétendent toujours sociaux-démocrates ne parlent plus de l'État québécois comme du fer de lance, du catalyseur, de l'outil collectif essentiel ; il est vu davantage, désormais, comme un accompagnateur et un facilitateur. Les impératifs d'adaptation, de mondialisation, de restructuration remettent en question de grands acquis de la Révolution tranquille.

S'il est un secteur où le chef du gouvernement a exploité au maximum ses grands talents de conciliateur et de négociateur – il y a 20 ans, il était déjà dans le décor à ce double titre, d'ailleurs –, c'est bien celui du dégraissage étatique. Ayant convié ses « partenaires » syndicaux à faire leur part, eux aussi, il a manœuvré de telle sorte qu'ils ont dû accepter, de guerre lasse, des mises à la retraite anticipées et massives de milliers de fonctionnaires, d'enseignants, d'infirmières et autres employés du secteur public.

Jusqu'à 30 000 travailleurs, selon le bilan de l'automne 1997, ont profité de ce branle-bas sans précédent. Cette saignée prive les grands réseaux, en administration publique, en enseignement, en santé, de ressources vives et expérimentées, sans pour autant faire place à ce qu'on appelle commodément la relève. L'objectif étant de réduire la part de la rémunération globale sur le budget étatique, les centaines de millions ainsi récupérés ne sont réinvestis que faiblement dans l'embauche de plus jeunes. Déficit au sommet, à cause du départ des aînés, déficit à la base, parce que la portion

des cadets reste congrue, mais l'État s'en tire honoralement.

Du moins pour l'instant. M. Bouchard a gagné son pari. Des ententes ont été négociées partout, ou peu s'en faut. Mais à quel prix, à moyen et à long terme? Personne ne le sait au juste. Mais l'on sait, désormais, que « l'État providence n'est plus viable », pour reprendre les termes mêmes du président du Conseil du trésor, Jacques Léonard.

Pelletage et délestage

Ménage et dégraissage vont de pair avec pelletage et délestage pour stopper à tout prix la spirale des déficits et de l'enlèvement.

De même que le gouvernement fédéral se décharge de responsabilités qu'il assumait jusqu'à ce jour, notamment en réduisant ses paiements dits de transfert aux provinces, celles-ci en font tout autant envers leurs propres « créatures », à savoir les municipalités et les commissions scolaires. Les unes et les autres sont mises à contribution pour alléger la taille étatique et, si possible, la rendre plus souple et performante.

Au début de la décennie, les péquistes jetèrent les hauts cris quand le gouvernement libéral entreprit de laisser aux municipalités certaines fonctions à haute teneur locale et régionale, en matière de routes et de sécurité publique, par exemple. Mais les fonctions d'alors étaient relativement modestes si on les compare à celles qui ont cours depuis deux ans et à celles qui sont à prévoir à brève échéance.

La digestion est malaisée. Le demi-milliard que les municipalités doivent

assumer durant l'exercice en cours ne se volatiliserait pas comme par enchantement. La réduction des dépenses étant illusoire dans la plupart des cas, les hausses de taxes sont inévitables, car les municipalités, elles, contrairement aux gouvernements dits supérieurs, ne peuvent se permettre d'accumuler des déficits budgétaires. L'équation est difficile. Elle a quand même du bon. Elle oblige les municipalités à revoir leurs façons de faire, à réévaluer leurs modes d'action. Des réaménagements internes et des regroupements de services s'imposent d'emblée, des fusions sont inéluctables et, à moyen terme, fort bénéfiques. Moins de guerres de clocher? Qui s'en plaindra, à l'exception des roitelets déboulinés?

Dans l'immédiat, toutefois, la note est d'autant plus salée pour le contribuable qu'un autre front a été ouvert par le gouvernement Bouchard : celui des commissions scolaires. Là aussi, Québec veut alléger les structures, rationaliser les dépenses, rendre les citoyens plus directement responsables des services qu'ils se donnent et qui ont un prix, de plus en plus lourd d'ailleurs. Réduire de moitié le nombre des commissions scolaires, c'est vite dit, et il n'y aura pas de soulèvement populaire pour garder des frontières héritées d'un autre siècle. Mais qu'en est-il de la qualité même de l'enseignement et des réformes qualitatives, en gestation perpétuelle?

La souveraineté... partenariat

Par contre, s'il est un objectif fondamental autour duquel le premier ministre et son prédécesseur immédiat sont sur la même

longueur d'onde, c'est bien celui de la souveraineté du Québec. En apparence, du moins. Depuis l'entente tripartite de juin 1995 entre Mario Dumont (chef de l'Action démocratique du Québec), Jacques Parizeau (président du PQ et premier ministre) et Lucien Bouchard (chef du Bloc québécois), on présume que l'association (sous son nouveau nom de partenariat) ne précède pas l'atteinte de la souveraineté mais en est une conséquence, un corollaire obligé. Sur ce point névralgique, donc, il n'est plus question de « beau risque » (tel que proposé par M. Lévesque en 1985) ou « d'affirmation nationale » (préconisée par Pierre Marc Johnson en 1986); pas question non plus de trait d'union entre souveraineté et association.

Pourtant, la réalité, ce n'est pas aussi limpide. À cet égard comme à bien d'autres, depuis que M. Bouchard a pris la relève de M. Parizeau en janvier 1996, peu après le référendum perdu de justesse en octobre 1995, il y a des glissements subtils, des nuances discrètes, des allusions furtives; ces sous-entendus laissent entrevoir que, sur ce point on ne peut plus fondamental, la filiation du père fondateur à M. Bouchard est beaucoup plus profonde qu'entre M. Lévesque et son ancien ministre des Finances. Si M. Parizeau a accepté, bon gré mal gré, que le partenariat fasse partie de la récente équation référendaire souverainiste, c'est à cause de M. Bouchard. Pour celui-ci, la souveraineté-partenariat est aussi indissociable que la souveraineté-association l'était pour M. Lévesque.

Autant pour le premier président du PQ que pour l'actuel, cette insistance sur les deux éléments du projet souverainiste est

une source perpétuelle de tensions et de tiraillements, de quiproquos et de malentendus, entre les militants dits orthodoxes et le chef. Beaucoup plus, d'ailleurs, qu'entre M. Bouchard et les électeurs, aussi ambivalents en cette fin de mandat qu'ils pouvaient l'être, il y a 20 ans, alors que M. Lévesque donnait un second souffle vivifiant à la Révolution tranquille.

Cet étapisme respectueux de la prudence populaire, cet attentisme qui s'accommode des fluctuations de la conjoncture, se manifeste de plusieurs façons. Aussi bien par une entente Québec-Ottawa concernant le développement de la main-d'œuvre que par une résolution unanime de l'Assemblée nationale proclamant le caractère distinct du Québec. Aussi bien par le refus de soumettre à l'examen de la Cour suprême les questions préalables à l'exercice de la souveraineté – advenant un Oui référendaire – que par l'insistance à faire modifier la Constitution canadienne pour la création de commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

Tout comme M. Lévesque il y a 20 ans, M. Bouchard se dit que tout gain, si mineur soit-il, est bénéfique pour sa cause, et que l'appétit vient en mangeant. Le « bon et vrai gouvernement » (rappel discret du slogan étapiste de 1976) qu'il s'efforce de donner aux Québécois lui permettra par la suite de franchir d'autres étapes, en temps opportun, jusqu'à l'objectif ultime et global. Du moins le croit-il, tout comme le président fondateur, quand il imagine sa « nouvelle union canadienne », il y a tout juste 30 ans.

De l'objectif du déficit zéro à la souveraineté, en somme, de l'autonomie

financière et budgétaire à l'épanouissement complet du Québec, la continuité serait directe et harmonieuse, normale et dans le droit fil des revendications fondamentales des Québécois depuis près de 40 ans. Dans ses envolées lyriques, M. Bouchard aime bien, d'ailleurs, se réclamer aussi bien de Jean Lesage et de Robert Bourassa – en matières sociales, par exemple – que de Daniel Johnson père – l'égalité ou l'indépendance – et de M. Lévesque.

La continuité sans éclat, tel semble être, en tout cas, le pari du négociateur hors de pair qu'est M. Bouchard. À ce jour, en dépit des assauts répétés de son prédécesseur contre le « déviationnisme » qui aurait cours à Québec depuis janvier 1996, il a réussi à garder fort solides, sinon intactes, la cohérence et la cohésion de son gouvernement. Même si ce n'est pas lui qui a obtenu le mandat populaire, fort serré, il est vrai, de septembre 1994, les demandes pour un appel anticipé ou hâtif au peuple n'ont pas été nombreuses ou soutenues. Ce qui en dit long sur la cote de popularité du premier ministre et sur les difficultés de l'opposition libérale, dirigée par Daniel Johnson, à contrecarrer le gouvernement péquiste. Il est indéniable, par ailleurs, que les Québécois avaient besoin d'un peu de répit, ayant été consultés ou ayant voté sans arrêt depuis dix ans.

Le thaumaturge à l'épreuve

Le miraculé de 1994, le thaumaturge de 1995 – « saint Lucien » – a certes perdu une partie de sa brillante auréole depuis deux ans. L'exercice du pouvoir l'a écorché, c'était inévitable. En s'inscrivant toutefois dans le sillage de M. Lévesque, en s'affichant

résolument fraternel, ouvert, accueillant, modéré, il a réussi à faire avaler des décisions extrêmement difficiles. En matière de santé et de services sociaux, par exemple, les virages ont été abrupts. La réforme de l'aide sociale est aussi ardue. Malgré les soubresauts, le charisme de M. Bouchard fait encore des merveilles, sinon auprès des militants dits orthodoxes, du moins auprès des électeurs modérés qui, tout en étant nationalistes, craignent viscéralement toute rupture. Cela, dans les circonstances, n'est pas un mince exploit.

Sa chance est faite aussi de la déveine des libéraux québécois. Depuis les échecs de Meech et de Charlottetown, ils ont peine à se retrouver et à s'imposer comme solution de rechange à Québec, d'autant que les « cousins » d'Ottawa, avec leur ligne dure et leur plan B – renvoi à la Cour suprême, intransigence envers les velléités sécessionnistes du gouvernement québécois –, continuent de porter ombrage aux militants de Daniel Johnson.

Le vent tourne vite, parfois, surtout en politique. La descente abrupte du Bloc québécois – 500 000 votes de moins en juin 1997 qu'en 1993, ce n'est pas accessoire, c'est même énorme – est-elle liée à la conjoncture fédérale, sans effet prévisible sur la « maison-mère » des souverainistes ? Bien malin qui peut le prédire, alors que le gouvernement amorce une année forcément électorale, faite de retouches et de « consolidation », et non de grands bouleversements, prévoit le premier ministre. On le comprend sans peine. Il y a énormément de plaies à cicatiser, de brèches à colmater. Après la hache, le bistouri, le scalpel...

L'objectif du déficit zéro sera atteint dans moins de deux ans, proclame fièrement le gouvernement Bouchard. Comme par hasard, si tout se déroule comme prévu, ce serait donc au printemps 1999, juste à temps pour le dernier budget de ce siècle et juste avant ou juste après les élections générales au Québec.

Entre-temps, fidèle à ses intuitions de conciliateur modéré, M. Bouchard veut réviser l'option péquiste, redéfinir le nationalisme québécois, « mettre plus de chair sur le squelette du partenariat » avec le Canada. Le Québec a besoin de souffler un peu, dit-il également, comme s'il n'y avait pas de contradiction entre cette aspiration populaire et l'immense chantier, si exigeant, qu'il ouvre en même temps. Comment concilier le compromis et l'idéal ?

Écueils et récifs abondent, autant que les bonnes intentions. Créer un ministère de l'Emploi et de la Solidarité, c'est une chose, créer des emplois, c'est autre chose, autrement plus difficile. La preuve en est le triste bilan du Québec à cet égard, d'un mois à l'autre. Rien de plus louable également que de créer un ministère de la Famille, mais c'est un mirage si les initiatives innovatrices restent dans les limbes, si la famille dite moyenne continue de s'appauvrir et de s'endetter. Où sont les recettes et les ressources pour redonner confiance à toute une génération, pour améliorer la situation des jeunes ménages, aux prises avec la précarité galopante ?

Une distinction... illusoire ?

Pendant que le gouvernement de M. Bouchard se débat avec son objectif du déficit zéro, quelques-uns de ses homologues,

au premier rang desquels Ralph Klein, de l'Alberta, et Mike Harris, de l'Ontario, cherchent la quadrature du cercle. Comment reconnaître le caractère « distinct » ou « unique » (selon la version estivale 1997) du Québec sans changer quoi que ce soit à l'ordre actuel des choses canadiennes ? Comment faire en sorte que le Québec finisse par reconnaître la Constitution de 1982 sans heurter ou blesser le reste du Canada, qui s'en accommode fort bien par ailleurs ? Là aussi, faut-il repartir de zéro, sur des bases nouvelles, comme le demande M. Klein au gouvernement fédéral ?

Mais M. Chrétien n'a nulle intention de jeter aux orties les résolutions qu'il a fait adopter par la Chambre des communes, fin 1996, quant à la reconnaissance du Québec comme « société distincte », et qui prévoyaient un droit de veto pour chacune des cinq grandes « régions » canadiennes. Le premier ministre s'en autorise d'ailleurs pour proclamer qu'il a rempli ses engagements préférendaires d'octobre 1995 envers les Québécois. Ce qui laisse entrevoir, avec l'avis de la Cour suprême du Canada sur une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, d'énormes batailles électorales – et, encore une fois, préférendaires – pour les mois tumultueux qui viennent, alimentés par la renaissance de ce que plusieurs appellent « l'industrie constitutionnelle ».

De la France à la Chine, au cours de l'automne, en passant par le Sommet francophone au Vietnam, M. Bouchard se transforme en chef d'État virtuel et en super-commis-voyageur en mission économique. Équation délicate. Autant sur le plan interne qu'externe, il faut à la fois

inspirer confiance à des « alliés » éventuels, sans effaroucher ses « partenaires » naturels et obligés. Si l'État providence est mort, si les lois du marché prévalent, avec l'abolition des frontières et la mondialisation des échanges, comment faire en sorte que subsiste au moins un État qui ait quelque substance et consistance? Et pour quel projet de société, si le nationalisme est battu en brèche et démodé?

Après le régime minceur, après le contraignant objectif du déficit zéro, en somme, qu'y a-t-il au menu de l'an 2000?

Après le ménage et le dégraissage, après le pelletage et le délestage, après la disette et

l'austérité, on fait quoi, au juste? Avec de lancinantes questions, un immense chantier reste ouvert. Les urgences, notamment électorales, sont impérieuses, et le partage, malaisé. Pour mobiliser davantage les Québécois, M. Bouchard doit d'abord se faire réélire. Ou, plutôt, il doit obtenir pour lui-même un mandat qui lui permette, 30 ans plus tard, de pousser un cran plus loin la déjà mythique « option Québec » de René Lévesque. ○

Gilles Lesage

*Éditorialiste et correspondant parlementaire
du Devoir à Québec.*

ROBERT BOURASSA

L'équilibriste

Gilles Lesage

L'ex-premier ministre du Québec, Robert Bourassa, est décédé à Montréal le 2 octobre 1996. Correspondant parlementaire du *Devoir* à Québec durant toutes les « années Bourassa », Gilles Lesage a bien connu l'homme. Il en esquisse ici le portrait.

Épris de conciliation et de compromis, Robert Bourassa a tenté pendant près de 30 ans (élu député pour la première fois à 32 ans, décédé à 63 ans, début octobre 1996) de rassembler les contraires et de se faire tout à tous. Ses entourloupettes de prescripteur frôlaient à l'occasion la quadra-

ture du cercle, mais le marathonien retombait sur ses pattes de velours, calme et rassurant.

Tel un roseau qui plie...

Féru de politique, son unique passion – à la fois noble joute intellectuelle et escrime habile –, il a décidé très tôt, froidement, qu'il durerait dans cette arène de tous les combats. Et il a pris les moyens pour y arriver. Au besoin, en reculant pour mieux revenir, un pas en avant, un de côté, un en arrière; un œil sur les sondages et à l'affût des fluctuations d'une opinion publique de plus en plus volatile.

Réaliste et pragmatique à l'excès, M. Bourassa était un tacticien redoutable, machiavélique aux entourloupes, insaisissable, retors, roublard. Il agaçait souvent, terriblement, par ses louvoiements et ses

atermoiements, ce « calmant ambulant » (ainsi que le qualifie l'ancien premier ministre René Lévesque dans ses souvenirs, *Attendez que je me rappelle...*). Mais il nous ressemblait comme un frère, ce funambule prudent à l'extrême, ce modéré incapable de trancher dans le vif. Chef de gouvernement estimé et respecté, il a eu l'occasion, durant une courte saison, de prendre la stature d'un chef d'État. Il n'a pas osé, fidèle à lui-même, conscient aussi de nos ambivalences, voire de nos ambiguïtés quant à l'avenir et au destin du Québec.

M. Bourassa était chaleureux, aimable, courtois, sans prétention, magnanime même, incapable de rancune, encore moins de vindicte et de vengeance, si courante et tentante en politique. Admirables sur le plan personnel et privé, ces qualités l'ont souvent desservi au cours de sa longue et – contraste saisissant dans son cas – tumultueuse carrière politique. Sans le panache et l'éloquence de Jean Lesage, sans la passion dévorante de René Lévesque – ses deux mentors –, il jouait de finesse et de charme pour arriver à ses fins.

Il n'avait pas l'air d'être au pouvoir, il se contentait de l'exercer discrètement, avec l'aide incessante et complaisante de son allié le plus précieux : le téléphone.

Incapable de brusquerie, ou si peu, il essayait sans cesse de convaincre, et non de vaincre. Il jouait comme un virtuose avec le temps, cette denrée inestimable qui, disait-il, finit toujours par arranger les choses, même les plus embrouillées. Délibérant avec lui-même et avec les autres le plus longtemps possible, il distillait et susurrail les doutes : les siens, les nôtres.

Et quand il lui fallait, de guerre lasse, décider, il le faisait de telle sorte que toutes les avenues restent ouvertes et qu'aucune ne soit fermée à double tour. Pour le cas où, sait-on jamais...

Il préférait la carotte au bâton, le miel, l'onction souriante, apaisante.

Fier héritier de la Révolution tranquille, avocat et économiste, plus jeune chef de gouvernement québécois – à 36 ans, en mai 1970 – réélu avec une majorité sans précédent en 1973, il a fini son premier mandat, en novembre 1976, en se faisant traiter de Pinocchio et d'autres épithètes encore plus terribles.

Mais, mûri par la dure expérience et l'humiliation, le jeune gringalet qui gouvernait par coups de sonde et par cassettes, qui n'osait faire de peine à ses amis, a appris dans « l'exil » à se faire respecter. À se faire attendre, aussi. La tournée discrète des clubs sociaux et le Non référendaire de mai 1980 l'ont remis en piste, à point nommé. Tout en restant tel qu'en lui-même, à la fois tenace, sans bravoure et sans éclat, comme s'il craignait d'abuser de sa force, incapable d'oser aller au bout de ses rêves, maître de l'esquive...

On a dit de celui qui a dirigé le Québec pendant près de 15 ans qu'il n'avait cessé de se comporter, en tout et partout, comme un gérant de caisse populaire. Cette fonction n'est certes pas celle des audaces et des aventures, des surprises et des envolées lyriques. C'est par contre le rôle tout indiqué pour un intendant appliqué, constant et fiable, mais aussi terne et rassurant comme une vieille habitude, sans risque et sans reproche.

On finit par se lasser d'un tel administrateur studieux, qui voit la vie comme une colonne de chiffres et ne cesse de calculer. Mais on est forcé de rappeler le méticuleux courtier au gouvernail quand les consensus sociaux deviennent évanescents, et que les compromis, inévitables, se perdent dans le brouillard des intransigeances partisanes.

C'est ainsi que, réhabilité en douceur, M. Bourassa – dans un double précédent au Québec – est revenu à la barre libérale, en octobre 1983, puis à la tête du gouvernement, en décembre 1985. Houdini, a-t-on dit de cet équilibriste hors de pair, surtout après la publication du rapport Allaire, en janvier 1991, à la poursuite d'un « Québec maître de son destin ». Surveillez-le, craignait Lucien Bouchard, il va finir par s'en sortir, comme le célèbre illusionniste du début du siècle. De fait, le caméléon s'en est tiré, après avoir flirté avec le nationalisme revendicateur, même après avoir tenté des accommodements (comme avec le ciel, dirait Molière) avec les souverainistes, pantois.

Malade, affaibli, égaré dans le labyrinthe constitutionnel, il en est resté toutefois écopé, en fédéro-nationaliste qui pense un jour en arriver à la quadrature du cercle. Mais il n'en a pas perdu, apparemment, la sérénité et le calme olympien qui agaçaient suprêmement ses adversaires. C'est son organisme qui a écopé, et trois fois plutôt qu'une. Cruel destin pour un spartiate qui avait pris un soin jaloux à garder la forme.

Pour tout autre que M. Bourassa, voguer ainsi de crise en crise – d'octobre 1970 à « l'été indien », en passant par mai 1972 et les affres constitutionnelles (Victoria, Meech, Charlottetown) –, des soubresauts de la « souveraineté culturelle » aux déboires de la « société distincte », aurait vite été intenable. Pourtant, solidement assis entre deux chaises, il y trouvait un certain confort, accroché au centre. Bon gré mal gré, il nageait magnifiquement entre deux eaux. Pour lui, imperturbable, la modération avait bien meilleur goût, en tout et partout, à n'importe quel prix.

Ambivalent pour les uns, ambigu pour les autres, ses circonvolutions d'animal politique ont charmé ses militants, excédé ses adversaires. Énigme ambulante, calculant soigneusement le flou artistique, envoyant comme à plaisir des signaux contradictoires à gauche et à droite, M. Bourassa a sans cesse jonglé avec le feu. Avec une souplesse féline, il a tenté de concilier l'inconciliable, refaisant sans se lasser le même casse-tête de sphinx.

Escrimeur habile, cynique, prétendent ses détracteurs, obsédé de transitions harmonieuses, plus à l'aise dans le rase-mottes que dans les hauteurs exaltantes, M. Bourassa s'est constamment moulé à la conjoncture et à sa lecture prudente – frileuse, au gré des impétueux – de l'humeur populaire du Québec.

Il ne cherchait pas l'adulation, fugace. Le respect, plus durable, lui suffisait. ●

GÉRARD PELLETIER, un chrétien engagé

Paule des Rivières

Gérard Pelletier, qui est décédé le dimanche 29 juin 1997 des suites d'un cancer, à l'âge de 78 ans, fut non seulement un témoin privilégié d'une époque riche en bouleversements, il en fut aussi et surtout un acteur marquant, comme journaliste appuyant les grévistes de l'amiante à Asbestos en 1949, comme ministre défenseur des minorités francophones dans les années 70 ou comme diplomate toujours soucieux des inégalités sociales.

Il a à peine 20 ans lorsqu'il devient, en 1939, secrétaire général de la Jeunesse étudiante catholique (JEC), mouvement qui aura pour lui, tout comme pour plusieurs autres personnalités de son époque, une influence déterminante sur ses engagements ultérieurs. En fait, stimulé par la pensée du français Emmanuel Mounier, fondateur de la revue *Esprit*, M. Pelletier contribue au renouvellement du catholicisme québécois à une période où l'institution de l'Église n'encourage pas le pluralisme des idées.

En 1945, il devient secrétaire itinérant du Fonds mondial de secours aux étudiants victimes de la guerre, un organisme basé à Genève qui est un ancêtre de ces organismes d'aide non gouvernementaux (ONG) qui devaient par la suite se multiplier.

Mais c'est comme journaliste au quotidien *Le Devoir*, qu'il joint en 1947, que Gérard Pelletier se fait connaître du grand public. Affecté aux relations de

travail, c'est à lui qu'il revient de couvrir en 1949 la grève de l'amiante d'Asbestos, qui sera le conflit majeur de tout le règne duplessiste.

C'est au cours de cette grève que Gérard Pelletier se rapproche de Jean Marchand, syndicaliste convaincu, et de Pierre Elliott Trudeau, de retour de son tour du monde. La rencontre sera déterminante. Quinze ans plus tard, les trois hommes sauteront ensemble dans l'arène fédérale. On les appellera les Trois Colombes.

En 1950, Pelletier fonde, avec Pierre Elliott Trudeau, la revue *Cité libre*. Cet organe d'analyse sociale et de combat remet en question non seulement le régime de Maurice Duplessis mais certaines déclarations de l'Église. Les futures personnalités politiques fédéralistes et souverainistes y fourbissent leurs armes, ensemble pour quelque temps.

En 1954, il devient rédacteur en chef du journal syndical *Le Travail*, organe du CTCC, l'ancêtre de la CSN. Puis, entre 1961 et 1965, il occupe la fonction de rédacteur en chef de *La Presse*. À la suite d'une grève, la direction du quotidien le congédie à cause de ses positions jugées trop près des syndicats.

En 1965, Gérard Pelletier change de vie et se lance en politique fédérale, aux côtés de Trudeau et de Marchand, avec l'espoir de renouveler les relations de la fédération avec le Québec.

Sous le règne de son ami Pierre Elliott Trudeau, qui se retrouvera à la tête du gouvernement en 1968, Gérard Pelletier sera responsable de la Loi sur les langues officielles et ministre des Communications

en 1972, à une époque où les gouvernements provincial et fédéral se battaient pour avoir le dernier mot dans ce champ. Avec son ami Pierre Juneau, qui dirige alors le CRTC, il fait également accepter la notion de contenu canadien dans le domaine des communications, notion qui a permis de résister dans la mesure du possible à l'assaut américain.

Mais M. Pelletier n'est pas à l'aise avec toutes les décisions de son gouvernement. C'est « la mort dans l'âme », écrira-t-il, qu'il a voté en faveur de la Loi sur les mesures de guerre pendant le Crise d'octobre 1970. Il s'explique sur ses choix dans deux ouvrages, *Les Années d'impatience* et surtout *Le Temps des choix*.

D'ailleurs, la politique convient plus ou moins, finalement, à l'ancien journaliste qui

a fait le saut dans cet arène pour ses idées plutôt que par ambition ou appétit du pouvoir.

Il est fait ambassadeur à Paris, poste qu'il occupera de 1975 à 1981. Il sera par la suite nommé ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations unies jusqu'en 1984. De retour au pays, c'est encore l'engagement international qui l'attire puisqu'il fonde le Conseil des relations internationales de Montréal. Il sera également président du Centre d'études et coopération internationales (CECI), organisme non gouvernemental qui le ramènera à ses premiers engagements. ●



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LE DOSSIER CONSTITUTIONNEL

La bataille des légitimités



Le Québec peut-il faire sécession du Canada et à quelles conditions ? Question centrale du débat politique de cette année qui s'achève, marquée par la bataille des légitimités. Du « bon gouvernement » de Lucien Bouchard à l'affaire Parizeau. Du nouveau programme du PLQ au refus obstiné d'Ottawa de quelque réforme ambitieuse du fédéralisme, en passant par la montée du partitionnisme et par le renvoi fédéral en Cour suprême sur la légalité d'une sécession unilatérale. Année fertile qui donne pourtant l'impression du surplace.

L'été 1996 s'achève. Les premiers ministres provinciaux sont réunis sur les hauteurs de Jasper en Alberta. Veste tombée. Décor champêtre. Sourires figés pour la photo d'usage. Et toujours l'impasse sur le renouveau du Canada. Après l'échec de la conférence fédérale-provinciale de juin, l'Ontario de Mike Harris avait tenté de ranimer le mort. Quelques jours avant le rendez-vous des Rocheuses, son gouvernement laisse filer un document préparé pour son compte par le professeur Thomas Courchene, de l'université Queen's. L'universitaire propose un nouveau modèle de fédéralisme, dans lequel les provinces jouent un rôle plus important et dont le résultat peut produire une asymétrie, certaines provinces exerçant des pouvoirs dont les autres ne veulent pas. Le Québec reste froid à cette proposition. Mais il n'aura pas à la combattre car elle meurt prématu-

rement sous l'effet combiné d'une rebuffade des petites provinces et des tractations discrètes mais rapidement démasquées du gouvernement fédéral.

Le rapport Courchene retourne sur une tablette. Les premiers ministres sont à peine revenus dans leurs capitales respectives que le débat constitutionnel reprend grâce – ou à cause – des tribunaux. Le juge Robert Pidgeon, de la Cour supérieure du Québec, rend une décision dans la cause Bertrand le 30 août. Sans se prononcer sur le fond de la question, il juge recevable la requête de l'avocat, jadis indépendantiste pur et dur devenu fédéraliste inconditionnel. Les tribunaux peuvent se prononcer sur la légalité d'une sécession. Tandis que le gouvernement du Québec répète qu'à ses yeux, seuls le peuple québécois et l'Assemblée nationale peuvent se prononcer sur cette question, Ottawa y voit la démonstration que le Québec ne peut pas

faire sécession sans avoir obtenu un amendement constitutionnel, donc l'approbation du reste du Canada, même si le juge Pidgeon ne s'était pas prononcé sur cette hypothèse.

Le renvoi en Cour suprême

Ce jugement donnait en principe la possibilité à M^e Bertrand de poursuivre les procédures. Mais il n'en fera rien. Ottawa prendra plutôt le relais. Le 26 septembre 1996, le procureur général du Canada, Allan Rock, annonce qu'Ottawa renverra à la Cour suprême trois questions portant sur la légalité de la sécession unilatérale du Québec, tant en vertu de la Constitution du Canada que du droit international. Dès cette annonce, Québec se moque de ce recours. « Il n'y a qu'un tribunal pour déterminer l'avenir du Québec et c'est le peuple du Québec », dit Lucien Bouchard. Le gouvernement refusera de défendre son point de vue devant la cour. Si bien que les neuf juges du plus haut tribunal au pays vont désigner, en juillet 1997, un *amicus curiae*, pour répondre aux arguments fédéraux. Cet ami de la cour est un avocat qui ne représente aucune partie au débat, précise la Cour suprême par communiqué. Bien que la personne désignée soit souverainiste – il s'agit de M^e André Joli-Cœur, de Québec –, elle ne représente nullement le gouvernement québécois, qui le souligne avec insistance. Le vice-premier ministre Bernard Landry affiche déception et même dégoût, dit-il, de voir un souverainiste ainsi jouer le jeu du fédéral. Car aux yeux du gouvernement, les dés sont pipés dans cette cause. Ils craignent que la présence de M^e Joli-Cœur n'attribue au

jugement une légitimité que le gouvernement voulait saper en boudant l'exercice.

Dans son mémoire, publié en mars 1997, le fédéral reprend son argumentation mais l'assaisonne d'une menace à peine voilée voulant qu'une sécession unilatérale déboucherait sur le chaos et le conflit armé, comme ce fut le cas au Bangladesh et en Tchétchénie. Cependant, lors de l'annonce du renvoi, le procureur général du Canada fait des déclarations qui sont d'une grande importance. D'abord, il précise qu'Ottawa « ne conteste pas la légitimité du processus de consultation par référendum » et convient que « le pays ne restera pas uni à l'encontre de la volonté clairement exprimée des Québécois ». Il ajoute que si la rupture se consomme, elle aura lieu à la suite de négociations et d'ententes. Il dresse même déjà la liste des sujets : la reconnaissance internationale, les arrangements commerciaux et économiques, les droits de circulation des citoyens à l'intérieur du pays, le partage de la dette et des biens publics, la monnaie ; c'est à peu de choses près ce que suggérait l'offre de partenariat préparée par les souverainistes au référendum de 1995.

Les conditions de la sécession

Ottawa voit la confusion qui entoure cette déclaration. Dans les jours suivants, Allan Rock et Stéphane Dion (ministre des Affaires intergouvernementales) s'emploient à rajuster le tir. Les négociations serviront « à résoudre les questions difficiles associées à la séparation, pas pour discuter de partenariat ».

Peu à peu, les intentions se précisent. Si la Cour suprême donne raison au

gouvernement fédéral, cela signifiera que Québec n'a pas le monopole sur la définition de la procédure, dit M. Dion durant la campagne électorale. Et si tel est le cas, « le gouvernement fédéral reçoit le devoir de proposer au gouvernement du Québec une façon de résoudre cette question-là ». Le ministre affirme qu'Ottawa veut participer à la rédaction de la question référendaire. Quelques jours plus tard, le premier ministre Jean Chrétien affirme qu'il ne reconnaîtra pas un Oui obtenu à la majorité simple, même si la question est claire comme il les aime et ne porte que sur la séparation du Québec. À Ottawa circule l'idée d'adopter une loi pour établir les conditions de la sécession.

Québec ne reste pas coi. Et riposte sur le même terrain, soit celui de la légitimité. Le 16 avril, M. Bouchard souligne l'anniversaire de l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 à l'encontre de la volonté de l'Assemblée nationale. Il insiste sur « l'injustice historique » dont fut victime le Québec et sur les échecs successifs pour réparer cette erreur. Le conseil des ministres adopte un décret qui passe toutefois inaperçu, réitérant que le peuple du Québec « est libre et capable d'assumer son destin et son développement et qu'il lui revient de déterminer seul et démocratiquement son statut politique ». La campagne fédérale servira de champ de bataille à ce sujet. Mais le message du chef bloquiste, Gilles Duceppe, ne passe guère la rampe. Le Bloc se réveille avec 500 000 voix et 10 sièges de moins qu'en 1993, 38 % des suffrages à peine. Choc brutal. Surtout que les résultats montrent que le chef conservateur Jean Charest, avec des

promesses vagues de réforme, est parvenu à attirer une partie des souverainistes chancelants d'octobre 1995.

Le « bon gouvernement »

Au début de l'automne 1996, le gouvernement Bouchard semble vouloir mettre la souveraineté en veilleuse. Au conseil national du Parti québécois, le 8 septembre, le premier ministre ranime la thèse du bon gouvernement. Il lance un appel à bâtir la crédibilité des souverainistes sur le plan de l'emploi et de l'administration publique. L'objectif du déficit zéro pour l'an 2000 devient une obsession. Mais la rhétorique plaît plus ou moins aux militants de la base. L'animosité se cristallise au congrès du parti, en novembre, où seulement 76,7 % des délégués expriment leur confiance envers leur chef. Le congrès se termine sur un appel de Lucien Bouchard : « le parti doit changer », dit-il.

Mais peu à peu, les dirigeants péquistes sentent le besoin de remettre la souveraineté au cœur de leur action. Car la souveraineté est le ciment qui rallie les péquistes lorsque le navire tangué. À ce même congrès, qui donnera lieu à l'enchâssement dans le programme du parti du concept de partenariat, Lucien Bouchard promet la souveraineté « avant le XXI^e siècle ». En janvier, le Parti québécois adopte un plan d'action qui met la souveraineté en tête des priorités. Site Internet, colloques. Mais l'activisme est en baisse.

Les efforts de M. Bouchard ne calment pas tous les esprits. Fin juin, l'exécutif de l'association péquiste de Montréal-Centre démissionne en bloc, prenant prétexte

d'un différend sur les commissions scolaires linguistiques. On accuse le gouvernement de reculer simultanément sur trois questions fondamentales pour le PQ : la social-démocratie, la langue et la souveraineté. Quelques jours plus tard, M. Bouchard vient promettre un répit dans les réformes et la relance du débat sur la souveraineté au sein du PQ. « Il y a le temps pour nous de redéfinir certains aspects de notre nationalisme », dit-il. « Il faut mettre plus de chair sur le concept de partenariat et se préparer à répondre à plus de questions plus précises. »

L'affaire Parizeau

Parmi les militants qui talonnent le nouveau chef, Jacques Parizeau est très actif. Le gouvernement n'avait pas prévu souligner le 1^{er} anniversaire du référendum, le 30 octobre. C'était jouer avec le feu. Tandis que M. Bouchard inaugure le sommet sur l'économie et l'emploi, programmé ce même jour, son prédécesseur à la tête du PQ publie dans *Le Devoir*, un brûlot dans lequel il remet en question les politiques de M. Bouchard sur les finances publiques et le silence du gouvernement sur la souveraineté. En décembre, il revient à la charge. Nouvelle lettre ouverte dans laquelle il insiste pour que la souveraineté reprenne le haut du pavé, qu'on en parle au lieu de chercher à faire la paix avec Ottawa et de donner autant d'importance à l'offre de partenariat.

Encore très aimé parmi les militants souverainistes, Jacques Parizeau est ensuite courtoisé pour prendre la direction du Bloc québécois, lorsque Michel Gauthier abdique. Il refuse mais il ne s'éloigne pas.

Il participera aux élections. La campagne coïncide d'ailleurs avec la parution d'un recueil de ses discours, aux éditions VLB, sous le titre *Pour un Québec souverain*. La parution de ce livre déclenchera ce qui est devenu l'affaire Parizeau. Quelques jours avant le lancement du livre, le journaliste Michel Vastel du *Soleil* met la main sur un exemplaire. À partir de la lecture de certains passages, il tire une interprétation des intentions de M. Parizeau lors du référendum de 1995. Selon Vastel, le premier ministre de l'époque aurait proclamé la souveraineté du Québec sans attendre la conclusion des négociations sur le partenariat, reniant ainsi ses engagements référendaires. Sur le coup, c'est la stupéfaction. Les leaders du camp souverainiste, qui sont en pleine campagne fédérale, le désavouent sans délai. M. Parizeau prend deux jours pour réagir. Il nie tout et traite Vastel de menteur. Pendant ce temps, toutefois, les fédéralistes font leurs choux gras de cet imbroglio, voyant dans les prétendus aveux de l'ancien chef péquiste la preuve de l'illégitimité d'une question qui ne porterait pas exclusivement sur la souveraineté. Mais les excuses de Parizeau suffisent à sa réhabilitation dans le camp souverainiste. Le nouveau héros reprend du service. Il appelle à la mobilisation. Il attire les plus grosses foules de la campagne bloquiste.

La guérilla partitionniste

En ayant déjà plein les bras avec la gestion publique et les soubresauts au sein de son propre parti, Lucien Bouchard ne se préoccupe guère d'un mouvement qui, parti d'un embryon marginal à la fin de

1995, a gagné ses galons au fil des mois jusqu'à convaincre plus de 35 municipalités à adopter des résolutions réclamant du gouvernement fédéral qu'il protège le droit des citoyens de ces villes de demeurer canadiens. En juillet 1997, la guérilla partitionniste, qui prône le démembrement du territoire québécois au lendemain d'une sécession, a connu ses premiers échecs. Quelques maires ont résisté. Mais les organisateurs reviendront à la charge. À la même époque, on apprend qu'Ottawa suit de près l'évolution du mouvement qui, selon un sondage publié durant la campagne électorale, gagnerait en légitimité même auprès des francophones.

Pour le PLQ, reconnaissance et interdépendance

Entre les épisodes de cette guerre pour la légitimité, des appels sont périodiquement lancés, par un universitaire, par une province, par un parti, en faveur du renouvellement du fédéralisme. L'ex-premier ministre Brian Mulroney a tenté le coup en avril. Il a été reçu avec froideur et scepticisme. Chaque fois, Ottawa dit non. Des changements substantiels ne sont pas

nécessaires, croit-on, préférant s'en tenir à des réaménagements mineurs, telles ces ententes, dont une avec le Québec, cédant aux provinces la maîtrise des programmes de formation de la main-d'œuvre. Pendant ce temps, le Parti libéral du Québec a adopté dans la quasi-indifférence son programme constitutionnel en deux volets : la reconnaissance du Québec comme société distincte et l'interdépendance entre les provinces et le gouvernement fédéral en faveur d'une cogestion du pays. En juin, le chef libéral Daniel Johnson a cependant surpris tout le monde en se montrant disposé, à Toronto, à abandonner la société distincte si un autre vocable sied mieux à l'humeur canadienne. De son côté, l'Action démocratique du Québec, dirigée par Mario Dumont, est restée à l'écart du débat, demandant même un moratoire de dix ans non seulement sur la tenue d'un référendum mais sur tous « les débats constitutionnels et linguistiques ». O

Michel Venne

*Éditorialiste et correspondant parlementaire
du Devoir à Québec.*

L'AFFAIRE ROUX

Michel Venne

L'affaire Roux a éclaté le 1^{er} novembre 1996. L'édition datée du 15 du magazine *L'actualité* arrive en kiosque. Le comédien Jean-Louis Roux, 73 ans, qui vient d'être assermenté, le 12 septembre, 26^e lieutenant-

gouverneur du Québec, dévoile dans une entrevue à Luc Chartrand un péché de jeunesse. Il avait 19 ans. Il était étudiant à l'Université de Montréal, une année avant de commencer sa médecine. La guerre faisait rage en Europe. Le jeune Roux, par fanfaronnade et provocation, expliquera-t-il, affichait sur sa blouse de laboratoire une croix gammée, la swastika, emblème nazi.

Dès lors, la tourmente se lève et emporte avec elle l'ancien sénateur qui restera amer après cet épisode. « On a vu la petite peau de banane sur laquelle je pouvais glisser et on m'y a poussé avec toute la force de la mauvaise foi », se plaindra l'homme de théâtre, quelques mois plus tard. Mais sur le coup, « dans le tourbillon de la controverse, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas exercer mes fonctions en toute sérénité ». Le jour de la parution de l'article qui a permis à son auteur de récolter trois prix de journalisme, les dirigeants du Mouvement souverainiste du Québec, Ivano Vellone et Gilles Rhéaume, adressent un télégramme à la reine Elisabeth II et lui demandent de destituer le représentant de la couronne au Québec « pour incapacité d'occuper dignement sa fonction ».

Dans les jours qui suivent, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, voit dans l'incident de jeunesse de M. Roux « une affaire grave » qui serait « de nature à faire tort à la réputation du Québec ». *Le Devoir* et *La Presse*, en éditorial, réclament sa démission. Le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, Daniel Johnson, ne voit pas ce que M. Roux pourrait faire d'autre. Le Congrès juif canadien exige des excuses, que le lieutenant-gouverneur livrera en public le 6 novembre, au lendemain de sa démission qui entrera en vigueur le 30 janvier 1997. « Je ne suis pas un criminel de guerre », clame-t-il. Il faut dire que dès l'annonce de sa nomination le 8 août, le choix de Jean Chrétien fait des vagues. M. Roux a milité pour le Non durant la campagne référendaire, évoquant même la possibilité de

quitter le Québec si le Oui l'emportait. Il est accueilli froidement. Le premier ministre Bouchard a une mine d'enterrement lors de l'assermentation qui se déroule, contrairement au protocole, dans un cagibi situé derrière le fastueux Salon rouge de l'Assemblée nationale où normalement a lieu ce genre de cérémonie. La nomination de M. Roux est perçue comme une provocation.

Sitôt la démission de M. Roux annoncée, Québec fait adopter par l'Assemblée nationale, le 20 novembre, une motion par laquelle elle demande à Ottawa que le lieutenant-gouverneur soit désormais désigné par l'Assemblée nationale. Mais le premier ministre croit que cette fonction « désuète », qu'il voit comme « un reliquat colonial », devrait être abolie. Le gouvernement annonce que la résidence officielle réservée au lieutenant-gouverneur, dont le maintien coûte 582 000 \$ par an, sera vendue ou louée.

Le 12 décembre, Jean Chrétien annonce la nomination de Lise Thibault pour succéder à Jean-Louis Roux. Québec lui réserve un accueil plus chaleureux. Cette ex-militante libérale a promis, le jour de son entrée en fonction, le 30 janvier, de ne pas intervenir dans les questions politiques. Elle avait toutefois soulevé la controverse, quelques jours auparavant, en déclarant à Radio-Canada que si, après un référendum, une loi sur la souveraineté du Québec lui était présentée, par respect pour la voix du peuple, elle la sanctionnerait. À moins, dit-elle, se gardant ainsi une porte de sortie, d'une directive contraire et très ferme venant d'Ottawa... ●

LE BUDGET 1997-1998

Un budget dur... et créatif



Chose promise, chose due : le budget de l'État québécois doit être équilibré pour l'an 2000. La dette accumulée, qui était de 78 milliards en 1996, devrait donc cesser d'augmenter après quelques années d'austérité budgétaire. Le budget de cette année s'inscrit dans la ligne de l'atteinte du déficit zéro : l'État « dégraisse », exige des sacrifices, force les institutions des grands réseaux publics à vivre avec des budgets gelés. Malgré cette rigueur, des réformes fiscales apporteront un certain répit aux contribuables petits et moyens.

Le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, a présenté, le 25 mars 1997, un budget qui confirme l'intention du gouvernement du Québec d'équilibrer les comptes de la nation avant la fin de la décennie. S'en tenant aux étapes fixées lors des deux rencontres des partenaires qui avaient eu lieu au printemps et à l'automne 1996, le ministre Landry prévoit que les mesures contenues dans le budget 1997-1998 ramèneront le déficit de 3,2 milliards de dollars qu'il était l'an dernier à 2,2 milliards cette année, puis à 1,2 milliard l'an prochain, avant d'atteindre le point nul à la fin de l'exercice de 1999-2000. Si tel était le cas, ce serait la première fois depuis la décennie soixante qu'un gouvernement du Québec réussirait à limiter ses dépenses au plan de ses recettes fiscales.

Mais comme la croissance de l'économie de la province et de l'emploi reste modeste, même après six ans de reprise de l'activité, les revenus de l'État ne suffiront pas à combler l'écart entre les revenus et les dépenses, et c'est en s'attardant d'abord à ce côté du tableau que le gouvernement doit, une fois de plus, faire preuve de rudesse. Au cours des douze mois de l'année budgétaire en cours, les dépenses totales de l'État devraient donc diminuer légèrement en termes absolus, pour passer de 40,5 milliards l'an dernier à 40,3 milliards cette année, surtout à cause de la maîtrise des dépenses de programmes et des taux d'intérêt qui se maintiennent à des niveaux peu élevés. Quant à la dette du gouvernement, elle continuera d'augmenter sous la pression des déficits budgétaires répétés, mais aussi du déficit actuariel de l'État à l'endroit des régimes

de retraite de ses employés. Depuis 1990, la dette publique du Québec est passée de 45,8 milliards à 65,6 milliards en 1993, et autant que 78 milliards l'an dernier. Aux taux d'intérêt en vigueur il y a tout juste trois ans, une croissance aussi rapide de l'endettement eût exigé qu'on y consacre beaucoup plus que les 5,9 milliards prévus pour l'année en cours.

Aussi inattendu que bienvenu, ce coup de pouce des marchés financiers n'est pas le fruit du hasard puisqu'il découle de la performance exceptionnelle du Canada en matière de contrôle de ses dépenses, performance qui a permis à la Banque du Canada de ramener les taux d'intérêt à leur plus bas niveau depuis les années soixante, et même sous la barre des taux américains.

Un effort sans précédent

Au Québec, la réduction des dépenses totales d'à peine 200 millions de dollars cette année masque mal l'effort sans précédent attendu de l'ensemble des employés de l'État et des institutions qui composent les grands réseaux de services publics, y compris dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des affaires municipales. Des compressions de 683,4 millions sont attendues à l'éducation, de 760,4 millions à la santé et aux services sociaux et de 759,2 millions dans les autres ministères. Une portion significative de ces coupes sombres sera dégagée des ententes intervenues sous la menace d'une loi spéciale entre le gouvernement et ses 450 000 employés. Par cette entente, l'État récupérera de façon récurrente l'équivalent de 6 % de ses coûts de main-d'œuvre, que ce

soit sous la forme de réduction de postes ou de diminution des salaires.

Quant aux municipalités, elles ont été prévenues qu'elles perdraient certaines sources de revenus à partir de janvier 1998, en plus de devoir prendre à leur charge le financement du transport scolaire partout au Québec, une facture de plus de 500 millions par année budgétaire, et le quart pour l'année en cours.

Au total, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a fixé à 2,3 milliards l'ampleur de la vague de compressions pour 1997-1998, soit autant que l'année précédente. Les institutions des grands réseaux publics se voient ainsi placées devant l'obligation de faire autant qu'auparavant en assumant les augmentations naturelles des coûts à même une enveloppe budgétaire en baisse nette d'environ un milliard de dollars. Une coupe imposante par rapport aux 33,9 milliards de dollars que représentent les dépenses de programmes pour l'année 1997-1998, la dernière tranche de 5,9 milliards de dollars étant accaparée par le service de la dette.

« L'année qui commence est la plus difficile, mais c'est la dernière à requérir d'aussi grands sacrifices : nous entrerons bientôt dans des eaux plus calmes », déclarait le ministre d'État de l'Économie et des Finances dans son discours devant l'Assemblée nationale. Ce qui ne voulait pas dire que les années qui suivront verront revivre une ère de croissance des dépenses, puisque l'atteinte de l'objectif du déficit zéro exigera des institutions publiques qu'elles continuent d'assumer la croissance normale des coûts (échelons salariaux, inflation, etc.) à même un budget de

dépenses qui, s'il cesse de diminuer, n'en sera pas moins victime d'un gel radical à un niveau inférieur à celui des années passées. Toute nouvelle initiative, tout nouveau programme devra donc s'inscrire à l'intérieur des paramètres connus, et ce, d'ici la fin de la décennie.

Voilà la condition incontournable pour parvenir à ce que les recettes supplémentaires générées par la croissance de l'économie (2,1 % cette année et 3,7 % pour les deux années suivantes) soient entièrement affectées à la disparition du déficit.

Des mesures originales

Par ailleurs, si la poursuite de l'équilibre des finances de l'État constitue cette année encore le cœur de l'exercice budgétaire du gouvernement du Québec, cela n'a pas empêché le ministre responsable d'y aller d'une série de mesures originales qui ont eu l'heur de surprendre plus d'un observateur. Sans augmentation générale de taxe ou d'impôt pour les particuliers – si ce n'est une hausse des droits d'immatriculation aussitôt compensée par une baisse des primes individuelles de l'assurance-automobile, une hausse de la taxe sur les produits du tabac et une autre de la taxe scolaire dans les grandes villes –, le budget contenait au moins une mauvaise nouvelle pour les entreprises auxquelles on apprenait le report à une date indéterminée du remboursement complet de la taxe de vente sur les intrants. Un manque à gagner de l'ordre de 500 millions par rapport à ce qui avait été promis par le même gouvernement, il y a deux ans, en échange d'une ponction fiscale immédiate d'un

montant à peu près équivalent. Malgré cela, les représentants de l'industrie sont restés muets au lendemain du budget, préférant continuer d'appuyer le gouvernement dans sa lutte contre le déficit.

Afin d'éviter d'être accusé de ne se soucier que d'équilibre comptable, le ministre d'État de l'Économie et des Finances a aussi présenté plusieurs mesures d'une portée restreinte, conçues pour stimuler l'investissement et l'emploi. Ainsi, il a annoncé :

- la mise en place d'un Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé, doté d'une somme de 250 millions devant servir de levier pour susciter des projets privés de plus de 25 millions chacun ;
- l'introduction d'un congé de taxe sur le capital et d'un amortissement accéléré égal à 125 % de la dépense encourue pour tout nouvel investissement manufacturier effectué avant la fin de 1998 ;
- un congé fiscal complet d'une durée de cinq ans pour les nouvelles PME ;
- des investissements publics totalisant 763 millions en deux ans pour la modernisation des infrastructures des grands réseaux de services publics, dont la rénovation du métro de Montréal et la construction d'une grande bibliothèque nationale ;
- l'ajout de 369 millions sur deux ans aux 720 millions déjà prévus pour l'amélioration du réseau routier de la province, une partie de cette somme étant financée par la hausse des droits d'immatriculation dont il était fait mention plus haut.

D'autres mesures destinées à faciliter la recherche de nouveaux marchés d'exportation pour les PME, la réduction du « fardeau réglementaire » des entreprises,

l'aide au développement de l'économie sociale et de l'industrie du multimédia s'inscrivent, là encore, à l'intérieur des paramètres budgétaires restrictifs dictés par la lutte contre le déficit.

Voilà ce qui explique que malgré les coupes importantes dans les dépenses des ministères et des réseaux existants, le budget total des dépenses pour l'année ne diminue pas dans des proportions équivalentes. On aurait pu se satisfaire de comprimer; on a choisi de le faire tout en réaffectant une partie des économies forcées vers le financement de nouveaux programmes. Un jeu risqué en ces temps difficiles où l'intervention de l'État est remise en cause de toute part et où les récriminations des groupes durement touchés par les compressions se font de plus en plus pressantes.

Réforme fiscale à l'horizon

Par-delà ces mesures, somme toute classiques, contenues dans le second plan budgétaire de l'actuel ministre d'État de l'Économie et des Finances, une surprise attendait les contribuables au détour du discours du budget : une réforme partielle du régime fiscal des particuliers, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 1998.

Ayant choisi d'accorder la priorité à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et de ne pas réduire le fardeau fiscal de façon générale comme l'a fait le gouvernement de l'Ontario, le Québec risque de perdre rapidement des points dans la bataille qui l'oppose depuis toujours à la province voisine. C'est dans ce contexte de concurrence intense que le gouvernement du Québec a voulu faire preuve de stratégie en annonçant

une réduction de l'impôt sur le revenu de 3 % à 15 %, à l'avantage des contribuables à revenus modestes, et la simplification du régime. Le tout compensé par une augmentation équivalente de la taxe de vente... nous y reviendrons.

Parmi les mesures de la réforme envisagée, on note que le nombre de paliers d'imposition des particuliers sera ramené de cinq à trois, que les surtaxes disparaîtront et que l'aide aux travailleurs à revenus modérés ne diminuera que passé un niveau de revenu familial de 26 000 \$ par année.

Tous les contribuables qui le désirent pourront remplacer les actuels crédits de toutes sortes par un seul crédit d'un montant uniforme de 541 \$, une mesure qui profitera surtout à ceux qui recouraient rarement à de tels crédits. Selon le ministre, près de 80 % des contribuables auront avantage à utiliser le régime simplifié dont les formalités de déclaration tiendront en quelques lignes.

Parce que la réforme proposée devra se faire à coût nul pour le Trésor, la TVQ sera haussée de 1 % à partir du 1^{er} janvier 1998, ce qui portera le taux de cette taxe sur les biens et services à 7,5 %. Et puisque la TVQ est calculée sur le prix d'un produit après qu'on eut ajouté la TPS fédérale de 7 %, l'augmentation décrétée par le dernier budget provincial aura pour conséquence de faire passer de 113,96 \$ à 115,03 \$ le prix final d'un objet étiqueté à 100 \$.

Loin de ralentir la consommation, a souligné le ministre, cette hausse de 1 % qui n'entrera en vigueur qu'en janvier 1998 pourrait inciter les consommateurs à devancer leurs décisions d'achat de biens

durables. Quant à l'année qui suivra, on espère que la baisse du fardeau fiscal qui se fera sentir sur le revenu dès son introduction, en janvier, compensera pour la hausse de la TVQ. En oubliant le fait que chaque année, au 1^{er} janvier, le salaire net des salariés diminue de façon draconienne avec le retour en force des déductions aux fins de l'assurance-emploi et du Régime des rentes. Et qu'au cours des prochaines années, la hausse attendue des cotisations au Régime des rentes risque d'effacer largement les miettes de pain tombées de la réforme fiscale...

Dans l'ensemble, le second budget Landry a tout de même fait mentir ceux qui croyaient que la rigueur budgétaire

dispensait les gouvernements de toute créativité dans la gestion des revenus et des dépenses de l'État. Malgré les nombreuses dénonciations dont ce gouvernement a été la cible depuis qu'il a décidé de s'attaquer de façon résolue au déséquilibre des finances publiques, tout indique qu'il n'entend pas reculer. Ce qui ne l'empêche aucunement de mettre en place une série impressionnante de réformes dont les objectifs avoués sont la stimulation de l'activité économique et une plus grande équité à l'endroit des travailleurs et des familles à revenus moyens ou faibles. ○

Jean-Robert Sansfaçon

Éditorialiste au Devoir.

Gouvernement du Québec Revenus budgétaires (en millions de dollars)					
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 Résultats préliminaires
Impôts sur les revenus et les biens					
Impôt sur le revenu des particuliers	11 434	11 766	11 903	12 367	12 784
Cotisation au Fonds des services de santé	2 816	2 932	3 299	3 694	3 732
Impôts des sociétés ¹	1 848	1 954	2 124	2 518	2 830
Droits de succession	–	-2	-1	–	–
	16 098	16 650	17 325	18 579	19 346
Taxes à la consommation					
Ventes au détail	6 001	5 579	5 432	5 617	5 311
Carburants	1 222	1 264	1 340	1 407	1 439
Tabac	411	288	181	265	289
Pari mutuel	10	4	5	2	–
	7 644	7 135	6 958	7 291	7 039
Droits et permis					
Véhicules automobiles	559	567	500	482	498
Boissons alcooliques	121	102	118	126	131
Ressources naturelles ²	86	98	157	236	204
Autres	143	152	161	174	171
	909	919	936	1 018	1 004
Revenus divers					
Ventes de biens et services	516	557	559	556	592
Intérêts	231	208	235	268	268
Amendes, confiscations et recouvrements	685	1 109	713	461	306
	1 432	1 874	1 507	1 285	1 166

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 Résultats préliminaires
Revenus provenant des entreprises du gouvernement^a					
Société des alcools du Québec	348	346	326	351	368
Loto-Québec	457	536	688	806	925
Hydro-Québec	724	761	920	422	635
Autres	–	34	247	348	184
	1 529	1 677	2 181	1 927	2 112
Total des revenus autonomes	27 612	28 255	28 907	30 100	30 667
Transferts du gouvernement du Canada					
Péréquation	3 572	3 812	3 543	4 321	4 077
Contributions aux programmes sociaux	–	–	–	–	2 553
Contributions aux programmes de bien-être	1 738	2 005	2 092	2 031	-2
Autres transferts liés aux accords fiscaux	2 236	1 743	1 880	1 689	-38
Autres programmes	248	231	5	105	20
Total des transferts du gouvernement du Canada	7 794	7 791	7 520	8 146	6 610
Total des revenus budgétaires	35 406	36 046	36 427	38 246	37 277

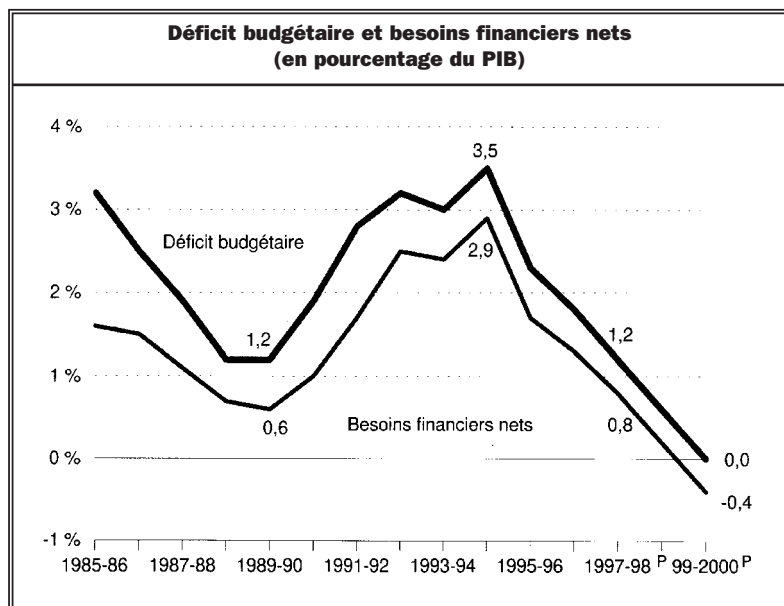
1. Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances.
2. Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.
3. Comprend les dividendes déclarés et la variation des surplus ou déficits accumulés par les entreprises du gouvernement qui sont consolidés, avec comme contrepartie une réévaluation du placement qu'y détient le gouvernement.

Gouvernement du Québec Dépenses budgétaires (en millions de dollars)					
Ministères et organismes	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 Résultats préliminaires
Assemblée nationale	75	72	77	77	72
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	84	38	86	99	40
Affaires municipales	1 247	1 218	1 317	1 298	1 234
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	679	677	659	660	607
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	599	549	575	540	651
Conseil exécutif	39	40	51	51	40
Culture et Communications	448	443	430	425	436
Développement des régions et Affaires autochtones	55	67	169	159	137
Éducation	9 837	9 621	9 923	9 909	9 502
Emploi, Solidarité et Condition féminine	3 867	4 188	4 314	4 349	4 261
Environnement et Faune	305	290	276	262	250
Famille et Enfance	166	182	219	246	250
Finances (excluant le service de la dette)	105	101	96	90	88
Industrie, Commerce, Science et Technologie	531	397	435	395	335
Justice	487	486	480	446	455
Métropole	74	91	108	116	39
Relations avec les citoyens et Immigration	151	146	140	139	154



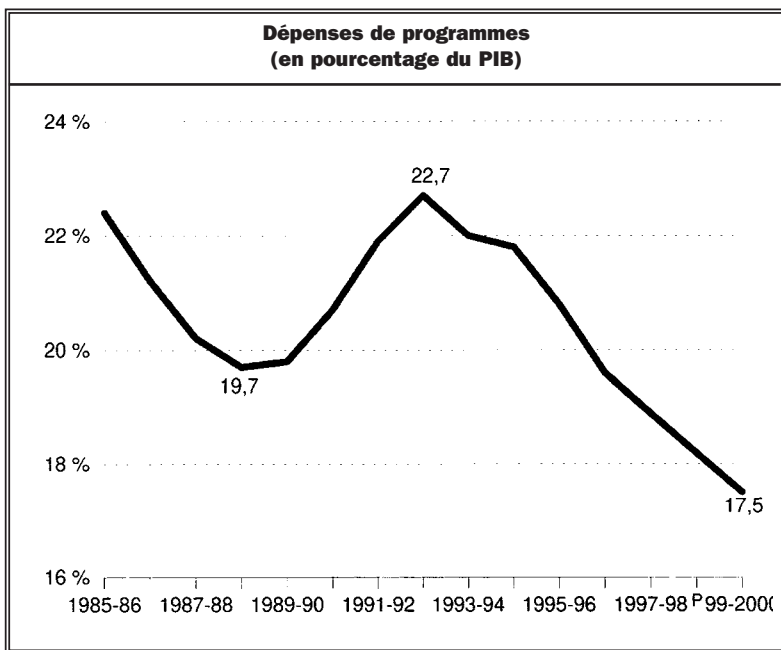
Ministères et organismes	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997 Résultats préliminaires
Relations internationales	104	100	95	100	84
Ressources naturelles	467	440	410	381	348
Revenu	561	562	495	519	550
Santé et Services sociaux	12 811	13 062	13 183	13 152	12 962
Sécurité publique	796	769	776	776	728
Tourisme	53	44	50	43	50
Transports	2 023	1 956	1 967	1 892	1 351
Travail	82	72	77	73	72
Total partiel	35 646	35 611	36 408	36 197	34 696
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions ¹	18	40	-34	-39	-18
Total des dépenses de programmes	35 664	35 651	36 374	36 158	34 678
Service de la dette (ministère des Finances)	4 756	5 316	5 874	6 038	5 844
Total des dépenses budgétaires	40 420	40 967	42 248	42 196	40 522

1. Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une entreprise du gouvernement excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.



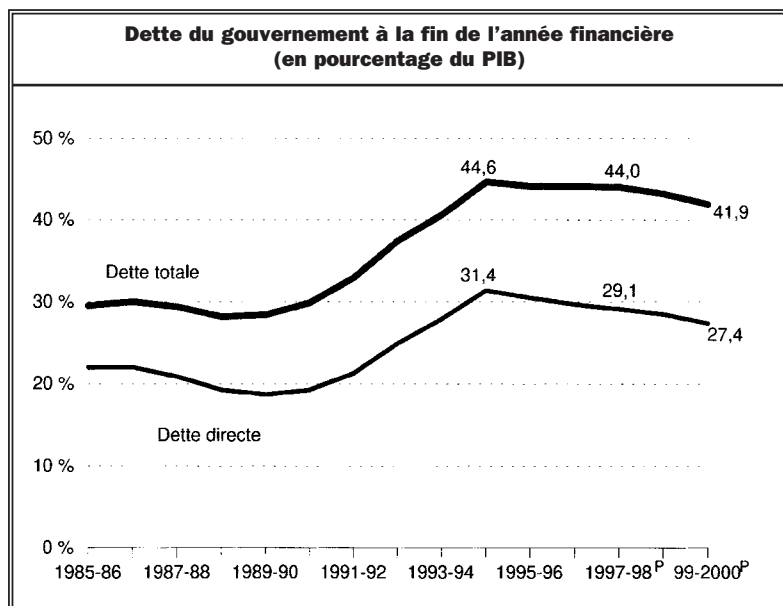
P : résultats préliminaires pour 1996-1997 et prévisions pour les années suivantes.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances.



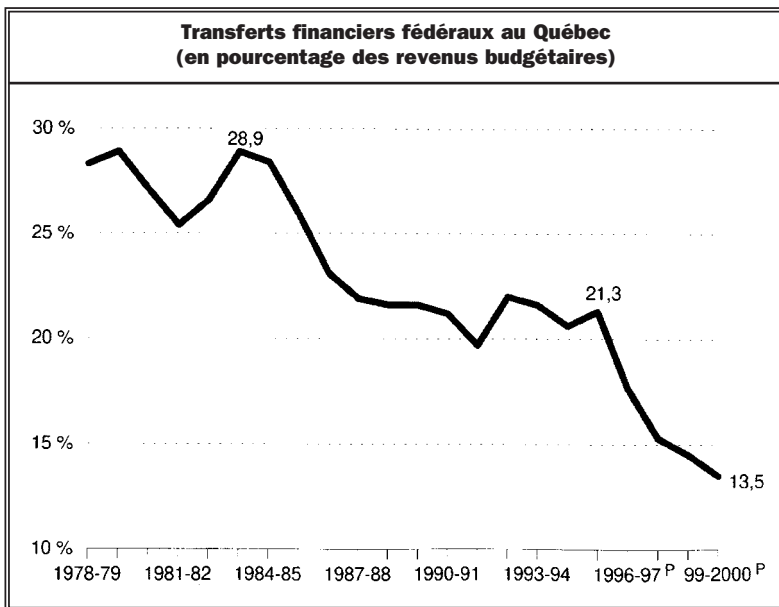
P : résultats préliminaires pour 1996-1997 et prévisions pour les années suivantes.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances.



P : résultats préliminaires pour 1996-1997 et prévisions pour les années suivantes.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances.



P : résultats préliminaires pour 1996-1997 et prévisions pour les années suivantes.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Finances.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LA QUESTION LINGUISTIQUE

La poudrière s'est enflammée



Douze mois d'atermoiements, de tensions, de compromis et de départs fracassants. Howard Galganov a sonné la charge, les militants péquistes ont multiplié les appels à la résistance, le gouvernement a réaffirmé sa détermination de faire du français la langue commune des Québécois pour finalement emprunter le passage obligé du compromis. La poudrière linguistique s'est enflammée. Vouée à la destruction du fondement même de la Charte de la langue française, la coalition anglophone s'est avérée d'une grande efficacité, semant le désarroi chez les souverainistes, dont la ligne de défense s'est lézardée. À force de vouloir tout concilier, le gouvernement a mécontenté un peu tout le monde.

A peine installé à la tête du gouvernement, le premier ministre Lucien Bouchard a vu germer la méfiance des militants péquistes avec les premiers bourgeons du printemps 1996. Le vérificateur général, Guy Breton, a été le premier à entrer dans la ronde des remontrances, accusant le gouvernement de violer sa propre loi 101. Dans son rapport annuel, il a fait la démonstration que de nombreux organismes de l'administration publique ne s'étaient pas conformés à la Charte de la langue française. Pendant ce temps, l'Office de la langue française faisait état d'un nombre record de plaintes et de constats d'infraction.

Puis il y a eu cette turbulente réunion du conseil national de la fin avril 1996, alors que les péquistes ont servi un sévère

avertissement à leur nouveau chef. C'est de justesse que l'assemblée a dédouané le gouvernement de l'obligation de revenir à l'affichage unilingue français.

Ce premier test a été l'occasion pour M. Bouchard de se familiariser avec la culture péquiste, un exercice dont il est sorti ébranlé. Pour calmer les appréhensions de la base, il a jugé qu'il valait mieux se commettre dans un geste d'éclat et démontrer ses bonnes intentions à travers l'annonce de mesures concrètes.

C'est donc à la mi-juin 1996 que la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 40 modifiant la Charte de la langue française, rétablissant la Commission de protection de la langue française, assurant le droit d'obtenir en tout temps des

documents professionnels rédigés en français et visant à resserrer l'application des articles relatifs à la commercialisation des produits de consommation courante.

Grandeurs et misères de la croisade Galganov

Il y avait déjà quelques mois que ce preux chevalier du bilinguisme avait fondé le Québec Political Action Committee, se faisant ainsi le porte-étendard de la communauté anglophone dans un combat à finir contre ce qu'il appelait l'oppression linguistique de la majorité francophone.

Au début, la presse francophone n'y vit qu'un épiphénomène du courant partitionniste. Mais avec l'aide du quotidien *The Gazette* et de tous les médias anglophones, Howard Galganov a servi de catalyseur à la révolte de la minorité contre l'intention du gouvernement de remettre sur pied la Commission de protection de la langue française.

À compter de ce soir d'été 1996 où il a réuni 2000 manifestants au centre commercial Fairview de Pointe-Claire, il est devenu un attrait médiatique et même les médias francophones se le sont arrachés. Héros pour les uns, démon pour les autres, le stratège publicitaire de 46 ans a ainsi comblé le vide créé par la courte victoire référendaire du Non, le 30 octobre 1995, et par l'amertume mal canalisée des anglophones.

Pendant des semaines, l'activiste anglophone est devenu l'incontournable acteur de la crise politico-linguistique qui a monopolisé l'attention des Québécois. Il a lancé avec succès une campagne de désobéissance, il a menacé de boycottage les

commerces respectueux de la prépondérance du français dans l'affichage et il a réussi à en faire reculer quelques-uns. En ouvrant son magasin Presque Pure Laine, rue Monkland dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, il a pris à contre-pied les arrêtés afférents à la langue d'affichage et a tenu tête à l'Office de la langue française. Il a organisé une manifestation convaincante sur les pelouses de la colline parlementaire d'Ottawa. Au plus fort de son vedettariat, il a traité les souverainistes de bâtards, sans que s'offusquent Alliance Québec ni les libéraux de Daniel Johnson.

À lui seul, Galganov semblait en voie d'en réussir plus que tout l'establishment anglo-québécois en 20 ans. Mais comme tout acteur politique de cette nature, le cycle de sa popularité allait inévitablement être court, son leadership reposant sur une conjoncture politico-linguistique évolutive.

Il est devenu la victime de ses bravades et de ses succès. Sa plus grande erreur a été de pousser l'audace jusqu'à New York, où il a donné rendez-vous aux financiers de Wall Street. Il y a subi l'humiliation de l'indifférence.

Un échec dont il ne s'est jamais vraiment relevé. À son retour, l'assurance du conquérant l'avait quitté. Le peu d'aura qui lui restait s'est volatilisé après que le vice-président du Mouvement souverainiste, Gilles Rhéaume, lui eut administré quelques raclées à la radio et à la télévision.

Après ces insuccès, Galganov est devenu gênant pour les libéraux provinciaux et fédéraux, qui l'ont tout simplement laissé tomber. Et comme il a réussi à forcer le premier ministre Bouchard à faire des compromis sur la langue au congrès du PQ

de novembre, il n'était plus d'aucune utilité. En proie à la déprime, il a mis une croix sur sa carrière politique et annoncé son intention de déménager en Ontario.

Le congrès du psychodrame

Les péquistes des régions de Montréal-Centre et Ville-Marie étaient sortis déçus du conseil national d'avril 1996, qui avait rejeté par 18 voix leur proposition de respecter la lettre du programme de 1994 et de maintenir l'engagement d'abroger la loi 86. Mais ils ont refusé de se laisser décourager et ont retrouvé le goût de se battre. En vue du congrès de la fin novembre, quatre régions ont voté des résolutions préconisant le retour à l'unilinguisme dans l'affichage commercial public. En défiant ainsi les volontés de leur chef, ils préparaient le terrain pour un affrontement devenu inévitable.

Le psychodrame s'est joué en deux temps. En fin de journée, le samedi 23 novembre, M. Bouchard a reçu un vote de confiance de seulement 76,7 %, le score le plus bas jamais obtenu par un vote péquiste. Humilié et chagriné, il a quitté la salle des délibérations et suscité tout un émoi en faisant dire au président de l'assemblée qu'il se donnait un moment de réflexion. Jusqu'à la reprise des débats du lendemain matin, le spectre de sa démission a hanté les coulisses du congrès.

Le coup de théâtre a foudroyé ses opposants. Ce faisant, il a réussi à stigmatiser les délégués de Montréal et il est intervenu avec force contre les velléités d'un retour à l'unilinguisme en ayant recours à des arguments chocs comme « je ne veux pas me sentir apatride dans mon parti » ou

encore, « je suis un démocrate ». La crainte et l'émotion ont donné les résultats espérés. C'est par une forte majorité que l'assemblée a voté en faveur du maintien du bilinguisme dans l'affichage.

Mais en invoquant, à l'appui de sa vision, la protection des droits de la minorité, comme si la loi 101 était discriminatoire, il a justifié le radicalisme de tous les adversaires du français. Les anglophones ont repris de plus belle les attaques contre la Charte de la langue française. L'opposition libérale a accusé le gouvernement d'ethnocentrisme et Alliance Québec a réclamé le retour au libre choix de la langue d'enseignement pour les enfants.

De la dissidence à la rupture

Le psychodrame de novembre 1996 a laissé de profondes séquelles. De fait, l'aile « orthodoxe » ne s'en est jamais remise. Meurtris d'avoir été qualifiés de radicaux et d'ayatollahs de la langue, les militants de Montréal-Centre et de Ville-Marie ont mis la sourdine à l'expression de leurs angoisses.

En début de 1997, on a eu l'impression qu'ils allaient ressusciter le débat linguistique et continuer de se battre pour préserver l'héritage social-démocrate de René Lévesque. Au conseil national de la fin janvier, ils sont parvenus à faire voter des résolutions exigeant du gouvernement qu'il prenne les mesures pour interdire le bilinguisme institutionnel.

Mais ce regain de vigueur fut de courte durée. Fort de l'appui obtenu au congrès de l'automne 1996, le gouvernement a profité de chacune des réunions du bureau national pour démontrer sa détermination de ne plus tolérer la dissidence. C'est dans

cet esprit qu'à l'été 1997, M. Bouchard a chargé son ministre Guy Chevrette de limiter les audaces de l'aile orthodoxe.

L'inévitable s'est produit. Estimant que la dissidence à l'intérieur du parti était de moins en moins tolérée, les péquistes de Montréal-Centre ont préféré se retirer plutôt que de s'accrocher. Bruno Viens, qui incarnait depuis quelques années le courant réformiste du PQ, a démissionné avec tous les membres de son exécutif. C'était le 19 juin. La rupture avec le gouvernement était consommée.

En démissionnant, les péquistes de Montréal ont accusé Lucien Bouchard et son équipe d'avoir fait reculer simultanément les trois fondements du parti : la souveraineté, la langue et la social-démocratie. Ils ont en outre reproché au gouvernement ses choix de compressions budgétaires, mais c'est finalement la loi 109, prévoyant l'implantation de commissions scolaires linguistiques, qui leur a enlevé tout espoir de ramener le parti à ses principes et objectifs d'origine. Ils ont jugé que le compromis imprimé dans ce texte pour amadouer la minorité anglophone

portait un coup fatal à la Charte de la langue française.

Après tant d'années d'épineux débats, les militants de Montréal-Centre ont perdu la bataille de l'affichage public, puis celle de l'accès à l'école anglaise. Les péquistes de la région de l'Estrie ont plus tard tenté de reprendre le flambeau linguistique, exhortant le premier ministre Bouchard de freiner le bilinguisme institutionnel, en voie de devenir la norme de fonctionnement dans le réseau de la santé.

Ces démarches ont d'ailleurs reçu un accueil sympathique de la part du vice-premier ministre Bernard Landry et de la ministre de la Culture, Louise Beaudoin. Le gouvernement a conclu que les programmes d'accès préparés par les régies régionales de la santé étaient incompatibles avec les objectifs de francisation et exigé que l'on reprenne l'exercice. La communauté anglophone s'est à nouveau mobilisée et le débat linguistique allait reprendre à la rentrée parlementaire d'octobre. ○

Pierre O'Neill

Journaliste au Devoir.

L'ÉDUCATION

La grande réforme est lancée



Après des années de discussions et de réformes à la pièce, et après la tenue des États généraux sur l'éducation en 1995-96, le gouvernement québécois s'est définitivement engagé dans une réforme de l'éducation en profondeur. Une réforme d'une ampleur sans précédent depuis l'époque du rapport Parent des années 60. Une réforme qui veut remettre le système d'éducation sur les rails à l'aube de l'an 2000. Mais une réforme sur fond de compressions budgétaires majeures.

Après dix-huit mois d'audiences régionales et nationales, la Commission des États généraux sur l'éducation remettait le 10 octobre 1996 son rapport final.

Cette fois-là, la quinzaine de commissaires indépendants nommés sous le précédent gouvernement de Jacques Parizeau ne se contentaient plus de tracer un bilan de la situation : il faut déconfessionnaliser l'ensemble du système scolaire, affirmaient-ils haut et fort, réduire les subventions au secteur privé, réaffirmer l'égalité des chances par le moyen d'une formation commune plus solide et solidifier l'école publique.

De plus, Québec doit maintenir son effort budgétaire en éducation, entre autres pour garantir la gratuité scolaire et ne pas hausser les frais de scolarité à l'université.

Le rapport fixait des objectifs en matière de diplomation et proposait de mettre en place des services préscolaires à temps plein.

Dès le dépôt de ce rapport, le secteur privé était sur le pied de guerre, amassant pétitions et appuis pour défendre sa spécificité.

Deux semaines après le dépôt du rapport des États généraux, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, amorçait une réforme complète du système d'éducation québécois.

D'emblée, la ministre rejetait deux conclusions majeures du rapport des États généraux : elle écartait le dossier de la confessionnalité, et surtout, elle n'entendait aucunement mettre fin aux écoles à vocation particulière, ni aux subventions au secteur privé.

La ministre a retenu ce qui lui convenait dans le rapport, et dans les mois qui

suivirent, elle est parvenue à imposer sa propre réforme.

Une réforme ambitieuse, axée principalement sur le développement des services préscolaires, la réforme des matières enseignées, la redivision territoriale des commissions scolaires et l'autonomie des écoles.

Vers un réseau complet de maternelles

Premier chantier ouvert par la ministre Pauline Marois, la création des maternelles à temps plein a suscité un long débat sur la pertinence d'envoyer des enfants de cinq ans toute la journée à l'école.

Québec annonçait en janvier 1997 une refonte complète de ses politiques familiales, dont le développement des services préscolaires. Le Québec offrira maintenant à tous les enfants de cinq ans des maternelles à temps plein, au lieu de l'actuel système à demi-temps, et de nouveaux services éducatifs pour les enfants de quatre ans.

Dès l'annonce de ce projet, plusieurs commissions scolaires prirent panique devant l'ampleur de la tâche, tout en approuvant les objectifs du programme. Les délais étaient courts : il fallait implanter ces maternelles pour la rentrée scolaire de l'automne 1997.

Le problème des locaux à trouver s'estompa au fil des mois, mais un autre débat se fit persistant : un mouvement d'opposition contestait la pertinence d'envoyer un enfant de cinq ans toute la journée à l'école. La maternelle demeure non obligatoire, mais dans le plan Marois, le

parent ne peut envoyer son enfant pour une seule demi-journée.

Inlassablement, Pauline Marois a répété les bienfaits d'une meilleure « préscolarisation », s'appuyant sur plusieurs exemples internationaux, mais la méfiance règne encore. Pourtant, près de 95 % des enfants québécois ont été inscrits à ces nouvelles maternelles en prévision de l'automne 1997.

Moins de commissions scolaires

Un autre grand pan de la réforme Marois a soulevé beaucoup de tensions parmi les commissions scolaires. La ministre annonçait en effet en mars une refonte complète des territoires scolaires, qui diminuait de moitié le nombre de commissions scolaires.

Après une rapide consultation auprès des milieux concernées, la ministre confirmait le 27 juin 1997 que les commissions scolaires passeraient de 156 à 71.

Mais ce n'est pas tout : toutes ces nouvelles commissions scolaires, de taille plus grande et en nombre plus réduit, seront divisées selon une base linguistique (francophone ou anglophone), car Québec en profite pour abolir les structures confessionnelles.

Des comités provisoires seront créés pour mettre en place ces nouvelles structures, et des élections scolaires doivent se tenir à l'été 1998 pour que les nouvelles commissions scolaires soient prêtes à fonctionner dès la rentrée.

Aux yeux de la ministre, la diminution du nombre de commissions scolaires se justifie par le fait que leurs pouvoirs seront modifiés. Pauline Marois présentait en effet au printemps un avant-projet de loi

qui veut revoir tout l'équilibre des pouvoirs entre la commission scolaire et l'école. Cette dernière hériterait de plus de pouvoirs et pourrait gérer elle-même un ensemble de « fonctions pédagogiques ».

L'étude de ce projet de loi en commission parlementaire risque d'être ardue. Bon nombre d'organismes, dont la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec), n'acceptent pas que ce soient les directions d'école et les nouveaux conseils d'établissement qui puissent décider des méthodes pédagogiques. La CEQ craint que l'autonomie professionnelle des enseignants soit menacée.

D'autres observateurs s'inquiètent de ce que le projet de loi accorde beaucoup de latitude aux écoles pour adapter et modifier les programmes scolaires.

La saga des structures confessionnelles

La réforme des territoires scolaires permet également de régler un débat lancinant depuis trente ans, celui de la persistance de structures confessionnelles dans le monde scolaire, structures héritées du XIX^e siècle et garanties par la Constitution canadienne.

Après une tentative avortée de régler cette question à l'été 1996, le gouvernement Bouchard décidait enfin d'aller au fond du problème en janvier 1997, en suivant le conseil des États généraux sur l'éducation et de plusieurs autres organismes : l'article 93 de la Constitution, qui garantit le maintien de services confessionnels à Montréal et à Québec, doit être contourné.

Québec annonçait donc qu'il allait demander à Ottawa d'amender la Constitution.

Pour Québec, une telle procédure devait être rapide et ne pas impliquer d'autres provinces. Pour Ottawa, la demande devait être basée sur un large consensus au Québec.

L'affaire prit alors l'allure d'une véritable course à obstacles.

Le groupe de pression Alliance Québec en profita pour demander de reconnaître explicitement dans la Constitution le droit des anglophones à gérer leurs propres écoles, ce qui manqua de faire chavirer le consensus entre les députés sur la demande d'amendement.

Le 15 avril, l'Assemblée nationale votait finalement et unanimement une résolution amendée qui demandait à Ottawa de soustraire Québec de l'application des paragraphes 1 à 4 du fameux article 93.

Mais à Ottawa, la Chambre des communes allait être dissoute pour la tenue d'élections.

Pauline Marois menait tout de même son opération de refonte des territoires scolaires. Dans son avant-projet de loi 109 sur les nouveaux pouvoirs à l'école, elle prévoyait donc l'existence de comités confessionnels à Montréal pour garantir les obligations constitutionnelles... le temps qu'Ottawa puisse procéder à l'amendement constitutionnel et que ces comités soient abolis.

Ce projet de loi suscita une autre controverse parce qu'il prévoyait que seuls les citoyens dont la famille a le droit de fréquenter une école de langue anglaise aient le droit de voter dans les nouvelles commissions scolaires anglophones.

Les libéraux à Québec voulaient que tout citoyen puisse voter dans une nouvelle commission scolaire anglophone, mais le Parti québécois craignait qu'on ouvre ainsi

la porte à l'élargissement de l'accès à l'enseignement en anglais.

Le consensus arrivait péniblement à se refaire en juin, après l'intervention d'un professeur d'université, Jean-Pierre Proulx, qui proposa l'inclusion d'une clause interprétative.

Québec estime toujours possible de mettre en place les nouvelles structures linguistiques de façon complète en 1998 si le nouveau gouvernement fédéral parvient à amender la Constitution avant la fin de l'année 1997.

Il est à noter que dans le projet actuel, la ministre Pauline Marois prévoit de continuer à offrir un enseignement religieux ainsi que des services de pastorale dans les écoles.

Et elle renvoie à un groupe de travail l'analyse de l'enseignement de la religion à l'école.

Retour aux matières essentielles

Les structures, c'est bien beau, mais pour la majorité des parents, la question principale demeure la nature même de ce qui est enseigné à l'école.

La réforme amorcée par Pauline Marois ne pouvait être complète sans une révision des matières enseignées, et la ministre avait confié à un petit groupe de travail présidé par Paul Inchauspé le mandat d'étudier le « curriculum » scolaire.

Ce groupe de travail remettait son rapport à la toute fin du printemps, et le 26 juin 1997, Pauline Marois annonçait qu'elle allait suivre ses recommandations.

L'école québécoise sera donc conviée à un très important virage. Le temps consacré au français et aux mathématiques sera augmenté à l'école, et la ministre entend susciter un « enrichissement culturel » dans toutes les matières.

Pour ce faire, l'école québécoise devra consacrer plus d'heures au français, offrir l'anglais langue seconde dès la troisième année du primaire et une troisième langue au secondaire.

L'enseignement de l'histoire connaîtra une véritable révolution puisqu'on devra maintenant l'offrir obligatoirement à toutes les années du secondaire (au lieu de deux années seulement comme c'est le cas actuellement).

L'enseignement des sciences est entièrement revu dans un nouveau cours de sciences et technologie. L'éducation artistique demeure obligatoire du primaire à la 2^e secondaire. Au secondaire, six matières jugées mineures sont éliminées, dont l'économie familiale et la formation personnelle et sociale.

Mais la ministre ne prévoit ni augmenter les heures d'enseignement, ni abolir pour le moment les cours de morale et de religion.

De façon générale, les études doivent être plus rigoureuses et les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires plus élevées. L'ensemble de cette réforme des matières devrait s'étaler sur plusieurs années. ○

Paul Cauchon

Journaliste au Devoir.

FAIRE PLUS AVEC MOINS... et des étudiants en colère

Paul Cauchon

On pourrait qualifier l'exercice de quadrature du cercle : il faut réformer le système d'éducation au grand complet... tout en réduisant les budgets de façon majeure.

Les compressions dans l'ensemble des réseaux de l'éducation atteindront en effet quelque 700 millions de dollars cette année, après avoir dépassé 500 millions l'année précédente.

La Fédération des commissions scolaires évalue à 450 millions l'ampleur du manque à gagner pour les écoles primaires et secondaires du Québec, et bien des artisans estiment que les services directs aux élèves sont maintenant touchés.

Pourtant, Québec est arrivé à trouver des fonds pour de nouveaux projets. Le programme d'implantation des nouveaux ordinateurs à l'école nécessitera des investissements de 308 millions sur cinq ans, 70 % étant assumés par Québec, le reste par les commissions scolaires.

Le programme de maternelles cinq ans nécessite également une mise de fonds de quelque 130 millions, récupérés grâce à la refonte des politiques familiales, et on prévoit embaucher 2300 nouveaux professeurs pour ce programme préscolaire.

Québec évalue par ailleurs à 100 millions les économies qui seront réalisées dans les prochaines années par la diminution de moitié du nombre de commissions scolaires.

Mais c'est surtout au niveau postsecondaire que les compressions budgétaires ont suscité les réactions les plus spectaculaires en 1996-1997... dont la tenue d'une grève étudiante qui a pris tout le monde par surprise.

Pauline Marois avait en effet laissé entendre en 1996 qu'il faudrait peut-être se résoudre à augmenter les frais de scolarité à l'université.

Dès la rentrée de septembre, les étudiants ont multiplié les déclarations et les protestations contre les compressions en éducation de façon générale et contre la menace d'une hausse des frais au cégep et à l'université.

En octobre, un petit groupe de militants étudiants purs et durs implanté dans quelques cégeps lançait un mot d'ordre de grève générale pour faire pression sur le gouvernement.

Contre toute attente, en deux semaines à peine, l'ensemble du réseau collégial était lancé dans une série de grèves tournantes qui ont même pris de court les fédérations « officielles » d'étudiants, la FEUQ et la FECQ. Alors que le mouvement commençait à s'étendre aux universités et que rien ne semblait plus l'arrêter, Pauline Marois cédait et annonçait le 18 novembre 1996 qu'il n'y aurait pas de hausse des frais de scolarité pendant l'actuel mandat gouvernemental.

Mais elle invitait les étudiants à fournir un « effort académique » et imposait une « taxe à l'échec » pour les cégépiens qui échouent à trop de cours.

Regroupements et fusions

Le gouvernement Bouchard a insisté auprès de tout le système public pour que les institutions publiques partagent mieux leurs ressources et leurs services dans leurs milieux locaux.

Québec a également invité les municipalités à utiliser au maximum la taxe scolaire, une invitation qui s'est traduite par une augmentation de 45 % de cette taxe dans la région montréalaise, au grand désespoir des contribuables.

Pour sa part, la Fédération des cégeps établissait à 140 millions pour les deux prochaines années le niveau de compressions à absorber dans les cégeps. Les cégeps sont même invités à partager une masse budgétaire plus réduite avec un 48^e collège qui ouvrira ses portes en 1998, le cégep Gérard-Godin, dans l'ouest de l'île de Montréal.

À Montréal, trois cégeps majeurs, Maison-neuve, Rosemont et Vieux-Montréal, annonçaient qu'ils entreprenaient une vaste réflexion sur leurs services et leurs programmes, réflexion qui n'exclut pas la possibilité de fusionner.

Quatre cégeps anglophones ont également mandaté une firme de consultants

pour leurs fournir différents scénarios de regroupement ou de partage de services.

L'Université de Montréal et l'UQAM ont annoncé qu'elles exploraient également de nouvelles collaborations, et les universités McGill et Concordia sont engagées dans un processus similaire.

Mais les universités demeurent très inquiètes. Un groupe de travail sur le financement des universités, mandaté par la ministre, constatait au printemps 1997 que les compressions forceront en 18 mois le départ de 900 professeurs dans le réseau universitaire, réseau où le déficit atteindrait 180 millions.

Le nouveau président du réseau de l'Université du Québec (UQ), Pierre Lucier, a même laissé entendre que le sous-financement menace la survie de certaines constituantes de l'UQ.

La Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ) a mis sur pied une commission spéciale qui doit revoir l'ensemble des programmes universitaires, leur pertinence et leur complémentarité, commission dont les travaux seront mieux connus en 1998. ●

Regard statistique sur l'éducation

Établissements d'enseignement au Québec en 1995-1996			
1995-1996	Public	Privé	Total
Écoles primaires	2 128	199	2 327
Écoles secondaires	820	190	1 010
Collèges	60	69	129
Universités et constituantes	19	–	19

Note : Il y a 3214 établissements d'enseignement au Québec. Sont comptés deux fois dans chacune des catégories pertinentes les 258 établissements qui offrent à la fois l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que les 14 qui offrent à la fois le secondaire et le collégial.

Élèves au Québec en 1995-1996 – Réseaux public et privé			
1995-1996	Public	Privé	Total
Total	1 720 124	138 436	1 858 560
Maternelle 4 ans	16 998	286	17 284
Maternelle 5 ans	91 307	4 344	95 651
Primaire	520 882	26 760	547 642
Secondaire	640 344	78 061	718 405
<i>Secteur des jeunes</i>	415 502	77 023	492 525
<i>Secteur des adultes</i>	224 842	1 038	225 880
Collégial ¹	212 540	28 985	241 525
<i>Ordinaire</i>	160 401	18 373	178 774
<i>Adultes</i>	52 139	10 612	62 751
Universitaire ²	238 053	–	238 053

1. Trimestre d'automne. Les données de l'éducation des adultes excluent toute formation pour laquelle on n'a attribué aucune unité.

2. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents. Toutefois, elles excluent les auditeurs et les auditrices.

Élèves au Québec en 1995-1996 – Temps plein et temps partiel			
1995-1996	Temps plein	Temps partiel	Total
Total	–	–	1 858 560
Maternelle 4 ans	nd	nd	17 284
Maternelle 5 ans	10 731	84 920	95 651
Primaire	547 642	–	547 642
Secondaire	611 712	106 693	718 405
<i>Secteur des jeunes</i>	483 743	8 782	492 525
<i>Secteur des adultes</i>	127 969	97 911	225 880
Collégial ¹	191 371	50 154	241 525
<i>Ordinaire</i>	172 590	6 184	178 774
<i>Adultes</i>	18 781	43 970	62 751
Universitaire ²	132 571	105 482	238 053
Premier cycle	110 502	83 793	194 295
Deuxième cycle	15 560	18 855	34 415
Troisième cycle	6 509	2 834	9 343

1. Trimestre d'automne. Les données de l'éducation des adultes excluent toute formation pour laquelle on n'a attribué aucune unité.

2. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents. Toutefois, elles excluent les auditeurs et les auditrices.

Enseignants dans les organismes publics au Québec en 1995-1996	
Total	123 294
Commissions scolaires	94 738
Cégeps (enseignement ordinaire) ¹	14 786
Cégeps (éducation aux adultes) ¹	4 851
Universités ²	8 919

1. Dans les cégeps, les personnes travaillant à la fois à l'enseignement ordinaire et à l'éducation des adultes sont comptés plus d'une fois. Sont exclues les personnes enseignant pour les activités auto-financées. Le personnel des services auxiliaires a été ajouté au personnel de l'enseignement ordinaire.

2. Effectifs réguliers à temps plein. Excluant les effectifs réguliers à temps partiel, les chargés de cours et les personnes rémunérées par honoraires et contrats.

Élèves au Québec en 1995-1996 – Formation générale et professionnelle

1995-1996	Formation générale	Formation professionnelle	Total
Secondaire	633 911	84 494 ¹	718 405
<i>Secteur des jeunes</i>	485 611	–	–
<i>Secteur des adultes</i>	148 300	–	–
	Formation préuniversitaire	Formation technique	Total
Collégial ²	121 066	120 459	241 525
<i>Ordinaire</i>	92 881	85 893	178 774
<i>Adulte</i>	28 185	34 566	62 751

1. Dont environ 22 000 âgés de moins de 20 ans.

2. Trimestre d'automne. Les données de l'éducation des adultes excluent toute formation pour laquelle on n'a attribué aucune unité.

Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) Évolution des inscriptions par commission scolaire et réseau linguistique, 1987 à 1996

Commission scolaire (CS) et réseau	1987	1990	1994	1995	1996	1996/ 1997	1996 : % de la CS par rapport à l'ensemble du CSIM
Jérôme-Le Royer	19 782	18 479	17 830	17 811	17 942	-9,30%	9,18
<i>francophone</i>	15 744	15 183	14 874	14 802	14 753	-6,29%	10,21
<i>anglophone</i>	4038	3296	2956	3009	3189	-21,03%	8,25
CECM	94 840	90 144	88 953	88 857	89 476	-5,66%	45,77
<i>francophone</i>	81 327	79 524	80 127	80 061	80 799	-0,65%	56,93
<i>anglophone</i>	13 513	10 620	8826	8796	8677	-35,79%	17,00
Sainte-Croix	8785	8804	8674	8584	8601	-1,87%	4,40
<i>francophone</i>	7692	8082	8137	8084	8130	+5,69%	5,63
<i>anglophone</i>	1073	722	537	500	471	-56,10%	0,92
CECV	5244	4718	4540	4649	4548	-13,27%	2,33
<i>francophone</i>	4652	4246	4225	4330	4242	-8,81%	2,94
<i>anglophone</i>	592	472	315	319	306	-48,31%	0,60

Commission scolaire (CS) et réseau	1987	1990	1994	1995	1996	1996/ 1997	1996 : % de la CS par rapport à l'ensemble du CSIM
Sault-Saint-Louis	11 377	11 086	11 149	11 191	11 271	-0,93%	5,76
<i>francophone</i>	8335	8334	8256	8152	8149	-2,23%	5,64
<i>anglophone</i>	3042	2752	2893	3039	3132	+2,63%	8,12
Baldwin-Cartier	17 281	17 721	17 969	18 056	18 021	+4,28%	9,22
<i>francophone</i>	10 643	11 124	11 425	11 521	11 391	+7,03%	7,88
<i>anglophone</i>	6638	6597	6544	6535	6630	-0,12%	12,99
Total partiel							
(catholiques)	157 289	150 952	149 115	149 148	149 859	-4,72%	76,66
<i>francophones</i>	128 383	126 493	127 044	126 950	107 464	-0,72%	88,23
<i>anglophones</i>	28 896	24 459	22 071	22 198	22 395	-22,50%	43,88
CEPGM	31 464	30 865	31 775	32 296	32 590	+3,58%	16,67
<i>francophone</i>	10 231	11 836	13 203	13 684	14 118	+37,99%	9,77
<i>anglophone</i>	21 233	18 979	18 573	18 612	18 472	-13,00%	36,20
Lakeshore	12 315	13 434	13 376	13 479	13 048	+5,95%	6,67
<i>francophone</i>	1583	2615	2749	2841	2881	+82,00%	1,99
<i>anglophone</i>	10 732	10 819	10 627	10 638	10 167	-5,26%	19,92
Total partiel							
(protestantes)	43 779	44 299	45 152	45 775	45 638	+4,25%	23,34
<i>francophone</i>	11 814	14 501	15 952	16 525	16 999	+43,89%	11,77
<i>anglophone</i>	31 965	29 798	29 200	29 250	28 639	-10,41%	56,12
Total global	201 068	195 251	194 267	184 923	195 497	-2,77%	100,00
<i>francophone</i>	140 207	140 994	142 996	143 475	144 463	+3,04%	100,00
<i>anglophone</i>	60 861	54 257	51 271	51 448	51 034	-16,15%	100,00
% des francophones	69,73	72,21	73,61	73,61	73,90	+5,98%	—
catholiques	157 289	150 952	149 115	149 148	149 859	-4,72%	—
protestants	43 779	44 299	45 152	45 775	45 638	+4,25%	—
% des catholiques	78,23	77,31	76,76	76,52	76,66	-2,01%	

LA SANTÉ

La fin d'une époque



Après l'année des grands chantiers, le réseau de la santé aura vécu en 1997 douze mois ponctués de dérapages, d'affrontements et des plus importantes crises politiques à avoir ébranlé le ministre titulaire du portefeuille de la santé, Jean Rochon, depuis son entrée en fonction. Tout cela, en grande partie, en raison de l'impact qu'a eu sur les établissements de santé la politique d'un gouvernement décidé à maintenir le cap sur son objectif du déficit zéro en l'an 2000. Une option qui s'est traduite par l'adoption du programme le plus musclé de départs assistés qu'ait jamais connu le secteur de la santé et l'ensemble de la fonction publique dans tout le Canada.

Déjà pris en étau par les budgets précédents, le secteur de la santé aura été secoué en 1997 par les plus contraignants réalignements budgétaires survenus depuis le début de l'ère Rochon. Adoptée dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, la poursuite de l'objectif du déficit zéro pour l'an 2000 aura engendré des compressions budgétaires sans précédent. À l'issue du sommet, la voie était toute tracée pour une année ardue, au cours de laquelle le gouvernement – dont près du tiers du budget est monopolisé par les soins de santé – devait parvenir à sabrer plus de 1,4 milliard de dollars dans ses dépenses.

Le ton était donné pour que des compressions de l'ordre du milliard de dollars

s'abattent sur le réseau de la santé, plutôt que les quelque 600 millions prévus depuis l'année précédente. En début d'automne 1996, le ministre de la Santé, Jean Rochon, parlait déjà de rouvrir des conventions collectives dont l'encre n'était pas encore sèche, afin de pouvoir atteindre ces objectifs financiers. Privilégiant d'abord l'approche d'une baisse généralisée des salaires, le ministre Rochon a dû se résoudre à suivre la ligne dictée par son gouvernement qui opta plutôt pour une renégociation en bloc de certaines clauses avec les partenaires syndicaux, laissant 60 jours aux centrales et négociateurs patronaux pour mettre cartes sur table.

Dès le dépôt des crédits, tout un pan du futur budget restait donc encore dans l'ombre, compte tenu des discussions

entamées avec les syndicats. Seule donne connue : le réseau allait devoir se mettre à table encore une fois pour réaliser des compressions de l'ordre de 680 millions dans ses dépenses, sans compter l'effort exigé au plan de la réduction de la main-d'œuvre. Ce n'est qu'en avril 1997, une fois une entente arrachée de justesse avec les centrales sous la menace d'une loi spéciale, que fut connu le véritable montant des compressions exigées, soit une cure additionnelle de plus d'un demi-milliard.

Ce n'est donc qu'une fois les ententes conclues avec les syndicats qu'il fut possible de constater l'ampleur des compressions à réaliser dans le seul champ de la main-d'œuvre. Ces ententes portaient à 282 millions la barre à atteindre, en sus des 680 millions déjà exigés par le Conseil du trésor.

Pour la seule région de Montréal, ce sont plus de 220 millions que signifiait la nouvelle facture liée à la réduction des coûts de main-d'œuvre, soit trois fois plus que les compressions déjà prévues pour 1997. Déjà préparée à donner un sérieux coup de sabre de 63,5 millions dans le cadre de son plan triennal, ce sont plus de 162 millions cette fois que la Régie de Montréal devait se préparer à sabrer, soit l'équivalent de 3000 employés en moins dans ses établissements. Dans l'ensemble de la province, l'opération « main-d'œuvre » fera culminer le total des compressions à 579 millions pour l'ensemble des établissements, soit 420 millions de plus que prévu. Pour la région de Québec, ce nouveau poids budgétaire portera l'effort à 100 millions, tandis que la note globale frôlera les 17 millions à Laval et les 33 millions en Estrie.

D'ores et déjà, les régies de la santé, qui ne peuvent répondre à cette demande sans chambarder l'ensemble de leurs plans de transformation, songent à de nouvelles façons de faire. À la Régie régionale de la santé de Montréal, on envisage de regrouper certains services de soutien avec les milieux scolaires et municipaux pour réduire les dépenses. Des partenariats avec le secteur privé ne sont désormais plus à exclure pour éviter de rogner dans les services directs aux patients.

Les départs massifs

Le départ en bloc de grands contingents d'employés et de professionnels en tout genre aura constitué un des points tournants des grandes transformations survenues au cours des trois dernières années dans le réseau de la santé.

Parmi les 25 000 employés, sur les quelque 400 000 que compte l'État, qui se sont prévalus du programme de retraites offert par Québec, un grand nombre proviennent des établissements de santé. En date du 30 juin 1997, pas moins de 8721 personnes avaient annoncé leur départ, mais l'on s'attendait à ce que le compte atteigne facilement les 10 000 à la fin du processus. Il s'agit d'une véritable saignée si l'on considère que sur un total de 203 000 employés, le réseau de la santé a ainsi perdu le 1^{er} juillet 1997 près de 5 % de ses effectifs. Il faudra attendre plusieurs mois avant de savoir combien de ces postes laissés vacants devront être comblés pour assurer le bon fonctionnement des établissements. Dans ses déclarations, le président du Conseil du trésor affirmait vouloir remplacer le personnel de première

ligne en faisant notamment appel aux 4500 employés sécuritaires laissés sur la paille dans la foulée des fermetures d'hôpitaux en 1995-1996 et aux 22 000 employés occasionnels que comptent les listes de rappel.

Au milieu de l'été 1997, on craignait que cette désertion massive de gens expérimentés n'ait un impact majeur sur certains soins spécialisés où la relève n'était pas toujours prête. Chose certaine, ces départs en vrac de tout un bataillon de gens expérimentés ont marqué la fin d'une époque dans le réseau. D'ailleurs, plusieurs infirmières, retraitées en théorie depuis le 1^{er} juillet, ont dû poursuivre leurs tâches à un rythme d'enfer presque tout l'été, à la demande expresse des hôpitaux, car le personnel qualifié pour les remplacer manquait..

En date du 26 juin 1997, le plus gros des retraites étaient observées dans les services auxiliaires et chez les employés de bureau, des catégories d'employés jugés en surplus auxquels une prime allant de six à dix-huit mois de salaire fut offerte. Selon les chiffres de la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec, environ 48 % des retraites devaient se concrétiser dans les secteurs cliniques et 52 % dans les secteurs non techniques. Certains hôpitaux, comme le Royal Victoria de Montréal, ont perdu du jour au lendemain la moitié de leur personnel d'entretien.

Les critiques n'ont pas manqué de fuser sur la manière expéditive dont se sont réalisés ces départs en bloc. Les établissements n'ont eu que trois mois pour faire face à 10 000 départs, ce qu'ont déploré en concert tant l'Association des hôpitaux du

Québec que l'Ordre des infirmières et la Conférence des régions elle-même.

Malgré tout, le ministre Rochon s'engageait en juin à ce que ces départs n'affectent pas le niveau des services de santé. « Le premier objectif est d'éviter toute interruption de services. Tous les établissements ont commencé à travailler là-dessus. Ça devrait se passer sans que les gens s'en aperçoivent », a-t-il assuré. L'année prochaine permettra d'en juger.

Dans la métropole, on s'attendait à ce que 3000 employés quittent hôpitaux et CLSC, déjà fort secoués par les compressions budgétaires. Cette popularité des programmes de départs s'explique par la bonification importante apportée au régime normal de retraite auquel ont eu droit autrement les employés du secteur de la santé. Avec 35 années d'ancienneté à l'âge de 55 ans, un employé gagnant 40 000 \$ par année pouvait compter sur une retraite de seulement 16 400 \$. Le programme spécial du gouvernement a quant à lui porté cette rente à 26 450 \$ par année. Un incitatif qui a eu son effet.

Les ententes avec les professionnels

La poigne de fer financière de Québec s'est aussi abattue sur les professionnels, avec qui des ententes majeures, elles aussi conclues sous la menace d'une loi spéciale, ont dû être ficelées pour que Québec puisse maintenir son cap sur le déficit zéro. Dès le 6 décembre 1996, l'annonce inattendue d'une coupe de 6 % dans les salaires mettait le corps médical sur le pied de guerre. Le 18 décembre, la communauté médicale décidait de faire front commun et

de paralyser les activités dans tous les cabinets, les CLSC et les hôpitaux du Québec pour défier les intentions de Québec. Au grand dam des associations médicales, l'effort exigé du gouvernement représentait un coup de hache annuel de 75 à 80 millions dans l'enveloppe destinée à leur rémunération. Les 18 000 médecins du Québec allèguent que cette enveloppe couvre non seulement leurs salaires, mais aussi leurs frais professionnels. En conséquence, un coup de sabre de 6 % dans cette enveloppe se traduirait par une réduction beaucoup plus importante dans leurs propres honoraires. Des salaires que les médecins spécialistes estiment déjà 30 % moins élevés qu'en Ontario. Les radiologistes ont donné le ton à cette partie de bras de fer en ralentissant leurs activités dès la mi-décembre, soutenant avoir atteint un plafond salarial au-delà duquel ils travaillent sans rémunération.

Finalement, ce n'est qu'après avoir terminé son marathon de négociations avec les employés de l'État que Québec conclura à l'amiable avec les médecins à la fin mai. Plutôt que de sabrer dans les honoraires, le gouvernement mettra plutôt sur la table un nouveau programme de retraites pour inciter 230 médecins omnipraticiens de plus de 50 ans à quitter les rangs de la profession. La contribution globale des généralistes atteindra donc ainsi 50 millions, en tenant compte des nouvelles mesures négociées pour limiter le nombre d'examen en cabinet et d'une réduction de 1000 \$ du plafond salarial trimestriel de 47 000 \$.

Le gouvernement Bouchard fera un doublé en s'entendant le même jour avec

les pharmaciens qui, eux aussi, entendaient protester contre toute atteinte à leurs salaires en paralysant le régime public d'assurance-médicaments. Les pharmaciens échapperont finalement à la coupe de 6 % en s'engageant à pratiquer la substitution des médicaments d'origine par des médicaments génériques, moins coûteux. Avant le dépôt de la loi spéciale, les pharmaciens avaient déjà ratifié une entente qui portait le montant de leur contribution à l'assainissement des finances publiques à environ 10 millions. Le bal des ententes avec les professionnels sera finalement conclu le 20 juin avec la signature d'un accord avec les 7500 médecins spécialistes du Québec. Ces derniers ont réussi à maintenir leurs honoraires et leurs plafonds intacts jusqu'en 2001, en échange d'une révision des modes de rémunération pour certaines spécialités médicales. Plus encore, l'entente prévoit elle aussi le départ à la retraite de 621 médecins de plus de 65 ans, ce qui devrait entraîner des économies estimées à une quarantaine de millions. Au total, l'entente prévoit récupérer 57 millions par année en mettant fin au remboursement de certains services assurés.

Monopolisé l'an dernier par le discours sur la transformation du réseau et le nécessaire virage ambulatoire, le réseau de la santé a donc vécu une année tout entière sous la houlette du déficit zéro et des sévères impératifs financiers du Conseil du trésor. ○

Isabelle Paré

Journaliste au Devoir.

UNE ANNÉE de crises politiques

Isabelle Paré

Plus que jamais, depuis qu'il a pris les rênes du ministère de la Santé, le ministre Jean Rochon aura eu à vivre avec les premières conséquences douloureuses de sa réforme et certaines décisions malhabiles, vite devenues le talon d'Achille du gouvernement Bouchard. La première charge est venue à l'été 1996 des personnes âgées et assistées sociales, révoltées par l'adoption de la loi 33 instaurant un nouveau régime d'assurance-médicaments. Ce régime les oblige désormais à assumer une partie de la facture. À quelques mois de l'entrée en vigueur du régime, c'était au tour des personnes vivant avec le VIH à décrier l'impact du nouveau régime sur leur vie, car l'AZT et les autres agents rétroviraux n'étaient plus offerts gratuitement dans les hôpitaux. Entre-temps, le ministre réussissait néanmoins à ficeler la fusion des hôpitaux universitaires de l'Université de Montréal. Après des années de querelles intestines, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) voyait officiellement le jour le 24 septembre.

En plus des secousses sismiques créées par l'instauration cahin-caha d'un régime d'assurance-médicaments dans les pharmacies au début janvier, le transfert inattendu du programme de greffes pulmonaires de Montréal à Québec annoncé en octobre a provoqué un véritable raz-de-marée politique, rapidement récupéré par l'opposition libérale. Cette décision fut d'autant plus

contestée par les patients et les praticiens de la transplantation que l'hôpital désigné pour hériter du programme de greffes pulmonaires ne disposait d'aucun chirurgien formé à ces fins et dut recourir à des médecins torontois.

Le ministre Rochon aura eu aussi à faire face au tout début de l'année à des engorgements monstres dans les urgences, dépassant le débordement habituel de la période des Fêtes. Premier nuage noir planant sur le virage ambulatoire, cette cohue dans les urgences, que d'aucuns relieront à la fermeture des hôpitaux, survenue l'année précédente, et aux coups de hache donnés dans les budgets de la santé, était une occasion de plus pour enfoncer le clou dans la réforme engagée par le ministre Rochon.

Les chiffres de la Régie régionale de Montréal ont révélé une hausse, pour la même période que l'année précédente, de 16 % des patients et de 22 % des transports ambulanciers dans les urgences de la métropole. Le ton était donné pour que le ministre Rochon subisse une attaque en règle à l'Assemblée nationale. Le premier ministre a même dû venir à plusieurs reprises à la rescousse du « meilleur ministre de la Santé que le Québec ait connu ». Le même scénario se reproduira en mai avec un nouvel écueil, touchant cette fois les listes et les délais inacceptables d'attente pour les malades nécessitant une chirurgie cardiaque, nouveau révélateur des ratés qui menacent la réforme du réseau de la santé.

Attaqué par un nouvel adversaire politique, Pierre Paradis, critique libéral en

matière de santé, Jean Rochon fera l'objet de tirs incessants à l'Assemblée nationale pendant plus de deux semaines. Pour désamorcer cette nouvelle crise, le ministre devra mandater le groupe tactique d'intervention dans les urgences, qui constate que plus de 900 patients doivent attendre six mois avant de subir une chirurgie. Des fonds spéciaux devront être injectés *in extremis* pour procéder à 125 chirurgies pendant l'été afin d'éteindre ces nouveaux feux qui avaient gagné même les rangs péquistes.

En effet, à ce moment, le ministre Rochon verra sa réforme contestée par ses propres collègues, les députés Jean Garon et Roger Paquin. La crise politique atteignait alors son paroxysme. Attaqué de toutes parts, le ministre Rochon fera l'objet de moult rumeurs, dont celle d'une démission imminente. Mais, même après avoir perdu son sang-froid en Chambre, il continuera à garder le fort et se sortira de cette saison politique houleuse sans autres égratignures. ●

LA JUSTICE

Le système judiciaire : évolution ou déclin ?



Le rouleau compresseur des réductions budgétaires a fait son œuvre dans le domaine de la justice comme dans les autres secteurs de l'administration publique : réforme de l'Aide juridique, réductions des budgets pour les prisons, réduction du nombre de substituts du Procureur général, mise en place de diverses procédures destinées à freiner les dépenses. Le système judiciaire, qui a aussi attiré l'attention sur lui par les cas de deux juges contestés, s'en trouvera irrémédiablement changé.

La réforme de l'Aide juridique s'imposait. Alors que ce programme rejoignait 25 % de la population à sa création en 1972, il n'y avait plus que 11 % des citoyens qui y avaient droit 20 ans plus tard. En avril 1997, après bien des contestations de la part des avocats qui voyaient fondre leurs honoraires avec la réforme, une entente a finalement été signée entre le Barreau du Québec et le gouvernement Bouchard.

L'État emploie 394 avocats permanents dans le réseau de l'Aide juridique ; ils accomplissent la moitié des actes juridiques. L'autre moitié échoit aux avocats de pratique privée qui acceptent des « mandats » ; ces avocats représentent des gens admissibles au régime et sont payés selon les tarifs de l'Aide juridique. Le privé coûte

près de 40 millions en honoraires. Pour réduire les dépenses, Québec a sabré ce budget. Avant la réforme, les avocats étaient payés à l'acte. Pour éviter la multiplication d'actes inutiles, l'entente stipule maintenant qu'une somme forfaitaire est versée au professionnel. Dans certains cas, cette somme représente une baisse de plus de la moitié des revenus par dossier. Certains actes juridiques sont payés plus cher depuis la réforme, mais celle-ci en a supprimé plusieurs... alors, c'est blanc bonnet et bonnet blanc !

De plus, seules les personnes accusées des infractions les plus graves seront représentées par l'Aide juridique, ce qui diminue considérablement le bassin de clients, alors qu'en 15 ans le nombre d'avocats a plus que doublé. Pire encore,

l'activité judiciaire ralentit d'année en année. Les causes civiles ont chuté de 40 % depuis 1990. Quant aux dossiers criminels, ils accusent une baisse de 25 % pour l'ensemble du Québec, 39 % à Montréal.

Enfin, les 650 000 nouveaux clients prévus par la réforme – les familles à faible revenu (jusqu'à 25 000 \$) – sont en partie théoriques. Comme ils doivent verser une contribution variant de 100 \$ à 800 \$, plusieurs choisissent de se présenter seuls en cour.

C'est dans ce marché rétrécissant que les 17 000 avocats québécois tentent de tirer leur épingle du jeu.

La prison en liberté

L'ancien ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, était un chaud partisan des « mesures alternatives à l'emprisonnement ». Il avait adopté une approche plus souple envers les criminels. Mais ce discours était-il motivé par un véritable changement de mentalité dans la population ou bien commandé par les vastes compressions qui ont suivi? La grande préoccupation du ministre Ménard consistait à réduire le nombre de détenus dans les prisons. Nombre de dossiers ont été « déjudiciarisés », c'est-à-dire que, pour une première infraction mineure, le législateur prévoit que le système « donne une chance » au contrevenant en ne portant pas d'accusations contre lui.

Dans le même élan, plusieurs prisons ont été fermées en province. Du même coup, la plupart des services thérapeutiques offerts aux détenus ont été supprimés, faute d'argent. La diminution du nombre de places en prison fait que tout nouveau

détenu doit en chasser un autre; il n'est plus rare de voir des délinquants remis en liberté alors qu'ils n'ont même pas purgé le sixième de leur peine (la norme dans les prisons provinciales). Cela engendre un certain cynisme dans le réseau judiciaire. Certains magistrats disent ouvertement aux détenus que, vu l'engorgement des prisons, ils sortiront avant le délai réglementaire; d'autres sursautent de revoir dans leur salle d'audience des accusés (en liberté!) qu'ils ont condamnés peu de temps auparavant à des peines sévères...

C'est dans cette foulée qu'a été introduite, en septembre 1996, une nouvelle mesure appelée « l'emprisonnement avec sursis » ou ce que les observateurs de la scène judiciaire ont baptisé, avec un soupçon d'ironie, la prison en liberté. Pour appliquer cette nouvelle mesure, le juge doit d'abord en venir à la conclusion que le délit entraîne une peine d'emprisonnement (d'un maximum de deux ans moins un jour) puis, s'il est convaincu que le délinquant ne représente pas un danger pour la société, il infligera une peine d'emprisonnement avec sursis, c'est-à-dire à être purgée « dans la collectivité » et assortie d'un certain nombre de conditions. Devant la multiplication de ces peines, qui ont parfois étonné par leur grande clémence, le législateur a apporté des amendements en mai 1997 où il prévoit une troisième étape à la réflexion du juge. Celui-ci devra finalement se demander si, lorsque l'accusé répond aux critères de l'emprisonnement avec sursis, cette peine est de nature à heurter l'opinion publique ou à envoyer un message ambigu à la population... auquel cas, l'emprisonnement réel sera préféré au sursis.

Moins de dossiers ? Moins de procureurs !

Il y a moins de dossiers à traiter... on a donc besoin de moins de substituts du Procureur général. L'équation était simple. Pourtant, les statistiques le démontrent, malgré la baisse marquée du nombre de dossiers criminels, le nombre d'heures passées à la cour est demeuré stable. Les dossiers sont plus longs et plus complexes.

Au début de l'année 1997, les procureurs de la Couronne ayant refusé que l'on réduise leurs salaires de 8,6 %, le gouvernement a supprimé 10 % des postes de substituts au Québec. Les conséquences de cet amaigrissement du bureau de la Couronne ont été immédiates : des accusés ont été tout bonnement libérés des accusations qui pesaient contre eux parce qu'aucun procureur n'avait pu être désigné pour la prise en charge du dossier.

L'affaire Bienvenue

Il faut voir dans ce qu'on a baptisé l'affaire Bienvenue bien plus qu'une plainte de citoyens relativement à des propos outranciers tenus par un magistrat. Il s'agit d'ailleurs d'un changement quant aux rapports entre la magistrature et ses pairs, entre la magistrature et le public.

Le juge Jean Bienvenue a finalement démissionné en septembre 1996 alors que le Parlement canadien – fait rarissime – s'appêtait à voter sa destitution. Celle-ci avait été recommandée par le comité d'enquête qui s'est penché sur l'affaire et entérinée par le Conseil canadien de la magistrature (à 22 contre 7). Jusque-là, le juge s'était défendu avec la dernière énergie.

Et c'est bien ça qui l'a perdu. D'autres avant lui s'étaient excusés promptement de leurs propos, quand ils n'avaient pas tout simplement démissionné ; le juge Bienvenue, lui, s'est entêté.

En décembre 1995, en infligeant à une femme une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre de son ex-conjoint, le juge Bienvenue avait déclaré que « la femme peut s'abaisser davantage que l'homme le plus vil » et que « les Juifs ont péri sans souffrances dans des chambres à gaz ». Tonnerre de protestations. Le juge est désavoué publiquement par son juge en chef qui lui demande en vain de démissionner. Il offre des excuses du bout des lèvres et réitère ses propos devant le comité d'enquête ; il estime même qu'il est approprié de se servir de sa fonction pour envoyer de tels messages.

Les membres du comité d'enquête ont conclu que le juge Bienvenue ne pouvait plus s'acquitter de ses fonctions avec « l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance qui s'imposent » parce que le magistrat a manifesté « un manque aggravant de sensibilité à l'égard des communautés et des personnes que ses propos ou ses comportements heurtent ».

L'ensemble des gestes et des propos du juge Bienvenue a eu pour effet de saper la confiance du public à son endroit. Son attitude a éclaboussé l'appareil judiciaire. Le message que lui ont envoyé ses pairs est clair : il n'est pas nécessaire d'avoir commis un crime pour être chassé du banc, il suffit d'avoir discrédité l'image de la magistrature pour perdre le privilège d'en faire partie.

L'affaire Therrien

Le cas du juge Richard Therrien se distingue par les valeurs qui y sont en cause. Il s'agit ici d'éthique et de transparence. Quel degré de pureté exige-t-on d'un juge? Quelle est la véritable valeur du pardon? La réhabilitation de ceux qui ont commis des crimes est-elle réellement reconnue?

Richard Therrien, avocat de grande réputation, pose sa candidature à quatre reprises pour accéder à la magistrature. Aux deux premiers comités de sélection, il révèle ses antécédents judiciaires ainsi que le pardon obtenu; il essuie un refus. Il décide donc de ne pas en parler aux deux comités suivants. Résultat : sa candidature est retenue et sa nomination est annoncée en septembre 1996. Mais les réjouissances ne dureront pas puisque deux mois plus tard le député libéral Thomas Mulcair dévoile à l'Assemblée nationale le passé du juge Therrien. En 1971, Richard Therrien, âgé de 20 ans, est condamné à un an de prison pour avoir aidé, en pleine Crise d'octobre, les assassins de Pierre Laporte à se cacher (la sœur de Richard Therrien était alors la compagne de Jacques Rose). En 1975, il est admis au Barreau sur la recommandation de juristes éclairés. Puis, en 1987, il obtient un pardon. Personne ne s'explique comment la Sûreté du Québec, chargée de vérifier les dossiers des candidats à la magistrature, n'a pas retracé la condamnation de 1971. Une erreur humaine, d'après le responsable des renseignements de sécurité. Le ministre de la Justice, Paul Bégin, au courant depuis le début de novembre, a porté plainte au

Conseil de la magistrature. L'enquête a lieu en février et en mars 1997.

L'avocat représentant le ministre de la Justice défend la thèse selon laquelle un candidat à la magistrature a l'obligation de faire preuve de la plus grande transparence pour être digne de ses hautes fonctions. Le fait d'avoir omis de dévoiler sa condamnation antérieure dénote, selon lui, un problème de moralité et d'honnêteté intellectuelle. L'avocat du juge Therrien rétorque pour sa part que son client n'avait aucune mauvaise intention en ne faisant pas mention de sa condamnation. Il avait obtenu un pardon, et cette procédure confirme la réhabilitation d'une personne et rétablit la virginité de sa réputation.

Le comité a rendu, le 11 juillet 1997, une décision partagée; à 4 contre 1, il recommande la destitution du juge Therrien. L'opinion majoritaire veut que la loi oblige l'aspirant juge à révéler ses antécédents judiciaires et à faire montre de la plus grande transparence. En omettant de divulguer son passé, «... il décide lui-même de minimiser les conséquences de ses actes. Il prend en main la loi, l'interprète selon ses fins. Il rationalise le tout, fait une restriction mentale et se forge une opinion contraire à la réalité», explique le comité. Mais la dissidence exprime un tout autre point de vue. «Richard Therrien n'a pas menti, [...] il était en droit de répondre par la négative aux questions relatives à ses démêlés avec la justice, en vue d'assurer son droit au respect de la vie privée et de façon à éviter la discrimination fondée sur les antécédents judiciaires pour lesquels il y eut pardon.»

Le débat n'est pas clos puisque le ministre de la Justice a demandé à la Cour d'appel de mener une enquête et de faire un rapport au gouvernement, lequel se prononcera ultimement sur le sort du juge Richard Therrien.

En l'espace d'un an, deux comités ont recommandé la destitution de deux juges, l'un de nomination fédérale, l'autre provinciale. Du jamais vu. Ces deux affaires

démontrent que les attentes du public vis-à-vis de la magistrature sont désormais plus élevées. Non seulement les juges doivent-ils faire preuve d'un comportement irréprochable, mais ils doivent également avoir un passé au-dessus de tout soupçon. ○

Isabelle Richer

*Chroniqueur judiciaire
pour le réseau Quatre-Saisons.*



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 



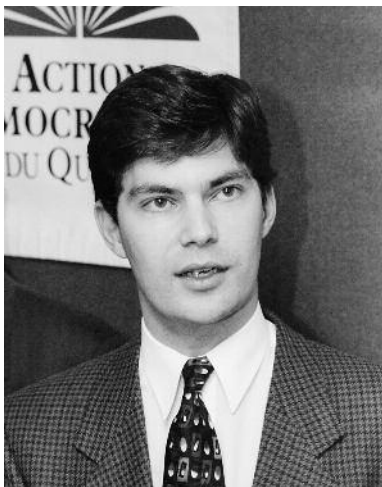
Gilles Duceppe a mené une campagne électorale controversée et son parti a perdu le statut d'opposition officielle à la Chambre des communes.



Daniel Johnson, chef de l'opposition et du Parti libéral, a fait taire les critiques sur son leadership et mènera ses troupes pour les prochaines élections prévues en 1999.



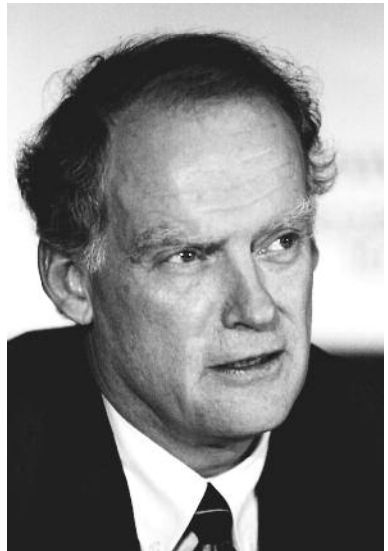
Liza Frulla, députée libérale de Marguerite-Bourgeoys, pourrait se laisser tenter par la politique municipale montréalaise et être candidate à la mairie aux élections de novembre 1998.



Mario Dumont, chef de l'Action démocratique, s'est marié le 17 mai 1997 et s'est établi sur la ferme ancestrale de sa famille à Cacouna, près de Rivière-du-Loup.



Françoise Bertrand, nouvelle présidente du CRTC.



André Caillé, nouveau président d'Hydro-Québec.



Guy Coulombe, directeur intérimaire de la Sûreté du Québec.



Jacques Auger, ex-président d'Aéroports de Montréal.



Pierre F. Côté s'est retiré après avoir assumé pendant 19 ans le poste de Directeur général des élections du Québec.



La justice et la police ont été exceptionnellement au centre de l'actualité pendant l'année. La commission Poitras, entre autres, qui enquête sur les pratiques de la Sûreté du Québec, a exigé la compilation de volumineux dossiers.



La question des aéroports de Montréal a enfin connu un dénouement, malgré une vive opposition.



Howard Galganov a monopolisé l'attention sur la question linguistique.



La guerre des prix de l'essence a forcé le gouvernement à intervenir.



Le « déluge » du Saguenay a permis de tirer quelques leçons sur la gestion des barrages au Québec.



Pierre Peladeau, président de Quebecor, a acquis la station de télévision Quatre Saisons.



Gérard Pelletier, ancien compagnon de Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau, est mort le 29 juin 1997.



Deux intellectuels disparus cette année : le sociologue Fernand Dumont et le politologue Léon Dion.

LA POLICE

L'ère du soupçon



Rarement la police aura-t-elle autant fait parler d'elle que depuis ces deux dernières années. C'est d'abord ce qu'on a appelé la « guerre des gangs de motards » qui l'a fait monter en première ligne pour réclamer de meilleures armes, voire une loi anti-gang. Elle ne l'a pas obtenue mais a tout de même fait bouger le ministre fédéral de la Justice dans le sens de ses réclamations. Mais l'attention du public aura surtout été retenue par deux enquêtes qui ont jeté une lumière crue sur le manque de formation des forces policières au Québec. Le rapport Bellemarre, en novembre 1996, puis la commission Poitras, toujours en cours à la fin de l'été 1997, ont mis au jour une Sûreté du Québec sur qui pèsent beaucoup de soupçons.

L' introduction à la Chambre des Communes du projet de loi destiné à combattre les bandes de motards criminelles résulte en bonne partie de l'émoi provoqué à Québec, en 1996, par une série d'attentats à la bombe survenus dans plusieurs repaires de motards de la région. D'ailleurs, c'est à Québec, et non à Montréal où la guerre des motards a pourtant fait rage et causé la mort d'un jeune de 11 ans, que le ministre canadien de la Justice, Allan Rock, a dévoilé le contenu de son projet de loi, adopté rapidement aux Communes au printemps 1997, peu avant le déclenchement des élections fédérales. Jusqu'à là, le Code criminel du Canada était pratiquement muet sur les activités du

crime organisé. Être chef de la mafia, au Canada, ne constitue pas en soi un délit.

Le débat autour de l'adoption d'une loi anti-gang aura avant tout permis de mesurer l'écart entre, d'une part, les attentes des policiers et, d'autre part, l'absence de consensus au sein de la classe politique sur les méthodes à suivre pour mener une lutte efficace.

Lors de sa première intervention publique à ce sujet, le 20 mars, Allan Rock indiquait déjà clairement qu'il n'entendait pas criminaliser la simple appartenance au crime organisé, comme le souhaitait son homologue québécois Paul Bégin, mais donner aux policiers plus de pouvoirs lors d'enquêtes sur les membres de ces organisations. Il proposait alors de faciliter

l'utilisation de l'écoute électronique et l'obtention de mandats de perquisition, en plus d'accroître le pouvoir de confiscation des policiers et de rendre plus sévères les peines de prison imposées à des membres du crime organisé.

Chose dite, chose faite. Le 17 avril 1997, Allan Rock présentait un projet de loi facilitant l'obtention de mandats d'écoute électronique et autorisant de nouvelles méthodes d'enquêtes policières. Désormais, par exemple, un juge peut ordonner à un membre d'un gang de se tenir tranquille « s'il existe des motifs raisonnables de craindre » qu'il commette un crime. La police pourra aussi saisir « les produits de la criminalité », comme les véhicules et les armes, de même que des biens immobiliers, comme les repaires de motards, si la preuve est faite qu'ils ont été construits ou modifiés dans le but de perpétrer des délits.

La nouvelle loi permet d'autre part aux policiers d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels relatifs à l'impôt grâce à une entente conclue avec Revenu Canada. Elle ajoute également de nouvelles infractions au Code pénal concernant l'utilisation d'explosifs dans le cadre d'une activité de gang, mais, surtout, elle crée un nouveau délit : la participation aux activités d'une organisation criminelle. Cette organisation est définie comme « un groupe de cinq personnes ou plus dont une des activités principales consiste à commettre des crimes punissables par plus de cinq ans de prison ». Une mesure « imprécise », de l'avis de plusieurs avocats, dans la mesure où la mafia n'a bien évidemment aucun statut déclarant que ses membres doivent commettre des crimes, rendant ainsi

difficile la preuve de gangstérisme au delà de tout doute raisonnable, selon les normes du droit criminel.

Tout au long de ce débat, le ministre Bégin avait pressé M. Rock de criminaliser l'appartenance à un groupe de motards hors la loi, ce à quoi étaient opposés le ministre fédéral ainsi que le bâtonnier du Québec, Claude Masse, craignant que cette disposition n'aille à l'encontre de la Charte des droits et libertés en plus d'être inapplicable en droit. Selon le bâtonnier, les critères d'appartenance à un groupe sont pratiquement impossibles à définir.

Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, le projet de loi de M. Rock fut assez bien accueilli. Même le chef du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Jacques Duchesneau, qui avait pourtant qualifié de « frime » les premières propositions de M. Rock dans ce dossier, s'est dit satisfait des mesures, après avoir obtenu l'assurance du ministre qu'il ne s'agissait que « d'un premier pas ». M. Duchesneau a joué un rôle important dans le débat qui a conduit à l'adoption de la loi puisque, après avoir formulé de très vives critiques à son endroit, il a fait partie du groupe de travail chargé d'aviser le ministre.

Selon le chef de police de la CUM, le nombre insuffisant de substituts du procureur général expérimentés et le manque de sévérité des peines d'emprisonnement demeurent toujours le « nœud du problème ». Le ministre Rock s'est déjà montré « intéressé » à certaines idées de M. Duchesneau, comme celle d'inverser le fardeau de la preuve devant les tribunaux pour ainsi « forcer les têtes dirigeantes de la mafia à prouver que leur fortune provient

bien d'activités légales». Un nouveau groupe de travail a été créé et d'autres recommandations doivent être faites au ministre de la Justice.

Enquête sur les pratiques de la SQ

Un autre groupe dont les recommandations sont attendues est celui formé des membres de la commission Poitras, chargée d'examiner les pratiques de la Sûreté du Québec en matière d'enquêtes criminelles et d'enquêtes internes.

Le 24 octobre 1996, le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, a confié à l'ex-juge en chef de la Cour supérieure, Lawrence Poitras, le mandat d'examiner les pratiques de la Sûreté en matière d'enquêtes criminelles dans les cas de crimes majeurs, ce qui comprend la gestion et l'enca-drement de ce type d'enquêtes. L'examen porte aussi sur les pratiques de la SQ en matière d'enquêtes internes, ce qui comprend la conduite de ses membres, la manière dont les enquêteurs sont supervisés et appuyés par leurs supérieurs, de même que la nature des entraves et difficultés auxquelles ils se heurtent.

Trois enquêteurs, Hilaire Isabelle, Louis Boudreault et Bernard Arsenaault, ainsi que leur avocat, Jean Keable, sont au cœur de ces travaux, en fait, de l'existence même de cette commission mise sur pied à la suite de leurs pressions et des déclarations publiques de leur avocat pour que toute la lumière soit faite sur les dessous de l'affaire Matticks.

Les trois policiers dirigeaient l'enquête interne sur les ratés de l'affaire Matticks, un important procès lié à une saisie de

plusieurs centaines de millions de dollars de haschisch que la juge Micheline Corbeil-Laramée a annulé en juin 1995, après en être venue à la conclusion que des policiers pouvaient avoir fabriqué des preuves.

Les enquêteurs avaient reçu le mandat de faire la lumière sur les circonstances de ce fiasco le 6 juillet 1995. Puis, le 12 octobre de la même année, convaincu d'avoir trouvé les responsables et une preuve accablante, le substitut du procureur général du Québec déposait des accusations de parjure et de fabrication de preuves contre quatre policiers dans cette affaire. Quatre policiers qui, malgré le dépôt contre eux d'un acte d'accusation privilégiée les ayant privés de leur droit à une enquête préliminaire, ont été acquittés sans même avoir témoigné ni présenté la moindre défense.

Toutes sortes d'obstacles se seraient dressés sur la route des enquêteurs. En premier lieu, le manque de collaboration des policiers syndiqués de la SQ qui, pour la grande majorité, auraient gardé le silence tout au long de l'enquête interne de MM. Isabelle, Boudreault et Arsenaault sous prétexte que la Charte des droits leur en donnait, justement, le droit.

Mais surtout, soutiennent ces trois enquêteurs, ni le directeur général de l'époque, Serge Barbeau, ni l'état-major de la Sûreté ne leur auraient donné l'appui nécessaire pour mener leur enquête. En fait, les trois enquêteurs accusent Barbeau et l'état-major d'avoir « entravé leur travail ».

Toutefois, à l'été 1997, la preuve d'un tel manque de collaboration était loin d'être faite ; après avoir entendu les témoignages des ministres Perreault et Ménard, de

l'ex-DG Serge Barbeau et du premier patron des trois enquêteurs, Gilles Saint-Antoine, le seul fait établi et reconnu demeurait le manque de collaboration des policiers syndiqués à l'enquête interne.

Premier coordonnateur de l'enquête interne sur les ratés de l'affaire Matticks, donc premier coordonnateur du travail de MM. Arsenault, Boudreault et Isabelle, Gilles Saint-Antoine est même venu écorcher la crédibilité de ses trois hommes en jurant, lors de son témoignage, que « jamais » il ne leur avait refusé des « ressources, de l'équipement ou du personnel supplémentaire » et que « jamais » non plus il n'avait entendu de leur bouche que Serge Barbeau ou qui que ce soit de l'état-major avaient entravé leur travail.

Le rapport Bellemare

Bien avant que ne soit créée la commission Poitras, un autre groupe s'était penché sur les méthodes d'enquêtes de la SQ. Après 15 mois de travaux, l'équipe dirigée par le criminaliste Jacques Bellemare a présenté, le 28 novembre 1996, un portrait brutal de la situation accompagné d'une recommandation majeure : assurer une meilleure formation. Celle des policiers en général, des recrues en particulier, mais surtout des enquêteurs.

Créé par l'ex-ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, le groupe doit largement son existence à la décision de la juge Micheline Corbeil-Laramée d'annuler le procès du clan Matticks (voir ci-dessus). Un incident qui avait choqué M. Ménard et qui allait lui servir de justification, a-t-il révélé dans son témoignage devant les membres de la commission Poitras, pour

demander au professeur Bellemare de passer en revue les méthodes d'enquêtes policières au Québec. À cette occasion, le ministre avait reconnu publiquement que « plusieurs illégalités étaient commises au service des enquêtes criminelles de la SQ ».

Le rapport Bellemare est le fruit de travaux auxquels ont participé aussi bien les directions policières que des associations syndicales et divers groupes de citoyens. On y apprend que certains policiers abusent volontairement des arrestations et que, dans trop de cas, elles dégénèrent en voies de fait injustifiées. Le rapport souligne l'existence de « harcèlement » policier, « d'humiliations », « de fouilles à nu injustifiées », de « sanctions pour défaut de collaboration » et de l'utilisation abusive de la détention afin d'obtenir une déclaration. L'auteur affirme également que des corps de police au Québec ont de la difficulté à préserver l'intégralité d'une scène de crime et que certains policiers ne savent pas quels faits recueillir auprès de témoins pour établir les éléments essentiels d'un crime.

Pour corriger la situation, le rapport Bellemare formule plusieurs recommandations qui, pour l'essentiel, tournent autour de la formation des enquêteurs, de la qualité de leur encadrement et de la rigueur dans la gestion des enquêtes. Sur la sélection des enquêteurs, le criminaliste écrit, par exemple, que « les organisations policières ne sont pas toutes parvenues à se débarrasser de l'esprit quelque peu conservateur qui prévaut dans le processus, les critères ou la philosophie qui sous-tendent la sélection des enquêteurs ». Une allusion directe à la règle de l'ancienneté

qui, parfois, permet à des « candidats à risque » d'accéder à cette fonction. Le groupe recommande donc que les responsables des équipes d'enquêtes, « en particulier ceux de la Sûreté du Québec », aient recours à des experts pour participer à l'élaboration des examens de sélection des enquêteurs.

D'autre part, le rapport constate que la formation des corps d'élite, spécialement celle des enquêteurs, laisse à désirer, qu'en fait « les enquêteurs sont les laissés-pour-compte du système de perfectionnement ». Deux solutions sont proposées : l'obtention d'une formation universitaire et la mise à jour continue des connaissances des enquêteurs.

Autre préoccupation : l'encadrement. Le rapport souligne à ce chapitre l'existence de lacunes majeures, notamment auprès des recrues, et presse le pouvoir politique d'agir immédiatement en demandant au ministre de la Sécurité publique « d'émettre des directives sur la supervision des enquêtes ».

On suggère enfin la présence dans tous les services de police de conseillers juridiques capables de vulgariser et d'expliquer aux policiers la portée des décisions rendues par les tribunaux et affectant leur travail. Selon l'auteur du rapport, plusieurs policiers ont une connaissance insuffisante des règles de droit et du système de justice pénal.

Ce rapport très critique fut diversement accueilli. Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Jacques Duchesneau, a commenté « favorablement » la majorité des recommandations, dans la mesure où « elles sont déjà en application [au SPCUM], ou sur le point de l'être ».

Par contre, l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec l'a sévèrement critiqué, accusant l'auteur d'avoir « manqué d'objectivité » et « d'avoir fait une lecture erronée de la situation », tout en présentant des recommandations « parfois inacceptables ou carrément inapplicables ».

La réponse à ces critiques est finalement venue du directeur intérimaire de la Sûreté du Québec, Guy Coulombe. Il annonçait au mois d'août 1997 la mise en place d'un programme de formation des policiers qui comprend l'obtention fortement souhaitée d'un diplôme universitaire. Actuellement, 3 % des officiers et sous-officiers et 6 % des agents détiennent un tel diplôme. Le programme annoncé porterait à près du tiers le nombre de diplômés universitaires pour l'an 2000.

La réforme prévoit qu'il sera possible d'entrer dans la Sûreté autrement que par le poste de patrouilleur et qu'on pourra y trouver des « civils », des avocats, des informaticiens, des comptables, bref du personnel qui ne soit pas nécessairement passé par la base. Ce renouvellement sera rendu possible par les nouvelles conditions d'admissibilité à la retraite. On prévoit qu'en 2003 environ la moitié des effectifs de 1997 aura quitté l'organisation.

Quant à Guy Coulombe, il a exprimé le souhait, dans une interview, de continuer à diriger la SQ à l'échéance de son mandat provisoire, en novembre 1997, et donc de piloter cette réforme majeure. ○

Sylvain Blanchard

Journaliste au Devoir.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Parlement et les partis



A ● Les parlementaires de la 35^e législature

Abitibi-Est

André Pelletier (PQ)

Abitibi-Ouest

François Gendron (PQ)

Acadie

Yvan Bordeleau (PLQ)

Anjou

Pierre Bélanger (PQ)

Argenteuil

Régent L. Beaudet (PLQ)

Arthabaska

Jacques Baril (PQ)

Beauce-Nord

Normand Poulin (PLQ)

Beauce-Sud

Diane Leblanc (PLQ)

Beauharnois-Huntingdon

André Chenail (PLQ)

Bellechasse

Claude Lachance (PQ)

Berthier

Gilles Baril (PQ)

Bertrand

Vacant

Blainville

Céline Signori (PQ)

Bonaventure

Marcel Landry (PQ)

Borduas

Jean-Pierre Charbonneau (PQ)

Bourassa

Vacant

Bourget

Camille Laurin (PQ)

Brome-Missisquoi

Pierre Paradis (PLQ)

Chambly

Louise Beaudoin (PQ)

Champlain

Yves Beaumier (PQ)

Chapleau

Claire Vaive (PLQ)

Charlesbourg

Jean Rochon (PQ)

Charlevoix

Rosaire Bertrand (PQ)

Châteauguay

Jean-Marc Fournier (PLQ)

Chauveau

Raymond Brouillet (PQ)

Chicoutimi

Jeanne L. Blackburn (PQ)

Chomedey

Thomas L. Mulcair (PLQ)

Chutes-de-la-Chaudière

Denise Carrier-Perreault (PQ)

Crémazie

Jean Campeau (PQ)

D'Arcy-McGee

Lawrence S. Bergman (PLQ)

Deux-Montagnes

Hélène Robert (PQ)

Drummond

Normand Jutras (PQ)

Dubuc

Gérard R. Morin (PQ)

Duplessis

Vacant

Fabre

Joseph Facal (PQ)

Frontenac

Roger Lefebvre (PLQ)

Gaspé

Guy Lelièvre (PQ)

Gatineau

Réjean Lafrenière (PLQ)

Gouin

André Boicclair (PQ)

Groulx

Robert Kieffer (PQ)

Hochelaga-Maisonneuve

Louise Harel (PQ)

Hull

Robert LeSage (PLQ)

Iberville

Richard Le Hir (indépendant)

Îles-de-la-Madeleine

Georges Farrah (PLQ)

Jacques-Cartier

Geoffrey Kelley (PLQ)

Jean-Talon

Margaret F. Delisle (PLQ)

Jeanne-Mance

Michel Bissonnet (PLQ)

Johnson

Claude Boucher (PQ)

Joliette

Guy Chevrette (PQ)

Jonquière

Lucien Bouchard (PQ)

Kamouraska-Témiscouata

Vacant

Labelle

Jacques Léonard (PQ)

Lac-Saint-Jean

Jacques Brassard (PQ)

Lafontaine

Jean-Claude Gobé (PLQ)

La Peltre

Michel Côté (PQ)

La Pinière

Fatima Houda-Pepin (PLQ)

Laporte

André Bourbeau (PLQ)

La Prairie

Monique Simard (PQ)

L'Assomption

Jean-Claude Saint-André (PQ)

Laurier-Dorion

Christos Sirros (PLQ)

Laval-des-Rapides

Serge Ménard (PQ)

Lavolette

Jean-Pierre Jolivet (PQ)

Lévis

Jean Garon (PQ)

Limoilou

Michel Rivard (PQ)

Lotbinière

Jean-Guy Paré (PQ)

Louis-Hébert

Paul Bégin (PQ)

Marguerite-Bourgeoys

Liza Frulla (PLQ)

Marguerite-D'Youville

François Beaulne (PQ)

Marie-Victorin

Cécile Vermette (PQ)

Marquette

François Ouimet (PLQ)

Maskinongé

Rémy Désilets (PQ)

Masson

Yves Blais (PQ)

Matane

Matthias Rioux (PQ)

Matapédia

Danielle Doyer (PQ)

Mégantic-Compton

Madeleine Bélanger (PLQ)

Mercier

Robert Perreault (PQ)

Mille-Îles

Lyse Leduc (PQ)

Montmagny-L'Islet

Réal Gauvin (PLQ)

Montmorency

Jean Filion (indépendant)

Mont-Royal

John Ciaccia (PLQ)

Nelligan

Russell Williams (PLQ)

Nicolet-Yamaska

Michel Morin (PQ)

Notre-Dame-de-Grâce

Russell Copeman (PLQ)

Orford

Robert Benoît (PLQ)

Outremont

Pierre-Étienne Laporte (PLQ)

Papineau

Norman MacMillan (PLQ)

Pointe-aux-Trembles

Nicole Léger (PQ)

Pontiac

Robert Middlemiss (PLQ)

Portneuf

Roger Bertrand (PQ)

Prévost

Lucie Papineau (PQ)

Richelieu

Sylvain Simard (PQ)

Richmond

Yvon Vallière (PLQ)

Rimouski

Solange Charest (PQ)

Rivière-du-Loup

Mario Dumont (ADQ)

Robert-Baldwin

Pierre Marsan (PLQ)

Roberval

Benoît Laprise (PQ)

Rosemont

Rita Dionne-Marsolais (PQ)

Rousseau

Lévis Brien (PQ)

Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Rémy Trudel (PQ)

Saguenay

Gabriel-Yvan Gagnon (PQ)

Saint-François

Monique Gagnon-Tremblay (PLQ)

Saint-Henri-Sainte-Anne

Nicole Loiselle (PLQ)

Saint-Hyacinthe

Léandre Dion (PQ)

Saint-Jean

Roger Paquin (PQ)

Saint-Laurent

Normand Cherry (PLQ)

Sainte-Marie-Saint-Jacques

André Boulerice (PQ)

Saint-Maurice

Claude Pinard (PQ)

Salaberry-Soulanges

Serge Deslières (PQ)

Sauvé

Marcel Parent (PLQ)

Shefford

Bernard Brodeur (PLQ)

Sherbrooke

Marie Malavoy (PQ)

Taillon

Pauline Marois (PQ)

Taschereau

André Gaulin (PQ)

Terrebonne

Jocelyne Caron (PQ)

Trois-Rivières

Guy Julien (PQ)

Ungava

Michel Létourneau (PQ)

Vachon

David Payne (PQ)

Vanier

Diane Barbeau (PQ)

Vaudreuil

Daniel Johnson (PLQ)

Verchères

Bernard Landry (PQ)

Verdun

Henri-François Gauthier (PLQ)

Viau

William Cusano (PLQ)

Viger

Cosmo Maciocia (PLQ)

Vimont

David Cliche (PQ)

Westmount–Saint-Louis

Jacques Chagnon (PLQ)

B • Les membres du Bureau de l'Assemblée nationale

Composé de députés de la majorité ministérielle et de l'opposition, sorte de conseil d'administration de l'institution, le Bureau exerce une fonction de contrôle et de réglementation. En sont membres :

Jean-Pierre Charbonneau, président

Yves Beaumier, PQ

Michel Morin, PQ

Léandre Dion, PQ

Jean-Pierre Jolivet, PQ

Jean Campeau, PQ

Georges Farrah, PLQ

Normand Poulin, PLQ

Cosmo Maciocia, PLQ

Mario Dumont, ADQ

C • Les fonctions parlementaires

Jean-Pierre Charbonneau

Président

Claude Pinard

Vice-président

Raymond Brouillet

Vice-président

Lucien Bouchard

Premier ministre et président du Conseil exécutif

Jean-Pierre Jolivet

Leader du gouvernement

Jacques Brassard

Leader adjoint du gouvernement

André Boulerice

Leader adjoint

Jocelyne Caron

Whip du gouvernement

Solange Charest

Whip adjointe du gouvernement

Diane Barbeau

Whip adjointe du gouvernement

Daniel Johnson

Chef de l'opposition officielle

Pierre Paradis

Leader de l'opposition officielle

Jean-Marc Fournier

Leader adjoint de l'opposition officielle

Georges Farrah

Whip en chef de l'opposition officielle

Norman MacMillan

Whip adjoint de l'opposition officielle

François Gendron

Président du caucus des députés péquistes*

Jacques Chagnon

Président du caucus des députés libéraux*

* La présidence des caucus n'est pas une fonction parlementaire au sens du Règlement. Ces renseignements sont donnés à titre d'information.

D • Les présidents des commissions parlementaires permanentes

Jean-Pierre Charbonneau

Commission de l'Assemblée nationale *

Jacques Chagnon (PLQ)

Commission de l'Administration publique

Marcel Landry (PQ)

Commission des Institutions

Jacques Baril (PQ)

Commission des Finances publiques

Rosaire Bertrand (PQ)

Commission des Affaires sociales

Christos Sirros (PLQ)

Commission de l'Économie et du Travail

Yvon Vallière (PLQ)

Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Madeleine Bélanger (PLQ)

Commission de l'Aménagement du territoire

Claude Lachance (PQ)

Commission des Transports et de l'Environnement

Jeanne Blackburn (PQ)

Commission de l'Éducation

Jean Garon (PQ)

Commission de la Culture

* Le président de l'Assemblée nationale préside également la sous-commission permanente de la Réforme parlementaire.

E • Le conseil des ministres

Lucien Bouchard

Premier ministre

Président du comité des priorités

Président du comité ministériel des affaires régionales et territoriales

Bernard Landry

Vice-premier ministre

Ministre d'État de l'Économie et des Finances,

Ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu

Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

Ministre responsable de la région de l'Estrie

Membre du comité des priorités

Pauline Marois

Ministre de l'Éducation et ministre de la Famille et de l'Enfance

Présidente du Comité ministériel de l'éducation et de la culture

Ministre responsable de la région de la Montérégie

Membre du comité des priorités

Guy Chevrette

Ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles, ministre responsable du Développement des régions et

ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire et des

Affaires autochtones

Président du comité de la législation

Ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région Nord-du-Québec

Membre du comité des priorités

Louise Harel

Ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'Action

communautaire autonome, de la Famille et de l'Action communautaire

Présidente du comité ministériel du Développement social

Membre du comité des priorités

Louise Beaudoin

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la

Charte de la langue française

Membre du comité des priorités

Serge Ménard

Ministre de la Justice et procureur général.

Fonctions avant le remaniement du mois d'août : ministre d'État à la Métropole, ministre responsable de la région de Montréal, membre du comité des priorités.

Jean Rochon

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Ministre responsable de la région de Québec

Membre du comité des priorités

Jacques Léonard

Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor

Ministre responsable de la région des Laurentides

Membre du comité des priorités

Jacques Brassard

Ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Membre du comité des priorités

Paul Bégin

Ministre de l'Environnement et de la Faune.

Fonctions avant le remaniement du mois d'août : ministre de la Justice, procureur général, ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Rémy Trudel

Ministre des Affaires municipales

Ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue

Guy Julien

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministre responsable de la région Mauricie-Bois-Francs

Jean-Pierre Jolivet

Ministre délégué à la Réforme électorale

David Cliche

Ministre délégué au Tourisme.

Fonctions avant le remaniement du mois d'août : ministre de l'Environnement et de la Faune, ministre responsable de la région de Laval

Sylvain Simard

Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie

Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Robert Perreault

Ministre d'État à la métropole et ministre responsable de la région de Montréal.

Fonction antérieure : ministre de la Sécurité publique

Matthias Rioux

Ministre du Travail

Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Pierre Bélanger

Ministre de la Sécurité publique.

Fonctions antérieures : ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, leader parlementaire du gouvernement

Rita Dionne-Marsolais

Ministre déléguée au Revenu.

Fonction antérieure : ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce

Roger Bertrand

Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce.

Fonction antérieure : ministre délégué au Revenu,

Denise Carrier-Perreault

Ministre déléguée aux Mines, aux Terres
et aux Forêts

Ministre responsable de la région
Chaudière-Appalaches

André Boicclair

Ministre délégué aux Relations avec les
citoyens et ministre de l'Immigration

Jocelyne Caron

En tant que whip du gouvernement,
siège au Conseil des ministres

F • Les adjoints parlementaires et secrétaires régionaux

Joseph Facal

Adjoint parlementaire au premier
ministre

David Payne

Adjoint parlementaire au premier
ministre

Gilles Baril

Adjoint parlementaire au vice-premier
ministre et ministre d'État de l'Éco-
nomie et des Finances

Marie Malavoy

Adjointe parlementaire à la ministre
d'État de l'Emploi et de la Solidarité

Yves Blais

Adjoint parlementaire du ministre
responsable du Développement des
régions et secrétaire régional de la
région de Lanaudière

André Pelletier

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de l'Abitibi-
Témiscamingue

Danielle Doyer

Adjointe parlementaire et secrétaire
régionale de la région du Bas-Saint-
Laurent

Jean-Guy Paré

Adjoint parlementaire de la ministre
de l'Éducation
Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région Chaudière-
Appalaches

Claude Boucher

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de l'Estrie

Guy Lelièvre

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de la Gaspésie-Îles-
de-la-Madeleine

Hélène Robert

Adjointe parlementaire et secrétaire
régionale de la région des Laurentides

Lyse Leduc

Adjointe parlementaire et secrétaire
régionale de la région de Laval

Normand Jutras

Adjoint parlementaire au ministre de
l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation et secrétaire régional de
la région Mauricie-Bois-Francis

Roger Paquin

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de la Montérégie

André Boulerice

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de Montréal

Michel Létourneau

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région Nord-du-Québec

Serge Deslières

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de l'Outaouais

Michel Rivard

Adjoint parlementaire et secrétaire
régional de la région de Québec

Gérard-Raymond Morin

Adjoint parlementaire et secrétaire régional
de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

G • Le cabinet fantôme de l'opposition officielle

Johnson, Daniel

Chef de l'opposition

Beaudet, Régent

Travail

Bélanger, Madeleine

Protecteur du citoyen

Benoît, Robert

Industrie, Commerce et Technologie

Bergman, Lawrence

Lois professionnelles

Bordeleau, Yvan

Services gouvernementaux

Bourbeau, André

Finances

Brodeur, Bernard

Petites et moyennes entreprises

Chagnon, Jacques

Président du caucus

Chenail, André

Financement agricole

Cherry, Norman

Énergie

Ciaccia, John

Commerce extérieur

Copeman, Russell

Sécurité du revenu

Office des personnes handicapées
du Québec

Protection du consommateur

Delisle, Margaret

Affaires municipales
Capitale

Farrah, Georges

Whip de l'opposition
Pêcheries

Agriculture et Alimentation

Fournier, Jean-Marc

Affaires intergouvernementales
canadiennes
Leader adjoint

Frulla, Liza

Montréal

Gagnon-Tremblay, Monique

Emploi et Formation professionnelle

Gautrin, Henri-François

Enseignement supérieur
Loi 198

Gauvin, Réal

Forêts et Terres

Gobé, Jean-Claude

Tourisme

Houda-Pepin, Fatima

Relations internationales
Francophonie

Kelley, Geoffrey

Famille
Affaires autochtones

Laporte, Pierre-Étienne

Culture et Communications
Charte de la langue française
Communautés culturelles et
Immigration

Lefebvre, Roger

Sécurité publique
Mines

LeSage, Robert

Curatelle publique

Loiselle, Nicole

Services sociaux
Condition féminine
Habitation

Maciocia, Cosmo

Fonction publique

MacMillan, Norman

Whip adjoint
Sports et loisirs

Marsan, Pierre

Conseil du trésor

Middlemiss, Robert

Transports

Mulcair, Thomas J.

Justice - Accès à l'information

Ouimet, François

Enseignement primaire et secondaire

Paradis, Pierre

Leader de l'opposition
Réforme parlementaire
Santé

Parent, Marcel

Aînés

Poulin, Normand

Développement des régions

Sirros, Christos

Environnement et Faune
Relations intercommunautaires
Réforme électorale

Vaive, Claire

Action communautaire

Vallière, Yvon

Développement des régions

William, Russell

Revenu

Chronique de l'Assemblée nationale De juillet 1996 à août 1997

Ajournement d'été

Le 19 juin 1996, après 41 séances, les travaux de la session printanière de l'Assemblée sont ajournés au 15 octobre.

Entrée en fonction de Claude Filion – « Personne désignée » par l'Assemblée, sa nomination ayant été confirmée par un vote le 19 juin 1996, Claude Filion entreprend le 5 août un mandat de cinq ans à la présidence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Assermentation du 26^e lieutenant-gouverneur

Le 12 septembre 1996, au cours d'une cérémonie modeste au Salon du président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Roux, 73 ans, prête serment comme lieutenant-gouverneur du Québec.

Décès de Robert Bourassa

L'ex-premier ministre décède le 2 octobre 1996, à l'âge de 63 ans, d'une récurrence d'un cancer de la peau. Élu député libéral de Mercier le 5 juin 1966, il devient, le 17 janvier 1970, chef du Parti libéral du Québec. Le 29 avril 1970, le PLQ remporte

les élections générales et Robert Bourassa devient, à 36 ans, le plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec. Le 29 octobre 1973, le PLQ est réélu, remportant 102 sièges sur 110. Le 15 novembre 1976, le PLQ est défait par le Parti québécois. Le 1^{er} janvier 1977, Robert Bourassa démissionne comme chef du PLQ et s'expatrie en Belgique où il va étudier le fonctionnement des institutions européennes. Le 15 octobre 1983, lors du Congrès du PLQ, Robert Bourassa est élu chef, sept ans après avoir été chassé du pouvoir. Le 2 décembre 1985, le PLQ est porté au pouvoir avec 99 sièges sur 125, mais Robert Bourassa est battu dans Bertrand. Il est élu dans Saint-Laurent à l'élection partielle du 20 janvier 1986. Le 25 septembre 1989, le PLQ est reporté au pouvoir avec 92 sièges sur 125. Le 27 septembre 1990, Robert Bourassa révèle qu'il vient de subir, dans un hôpital américain, l'ablation d'un mélanome. Il est à nouveau opéré au National Cancer Institute de Bethesda, le 6 janvier 1993, cette fois pour l'ablation d'une tumeur au thorax. Le 7 avril 1993, après deux mois d'absence, il reprend ses activités normales.

Le 14 septembre de la même année, il annonce qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat lors des prochaines élections. Il remet sa démission au lieutenant-gouverneur le 11 janvier 1994 et Daniel Johnson lui succède. Le 20 juin 1996, l'hôpital Notre-Dame de Montréal confirme une récurrence du cancer, qui s'étend cette fois au cerveau.

En accord avec la famille, des funérailles d'État sont organisées. Le 5 octobre 1996, le cortège funèbre quitte Montréal pour Québec. La dépouille de Robert Bourassa est exposée en chapelle ardente, au Salon rouge du Parlement, les 5 et 6 octobre. Accueillis par la famille Bourassa, plus de 10 000 citoyens rendent hommage à l'ancien premier ministre. Le 7 octobre, le cortège funèbre quitte le Parlement pour la basilique Notre-Dame de Montréal, lieu des funérailles officielles. La cérémonie religieuse est présidée par le cardinal-archevêque de Montréal, M^{gr} Jean-Claude Turcotte.

Reprise de la session

– Hommage à Robert Bourassa

Le 15 octobre 1996, l'Assemblée nationale suspend ses règles de procédure habituelles afin de rendre hommage à l'ancien premier ministre. Elle recommande que les principaux aménagements reliés à la centrale LG 2 portent désormais les noms de centrale Robert-Bourassa, de barrage Robert-Bourassa et de réservoir Robert-Bourassa.

Les travaux parlementaires réguliers de la deuxième session de la Trente-cinquième législature reprennent le 16 octobre 1996.

Démission du lieutenant-gouverneur

Le 5 novembre 1996, Jean-Louis Roux annonce sa démission – qui sera effective en janvier 1997 – dans la controverse politique, après que le magazine *L'actualité* eut révélé qu'étudiant, pendant la Seconde Guerre mondiale, il avait arboré des symboles nazis. Il passera à l'histoire comme le seul représentant de la reine au Canada à avoir démissionné.

Sommet sur l'économie et l'emploi

Les 29, 30 et 31 octobre 1996, à Montréal, se déroule le second sommet, dit « Sommet de la décision », qui fait suite à la Conférence sur le devenir socio-économique du Québec tenue à Québec les 18, 19 et 20 mars 1996. Les travaux ordinaires des commissions parlementaires sont suspendus.

125^e anniversaire de la Tribune de la presse

Fondée officiellement le 11 novembre 1871, la Tribune de la presse du Parlement de Québec, un des plus anciens regroupements de journalistes parlementaires, célèbre ses 125 ans d'existence en 1996. Le 12 novembre, jour de session, divers événements soulignent l'anniversaire : la Commission de la Capitale nationale dévoile une plaque devant l'édifice André-Laurendeau, siège de la Tribune de la presse ; la bibliothèque de l'Assemblée publie un recueil de témoignages de journalistes, écrits au fil des décennies ; en Chambre, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, propose une motion qui est adoptée à l'unanimité. Fait inusité, députés et ministres applaudissent les journalistes présents sur la galerie ; en soirée, le bureau de la Tribune

de la presse organise un grand souper au restaurant Le Parlementaire.

Vente de la résidence du lieutenant-gouverneur

Le 18 novembre 1996, le gouvernement décide de mettre en vente la résidence officielle mise à la disposition du lieutenant-gouverneur, au 1010, chemin Saint-Louis, à Québec. La Société immobilière du Québec a le mandat de disposer de la propriété et de prendre les mesures nécessaires afin que le prochain lieutenant-gouverneur du Québec dispose d'un appartement.

Motion concernant le lieutenant-gouverneur

Le 20 novembre 1996, l'Assemblée nationale adopte une motion réclamant que le fédéral nomme à titre de lieutenant-gouverneur la personne qu'elle aura désignée. Le texte de la motion se lit comme suit : « Que l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée du passé colonial du Québec et du Canada ; Que l'Assemblée nationale constate que les événements entourant la récente nomination du lieutenant-gouverneur du Québec ont démontré que le processus de nomination utilisé jusqu'ici est de nature à susciter la controverse et à nuire au bon fonctionnement des institutions ; Que l'Assemblée nationale réitère qu'elle est dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois ; Que l'Assemblée nationale exprime son souhait que la fonction de lieutenant-gouverneur soit abolie ; néanmoins, vu que les dispositions de la Loi constitutionnelle imposée au Québec rendent cette abolition actuellement

impossible, l'Assemblée nationale réclame que le gouvernement fédéral nomme dorénavant comme titulaire de ce poste de lieutenant-gouverneur la personnalité qu'elle aura elle-même désignée démocratiquement. » Cette motion est adoptée sur division.

Questions posées par l'ADQ

Le 3 décembre 1996, le président rend une décision qui maintient les dispositions prises au début de la trente-cinquième législature concernant le nombre de questions que peut poser le député de Rivière-du-Loup et chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, lors de la période des questions. Ce dernier se plaignait que le traitement qui lui est accordé est le même que pour tout autre député indépendant, soit une question aux trois séances pour l'ensemble d'entre eux. Cet arrangement gêne maintenant le chef de l'ADQ, alors que siègent deux autres députés indépendants. Le président statue que « les articles 13 et 15 du règlement de l'Assemblée nationale ne donnent ouverture à aucune différence de traitement entre les députés indépendants, quelle que soit l'origine de leur statut d'indépendant. »

Rapport du Vérificateur général

Le 4 décembre 1996, Guy Breton rend public le tome II de son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996.

Remaniement ministériel

Le 4 décembre, André Boisclair devient ministre en titre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Louise Harel est délestée de la Famille. Les responsabilités du Conseil de la famille et du Secrétariat à

la famille passent sous la responsabilité de Pauline Marois. Surchargée de travail, M^{me} Marois quitte son siège au Conseil du trésor, le 13 décembre 1996, et est remplacée par Sylvain Simard.

Accueil de la députée de Pointe-aux-Trembles

Élue lors de l'élection partielle du 9 décembre 1996, Nicole Léger, fille de l'ex-ministre péquiste Marcel Léger, fait son entrée à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1996. L'Assemblée compte maintenant 25 femmes sur 125 députés, soit 17 péquistes et huit libérales. M^{me} Léger succède à Michel Bourdon

Ajournement

Le 20 décembre 1996, après 33 séances, les travaux sont ajournés au 11 mars 1997.

Les activités pédagogiques de l'Assemblée

Organisées par l'Assemblée nationale ou avec son concours, de nombreuses activités s'inscrivent dans le calendrier parlementaire.

- Le Parlement jeunesse – La 47^e législature se réunit du 26 au 30 décembre 1996. Elle regroupe des étudiants universitaires, sans discipline de parti, qui votent librement sur des projets de loi. Cette activité est organisée avec le concours de l'Assemblée.
- Le Parlement étudiant – La 11^e législature se réunit du 2 au 6 janvier 1997. Elle est formée d'étudiants universitaires, séparés en deux groupes (l'un rouge et l'autre bleu). La discipline de parti règne, mais sans partisanerie, et la procédure parlementaire est strictement observée.

Activité organisée avec le concours de l'Assemblée.

- Le Forum étudiant – Se réunit du 7 au 11 janvier 1997. Organisée par l'Assemblée, cette activité regroupe des étudiants du collégial, sans partisanerie, mais en respectant la discipline de parti, dans le cadre de cours d'histoire du Canada et du Québec.
- Le Tournoi des jeunes démocrates – Se déroule les 18, 19 et 20 avril 1997, au Petit Séminaire de Québec. Organisé par l'Assemblée, il rassemble des étudiants des 4^e et 5^e secondaires et du collégial. Les thèmes vont de la Grèce antique à nos jours, et le Tournoi suit le modèle de *Génie en herbe*.
- Le Parlement écolier – La toute première assemblée s'est tenue le 23 mai 1997. Organisée par l'Assemblée, elle réunissait 69 étudiants de la 6^e année du primaire, séparés en deux formations politiques. Le vote était libre lors de l'étude de trois projets de lois.

L'Assemblée en appel d'un jugement

En janvier 1997, l'Assemblée porte en appel une décision de la Cour supérieure qui la force à ouvrir ses livres. Un jugement du 3 décembre 1996 donne raison au quotidien *The Gazette*, qui tente en vain depuis décembre 1992 d'avoir accès aux documents énumérant les dépenses publiques des députés pour l'année 1990-1991. Le journal avait entrepris ces démarches au cours d'une enquête qu'il menait sur les pratiques budgétaires de l'ex-député péquiste Richard Holden. Dans son jugement, rendu public le 11 décembre 1996, le juge Alphonse Barbeau estime qu'il

est déraisonnable de refuser aux citoyens et à la presse d'avoir accès au détail des dépenses publiques faites par les députés à titre de membres de l'Assemblée nationale.

Assermentation du

27^e lieutenant-gouverneur

Le 30 janvier 1997, Lise Thibault, 57 ans, prête serment au Salon rouge de l'Assemblée nationale lors d'une cérémonie télédiffusée en direct. Première femme à assumer cette fonction, elle insiste pour ne pas féminiser le titre.

Reprise de la deuxième session

À la reprise des travaux parlementaires, le 11 mars 1997, à la suite d'une entente intervenue avec les deux leaders des groupes parlementaires et après consultation auprès des députés indépendants, le président dépose un document intitulé « Proposition de modifications au règlement de l'Assemblée nationale ». Cette proposition constitue, en fait, la première étape d'une réforme entamée en octobre dernier par le président Charbonneau, qui doit s'implanter progressivement. Le projet pilote débute le jour même pour se terminer le 22 octobre 1997, au lendemain de la reprise des travaux parlementaires d'automne. La réforme vise d'abord à modifier l'horaire des travaux parlementaires et à encadrer les périodes de travaux intensifs de l'Assemblée (en juin et en décembre). Elle cherche enfin à uniformiser l'heure de la période dite des affaires courantes. Grâce à ce nouveau calendrier, on estime pouvoir réaliser des économies annuelles de 400 000 \$. Soumis au vote,

ce projet pilote est adopté à l'unanimité par les 114 députés présents.

Nouvelles commissions parlementaires

Avec la reprise de la session, deux nouvelles commissions voient le jour dans le cadre de la réforme parlementaire : la commission de l'Administration publique et la commission des Transports et de l'Environnement.

Crédits

Le 18 mars 1997, le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, dépose les crédits pour l'année financière débutant le 1^{er} avril. Le budget des dépenses pour l'année financière 1997-1998 totalise 39,8 milliards de dollars. (Voir aussi l'article de Jean-Robert Sansfaçon et les tableaux qui l'accompagnent.)

L'Assemblée nationale froissée

Piquée au vif, l'Assemblée nationale dénonce à l'unanimité et avec vigueur, le 19 mars 1997, le réseau TVA qui, au cours de l'émission *Un jour à la fois*, diffusée deux jours auparavant, aurait « discrédité » les élus en prétendant qu'ils sont des menteurs. Au cours de cette émission, l'animateur Benoît Johnson demandait aux téléspectateurs d'établir un classement des politiciens les plus menteurs en s'inspirant du livre du journaliste André Pratte, intitulé *Le Syndrome de Pinocchio*, qui faisait à ce moment-là l'actualité.

Séance extraordinaire

Le 21 mars 1997, l'Assemblée se réunit d'urgence en séance extraordinaire, à la demande du premier ministre, afin de

procéder à la présentation et à l'adoption d'une loi visant à assurer la diminution des coûts de main-d'œuvre dans le secteur public et à donner suite aux différentes ententes de principe intervenues avec les représentants syndicaux. Mise aux voix, la loi 104 est adoptée par 65 votes contre 27.

Réduction des salaires des députés

La loi 104, qui prévoit une réduction de 6 % des salaires dans le secteur public, touche également les cabinets ministériels et les députés. Une économie de un million de dollars est ainsi réalisée, dont 600 000 \$ chez les députés. Notons qu'à Québec le salaire de base d'un député est de 63 469 \$, en plus d'une allocation de dépenses non imposable de 11 392 \$; celui d'un ministre se situe à 111 071 \$; le premier ministre touche 130 111 \$.

Discours sur le budget

Le 25 mars 1997, le vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, lit son deuxième Discours sur le budget, qui prévoit un déficit réduit à 2,2 milliards de dollars en 1997-1998.

Remaniement du cabinet fantôme

Le 27 mars 1997, un mois après avoir effectué un léger remaniement, Daniel Johnson procède à de nombreuses modifications aux responsabilités des porte-parole de son aile parlementaire. Ce remaniement-surprise est précipité par le passage au fédéral de deux députés. Voir la liste en annexe.

Conférence parlementaire des Amériques (COPA)

Le 14 avril 1997, une cérémonie tenue au Salon rouge marque le lancement officiel

de la Conférence parlementaire des Amériques, une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, qui vise à réunir, pour la première fois de leur histoire, des parlementaires des Assemblées législatives des États unitaires, fédéraux et fédérés des Amériques. Cette Conférence, qui portera sur l'intégration économique des Amériques et, plus particulièrement, sur le rôle des parlementaires dans ce processus, a reçu l'appui du Parlement du Canada, des organisations parlementaires régionales des Amériques, de l'Organisation des États américains (OEA), de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Banque interaméricaine de développement (BID). L'événement s'inscrit dans la foulée du Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Miami, en décembre 1994, et où les leaders des 34 pays de l'hémisphère se sont engagés à vaincre la pauvreté et à garantir le développement durable, particulièrement par la libération du commerce, favorisée par la création d'une zone hémisphérique de libre-échange pour 2005. Cette première Conférence, qui devrait attirer 600 élus, a lieu à Québec du 18 au 22 septembre 1997, sur le thème « Vers les Amériques de 2005 : démocratie, développement et prospérité ».

Déclaration du premier ministre concernant la Loi constitutionnelle de 1982

Le 16 avril 1997, 15 ans après le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne, le premier ministre Lucien Bouchard fait une déclaration ministérielle et dépose une décision du Conseil des

ministres du Québec, adoptée le même jour, réitérant au nom du peuple et du gouvernement québécois le caractère inacceptable de la Loi constitutionnelle de 1982, « qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec et de son Assemblée nationale », et réaffirmant le droit du Québec à déterminer « seul et démocratiquement son statut politique ».

Présentation des nouveaux députés

Le 6 mai 1997, l'Assemblée accueille les députées élues lors des élections partielles du 28 avril : Lucie Papineau (PQ) du comté de Prévost et Diane Leblanc (PLQ) du comté de Beauce-Sud. Avec 27 députées élues, la représentation féminine à l'Assemblée dépasse dorénavant les 20 %. M^{mes} Papineau et Leblanc sont respectivement les 51^e et 52^e femmes à faire leur entrée à l'Assemblée.

Démissions de députés

Le 6 mai 1997, le président dépose des lettres de démission, datées du 2 mai, des députés libéraux Yvon Charbonneau de Bourassa et France Dionne de Kamouraska-Témiscouata.

Démission du D.G.E.

Par une lettre datée du 8 mai 1997, Pierre-F. Côté fait part au président de l'Assemblée nationale de sa démission à titre de Directeur général des élections du Québec à compter du 16 juillet 1997, jour de son 70^e anniversaire. Nommé par un vote unanime de l'Assemblée nationale le 15 mars 1978 et entré en fonction le 25 mai suivant, Pierre-F. Côté aura été en poste pendant 19 ans. Il succédait au juge François Drouin, qui avait occupé le poste pendant 33 ans. Il était également président

de la Commission de la représentation électorale depuis le 1^{er} janvier 1983.

Comité sur le lobbying

Les membres de la commission des Finances publiques annoncent le 8 mai 1997 qu'ils ont convenu d'entreprendre un mandat d'initiative portant sur l'examen de l'activité du lobbying au Québec.

Rapport sur le financement des partis

Le 12 mai 1997, le Directeur général des élections divulgue les rapports financiers des partis politiques pour l'année 1996. (Pour les détails, voir la section sur les partis politiques.)

Examen des organismes gouvernementaux

Le 11 avril 1997, le premier ministre met sur pied un groupe de travail dont le mandat est d'examiner le rôle et les fonctions des quelque 200 organismes gouvernementaux en vue d'analyser les possibilités de regroupement ou d'intégration des organismes dont les missions sont liées. Le comité est dirigé par le député de Fabre et adjoint parlementaire du premier ministre, Joseph Facal. En sont membres : Jocelyne Caron (Terrebonne), Jean Campeau (Crémazie), Camille Laurin (Bourget), Michel Côté (La Peltre) et Benoît Laprise (Roberval). Le groupe doit remettre son rapport au plus tard le 30 septembre 1997.

Motion sur le droit à l'autodétermination

Le député de Châteauguay et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Marc Fournier, dépose le

21 mai 1997 une motion visant à souligner l'importance de reconnaître la volonté démocratique des Québécois à la suite du référendum du 30 octobre 1995. Voici le texte de la motion :

« Que l'Assemblée nationale exige de l'ensemble des hommes et femmes politiques du Québec qu'ils reconnaissent la volonté démocratique des Québécoises et des Québécois qui s'est exprimée lors du référendum du 30 octobre 1995 tenu en vertu de la Loi sur les consultations populaires, reconnaissant ainsi le droit fondamental des Québécoises et Québécois de décider de leur avenir en vertu de cette loi. » Cette motion est adoptée.

Les lois sur Internet

Les députés péquistes et libéraux membres de la commission parlementaire de la Culture, qui se sont donné en juin 1995 le mandat d'étudier les enjeux de l'inforoute pour le Québec, recommandent unanimement au gouvernement d'étudier la possibilité de rendre disponibles gratuitement sur le réseau Internet les lois, les règlements et les autres documents publics. Ils jugent inconcevable que des frais soient exigés pour consulter les lois et règlements du Québec sur Internet. Ils font remarquer que les lois canadiennes et américaines sont disponibles sur Internet sans frais de consultation et de reproduction. Le rapport, rendu public le 27 mai 1997, contient également 42 autres recommandations que les députés soumettent au gouvernement.

Rapport du Vérificateur général

Le 4 juin 1997, Guy Breton divulgue le tome I de son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1996-1997.

Remplacement du Protecteur du citoyen

À l'occasion d'une conférence de presse sur le bilan de session de son gouvernement, le premier ministre Lucien Bouchard avance qu'il est fermement décidé à nommer une femme au poste de Protecteur du citoyen, confirmant par le fait même que le mandat de M^e Daniel Jacoby, qui venait à échéance le 31 août 1997, ne sera pas renouvelé. Un vote devra avoir lieu à l'automne, puisque le gouvernement a besoin de l'assentiment des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale pour confirmer la nomination d'une « personne désignée ».

Nomination d'un D.G.E. intérimaire

Par décret adopté le 25 juin 1997, le gouvernement désigne M^e François Casgrain pour assumer l'intérim jusqu'à la reprise des travaux parlementaires, à l'automne, alors que l'Assemblée nationale sera appelée à désigner, pour sept ans, un nouveau D.G.E. M. Casgrain agissait comme substitut de Pierre-F. Côté et occupait la direction des affaires juridiques du D.G.E. Il est assermenté par le président de l'Assemblée le 16 juillet 1997.

L'Assemblée sur Internet

À l'avant-garde parmi les institutions parlementaires de la Francophonie, l'Assemblée nationale estime à juste titre que sa présence sur Internet contribue à l'intensification de l'utilisation du français dans le web et au rayonnement institutionnel d'un des plus anciens Parlements du monde.

Le 21 mai 1997, l'Assemblée lance officiellement la diffusion des projets de loi publics et d'intérêt privé sur son site Internet (<http://www.assnat.qc.ca>) et elle

présente la nouvelle page d'accueil de la deuxième génération de son site. On trouve désormais sur le site de l'Assemblée nationale Le Feuilleton et préavis du jour, tous les procès-verbaux depuis le 15 octobre 1996, les projets de loi publics et d'intérêt privé à l'étude, le Journal des débats de l'Assemblée, depuis le 16 avril 1996, et des commissions (depuis mars ou avril 1996, selon les commissions), les rapports et les documents de consultation des commissions et l'horaire de leurs travaux. On y trouve également la transcription des conférences de presse officielles qui se tiennent à l'Assemblée. Les statistiques sur la fréquentation du site de l'Assemblée nationale indiquent une moyenne de 7000 visiteurs par mois au cours du deuxième trimestre de 1997 (période de disponibilité du Journal des débats et des projets de loi), qui ont consulté plus de 100 000 fichiers par mois en moyenne.

Ajournement d'été

Le 19 juin 1997, après 46 séances, les travaux de la session printanière de l'Assemblée sont ajournés au 21 octobre 1997.

Première femme élue à la Tribune de la presse

Le 19 juin 1997, Katia Gagnon, journaliste au quotidien *La Presse*, devient la première femme élue présidente de la Tribune de la presse en 125 ans d'existence. Les parlementaires soulignent l'événement en adoptant une motion de félicitations présentée par le chef de l'opposition officielle.

Remaniement ministériel

Le 25 août 1997, le premier ministre Lucien Bouchard procède à un remanie-

ment de son cabinet. Les ministres qui changent de portefeuille sont les suivants :

- Serge Ménard, ex-ministre d'État à la Métropole, devient ministre de la Justice ;
- Paul Bégin, ex-ministre de la Justice, hérite du ministère de l'Environnement et de la Faune ;
- David Cliche passe de l'Environnement au Tourisme ;
- Robert Perreault, ex-ministre de la Sécurité publique, devient ministre d'État à la Métropole ;
- Pierre Bélanger, ex-ministre à la Réforme électorale, devient responsable de la Sécurité publique ;
- Rita Dionne-Marsolais, ex-ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, devient ministre déléguée au Revenu ;
- Roger Bertrand, ex-ministre délégué au Revenu, passe à l'Industrie et au Commerce ;
- Jean-Pierre Jolivet fait son entrée au cabinet comme ministre délégué à la Réforme électorale et leader parlementaire du gouvernement ;
- Jocelyne Caron est nommée whip en chef du gouvernement.

Composition de l'Assemblée nationale à l'ajournement du 19 juin 1997

Parti québécois	74
Parti libéral	44
Action démocratique du Québec	1
Indépendants	1 (Montmorency)
Vacants	4 (Bertrand, Bourassa, Iberville, Kamouraska-Témiscouata)

Chronique des députés

Bertrand, Roger

Le portrait officiel du 39^e président de l'Assemblée nationale (novembre 1994-février 1996), réalisé au coût de 10 000 \$ par l'artiste portneuvois Gatien Moisan, est dévoilé le 28 mai 1997.

Bourassa, Robert

Le 21 février 1997, lors d'une cérémonie privée tenue au consulat de France à Montréal, Andrée Bourassa reçoit des mains de l'ambassadeur de France au Canada, Alfred Siefert-Gaillardin, les insignes des grands officiers de la Légion d'honneur décernés à l'ex-premier ministre à titre posthume.

Charbonneau, Yvon

Élu député libéral dans Bourassa lors de l'élection du 12 septembre 1994, l'ex-président de la CEQ confirme, le 17 mars 1997, qu'il portera les couleurs du Parti libéral du Canada dans la circonscription d'Anjou-Rivière-des-Prairies lors des élections fédérales du 2 juin 1997. Il démissionne de son siège le 2 mai 1997. Il est élu.

Dionne, France

Élue députée libérale dans Kamouraska-Témiscouata lors de l'élection du 2 décembre

1985 et réélue depuis sans interruption, la députée confirme le 25 février 1997 son intention de se porter candidate aux élections fédérales. Elle démissionne de son siège le 2 mai 1997 pour porter les couleurs du Parti libéral du Canada dans le comté de Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques aux élections du 2 juin 1997. Elle est défaite.

Dumont, Mario

Celui qu'on qualifiait volontiers de « Super Mario » peut désormais être appelé « Cyber Mario » puisque, depuis le 6 février 1997, le député de Rivière-du-Loup est le premier chef politique du Québec à avoir sa chronique sur Internet. Elle se trouve sur le site de Planète-Québec, l'un des plus fréquentés du Québec. Son adresse : <http://planete.qc.ca/chroniq/dumont>. Par ailleurs, le 17 mai, à Lac-Etchemin, à la veille de son 27^e anniversaire (le 19 mai), le plus jeune élu de l'Assemblée nationale épouse Marie-Claude Barette et fait baptiser son premier enfant, Angela. Le 4 août, la famille s'installe à la ferme ancestrale des Dumont, dans le « petit rang 2 » de Cacouna, près de Rivière-du-Loup. C'est la 6^e génération de Dumont à occuper la ferme laitière.

Johnson, Daniel

Une enquête de 17 mois a conduit à l'arrestation de deux étudiants de 16 et 18 ans, présumés incendiaires du bureau du chef de l'opposition, Daniel Johnson, à Vaudreuil. Tous deux sont accusés d'avoir lancé le cocktail Molotov qui a lourdement endommagé le local loué par l'organisation du chef du camp du Non, le soir du référendum du 30 octobre 1995.

Leblanc, Diane

Élue députée libérale de Beauce-Sud, lors de l'élection partielle du 28 avril 1997, elle succède au député libéral Paul-Eugène Quirion, décédé le 24 décembre 1996.

Léger, Nicole

Candidate péquiste dans Pointe-aux-Trembles, Mme Léger remporte l'élection partielle tenue le 9 décembre 1996. Elle devient ainsi la 17^e femme à siéger au caucus ministériel.

Le Hir, Richard

Le 19 février 1997, on apprend que le dernier rapport d'enquête de la Sûreté du Québec remis au bureau du Procureur général du Québec, à la mi-décembre 1996, confirme hors de tout doute l'innocence de l'ex-ministre de la Restructuration, Richard Le Hir, dans l'affaire des contrats accordés par le Secrétariat à la Restructuration, en prévision du référendum de 1995. Le premier ministre Lucien Bouchard avait d'ailleurs à deux reprises absout le député d'Iberville. Une première fois le 26 mars 1996 et à une seconde occasion, en Chambre, le 2 décembre 1996.

Paillé, Daniel

Quelque peu amer, le député péquiste de Prévost annonce son retrait de la vie politique le 19 novembre 1996. Élu le 12 septembre 1994 et nommé au cabinet, il a détenu le portefeuille de l'Industrie et du Commerce jusqu'à la formation du gouvernement Bouchard, en janvier 1996.

Papineau, Lucie

Élue députée péquiste de Prévost, lors de l'élection partielle du 28 avril 1997, elle succède au péquiste Daniel Paillé (voir ci-dessus).

Perron, Denis

Le député de Duplessis est emporté par une crise cardiaque, à l'âge de 58 ans, le 23 avril 1997. M. Perron souffrait depuis plusieurs années de graves problèmes cardiaques. Il avait célébré avec ses six collègues de la cuvée de 1976, en novembre 1996, ses 20 ans de vie parlementaire.

Quirion, Paul-Eugène

Un cancer du pancréas emporte le député libéral de Beauce-Sud, le 24 décembre 1996. Âgé de 57 ans, M. Quirion siégeait à Québec depuis le 12 septembre 1994.

Simard, Monique

Acquittée d'une accusation de manœuvre électorale frauduleuse, la députée de La Prairie peut réintégrer le caucus parlementaire péquiste le 26 septembre 1996, le tribunal lui accordant « le bénéfice du doute ». En avril 1996, à la suite d'une plainte de la commission juridique du PLQ, le Directeur général des élections émettait contre M^{me} Simard un constat d'infraction, alléguant qu'elle avait fait une fausse déclaration, le 6 septembre 1995, en appo-

sant sa signature sur une fiche qui contenait un renseignement qu'elle savait être faux ou inexact. En décidant de ne pas porter ce jugement en appel, après en avoir un temps examiné la possibilité, le Directeur général des élections semble mettre un terme à la saga judiciaire qui accable M^{me} Simard. Mais le 2 octobre, le PLQ, par la voix du député d'Argenteuil, Régent Beaudet, porte plainte et accuse la députée et son conjoint d'avoir voté illégalement à Outremont aux élections municipales de novembre 1995. La cause, qui devait être entendue en cour du Québec le 14 mars 1997, a été plusieurs fois remise depuis. Défaite par 146 voix dans le comté de Bertrand à l'élection de 1994, Monique Simard avait contesté cette élection, qui fut annulée par un tribunal, avant d'aller se faire élire dans La Prairie.

Thérien, Robert

Le 18 mars 1997, le président dépose copie du jugement de la Cour d'appel dans la cause Robert Thérien contre Marcelle

Pellerin et autres. La Cour d'appel, dans un jugement rendu le 3 mars 1997, annule l'élection tenue dans la circonscription électorale de Bertrand le 12 septembre 1994 et par laquelle Robert Thérien a été proclamé élu. En conséquence, le siège du député de la circonscription électorale de Bertrand est vacant depuis le 3 mars 1997. Est déposée également copie du jugement de la Cour d'appel, daté du 7 mars 1997, qui rejette une requête pour l'émission d'une ordonnance de sursis présentée par Robert Thérien. Est également déposée copie de l'ordonnance de la Cour suprême du Canada rendue le 14 mars 1997 par laquelle le juge Cory refuse le sursis d'exécution demandé par Robert Thérien du jugement final de la Cour d'appel annulant l'élection tenue dans la circonscription électorale de Bertrand, le 12 septembre 1994. La Cour suprême confirme l'annulation de l'élection dans le comté de Bertrand et déclare le siège vacant.

Chronique des partis politiques

1. Mouvement au sein des formations

Le Parti québécois

Thibault, Hubert

Jusque-là secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes, il devient, le 7 août 1996, chef de cabinet du premier ministre.

Charland, Gilbert

Jusque-là chef de cabinet du premier ministre, il devient, le 7 août 1996, secrétaire général adjoint aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Conseil national

Les 7 et 8 septembre 1996, à Trois-Rivières; à Laval, les 25 et 26 janvier 1997 et à Québec les 19 et 20 avril.

20 ans de vie parlementaire

Une fête, réunissant quelque 400 personnes, au Salon rouge de l'Assemblée nationale, souligne les 20 ans de vie parlementaire de six députés du Parti québécois élus le 15 novembre 1976 : Guy Chevette, Jean Garon, Jacques Brassard, François Gendron, Jean-Pierre Jolivet et Denis Perron.

13^e congrès national

Les 22, 23 et 24 novembre 1996, au nouveau Centre des congrès de Québec. Soumis à un vote de confiance, lors de ce congrès, le premier ministre recueille 76,7 % des votes. En 1991, Jacques Parizeau avait obtenu 92 %.

Rassemblement national des jeunes

À Val-d'Or, les 29 et 30 mars 1997.

Jacques Parizeau

La publication, le 7 mai 1997, dans le quotidien *Le Soleil*, d'extraits d'un livre à paraître de l'ex-premier ministre cause une véritable commotion au gouvernement et au sein du camp souverainiste au début de la campagne électorale fédérale. Intitulé « Pour un Québec souverain », le livre est finalement lancé à Montréal le 12 mai.

Démissions dans Montréal-Centre

Le 21 juin 1997, démission en bloc des huit membres de l'exécutif régional de Montréal-Centre, pour dénoncer le compromis endossé par le PQ dans le débat sur l'adoption de la loi sur les commissions scolaires linguistiques

Le Parti libéral du Québec

Consultation sur le programme

Le 9 juillet 1996, Daniel Johnson lance une grande consultation sur le contenu du programme politique du PLQ. Il dévoile un document de consultation de 70 pages, qui sera soumis jusqu'en septembre à une partie des 100 000 membres du PLQ.

Commission Jeunesse

14^e congrès de la commission Jeunesse à Saint-Jérôme, les 3 et 4 août 1996; réunion à Saint-Liguori, près de Joliette, les 16 et 17 novembre 1996, pour parachever sa position constitutionnelle en vue du congrès de mars 1997; 15^e congrès le 16 juin 1997. Le PLQ annonce que le prochain congrès des jeunes se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 août 1997, à La Pocatière, sur le thème « Pour un Québec d'avant-garde ».

Conseil général

À Trois-Rivières, les 28 et 29 septembre 1996. Le PLQ étudie l'ébauche du programme politique qui doit être rendu public à la fin de janvier 1997 en vue du congrès de mars 1997. Un conseil général spécial se tient à Québec le 7 décembre 1996 au cours duquel le parti rend public le rapport du comité sur l'évolution du fédéralisme, présidé par le constitutionnaliste Yves de Montigny. Intitulé « L'identité québécoise et le fédéralisme canadien – Reconnaissance et interdépendance », il propose le retour aux cinq conditions minimales de Meech : 1. l'enclassement de la société distincte dans la Constitution; 2. l'obtention d'un droit de veto; 3. l'encaissement du pouvoir de dépenser; 4. la nomination du tiers des juges de la Cour

suprême par le Québec; 5. l'inscription dans la constitution de l'entente Ottawa-Québec sur l'immigration. Le rapport prône également des notions d'interprovincialisme, d'interdépendance entre les provinces et de subsidiarité.

Document d'orientation

Le 21 janvier 1997, le PLQ publie un document d'orientation intitulé « Garantir l'avenir »; un projet de programme sera discuté lors du congrès de mars 1997.

Pierre Cléroux

Nommé le 28 janvier 1997 et entré en fonction à la mi-février au cabinet du chef de l'opposition officielle, Daniel Johnson, à titre de conseiller économique, dans le but de se porter éventuellement candidat à une élection partielle, M. Cléroux quitte ses fonctions à la fin de juin 1997 pour retourner à ses anciennes fonctions de directeur général de la section québécoise de la Fédération de l'entreprise indépendante.

27^e congrès des membres

Au Centre des congrès de Québec, les 7, 8 et 9 mars 1997, les députés du PLQ sont réunis pour se donner un nouveau programme politique. Soumis à un vote de confiance, le 8, le chef du PLQ recueille 80,3 % des votes.

Denis Thérien

Sentant qu'il n'a plus l'appui des dirigeants du parti, M. Thérien ne se représente pas à la vice-présidence du PLQ.

Béchar, Claude

Succède à Denis Thérien à la vice-présidence de l'exécutif du PLQ lors du congrès de mars.

Action démocratique du Québec**Deuxième congrès des jeunes**

Du 2 au 4 août 1996, la Commission des jeunes de l'ADQ se réunit en congrès à Rivière-du-Loup.

Projet de programme

Le 16 septembre 1996, flanqué de Jean Allaire, le chef de l'ADQ Mario Dumont rend public, sous le titre « Un virage essentiel pour le Québec en marche », le projet de programme qu'il soumettra aux délégués du congrès de son parti en octobre. On y propose notamment un moratoire de 10 ans sur les questions constitutionnelle et linguistique.

Frenette, Sylvain

Les jeunes adéquistes se donnent un nouveau président lors du congrès tenu à Saint-Jean-sur-Richelieu les 19 et 20 octobre 1996.

Congrès plénier

Les 19 et 20 octobre 1996, l'ADQ tient son congrès à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Vincent, Denis

Un collaborateur du chef de l'ADQ, le vice-président exécutif, annonce qu'il portera les couleurs du Parti conservateur dans Saint-Maurice – contre Jean Chrétien – lors des élections fédérales du 2 juin 1997.

Nouveau programme

Le 16 juin 1997, le chef de l'ADQ rend public le nouveau programme politique de sa formation intitulé « Un vent de changement ».

2. Le financement des partis

Le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, rend publics le 12 mai 1997 les rapports financiers des partis politiques autorisés ainsi que le montant total de la participation de l'État au financement politique québécois pour l'année 1996.

Les 16 partis politiques, leurs instances de même que les candidats indépendants autorisés ont eu des revenus globaux de 10 077 974 \$ et ont dépensé 9 335 308 \$. Les partis représentés à l'Assemblée nationale (PQ, PLQ et ADQ) se sont partagé 98,5 % des revenus et 98,3 % des dépenses.

Les contributions des électeurs ont totalisé 5 962 511 \$. En tout, 57 572 électeurs ont fourni des contributions supérieures à 200 \$; ces contributions comptent pour 52 % de l'argent recueilli. La contribution moyenne est de 92 \$, comparative-ment à 102 \$ en 1995.

L'exercice terminé le 31 décembre 1996 s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses pour neuf des seize formations politiques autorisées au 31 décembre 1996.

La contribution de l'État au financement politique québécois s'établit à 7 027 723 \$ en 1996 et comprend les montants suivants :

Allocation versée aux partis politiques autorisés :

Parti québécois	1 114 122 \$
Parti libéral du Québec	1 105 377 \$
Action démocratique du Québec	169 830 \$
Autres partis autorisés	62 085 \$
Total	2 451 414 \$

Remboursement effectué aux partis des frais de vérification (maximum 5500 \$) :
21 208 \$

Remboursement des dépenses électorales (élections générales du 12 septembre 1994 et partielles en 1996 : Jonquière, La Prairie, L'Assomption, Outremont et Pointe-aux-Trembles) :
225 101 \$

Crédits d'impôt pour contributions politiques accordés à 56 014 contribuables pour l'année d'imposition 1995 :
4 330 000 \$

Les contribuables sont donc, et de loin, la principale source de revenus des partis politiques, puisque 69,7 % des revenus des 16 partis autorisés en 1996 provenaient des coffres de l'État. Ce phénomène va croissant, année après année, ce que n'a pas manqué de souligner Pierre-F. Côté, ajoutant que « rien n'indique que cette proportion est en baisse pour l'année en cours ».

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est basée sur le nombre d'électeurs inscrits dans la liste électorale lors de la dernière élection. Un montant de 50 cents est accordé pour chaque électeur inscrit. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage de vote obtenu lors de l'élection du 12 septembre 1994. À titre d'exemple, 60,8 % des revenus totaux de l'ADQ en 1996 (169 830 \$ sur 279 193 \$) proviennent de subventions directes de l'État, contre 27,7 % pour le PLQ et 19,7 % pour le PQ. En fait, l'ADQ n'a recueilli que 92 242 \$ du public en 1996, contre 2 224 580 \$ pour le PLQ et 3 574 190 \$ pour le PQ.

3. Les partis autorisés

Les 17 partis politiques provinciaux autorisés au 9 juillet 1997 sont les suivants :

<i>Nom du parti</i>	<i>Nom du chef</i>
Action démocratique du Québec	Mario Dumont
Canada !	George Butcher
Parti Citron	Denis R. Patenaude
Parti communiste du Québec	André Cloutier
Parti de la démocratie socialiste	Paul Rose
Parti de la loi naturelle du Québec	Allen Faguy
Parti du peuple du Québec	Michelle L. Dery
Parti économique du Québec	Réal Charrette
Parti Égalité	Keith Henderson
Parti innovateur du Québec	Raymond Robitaille
Parti libéral du Québec	Daniel Johnson
Parti marxiste-léniniste du Québec	Claude Brunelle
Parti pour la république du Canada (Québec)	Benoît Chalifoux
Parti pour le respect des droits et libertés individuels au Québec	Robert Samson
Parti québécois	Lucien Bouchard
Option nationale	Jean Brière
Parti vert du Québec	Victor Martel

4. Le départ de Pierre-F. Côté

Pierre-F. Côté quitte ses fonctions de Directeur général des élections du Québec et de président de la Commission de la représentation électorale le 16 juillet 1997, jour de son 70^e anniversaire de naissance. La

publication des rapports financiers des partis politiques, l'entrée en vigueur de la nouvelle liste électorale permanente et des entrevues accordées aux médias auront permis à celui qui en a été responsable pendant 19 ans de livrer ses réflexions sur l'administration électorale au Québec.

À plus d'une occasion, depuis le référendum d'octobre 1995, M. Côté a fait l'objet de virulentes critiques. Il constate que ses relations avec certains éléments de la communauté anglophone, en particulier, sont devenues amères; on lui reproche sa décision de poursuivre les organisateurs de la « Marche de l'amour » du camp du Non et on l'accuse de laxisme quant au rejet massif de bulletins de vote dans trois circonscriptions, favorables au Non. Des députés libéraux et péquistes ont mis en doute sa crédibilité, en 1995, après qu'il eut suggéré que les enveloppes discrétionnaires des députés étaient une pratique s'apparentant à du favoritisme.

À l'aube de la retraite, il formule le vœu que l'Assemblée nationale mette sur pied un tribunal électoral, qui entendrait les causes reliées à la Loi électorale du Québec. Citant l'exemple de la contestation de l'élection dans le comté de Bertrand, une cause rendue à 34 étapes judiciaires, et songeant sans doute à ses décisions concernant les irrégularités commises lors du dernier référendum (deux ans après, des causes sont toujours pendantes devant les tribunaux), le DGE fait valoir qu'un tel tribunal éviterait des abus et des coûts énormes pour toutes les parties. Ce tribunal d'appel pourrait être formé de juges de la Cour du Québec, qui rendraient des décisions rapides et finales.

À propos de la Loi sur le financement des partis politiques, il avoue se poser de sérieuses questions sur les limites, qu'il croit atteintes, avec un niveau de 69,7 %, de la participation de l'État au financement des partis, à une époque, précise-t-il, où les finances publiques sont à bout de souffle.

Faisant le point sur la liste électorale permanente et informatisée, entrée en vigueur le 1^{er} juin 1997, il souligne que, si son implantation aura coûté 10 millions de dollars, elle permettra d'en économiser le double dès les prochaines élections générales.

À quelques jours de son départ, dressant pour un quotidien le bilan de ses 19 années comme DGE, il laisse entendre qu'il reste un effort à faire en matière d'assainissement des pratiques politiques municipales. Ces commentaires ont provoqué un tollé au sein du monde municipal.

Au chapitre de la représentation électorale, il favorise une formule mixte de représentation proportionnelle territoriale permettant à certaines régions de bénéficier d'une « prime » pour compenser leur faible poids démographique. Sous un tel régime, une partie des députés pourraient être élus à la proportionnelle des votes et l'autre, en vertu du système à majorité simple. Il souhaite également qu'on accorde enfin une voix distincte aux Inuits et aux autochtones.

Portant un jugement global sur le système électoral québécois, alors qu'il donnait sa dernière conférence de presse, le 9 juin 1997, M. Côté qualifia le système électoral québécois de « produit haut de gamme exportable ». ○

Serge Laplante

*Documentaliste pour Le Devoir
à l'Assemblée nationale.*

Les premiers ministres du Québec

Nom	Date du serment	Allégeance
CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier	15 juillet 1867	C
OUIMET, Gédéon	27 février 1873	C
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	22 septembre 1874	C
JOLY DE LOTBINIÈRE, Henri-Gustave	8 mars 1878	L
CHAPLEAU, Joseph-Adolphe	31 octobre 1879	C
MOUSSEAU, Joseph-Alfred	31 juillet 1882	C
ROSS, John Jones	23 janvier 1884	C
TAILLON, Louis-Olivier	25 janvier 1887	C
MERCIER, Honoré (père)	29 janvier 1887	L
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	21 décembre 1891	C
TAILLON, Louis-Olivier	16 décembre 1892	C
FLYNN, Edmund James	11 mai 1896	C
MARCHAND, Félix-Gabriel	24 mai 1897	L
PARENT, Simon-Napoléon	3 octobre 1900	L
GOUIN, Lomer	23 mars 1905	L
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	9 juillet 1920	L
GODBOUT, Joseph-Adélard	11 juin 1936	L
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	26 août 1936	UN
GODBOUT, Joseph-Adélard	8 novembre 1939	L
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	30 août 1944	UN
SAUVÉ, Joseph-Mignault-Paul	11 septembre 1959	UN
BARRETTE, Antonio	8 janvier 1960	UN
LESAGE, Jean	5 juillet 1960	L
JOHNSON, Daniel (père)	16 juin 1966	UN
BERTRAND, Jean-Jacques	2 octobre 1968	UN
BOURASSA, Robert	12 mai 1970	L
LÉVESQUE, René	25 novembre 1976	PQ
JOHNSON, Pierre Marc	3 octobre 1985	PQ
BOURASSA, Robert	12 décembre 1985	L
JOHNSON, Daniel (fils)	11 janvier 1994	L
PARIZEAU, Jacques	26 septembre 1994	PQ
BOUCHARD, Lucien	29 janvier 1996	PQ



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'heure de vérité du Bloc québécois



À l'automne 1996, le climat est plutôt morose au sein du Bloc québécois. Après la défaite du référendum d'octobre 1995, plus rien n'est sûr pour les souverainistes d'Ottawa. Les appuis à leur parti s'effritent.

C'est le chef, Michel Gauthier, celui qui a succédé à Lucien Bouchard, qui paiera pour les pots cassés. Il doit démissionner le 2 décembre 1996, ce qui lance le Bloc dans une course à la direction juste à la veille de la tenue probable d'élections fédérales.

Gilles Duceppe prend la direction du Bloc le 16 mars 1997 et est aussitôt plongé dans une campagne électorale difficile. Comme *campaigner*, il manque clairement d'expérience. La campagne du Bloc s'enlise mais sera sauvée de justesse par les déclarations de Jean Chrétien et l'effet Parizeau. Le Bloc sauvera sa mise aux élections du 2 juin – 44 sièges – mais la question même de sa pertinence reste grande ouverte.

Réunis à Pointe-au-Pic, en septembre 1996, les députés bloquistes ont le vague à l'âme. Moins de 12 mois après la mince défaite référendaire du 30 octobre 1995, ils savent qu'ils n'ont pas encore réussi à reprendre l'initiative. « On est ici alors qu'on ne devrait plus y être », concède le chef Michel Gauthier, élu en mars pour succéder à Lucien Bouchard, devenu depuis premier ministre du Québec.

Les sondages affichent un léger fléchissement des appuis, et les élus, qui n'étaient venus à Ottawa que pour un mandat, ne savent pas comment le contrer. L'inquiétude est manifeste chez plusieurs qui

pressentent la tenue des élections au cours de l'année qui vient.

Des groupes-témoins réunis pendant l'été par les stratèges bloquistes révèlent que le vote souverainiste n'est pas acquis au Bloc québécois, que l'effet repoussoir du chef libéral Jean Chrétien a diminué et qu'une grande partie de l'électorat est attirée par une troisième voie qui mènerait le Canada et le Québec vers un fédéralisme renouvelé. « Les conservateurs pourraient moissonner largement de ce côté », avertit le député de Témiscamingue, Pierre Brien.

Le Bloc est aussi perçu comme un parti divisé dont l'équipe est mal connue et, pire encore, il est vu comme une solution conjoncturelle associée à une élection et un

seul chef, Lucien Bouchard. « Voter Bloc ne va pas de soi en 1997 », poursuit M. Brien dans son compte rendu.

À cela s'ajoute le fait que le parti n'est pas prêt à faire face à cette deuxième phase postréférendaire imprévue. Il n'a pas de programme et sa mission de parti souverainiste à Ottawa demeure vague aux yeux des citoyens.

Les nuages s'accumulent mais plutôt que de les dissiper et résoudre sa crise existentielle, le caucus se dispute, au point de pousser Michel Gauthier vers la sortie. Le choix de son successeur, Gilles Duceppe, en mars 1997, n'arrangera rien.

Lorsque le premier ministre Jean Chrétien déclenche les élections générales, en avril, le Bloc est confronté aux mêmes menaces qu'en septembre et il en subira le contrecoup le soir du scrutin. Lui qui avait récolté 49 % des appuis et 54 sièges en 1993 n'a droit, le 2 juin, qu'à 37,4 % des votes et 44 sièges, alors que les libéraux obtiennent 36,1 % des voix et 26 sièges, et les conservateurs, 22,2 % et cinq sièges. Ce piètre résultat du Bloc sera le fruit de circonstances politiques nouvelles mais aussi de plusieurs mois marqués par la désorganisation, les luttes intestines autour de l'ancien chef et les maladresses du nouveau leader.

Tiraillements de l'état-major

Michel Gauthier et ses députés ont bien tenté de s'atteler à la tâche, à l'automne 1996, mais le chef, qui a hérité d'un parti vidé de ses moyens et de son personnel en février, devient le paratonnerre de la grogne.

Les tiraillements se multiplient et quelques élus confient à de nombreux journalistes les critiques dont fait l'objet M.

Gauthier. La coupe déborde quand un d'entre eux, Réal Ménard, affiche publiquement son mécontentement et qu'un futur candidat, Daniel Turp, évoque sans sourciller son intérêt pour la direction du parti.

Le 2 décembre 1996, Michel Gauthier en a assez et annonce sa démission. Il restera en poste pour assurer la transition mais un nouveau chef devra être élu au suffrage universel des membres d'ici le congrès d'orientation prévu pour la mi-mars.

Premier député élu du Bloc, Gilles Duceppe manifeste rapidement son intérêt. Il s'agit pour lui d'une sorte de revanche. Il aurait aimé succéder à Lucien Bouchard mais a dû céder la place à Michel Gauthier afin de préserver l'unité du parti, menacée par l'opposition de certains députés issus des rangs conservateurs.

La course à la direction de 1997 s'annonce toutefois plus corsée avec la présence, parmi les six candidats, des anciens ministres péquistes Yves Duhaime et Rodrigue Biron. Contrairement à Gilles Duceppe qu'on associe étroitement à Lucien Bouchard, Yves Duhaime est considéré comme un souverainiste plus orthodoxe et plus près des thèses de l'ancien chef péquiste Jacques Parizeau.

La rivalité entre MM. Duhaime et Duceppe transparait dès les premiers jours et s'accroît au fil de la course, Yves Duhaime mettant ouvertement en doute les capacités de leader de Gilles Duceppe et l'indépendance de ce dernier face à M. Bouchard. La bataille ne se fait pas qu'entre deux hommes. On sent en filigrane l'affrontement entre deux courants de pensée au sein du mouvement souverainiste et la volonté des orthodoxes de créer

un contre-poids face à Québec.

Les lacunes du nouveau chef

Le 16 mars, Gilles Duceppe prend comme prévu la direction du parti à l'issue d'une soirée électorale sans élégance, marquée par le refus de se rallier de son principal adversaire, Yves Duhaime. Il faudra trois jours à ce dernier pour finalement accepter sa défaite et annoncer sa candidature dans Saint-Maurice.

Les lacunes du nouveau chef ressortent dès le lendemain du congrès. Gilles Duceppe n'a de toute évidence aucune expérience de la vie partisane. Il n'a pas établi, avant la fin de la course, de ponts avec ses adversaires ou entre les factions souverainistes qui se sont affrontées par candidats interposés. Il n'a rien prévu non plus pour son prédécesseur, Michel Gauthier, qui souhaitait redevenir leader parlementaire. Malgré les critiques, il lui préfère la députée Suzanne Tremblay.

Aux erreurs s'ajoute le constat selon lequel Gilles Duceppe manque de panache et de charisme. Le courant ne passe pas entre lui et les électeurs. Les députés qui espéraient voir les appuis au Bloc remonter avec l'arrivée d'un nouveau chef reçoivent une douche froide. Le déclin se poursuit.

La campagne électorale qui s'annonce rend la députation nerveuse. La publicité et le programme sont prêts, mais le chef et son équipe le sont-ils? Dès les premiers jours de course, on se rend compte que non. Le jour du déclenchement des élections, le 27 avril, Gilles Duceppe n'a rien à dire sur ses objectifs ni réplique à offrir au premier ministre Jean Chrétien, lui-même incapable d'expliquer les raisons

d'élections hâtives. Il insiste aussi pour dire que la souveraineté sera décidée lors d'un référendum et non pas durant ces élections et que, par conséquent, les fédéralistes aussi devraient appuyer le Bloc.

Lors de son assemblée de mise en candidature, le jour suivant, il est éclipsé par Lucien Bouchard. Pendant ce temps, un premier sondage CROP révèle que les conservateurs ont connu une remontée importante au détriment du Bloc. Les signaux transmis en septembre semblent se confirmer.

Les tuiles se multiplient dès le lendemain. Après avoir visité une faculté de médecine vétérinaire quasi déserte, il se rend dans une fromagerie où il doit porter un bonnet hygiénique, ce qui ne lui sied pas du tout. Bien qu'anodin, l'incident s'imposera comme l'illustration des lacunes de sa campagne et servira de matière première aux caricaturistes. Comme si cela ne suffisait pas, l'autobus des médias se perd en se rendant à un événement.

Après seulement une semaine de course, c'est le grand ménage. Le personnel des communications est remplacé. Le vieil ami de Gilles Duceppe et directeur général du Parti québécois, Yves « Bob » Dufour, prend la direction des opérations, accentuant l'impression selon laquelle le Bloc, dirigé par Gilles Duceppe, est sous la coupe du PQ et de son chef Lucien Bouchard.

Désaffection des troupes

Frustrés par les compressions imposées dans le secteur public, les syndicats refusent de donner leur appui officiel au Bloc. Le président de la FTQ, Clément Godbout, s'interroge même sur la pertinence de ce

parti, faisant ainsi écho aux préoccupations de bien des électeurs.

Dans les semaines qui suivent, Gilles Duceppe ajoute à la confusion en faisant des déclarations contraires à l'orthodoxie souverainiste. Il soutient que les fédéralistes pourront tenir, dans un Québec indépendant, un référendum pour revenir dans le Canada, que le gouvernement québécois négociera avec les Cris l'étendue de leurs droits et, en cas de désaccord, soumettra le litige à un tribunal international.

Ces incidents seraient demeurés anecdotiques si le Bloc avait pu imposer ses thèmes de campagne. Il tente de ramener la souveraineté au cœur du débat mais le contexte n'est plus celui de 1993 où les élections représentent l'aboutissement de trois ans d'effervescence causée par l'échec de l'Accord du lac Meech, la commission Bélanger-Campeau et le Non au référendum sur l'Accord de Charlottetown. Le scrutin de 1997 survient au milieu de la désaffection des troupes souverainistes, échaudées par des décisions gouvernementales difficiles et refroidies par une défaite référendaire.

De plus, contrairement à 1993, les étapes à venir ne sont plus aussi claires. À l'époque, Jacques Parizeau promettait la victoire électorale pour 1994 et un référendum pour l'année suivante. Cette fois, le flou est de rigueur. Lucien Bouchard dit vouloir terminer son mandat et tenir un référendum au cours du mandat suivant. Mais quand ? Nul ne le sait. Les bloquistes insistent pour qu'il ait lieu avant l'an 2000 mais tout le monde sait que leur chef ne pourra pas jamais imposer son échéancier à M. Bouchard.

L'effet Parizeau

Ironie du sort, c'est l'entrée en scène de Jacques Parizeau, quelques jours avant le débat des chefs, qui permet de remettre la question de la souveraineté sur le tapis. Ce dernier doit amorcer une tournée de promotion d'un recueil de ses principaux discours. L'idée agace visiblement le tandem Bouchard-Duceppe mais on s'y fait. Tout chavire quand la publication d'un extrait du livre laisse croire que M. Parizeau aurait déclaré la souveraineté peu après une victoire du Oui, sans nécessairement attendre la fin des négociations du partenariat vanté par Lucien Bouchard.

Les souverainistes sont mis sur la défensive. Sans attendre, les chefs péquiste et bloquiste s'en prennent sans ménagement à l'ancien premier ministre. Le tollé que leur réaction soulève et le démenti que publie Jacques Parizeau les force à faire, en 24 heures, un demi-tour complet.

Ils réalisent, de toute évidence, que l'ancien premier ministre pourrait être utile pour convaincre les indépendantistes de ne pas boudier les urnes le 2 juin, comme l'annoncent les sondages. « La cause avant tout. » Tel est le message que martèlera M. Parizeau lors du lancement de son livre et de ses allocutions ultérieures. Signe des difficultés du Bloc, on fera même appel à lui au cours des dernières semaines de campagne.

Le message de Jean Charest

Comme le prédisaient les groupes-témoins entendus l'été précédent, le chef conservateur Jean Charest profite de la baisse de ferveur souverainiste et s'offre comme le champion de la réconciliation nationale. Il

propose aux provinces de conclure avec le fédéral un pacte canadien en matière de santé, d'éducation et de commerce inter-provincial. Il est persuadé de pouvoir ainsi établir un nouveau climat de coopération entre les deux ordres de gouvernement et ouvrir la voie à des discussions constitutionnelles et à l'enchâssement de la reconnaissance de la société distincte. Il ne précise toutefois pas quand.

Les débats des chefs ne permettent pas à Gilles Duceppe de s'imposer. Il demande même aux électeurs de passer outre sa personne pour le bien de la cause. Le chef conservateur marque davantage de points et les sondages subséquents font état d'une remontée du PC. Libéraux et bloquistes le prennent aussitôt pour cible. Les premiers craignent que le PC ne leur coûte leur majorité, les seconds, qu'il fasse reculer la cause souverainiste de façon irrémédiable.

Mais le Bloc n'a pas de prise réelle sur ses adversaires. Il a beau ressasser le passé, rien n'y fait. Il lui manque ce sursaut d'indignation capable d'amener les Québécois à se tourner vers les forces nationalistes.

Ce sont finalement les réformistes et surtout les libéraux qui le leur fourniront. Et juste à temps. Dix jours avant la fin de la campagne, le Reform Party diffuse une publicité invitant les Canadiens à se donner une voix à eux et pas seulement aux politiciens du Québec. Le dimanche suivant, le premier ministre Jean Chrétien déclare sur les ondes de RDI qu'il ne reconnaîtrait pas une victoire souverainiste à la majorité simple, peu importe la clarté de la question.

Cette déclaration a l'effet d'un coup de fouet sur la campagne bloquiste. Les

leaders souverainistes s'en emparent et clament sur tous les toits qu'on cherche à nier aux Québécois le droit démocratique de décider de leur avenir. À une semaine du vote, Gilles Duceppe note que le choix est enfin clair entre « des fédéralistes qui nient le processus démocratique et les souverainistes qui l'affirment haut et fort ». Le ton de la dernière semaine de campagne est donné. Plusieurs nationalistes que les conservateurs avaient réussi à attirer sont choqués par les propos du premier ministre et refluent vers le Bloc. La formation de Gilles Duceppe n'a pas réussi à véritablement miner le discours conservateur ni à convaincre les électeurs de sa pertinence, mais il a retrouvé son arme la plus puissante, l'effet repoussoir du chef libéral. Sa mise est sauve.

L'heure de vérité

Le nouveau mandat qui s'amorce sera crucial pour le Bloc. Privé d'échéancier clair et du poste d'opposition officielle, il devra démontrer la pertinence de sa mission originale : la défense exclusive des intérêts du Québec et la promotion de la souveraineté.

Cette position est inconfortable mais soutenable pour les députés tant et aussi longtemps que l'horizon référendaire est proche. L'absence de référendum avant un prochain scrutin fédéral ou une nouvelle défaite référendaire signifiaient la fin plus ou moins proche du Bloc. Les partis de protestation n'ont jamais duré bien longtemps à Ottawa. ○

Manon Cornellier

*Correspondante parlementaire
du Devoir à Ottawa.*

GILLES DUCEPPELe préfet de discipline
devenu chef**Manon Cornellier**

Rien dans le passé de Gilles Duceppe ne laissait présager qu'il deviendrait un jour chef d'un parti politique fédéral ou même souverainiste. Fils du défunt comédien Jean Duceppe, le chef bloquiste a suivi un itinéraire politique bien particulier. Après avoir fréquenté le collège Mont-Saint-Louis, il étudie les sciences politiques à l'Université de Montréal, sans toutefois compléter son diplôme, tout en étant actif dans le mouvement étudiant. Il agira pendant un an comme vice-président de l'Union générale des étudiants du Québec aux côtés de Louise Harel et Claude Charron.

En 1977, il joint un des nombreux mouvements d'extrême gauche qui bourgeonnent au Québec, le Parti communiste ouvrier. La même année, il devient représentant des salariés de l'hôpital Royal Victoria où il travaille. Son flirt avec le maoïsme dure jusqu'en 1982 et le mène à s'abstenir lors du référendum de 1980, un geste qui lui tire les larmes, avouera-t-il plus tard. Il joint ensuite la Fédération du commerce de la CSN, où il agira comme organisateur et conseiller syndical.

Marié, père de deux enfants, il fait le saut en politique active en 1990, s'offrant lui-même pour être le premier candidat du Bloc québécois. Le Bloc ne forme pas encore un parti officiel mais cherche un moyen de légitimer son existence de groupe parlementaire voué à la défense des

intérêts du Québec. Une élection partielle dans Laurier-Sainte-Marie, à la suite du décès de Jean-Claude Malépart, lui offre une occasion inespérée.

Né à Montréal en 1947, Duceppe a tout pour lui. Il est jeune, n'est pas associé à une faction particulière du Parti québécois et a un nom connu. Le 13 août, il l'emporte avec près de 67 % des voix. Travailleur acharné et discipliné, il devient rapidement l'homme de confiance de Lucien Bouchard qui l'enverra sur tous les fronts : suppléance à la commission Bélanger-Campeau, représentation du Bloc au sein du Mouvement Souveraineté-Québec, organisation locale, campagne de financement, etc.

D'une loyauté inébranlable, il forme avec Jean Lapierre et son chef un triumvirat qui se préoccupe peu des députés conservateurs qui ont formé le Bloc avec eux. Gilles Duceppe n'est pas du genre à ménager les susceptibilités de chacun. Il aime que les choses soient faites prestement et peut avoir une attitude autoritaire. Conscient de ses qualités de préfet de discipline, Lucien Bouchard le nomme whip au lendemain des élections de 1993.

Quand M. Bouchard quitte pour Québec, Duceppe doit faire son deuil du leadership du parti car les vieilles rancœurs ressurgissent. Certains anciens conservateurs menacent de rompre les rangs s'il est choisi. Michel Gauthier prendra donc le relais de Lucien Bouchard et nommera Gilles Duceppe leader parlementaire.

Le climat entre les deux hommes se détériore car Gilles Duceppe ne fera jamais rien pour faire cesser la grogne contre Michel Gauthier. Il finira par lui succéder

le 16 mars 1997. Homme d'action plutôt que d'idées, il n'a aucun texte ou discours marquants à son crédit. Sa réflexion sur la

souveraineté demeure plus ou moins connue, ce qui a été ressenti durant la dernière campagne électorale fédérale. ●



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Résultats des élections fédérales du 2 juin 1997



DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Électeurs inscrits

19 160 896

Bulletins acceptés

12 670 691

Taux de participation canadien

67 %

Parti libéral

155 sièges (38,4 %)

Parti réformiste (Reform Party)

60 sièges (10,7 %)

Bloc québécois

44 sièges (11 %)

Nouveau Parti démocratique

21 sièges (11 %)

Parti progressiste-conservateur

20 sièges (18,9 %)

Indépendants

1 siège

AU QUÉBEC

Bloc québécois

44 sièges

Parti libéral

26 sièges

Parti progressiste-conservateur

5 sièges

Taux de participation au Québec

71 %

Résultats par région

(Un x précède le nom du député sortant ; la majorité qu'il avait obtenue le 25 octobre 1993 apparaît entre parenthèses à côté du nom de la circonscription.)

ESTRIE (7 circonscriptions)**Brome-Missisquoi****(BQ 1796)**

x Denis Paradis Lib	19 260
Claude Boulard PC	12 783
Noël Lacasse BQ	12 573
Nicole Guillemet NPD	845

Compton-Stanstead**(BQ 3612)**

David Price PC	18 025
x Maurice Bernier BQ	13 268
Gaétan Grenier Lib	8127
Christine Moore NPD	582
Lisette Proulx LN	435

Drummond**(BQ 13 999)**

x Pauline Picard BQ	18 578
Lyne Boisvert PC	14 782
Christian Méthot Lib	10 163
Alexandra Philoctète NPD	441

Frontenac-Mégantic**(BQ 11 963)**

x Jean-Guy Chrétien BQ	14 433
Manon Lecours Lib	13 965
Carole Dodier PC	9885
Serge Trépanier LN	368
Sara Mayo NPD	249

Richmond-Arthabaska**(BQ 12 231)**

André Bachand PC	21 687
x Gaston Leroux BQ	19 264
Aldéi Beaudoin Lib	10 612
Martin Bergeron NPD	641

Shefford**(BQ 12 971)**

Diane St-Jacques PC	17 890
x Jean Leroux BQ	17 376
Chantal Gareau Lib	12 622
Karen Hurley NPD	531

Sherbrooke**(PC 8210)**

x Jean Charest PC	32 127
Jacques Blanchette BQ	16 247
Martin Bureau Lib	4709
Tom Vouloumanos NPD	616
Christian Simard LN	480

MAURICIE (4 circonscriptions)**Berthier-Montcalm****(BQ 19 789)**

x Michel Bellehumeur BQ	32 685
Lise Perreault Lib	15 025
Réal Naud PC	13 293
Jean-Pierre De Billy NPD	1133

Champlain**(BQ 10 567)**

x Réjean Lefebvre BQ	20 695
Pierre Lesieu Lib	12 910
Yves St-Amant PC	12 788
Petra Genest NPD	630

Saint-Maurice**(Lib 6304)**

x Jean Chrétien Lib	22 215
Yves Duhaime BQ	20 656
Denis Vincent PC	3643
Éric Hébert NPD	502

Trois-Rivières**(BQ 13 977)**

x Yves Rocheleau BQ	21 265
Jean-Guy Doucet Lib	15 599
Michel Charland PC	12 061
Dorothy Hénaut NPD	527
Roger Périgny LN	502

**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE/
CÔTE-NORD (6 circonscriptions)**

**Bonaventure-Gaspé-
Îles-de-la-Madeleine-Pabok (Lib 2270)**

x Yvan Bernier BQ	15 982
x Patrick Gagnon Lib	15 808
Yves Quinton PC	6302
Dennis Drainville NPD	651

Charlevoix (BQ 16 457)

x Gérard Asselin BQ	19 814
Ghislain Maltais Lib	9883
Nicole Massicotte PC	6430
François Dumoutier NPD	457

**Kamouraska-Rivière-du-Loup-
Témiscouata-Les-Basques**

(BQ 10 459)

x Paul Crête BQ	16 575
France Dionne Lib	14 175
André Plourde PC	11 661
Armand Pouliot LN	483
Élaine Côté NPD	429

Manicouagan (BQ 8847)

Ghislain Fournier BQ	12 208
André Maltais Lib	10 675
Michel Allard PC	2009
Pierre Ducasse NPD	1041

Matapédia-Matane (BQ 7921)

x René Canuel BQ	15 691
Robert Boulay Lib	10 558
Darryl Gray PC	7 981
Anny-Jos Paquin NPD	432
Miville Couture LN	380

Rimouski-Mitis (BQ 13 541)

x Suzanne Tremblay BQ	17 282
Réal Marmen Lib	11 112
Jean Roy PC	7901
Elizabeth Clark NPD	479

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
(4 circonscriptions)**

Chicoutimi (BQ 18 385)

André Harvey PC	18 649
x Gilbert Fillion BQ	18 284
Éric Delisle Lib	4956
Anne-Marie Buck NPD	859

Jonquière (BQ 18 484)

Jocelyne Bujold-Girard BQ	16 416
Daniel Giguère PC	11 824
Martial Guay Lib	4870
Carmel Bélanger NPD	351
Normand Dufour LN	350

Lac-Saint-Jean (BQ 14 931)

x Stéphan Tremblay BQ	21 406
Clément Lajoie Lib	7123
Sabin Simard PC	4836
Jean-François Morval NPD	401

Roberval (BQ 13 246)

x Michel Gauthier BQ	16 207
Jean-Pierre Boivin Lib	8483
France Tanguay PC	6305
Alain Giguère NPD	419

QUÉBEC RÉGION (6 circonscriptions)

Beauce (Ind 2142)

Claude Drouin Lib	21 955
Lucie Dion BQ	12 013
Lise Bernier PC	9351
Lili Weemen Ind	838
Joel Pinon NPD	737

Beauport-Montmorency-Orléans

(BQ 18 984)

x Michel Guimond BQ	22 307
Simone Gosselin Lib	13 991
Michel Cliche PC	12 823

Yves Baribeau Ref	1273	Louis-Hébert	(BQ 18 206)
Jessica Greenberg NPD	891	Hélène Alarie BQ	23 653
Jean Bédard M-L	443	Hélène C. Scherrer Lib	19 955

Bellechasse-Etchemins-

Montmagny-L'Islet	(BQ 1150)	Christian Lessard PC	12 872
Gilbert Normand Lib	14 025	Karl Adomeit NPD	1155
x François Langlois BQ	13 945	Gilles St-Laurent Ref	1025

Québec **(BQ 13 833)**

Denis Roy PC	12 735	x Christiane Gagnon BQ	24 838
Gaétan Pouliot Ref	665	Claudette Tessier-Couture Lib	18 121
Branda Michaud NPD	587	Marc Jalbert PC	10 324
		Jean-Marie Fiset NPD	2547

Lévis **(BQ 26 203)**

x Antoine Dubé BQ	27 794
Jocelyne Gosselin Lib	17 214
Thérèse Boucher PC	14 589
France Michaud NPD	1877

Lotbinière **(BQ 12 068)**

Odina Desrochers BQ	13 069
Pierre Savoie Lib	10 062
Gaston Beaudet PC	9691
x Jean Landry Ind	1988
Dominique Vaillancourt NPD	445

Portneuf **(BQ 13 683)**

x Pierre DeSavoye BQ	18 615	Joliette	(BQ 30 953)
Raynald Samson Lib	12 577	x René Laurin BQ	22 561
Raymond McBain PC	10 487	Annie Perrault PC	17 389
Majella Desmeules NPD	1109	Denise Cloutier-Bergeron Lib	7530
		Gilles Roy LN	594
		Jacques Trudeau NPD	502

QUÉBEC VILLE (4 circonscriptions)**Charlesbourg** **(BQ 23 385)**

Richard Marceau BQ	21 541	Laurentides	(BQ 23 171)
Jacques Portelance Lib	17 603	x Monique Guay BQ	28 632
Dany Renauld PC	13 841	Paul-André Forget Lib	19 013
François Ruel Ref	1140	Jacques Vien PC	13 992
Jocelyn Tremblay NPD	962	David Rovins NPD	838

Repentigny **(BQ 42 928)**

Michel Audy LN	704	x Benoît Sauvageau BQ	33 285
Claude Moreau ML	282	Robert Tranchemontagne Lib	12 514
		Michel Carignan PC	12 424
		Normand Caplette NPD	923

Saint-Eustache-Sainte-Thérèse

(Nouvelle circonscription)

Gilles Perron BQ	25 610
Yolaine Savignac Lib	16 100
Jean Blanchard PC	12 555
Valerie Kinslow NPD	1165

Terrebonne-Blainville (BQ 29 484)

x Paul Mercier BQ	26 739
Marcel Therrien Lib	13 526
Dominic Dupuis PC	11 167
Colette Bouchard NPD	1030

OUTAOUAIS (4 circonscriptions)

Argenteuil-Papineau (BQ 9126)

x Maurice Dumas BQ	21 202
Stéphane Hébert Lib	17 648
André Robert PC	11 171
Didier Charles NPD	837
Marie-Thérèse Nault LN	509
Laurent Filion PHC	505

Gatineau (Lib 14 271)

x Mark Assad Lib	25 332
Richard Côté PC	15 746
Christian Picard BQ	11 365
Michelle Bonner NPD	982
Jean-Claude Pommet LN	443
Claude Grant PHC	440
Françoise Roy ML	150

Hull-Aylmer (Lib 13 695)

x Marcel Massé Lib	24 001
Ginette Tétreault BQ	9 161
Stéphane Rondeau PC	7 881
Peter Piening NPD	1279
Camille Fortin Ref	896
Gail Walker PV	554
Ron Gray PHC	259
Robert Mayer LN	252
Pierre Soublière ML	201

Pontiac-Gatineau-Labelle (Lib 2826)

x Robert Bertrand Lib	22 848
Robert Coulombe BQ	15 929
Pierre Miller PC	9201
Brenda Lee NPD	1119
Marc Lacroix LN	485
Thomas Sabourin PHC	275

NORD-OUEST (2 circonscriptions)

Abitibi (BQ 4525)

Guy St-Julien Lib	16 483
Jeannot Couture BQ	14 075
Armand Caouette PC	6447
Claudette Paquin NPD	857

Témiscamingue (BQ 13 292)

x Pierre Brien BQ	18 523
Nora Bélanger-Teed Lib	12 616
Denis Pilon PC	7854
Anik-MaudeMorin NPD	699

LAVAL (3 circonscriptions)

Laval-Centre (BQ 12 431)

x Madeleine Dalphond-Guiral BQ	22 670
SylvieMatteau Lib	20 032
Alain Dubois PC	12 993
Jean-Yves Dion NPD	1456

Laval-Est (BQ 15 221)

x Maud Debien BQ	23 235
Nathalie Paradis Lib	19 251
Vincent Della Noce PC	16 959
Peter Graefe NPD	765

Laval-Ouest (Lib 1989)

Raymonde Folco Lib	28 802
Sylvain Gauthier BQ	18 389
Yves Désormeaux PC	11 414
Karina Zeidler NPD	1180

MONTREAL-EST (9 circonscriptions)
Ahuntsic
(BQ 1658)

x Eleni Bakopanos Lib	28 926
Pauline Charest BQ	18 622
Nicole Roy-Arcelin PC	9505
Stephen Moran NPD	1044
Carmel Bernard LN	584

Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ 532)

Yvon Charbonneau Lib	24 176
x Roger Pomerleau BQ	16 542
Jean Corbeil PC	9344
Elizabeth Lemay-Amabili NPD	751
Yves LeSeigle ML	238

Bourassa
(BQ 53)

Denis Coderre Lib	24 140
x Osvaldo Nuñez BQ	15 221
Eric Wildhaber PC	5997
Dominique Baillard NPD	1023

Hochelaga-Maisonneuve (BQ 15 495)

x Réal Ménard BQ	21 592
Denise Malo Lib	16 348
Charles Boudreault PC	7514
Milan Mirich NPD	906
Richard Lauzon LN	574
Christine Dandenault ML	444

Laurier-Sainte-Marie (BQ 15 120)

x Gilles Duceppe BQ	26 408
Yanick Deschênes PC	5768
François Degardin NPD	2160
F. Rhino Gourd Ind	1255
Dylan Perceval-Maxwell PV	1160
David Ly Lib	1117
Serge Lachapelle ML	336
Mathieu Ravignat Ind	123

Mercier
(BQ 22 866)

x Francine Lalonde BQ	24 334
René Bourgeault Lib	14 013

Éric Champagne PC	8539
Cathy Milner NPD	771
Hélène Héroux ML	488

Papineau-Saint-Denis (Lib 8787)

x Pierre Pettigrew Lib	26 320
Mario Beaulieu BQ	14 048
Yannis Felemegos PC	6230
Gaby Kombé NPD	1232
Peter Macrisopoulos ML	482
Michel Dugré Ind	469

Rosemont (BQ 16 588)

Bernard Bigras BQ	18 041
Françoise Guidi Lib	12 073
Marc Bissonnette PC	5877
Fidel Fuentes NPD	1309
Vicky Mercier Ind	378
Claude Brunelle ML	367

Saint-Léonard-Saint-Michel (Lib 15 920)

x Alfonso Gagliano Lib	36 022
Umberto DiGenova BQ	8464
Ronald Gosselin PC	5953
Pierre Allard NPD	1202

MONTREAL-ouest (9 circonscriptions)
Lac-Saint-Louis (Lib 27 718)

x Clifford Lincoln Lib	42 532
Nick DiTomaso PC	11 261
Guy Amyot BQ	4364
Chris Florence NPD	1608
William Haines Ref	1557
Ruby Finkelstein LN	387

LaSalle-Émard (Lib 13 590)

x Paul Martin Lib	32 352
Jean-Pierre Chalifoux BQ	12 952
Josée Bélanger PC	6419
Joe Bowman NPD	925
Russell Guest LN	462

Mont-Royal	(Lib 36 274)	Verdun-Saint-Henri	(Lib 549)
x Sheila Finestone Lib	29 917	x Raymond Lavigne Lib	21 325
Howard Galganov Ind	10 072	Donald Longuépée BQ	15 099
Carolyn Steinman PC	5006	Aline Aubut PC	6767
Jacques Thibaudeau BQ	2023	Claude Ledoux NPD	1150
Adam Giambrone NPD	999	Michèle Beausoleil LN	509
Ena Kahn LN	252	Deepak Massand Ref	376
		Geneviève Royer ML	203

Notre-Dame-de-Grâce-

Lachine	(Lib 22 913)	Westmount-Ville-Marie	(Lib 10 318)
Marlene Jennings Lib	29 529	x Lucienne Robillard Lib	26 736
John Hachey PC	10 301	Tom Davis PC	7804
Geneviève Dumont-Frenette BQ	8498	Bernard Guité BQ	5080
André Cardinal NPD	2291	Chris Carter NPD	2568
Ronald Bessette LN	657	Roopnarine Singh Ind	1308
Bryan Wolofsky Ind	392	Brian Sarwer-Foner PV	750
Caroline Polcsak Ind	310	Allen Faguy LN	211
		Normand Chouinard ML	166

Outremont **(Lib 4439)**

x Martin Cauchon Lib	22 221
Michel Sarra-Bournet BQ	12 600
Marguerite Sicard PC	5381
Tooker Gomberg NPD	2850
Denis Cauchon LN	868
Louise Charron ML	378

Pierrefonds-Dollard **(Lib 29 262)**

x Bernard Patry Lib	38 542
Neil Drabkin PC	10 556
Normand-Jean D'Ambrosio BQ	6245
Robert Laganière Ref	1135
David Lyons NPD	1059
Céline Chamard LN	465

Saint-Laurent-Cartierville **(Lib 17 336)**

x Stéphane Dion Lib	34 510
Jean-Martin Masse PC	6805
Yves Beauregard BQ	6275
Jeff Itcush NPD	940
Hagop Karlozian Ref	688

RIVE-SUD (12 circonscriptions)

Beauharnois-Salaberry	(BQ 9998)
Daniel Turp BQ	20 393
Linda Julien Lib	17 190
Dominique Bellemare PC	13 097
Erin Runions NPD	810

Brossard-La Prairie
(Nouvelle circonscription)

Jacques Saada Lib	24 609
Francoise Bélanger BQ	17 265
Kiet Ngo PC	9863
Samantha McGavin NPD	922

Chambly **(BQ 18 682)**

x Ghislain Lebel BQ	26 119
Nicole Bourget-Laramée Lib	14 060
Jacques Parenteau PC	11 802
Darren O'Toole NPD	998

Châteauguay **(BQ 16 531)**

x Maurice Godin BQ	24 572
Sergio Pavone Lib	17 707

George Lavoie PC	10 444	Saint-Jean	(BQ 15 410)
Hannah Rogers NPD	784	x Claude Bachand BQ	22 442
Longueuil	(BQ 24 640)	Diane MacDonald Lib	13 091
Caroline St-Hilaire BQ	20 970	Gérald L'Écuyer PC	12 024
Carole Marcil Lib	12 149	Julien Patenaude NPD	754
François Leduc PC	7773	André Davignon ML	347
Maurice Auzat NPD	854	Saint-Lambert	(BQ 476)
Richelieu	(BQ 20 625)	Yolande Thibeault Lib	19 416
x Louis Plamondon BQ	26 827	x Richard Bélisle BQ	18 458
Jocelyn Paul Lib	14 165	Jean-Frédéric Lafontaine PC	8043
Yves Schelling PC	7014	Allison Engel NPD	931
Sylvain Pelletier NPD	1040	Jean-Louis Page AC	313
Saint-Bruno-Saint-Hubert	(BQ 15 344)	Verchères	(BQ 26 501)
x Pierrette Venne BQ	23 624	x Stéphane Bergeron BQ	29 978
Claude Leblanc Lib	17 279	Pierre Patenaude Lib	12 540
Camille Bolté PC	10 579	Jean Legault PC	12 382
Marie Henretta NPD	1032	Yas Etessam NPD	944
Saint-Hyacinthe-Bagot	(BQ 17 890)	Vaudreuil-Soulanges	(Lib 6010)
x Yvan Loubier BQ	21 016	x Nick Discepolo Lib	23 667
Jean-François Milette PC	16 313	René St-Onge BQ	17 564
Antoine Locas Lib	10 970	Jean Lajoie PC	9722
Jacques Bousquet NPD	809	Peter McLoughlin Ref	624
		Jason Sigurdson NPD	536
		Eric Simon LN	484



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Vie économique

Faits marquants de la vie économique	211
L'année économique	217
Le Sommet sur l'économie et l'emploi	223
Hydro-Québec	229
Les communications	235
L'agriculture	241

Faits marquants de la vie économique



JUIN 1996

Le 14, Ghislain Dufour tire sa révérence. Le président du Conseil du patronat du Québec annonce qu'il quittera la présidence de cet organisme après 27 années passées au sein du puissant lobby. Denis Beauregard a pris la relève de M. Dufour.

Le 21, Robert Obadia, président du défunt transporteur Nationair, est accusé de faillite (personnelle) frauduleuse. Pas moins de 23 chefs d'accusation ont été déposés au criminel contre M. Obadia, son épouse et son fils. **Le 27**, Françoise Bertrand est nommée par le gouvernement fédéral à la présidence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications. Elle remplace Keith Spicer dont le mandat de sept ans prenait fin. M^{me} Bertrand a été présidente de Radio-Québec jusqu'en janvier 1995 avant d'occuper les fonctions de directrice principale du groupe-conseil KPMG, secteur des communications, jusqu'à sa nomination au CRTC. — La firme Urgel Bourgie passe à des intérêts américains. La Société financière Bourgie a vendu sa division funéraire à Stewart Enterprises, de La Nouvelle-Orléans, l'une des trois premières entreprises de services funéraires en Amérique du Nord. Urgel Bourgie, entreprise québécoise quasi centenaire, regroupait 77 salons funéraires et cinq cimetières. Elle offrait de l'emploi à 700 personnes.

JUILLET 1996

Le 3, bannissement de l'amiante sur le territoire français, la France emboitant ainsi le pas à sept autres pays européens. C'est la publication d'un rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale révélant que 2000 personnes meurent chaque année de cancers dus à l'amiante qui a déclenché ce mouvement de panique en France et provoqué un véritable branle-bas de combat de ce côté-ci de l'Atlantique. Les cinq mines d'amiante toujours en exploitation au Canada sont toutes situées au Québec. Elles emploient près de 2000 personnes. **Le 4**, le p.-d.g. d'Hydro-Québec, Benoît Michel, a été démis de ses fonctions par le conseil d'administration de la société d'État. Le président du conseil, Yvon Martineau, sera invité à partir deux mois plus tard. **Le 12**, Raymond Boyer devient président et chef de la direction de

Domtar, et Jacques Girard, président du conseil de la papetière. M. Royer était auparavant président et chef de l'exploitation de Bombardier. Quant à M. Girard, il œuvrait au sein de la haute direction de Quebecor. **Le 30**, Distribution aux Consommateurs se place sous la protection de la Loi de la faillite. La réduction du personnel du siège social et la fermeture de plusieurs magasins seront les conséquences de la restructuration prévue dans les semaines qui vont suivre. Le détailant sera mis officiellement en faillite le 6 septembre après qu'une coalition de quatre banques créancières aura retiré son appui.

A O Û T 1996

Le 2, Pierre Péladeau perd la bagarre pour la prise de contrôle de la chaîne de journaux Toronto Sun. Rogers Communication a retenu l'offre à 410 millions déposée par une équipe de cadres des journaux Sun alors que Quebecor aurait offert environ 350 millions pour la chaîne composée de quatre tabloïds, d'une série d'hebdomadaires et du quotidien *The Financial Post*. Les visées de Quebecor sur la chaîne Sun avait provoqué une levée de boucliers dans la presse torontoise. **Le 5**, le Forum de Montréal est acheté par Canderel qui a l'intention de le transformer en complexe cinématographique. **Le 6**, le gouvernement fédéral donne le feu vert à la convergence en permettant aux entreprises de télécommunications de pénétrer le secteur de la radiodiffusion et aux câblodistributeurs d'avoir accès au marché de la téléphonie locale.

S E P T E M B R E 1996

Le 10, Yvon Martineau répond à l'invitation du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, en remettant sa démission à titre de président du conseil d'Hydro-Québec. André Caillé, président de Gaz Métropolitain, est appelé en relève à titre de p.-d.g. **Le 30**, les pilotes régionaux d'Air Canada disent oui à la grève à 93 %. La grève sera déclenchée au début de janvier. Le conflit aura duré deux mois et forcé les filiales régionales du transporteur à retrancher jusqu'aux deux tiers de leurs vols.

O C T O B R E 1996

Le 2, ouverture officielle du nouvel édifice des HEC qui a coûté 101 millions de dollars. **Le 3**, la grève est déclenchée chez GM. Tous les employés des usines au Canada sont touchés. **Le 4**, après de longs mois de négociations, Hydro-Québec et 15 000 de ses syndiqués parviennent à une entente. La société d'État obtient une paix industrielle de cinq ans. — Rosaire Morin, directeur de la revue *L'Action Nationale*, publie les conclusions du premier volet de son étude sur la fuite de l'épargne québécoise. Dans ce premier volet, limité aux fonds d'investissement, M. Morin arrive

à la conclusion que les Québécois souscrivent pour 20 % de l'actif de ces institutions mais qu'à peine 5,4 % sont réinvestis au Québec, pour une hémorragie de 21 milliards. Le vice-premier ministre Bernard Landry crée un comité, présidé par Jean Campeau, chargé d'examiner la question et de formuler des recommandations. **Le 17**, à la suite de la guerre des prix de l'essence qui a débuté à l'été de 1996 par une offensive marketing musclée d'Ultramar, le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevette, décide de fixer une marge bénéficiaire minimale. Cette mesure a pour but de protéger les détaillants indépendants. **Le 29**, Ouverture du Sommet de l'économie et de l'emploi de Montréal. La création d'emplois est à l'ordre du jour.

NOVEMBRE 1996

Le 26, Québec dérègle l'énergie. En guise de réciprocité, et répondant à la continentalisation de la distribution de l'énergie, le gouvernement Bouchard ouvre, à compter du 14 mars, le réseau de distribution hydro-québécois aux producteurs privés canadiens et américains afin de protéger le marché des exportations américaines d'Hydro-Québec.

DÉCEMBRE 1996

Le 1^{er}, l'homme d'affaires Peter Bronfman meurt à 67 ans. **Le 5**, course à la direction du Mouvement Desjardins. Jocelyn Proteau, président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, a offert officiellement ses services pour la présidence du Mouvement, entrant ainsi en lutte contre Claude Béland. Ce dernier sera réélu le 21 janvier. **Le 18**, Avenor offre d'acquiescer la papetière montréalaise Repap dans une transaction à haut risque et à fort endettement de 3,3 milliards pour devenir l'une des plus grandes papetières intégrées au Canada. Cette transaction se heurtera à la résistance des actionnaires. Malgré des modifications au prix offert et l'offre de la Caisse de dépôt de fusionner Domtar avec Avenor et Repap, le regroupement meurt dans l'œuf le 26 mars 1997, les actionnaires rejetant le scénario de fusion dans une proportion de 74 %. **Le 19**, l'usine Kenworth de Sainte-Thérèse va rouvrir ses portes. Des investissements de 45 millions, reposant sur une contribution du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ et sur un appui gouvernemental, vont permettre à 600 des 950 employés de retrouver éventuellement leur travail.

JANVIER 1997

Le 7, Uniprix et Jean-Coutu achètent les pharmacies Cumberland. **Le 9**, victoire d'Yves Michaud dans son combat contre les banques. Dans un jugement exécutoire,

l'ex-journaliste et homme politique a obtenu qu'un petit actionnaire puisse soumettre, lors des assemblées, des propositions touchant la régie de l'entreprise au vote de l'ensemble des actionnaires. **Le 13**, Hydro-Québec devient le plus important actionnaire de Noverco, le holding qui chapeaute Gaz Métropolitain, en prenant une première participation de 32 %. Cette participation sera haussée à 41 % quelques semaines plus tard, avec l'option d'être portée à 50 %. Cette décision va dans le sens de la convergence gaz-électricité. **Le 21**, Claude Bélard est réélu à la présidence du Mouvement Desjardins. **Le 29**, Nova Bus est à vendre. Bombardier a décidé de se départir de sa participation de 25 % dans le plus grand fabricant québécois d'autobus pour transport urbain.

FÉVRIER 1997

Le 11, les magasins Greenberg sont en faillite. 1400 emplois sont perdus, dont 770 au Québec. **Le 22**, Pierre Shedleur, qualifié de « sauveur » de la CSST, entre dans ses nouvelles fonctions chez Bell Canada à titre de vice-président, secteur public et alliances stratégiques (Québec). M. Shedleur a passé 18 ans au sein de la fonction publique, dont dix à la CSST qu'il a dirigée pendant cinq ans. Sous sa présidence, la CSST, qui croulait alors sous le poids des déficits et des contestations de sa clientèle, a subi une transformation complète. **Le 27**, le CRTC refuse la fusion de TQS et de Télé-Métropole demandée par Vidéotron, nouvellement acquéreur de CFCF. — Eaton se met sous la protection de la Loi de la faillite. Plusieurs magasins au Québec sont menacés de fermeture. — Jean Monty, qui a piloté le redressement spectaculaire de Northern Telecom, quitte ses fonctions de président et de chef de la direction. — Claude Blanchet, auparavant p.-d.g. du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ, devient président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec. Raymond Bachand succède à M. Blanchet à la présidence du Fonds de solidarité.

MARS 1997

Le 10, l'entité résultant de la fusion entre Abitibi Price et Consolidated-Bathurst, Abitibi-Consolidated, choisit d'installer son siège social à Montréal plutôt qu'à Toronto. Le bilinguisme de la ville s'avère un atout important. Castorama, une compagnie française, acquiert Réno-Dépôt. La transaction est de 147 millions.

AVRIL 1997

Le 3, le spécialiste français du multimédia, Ubi Soft, a finalement reçu un appui gouvernemental sous la forme d'un investissement dans la formation, condition de son implantation à Montréal et à la création de 550 emplois sur cinq ans dans

l'industrie du multimédia. **Le 7**, la Cour d'appel donne raison aux Aéroports de Montréal (ADM). La décision d'ADM de transférer de Mirabel à Dorval les vols réguliers internationaux avait été renversée en Cour supérieure, le 12 février. La Coalition pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel (CESAMM) a demandé d'en appeler devant la Cour suprême. **Le 11**, Quebecor prend la tête d'un consortium qui se propose d'acheter le réseau de télévision TQS. La transaction doit être soumise à un processus d'audiences publiques du CRTC. **Le 14**, après avoir tenté, sans succès, de mettre la main sur la plus grande chaîne de dépanneurs en Ontario (Silcorp), Couche-Tard achète, pour la somme de 85 millions, le réseau de 294 dépanneurs de C-Corp dont 245 Provi-Soir qui appartenaient à Provigo. **Le 22**, InterCanadien est menacé de fermeture. Après avoir obtenu les concessions recherchées auprès de ses employés, Canadien International a annoncé poursuivre ses démarches en vue de dénicher un repreneur pour cet ex-Québecair. **Le 30**, Bombardier décroche à New York un contrat de 1,3 milliard pour construire 680 voitures de métro. Le contrat comprend en outre une option pour 200 voitures supplémentaires, ce qui porterait le prix de vente total à 1,6 milliard.

MAI 1997

Le 4, au terme d'une assemblée générale extraordinaire, les caisses membres de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec ont approuvé les objectifs de la planification stratégique qui prévoit que le nombre de caisses doit être ramené de 320 à 270 d'ici l'an 2000. Ces regroupements doivent entraîner l'élimination de 2600 postes au sein du réseau de la fédération. Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, on parle de 5000 postes pouvant être éliminés par la réingénierie. **Le 13**, la première grande alliance globale et internationale du ciel voit le jour. United Airlines, Lufthansa, Air Canada, SAS Scandinavian Airlines et Thai Airways se regroupent au sein de Star Alliance pour former une force de 42 milliards de dollars et de 174 millions de passagers. **Le 26**, deux mois après l'acquisition de Réno-Dépôt par la société française Castorama, le regroupement de marchands Ro-Na fait écho à ce mariage outre-atlantique en vendant 16,7 % de son capital-actions au troisième groupe de distribution de France : ITM Entreprises.

JUIN 1997

Le 17, le Mouvement Desjardins émet un communiqué dans lequel il affirme remettre en question son intérêt de 57,5 % dans la Banque Laurentienne. Tous les scénarios sont à l'étude, y compris la vente de l'institution bancaire. — Dans le cadre du Salon aéronautique du Bourget, Bombardier décroche un contrat de 1,9 milliard auprès d'American Eagle, filiale régionale d'American Airlines, ne répondant toutefois qu'à

une partie des besoins du transporteur américain. Ce dernier a retenu les modèles de réactés à 70 sièges de Bombardier mais a choisi celui de 50 sièges de la société brésilienne Embraer. Bombardier a accusé son principal concurrent de contrevenir aux lois internationales en subventionnant à outrance ses acheteurs. Ottawa a été pressé de régler ce différend avec le Brésil devant l'Organisation mondiale du commerce. ○

Gérard Bérubé

Journaliste au Devoir.

L'ANNÉE ÉCONOMIQUE

Une dernière mauvaise année ?



Jusqu'au milieu de 1997, la reprise a été marquée au Québec par son extrême lenteur. Malgré les taux d'intérêt les plus bas depuis 30 ans, les consommateurs ont tardé à suivre. Le secteur public, de son côté, en plein dégraissage, n'a pas contribué à la création d'emplois, malgré le fait que l'État accapare depuis 1990 les trois quarts de l'augmentation du PIB. Mais les analystes croient que la situation du consommateur va s'améliorer en 1998, comme en témoigne déjà la reprise dans le secteur immobilier.

« Jobs, jobs, jobs! » Ce cri du cœur, scandé depuis la fin de la dernière récession survenue il y a près de cinq ans maintenant, a finalement trouvé son écho. Du moins les statistiques officielles commencent-elles à correspondre à l'optimisme des prévisions pour faire ressortir une amorce de création nette d'emplois. Et le processus va s'accéléralant, depuis décembre 1996 au Québec, depuis février 1997 au Canada.

Cette reprise dans l'emploi est la seule bonne nouvelle d'une année qui, autrement, s'est inscrite dans la continuité des années précédentes : croissance anémique, sans inflation, et rythme de croissance insuffisant. Ce manque de vigueur n'a pas permis à l'entreprise privée de compenser les pertes d'emplois du secteur public et a freiné une reprise de la consommation

malgré des taux d'intérêt à leur plus bas niveau depuis 30 ans.

Mais, tout cela devrait bientôt changer, nous annonce-t-on. Du moins les scénarios des prévisionnistes tablent-ils sur une accéléralation de la croissance économique en 1997 – plus forte au Canada qu'au Québec –, accéléralation qui devrait enfin « livrer la marchandise » en termes d'éveil des consommateurs et de création d'emplois. On soutient, chez les analystes, que les économies canadienne et québécoise seront respectivement capables de créer 250 000 et 40 000 emplois en 1997, dans une conjoncture dominée par une progression de 3,5 % du PIB canadien (et de 2,8 % du PIB québécois).

Les données sur l'emploi de Statistique Canada, pour juin 1997, pointent dans cette direction. « La vigueur récente de

l'économie s'est traduite par une augmentation du rythme de croissance de l'emploi. Au cours des quatre derniers mois, le taux d'emploi a fait un bond de 0,6 % pour atteindre 58,9 % alors que l'emploi s'est accru plus rapidement que la population en âge de travailler (1,5 % contre 0,5 %) », a relevé l'agence fédérale.

En juin 1997, le taux de chômage au Canada s'établissait à 9,1 % contre 9,5 % le mois précédent et 10 % en juin 1996. Il atteignait ainsi son niveau le plus bas depuis septembre 1995. Au Québec, le taux des sans-emploi tombait à 11,2 %, revenant ainsi au niveau qui prévalait en mai 1996. Ainsi, pour le Canada, cette donnée de juin haussait à quatre le nombre de mois consécutifs au cours desquels l'emploi était en hausse. Il s'était créé 52 000 emplois en juin 1997 au pays, ce qui a eu pour effet de porter le gain depuis février à 207 000.

Au Québec, la tendance haussière dans la création d'emplois a démarré en décembre 1996, une période au cours de laquelle l'économie québécoise enregistrait près de 82 000 nouveaux emplois. Au cours de cette période, l'emploi était en hausse de 2,6 % au Québec contre 1,5 % au Canada, ce qui dénote un certain rattrapage.

« L'emploi est sûrement le facteur clé pour que se réalisent nos prévisions économiques pour les deux prochaines années », ont souligné les économistes du Mouvement Desjardins. « Il est d'autant plus important que les administrations publiques exerceront des pressions à la baisse sur le marché du travail et que le secteur privé devra faire plus que sa part. » L'institution coopérative rappelle que l'économie

québécoise a, en 1996, durement subi les contrecoups d'un « affaissement surprise » du marché du travail durant l'été. Mais une amélioration à ce chapitre devrait stimuler les dépenses de consommation, appelées en relève au ralentissement des exportations, et contribuer fortement à l'accélération de la reprise en 1997. Les économistes de Desjardins tablent sur une progression tonifiée de 2,8 % du PIB québécois en 1997 (et de 3,5 % du PIB canadien), contre une croissance anémique de 1,1 % en 1996 (1,5 % pour le Canada).

« Le marché du travail a été particulièrement difficile en 1996 », a renchéri la Caisse de dépôt et placement du Québec. « La perte de 76 000 emplois l'été dernier a annulé les gains réalisés en début d'année, de telle sorte que l'économie québécoise n'a créé que 9000 emplois sur l'ensemble de l'année. Le taux de chômage est donc demeuré élevé, à 11,8 %. »

L'impact du secteur public

Si l'atonie du marché du travail ressort comme l'élément dominant de l'activité économique du Québec l'an dernier, on ne peut négliger l'impact des compressions dans le secteur public, une opération menée par un gouvernement résolument engagé à combler le retard dans sa lutte contre les déficits.

Ces compressions se sont ajoutées à la somnolence des consommateurs et à une décélération des exportations, hier la locomotive de l'économie québécoise. Le gouvernement a ainsi intensifié sa lutte contre les déficits, forçant un recul des dépenses publiques en biens et services pour une troisième année consécutive.

« Résultat des compressions fédérale et provinciale, le recul a été plus prononcé cette fois et il devrait l'être encore davantage en 1997 en raison de l'accentuation des compressions du gouvernement du Québec et du frein qu'exerce toujours la politique budgétaire du fédéral », a résumé la Caisse de dépôt.

Le poids de ce retard du Québec dans l'assainissement des finances publiques continue donc de peser lourd sur la performance québécoise, tout en freinant l'appétit des consommateurs. Ces derniers ont subi une érosion de 1,1 % de leur revenu personnel disponible en 1996 ; ils ont vu leur taux d'épargne chuter à 4,3 % l'an dernier, contre 7,1 % en 1995, et leur taux d'endettement passer de 22,1 à 22,8 %. La piètre situation financière des consommateurs québécois, qui a contribué à l'établissement de records dans les faillites, ne devrait pas s'améliorer avant 1998, les taux d'épargne et d'endettement étant appelés à se situer à 3,1 et à 23 % respectivement cette année, pour passer à 4,4 et à 22,4 % en 1998, selon les projections du Mouvement Desjardins. Il n'est donc pas étonnant de constater une forte sensibilité des Québécois au mouvement des taux d'intérêt.

Un des grands responsables de cet appauvrissement est certes l'appétit insatiable de l'État. « C'est simple, depuis le début des années 1990, les trois quarts de l'augmentation du PIB québécois s'en vont vers (les coffres de) l'État », avait lancé Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins, dans un commentaire sur le triste record du Québec en matière de faillites. En 1996, après 11 mois, le Canada

comptait déjà 86 523 faillites de particuliers et d'entreprises, soit plus que le record de 78 690 comptabilisé pour l'ensemble de 1995. En 1996, le Québec comptait 31 % des faillites personnelles et 41 % des faillites commerciales.

Et cette ponction de l'État québécois n'est pas terminée. À la fin de 1996, le Québec détenait le premier rang des provinces tant pour l'ampleur de son déficit et de sa dette que pour la taille de son secteur public, selon le panorama dessiné par l'économiste de la Banque Royale, Lise Bastarache. À cette lecture, la Caisse de dépôt ajoute : « Le gouvernement du Québec s'est engagé à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici le tournant du siècle. Le plan financier prévoit faire passer le déficit de 3,2 milliards à 2,2 milliards pour l'année fiscale 1997-1998 afin d'atteindre l'équilibre en l'an 2000. L'atteinte de ces objectifs exigera la poursuite d'un programme d'austérité budgétaire sans précédent. »

Et bien que le gros des compressions fédérales se soit réalisé en 1996, le gouvernement du Québec a également eu à réagir à un important manque à gagner au chapitre des revenus autonomes. « Le gouvernement a dû sabrer davantage dans ses dépenses en 1996. Ces mesures restrictives se traduiront notamment par une réduction de l'effectif aux divers échelons de l'administration publique. » Quant à l'impact, direct et induit, de ces mesures d'austérité, « il sera plus important cette année (en 1997) », croit la Caisse de dépôt.

« À la restructuration du secteur public s'ajoute le ralentissement de la croissance du secteur manufacturier en 1996, malgré

la progression exceptionnelle connue en 1995 », a pour sa part souligné l'économiste Linda Nazareth, de la CIBC. Les livraisons manufacturières n'ont progressé que de 1,7 % l'an dernier, contre 2,6 % en 1995 et 7,7 % en 1994. Et la résorption des stocks des entreprises est venue retrancher près d'un point de pourcentage au PIB, estime-t-on.

Enfin, dans la catégorie des décélérateurs ou des freins à la croissance, on retrouve le secteur extérieur, dominé par un ralentissement des exportations. Une forte baisse du prix des matières premières et le ralentissement de la production automobile se sont conjugués pour ramener la hausse de la valeur des exportations du Québec à 1,6 % seulement.

La reprise dans l'immobilier

Mais tout n'a pas été négatif. « En fin d'année, commente la Caisse de dépôt, l'économie du Québec a finalement répondu à l'assouplissement exercé par les autorités monétaires. Selon le Bureau de la statistique du Québec, le PIB (au coût des facteurs) affichait une croissance de 4,8 % sur une base annuelle au quatrième trimestre (de 1996). La consommation de biens durables a littéralement bondi, et la construction résidentielle et les investissements des entreprises sont demeurés vigoureux. Cette accélération de l'économie n'est sans doute pas étrangère à l'évolution du marché du travail en début d'année (1997), qui affiche une position nettement meilleure. »

La Caisse de dépôt fait donc remarquer que, malgré tout, la demande intérieure a enregistré sa plus forte croissance depuis 1989 avec une hausse de 2,2 % qu'ont

soutenue la construction résidentielle et les investissements des entreprises. Ainsi, faiblesse des taux d'intérêt et des prix des maisons aidant, le secteur de l'habitation s'est finalement engagé sur la voie de la reprise, favorisant essentiellement un solide redressement du marché de la revente et des dépenses de rénovation.

Quant aux mises en chantier, elles sont demeurées en définitive inchangées en 1996 (à 23 200 unités, contre 21 900 en 1995), après avoir connu une véritable débâcle en 1995 (de 34 100, en 1994, à 21 900). Ce segment demeure toujours confronté à des facteurs structurels à incidences négatives, tels l'évolution démographique, le ralentissement dans la formation des ménages, l'inventaire élevé de maisons et de copropriétés invendues et le taux élevé d'inoccupation des logements.

Une poussée de l'indice d'accessibilité à son niveau le plus élevé des 25 dernières années, combinée à une amélioration du marché de l'emploi et à une hausse attendue des revenus, devrait alimenter une continuité du mouvement de reprise dans l'habitation.

Le mot de la fin revient à la CIBC. « Obsédée par sa propre situation politique (et budgétaire), le Québec n'a guère profité des chutes de taux d'intérêt au cours de 1996, quoique les choses aient changé à la fin de l'année lorsque les mises en chantier ont pris de l'ampleur. Cette croissance risque toutefois d'être remise en question, puisque les chiffres du Bureau de la statistique du Québec montrent que le revenu disponible est en baisse depuis le début de 1996. Autrement dit, au troisième trimestre de 1996, le taux d'épargne était

tombé à 4,1 % comparativement à 7,5 % au même moment en 1995. Cela signifie que si les ménages essaient de reconstituer leur épargne en 1997 (fait très probable, compte tenu des hausses projetées des taux d'intérêt) », il pourrait en résulter un net

retour en arrière d'un segment qui représente environ les deux tiers du PIB. ○

Gérard Bérubé

Journaliste au Devoir.

Québec – Scénario de référence Principaux éléments de prévision Tous les chiffres représentent des variations en pourcentage par rapport à l'année précédente, sauf indication contraire.					
	1995 ^R	1996 ^R	1997 ^E	1998	1999
Principaux agrégats de la demande en dollars constants					
1 Consommation	1,2	2,0	2,9	2,2	2,5
2 Dépenses gouvernementales	-0,2	-1,5	-3,0	-2,0	-1,0
3 Construction résidentielle	-19,1	13,5	14,0	5,0	6,6
4 Investissements en machines et outillage	4,6	11,7	12,7	7,1	7,3
5 Construction non résidentielle	-0,1	-7,4	1,9	3,9	4,7
6 Demande intérieure finale	0,0	2,2	3,0	2,0	2,6
7 Produit intérieur brut	1,4	1,1	3,0	2,3	2,7
Autres indicateurs					
8 PIB (en milliards de dollars courants)	173,5	176,3	184,4	193,3	202,5
9 Mises en chantier (milliers)	22,0	23,2	27,0	25,0	26,5
10 Indice des prix à la consommation	1,8	1,6	1,6	1,8	2,0
11 Emploi	3204	3213	3252	3298	3350
	1,5	0,3	1,2	1,4	1,6
12 Taux de chômage (%)	11,3	11,8	11,5	11,1	10,6
13 Revenu personnel disponible réel	1,1	-1,1	1,4	1,8	2,3

R : réalisé E : estimation

Sources : Direction des études économiques, Caisse de dépôt et placement du Québec. Statistique Canada, Bureau de la Statistique du Québec.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LE SOMMET SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Le dur défi de la création d'emplois



Le Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996 aura été le moment fort, du moins en matière de visibilité, du gouvernement Bouchard depuis l'été de la même année. En plus de s'attaquer aux questions économiques, il s'agissait pour le premier ministre d'y puiser une légitimité qu'aucune élection n'avait forgée. Après cinq mois d'une préparation souvent difficile, un large éventail de la société québécoise s'est retrouvé autour de la table au Sommet en vue de formuler un consensus. Il en est sorti quelques dizaines de projets dont le bilan final devra encore attendre un an ou deux.

Entre l'annonce de la création de nouveaux emplois et le premier jour de travail des personnes embauchées s'écoulaient parfois plusieurs jours, voire des mois et des années. Dans cet intervalle entre les promesses politiques et la réalité du marché du travail, les politiciens continuent de faire de la politique et les chômeurs de chômer. Au cours des dernières décennies, nombre de députés et de ministres québécois se sont heurtés au dur défi de la création d'emplois, mais peu y ont connu le succès. Le Sommet sur l'économie et l'emploi, qui s'est tenu du 29 octobre au 1^{er} novembre 1996, est un bel exemple de cette bonne volonté

ternie finalement par de bien petits moyens. La révolution mondiale de l'emploi ne connaîtra pas de miracle québécois.

Rétrospectivement et selon les aveux du premier ministre Lucien Bouchard, le sommet d'octobre 1996 et sa réunion préparatoire, la Conférence sur le devenir social et économique tenue à Québec en mars de la même année, représentaient les jalons de l'établissement d'un consensus quasi électoral. Le gouvernement de Lucien Bouchard et du méga-ministre des Finances Bernard Landry est allé chercher dans ces deux rencontres un appui équivalent, à leurs yeux, aux résultats d'une élection générale. Avec la présence de tous

les intervenants socio-économiques majeurs du Québec – représentant les secteurs privés, publics, les syndicats et les organismes communautaires –, le gouvernement du Parti québécois s'est en quelque sorte offert une base solide pour poursuivre ses réformes, en marche et à venir, pour en terminer une fois pour toutes avec l'ère Parizeau et entamer la période Bouchard.

Dans les deux cas, à la conférence de Québec et au sommet de Montréal, le gouvernement a proposé une démarche nécessitant l'assentiment des intervenants de tous les milieux québécois avant de mettre ses réformes en pratique. Dans les deux cas également, la lutte contre le déficit et la création d'emplois ont occulté des pans entiers d'un plan, d'un programme, à la fois de droite et de gauche, comme dirait Bernard Landry, qui comprend l'atteinte du déficit zéro, bien entendu, mais aussi une révision de la politique familiale, des réformes de l'éducation et du système de santé, la réduction des coûts de main-d'œuvre du gouvernement, une réforme de la fiscalité, la relance de la métropole...

Quatre chantiers, cinq mois de préparation

Après la rencontre de Québec, le premier ministre a invité quatre leaders québécois à diriger des groupes de travail qui devaient susciter pour l'automne des projets créateurs d'emplois. Sous la supervision du président du Sommet sur l'économie et l'emploi, Claude Béland, Nancy Neamtan (économie sociale), André Bérard (relance de Montréal), Jean Coutu (entreprise et emploi) et André Brunet (régions-municipalités) se sont mis au travail deux mois

après la conférence de Québec et seulement cinq mois avant l'échéance du 29 octobre 1996.

En si peu de temps, il est clair qu'il aurait été impensable de réinventer la roue. Aussi grands étaient les espoirs, aussi importants les embûches et les obstacles qui se sont présentés sur le chemin du Sommet sur l'économie et l'emploi.

Dans un premier temps, le gouvernement Bouchard avait oublié des représentants du secteur culturel et de la Ville de Montréal. Ensuite, il s'est rendu compte que les régions étaient absentes quand il a distribué ses invitations à la table de discussion. Quelques semaines après la formation des trois principaux chantiers, un autre groupe était finalement formé sous la présidence du maire d'Amos, André Brunet. S'ensuivront tout de même, étalées dans les quotidiens, les déceptions du responsable du chantier sur l'entreprise et l'emploi, Jean Coutu, face à ce double « emploi ». M Coutu croyait que les régions et les municipalités étaient visées par ses propres travaux.

Viendront ensuite les mises en garde des divers syndicats et leur retrait possible de la rencontre, flairant sans doute déjà les négociations qui suivraient avec le gouvernement sur la réduction de sa masse salariale. Les représentants syndicaux ont alors commencé à se distancer de l'objectif du déficit zéro de peur, disaient-ils, que ce but ne se traduise par un déficit social.

Enfin, il faut noter le cafouillage du chantier sur la relance de Montréal, notamment dans le dossier de la relocalisation de la Bibliothèque nationale du Québec. La valse-hésitation allait forcer la ministre de

la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, à mettre son poing sur la table. Pas question de déménager dans un ancien magasin du centre-ville (Simpson) une institution culturelle aussi importante. Mme Beaudoin rêvait déjà d'une Grande Bibliothèque...

Il restait donc le chantier sur l'économie sociale, sur lequel reposaient beaucoup d'espoirs. Le groupe de travail dirigé par Nancy Neamtan n'a pas déçu, mais plusieurs observateurs ont fait remarquer avec justesse que ce secteur somme toute marginal ne saurait servir de découverte ni de panacée aux problèmes d'une société et d'une économie en panne d'inspiration.

De son côté, sentant la soupe se réchauffer dangereusement, le gouvernement Bouchard préparait ses projets, futurs composantes du menu législatif, en fait, qui allaient lui permettre de sauver la face : une politique familiale, une réforme de la sécurité du revenu, des ajustements fiscaux, la déréglementation permettant aux entreprises de souffler un peu. Et le vaisseau amiral de l'économie québécoise, Hydro-Québec, allait également être mis à profit durant le Sommet des « projets ». Le premier ministre Bouchard lança l'idée d'une rencontre de la « décision ». L'appellation ne trompa personne. La « décision » du déficit zéro était déjà prise. Il ne restait plus qu'à confirmer ce choix en adoptant quelques projets et en lançant les grandes lignes des réformes encore à venir.

Une promesse de 40 000 emplois

Le Sommet sur l'économie et l'emploi s'est donc ouvert le 29 octobre 1996 sur un

vague fond d'espoir, centré entièrement sur le premier ministre Bouchard et sa volonté de s'imposer comme nouveau chef de la nation aux yeux des leaders de la société québécoise. Malgré quelques rebondissements, dont la publication d'une lettre embarrassante de Jacques Parizeau, quelques échauffourées entre patrons et syndicats, des manifestants en colère, une mésentente sur une clause d'appauvrissement zéro et le départ en coup de vent des jeunes qui n'ont pu obtenir un gel des frais de scolarité (ce n'était que partie remise !), M. Bouchard aura réussi à établir le consensus recherché autour de questions telles qu'une déclaration de l'emploi, la création d'un fonds de 250 millions pour venir en aide aux plus démunis, des crédits d'impôt sur l'allègement de la masse salariale lors de la création d'emplois, la réduction de la semaine de travail et la politique familiale.

Dans une grande confusion médiatique, le sommet aura aussi été une vitrine pour lancer nombre de projets dont plusieurs étaient déjà connus du côté de l'entreprise privée ou faisaient partie du contenu de la session parlementaire du côté gouvernemental. D'aucuns nécessitaient une mise de fonds de la part du gouvernement et d'autres ne verront vraisemblablement jamais le jour. Peu importe. Au total, le bilan officiel du sommet fait état de 89 projets représentant des investissements de 2,6 milliards et la création de près de 40 000 emplois.

La liste comprend notamment 16 projets de l'économie sociale dont les services d'aide à domicile, la construction et la gestion de logements en habitation sociale, le recyclage de certains produits et les services de réhabilitation d'ex-détenus.

Quant au groupe de travail sur la relance de la métropole, il a accepté 22 projets. Connus avant la tenue du sommet, les plus importants demeurent la promotion de la création de centres d'appels à Montréal, les investissements de Noranda et le Fonds de capital de risque pour les entreprises culturelles.

Du côté de l'entreprise et de l'emploi, on aura finalement accepté 13 projets dont plusieurs concernent les communautés inuits. Enfin, le groupe de travail régions-municipalités a retenu dix projets. À cela s'ajoutent évidemment plusieurs projets gouvernementaux comme ceux d'Hydro-Québec ou celui de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, au sujet des maternelles cinq ans.

Entre le virtuel et le réel

Devant ces résultats, les colonnes de chiffres et la stratégie gouvernementale, les réactions des médias n'ont pas tardé : « capharnaüm, salon de l'emploi, sommet du troc, poudre aux yeux, agitation artificielle, faux espoirs, vaste opération d'éducation populaire »... Les chroniqueurs et éditorialistes s'en sont donné à cœur joie à la fin du sommet. Si des gens d'horizons différents s'étaient rapprochés et avaient effectivement discuté, les résultats concrets n'étaient pas légion et se feraient de toute façon attendre, disait-on.

En fait, il était prévu que plusieurs des projets lancés au sommet ne donnent pas de résultats avant quelques années. La grande majorité des emplois « suscités » par la tenue du sommet n'existeraient véritablement pas avant 1998 et 1999. Pour cette raison, le succès ou l'échec du sommet

s'évalue mieux en considérant l'adoption de différentes mesures qui devraient faciliter la conciliation du travail avec la vie familiale (politique familiale qui améliore notamment le congé parental), favoriser la création d'emplois (partage du temps de travail, réduction de la taxe sur la masse salariale en fonction de la création d'emplois) et la formation (valorisation de l'enseignement professionnel, augmentation du nombre de stagiaires, mise en place d'un régime d'apprentissage).

Sans l'apport du gouvernement en matière de projets et de mises de fonds, le Sommet sur l'économie et l'emploi aurait certainement été un échec. Déjà qu'il n'y a rien de bien impressionnant à ce que tous les leaders de la société québécoise réunis n'en viennent à dénicher que 40 000 emplois sur une période de trois ans. Manque de temps ou d'imagination ? Chose certaine, nous sommes loin des 100 000 emplois, de la Baie-James et de Robert Bourassa. Les grands projets n'existent plus et l'économie sociale est devenue un fourre-tout sauve-qui-peut.

Emplois créés, postes supprimés

Six mois après le sommet, en avril 1997, le gouvernement Bouchard disait avoir permis la création de 12 400 emplois en 1997 avec la conclusion ou l'état d'avancement d'une cinquantaine de projets du sommet. Comme par hasard, ce chiffre équivaut au nombre de postes qui seront supprimés dans les secteurs public et parapublic à la suite de l'entente patronale-syndicale du mois de mars 1997 visant à

réduire les coûts de main-d'œuvre du gouvernement québécois.

Par contre, le tiers des emplois créés le seront par le gouvernement avec l'instauration de sa politique familiale. Dans le secteur de l'éducation, on emploiera 2450 personnes dans les maternelles à plein temps et près de 1000 emplois additionnels seront créés dans les services de garde. Le tout, à l'automne 1997.

Plusieurs projets du Sommet sur l'économie et l'emploi demeurent inachevés. Les raisons en sont diverses : budgets inexistants,

obstacles administratifs et juridiques, arri-mages difficiles entre organismes gouvernementaux, privés et communautaires. Chez les promoteurs des projets, la volonté y est toujours, après souvent des années de travail, mais pendant ce temps, chez plusieurs chômeurs, force est de constater que le téléphone n'a toujours pas sonné. ○

Mario Cloutier

*Correspondant parlementaire
du Devoir à Québec.*



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

HYDRO-QUÉBEC

À nouveau capitaine, nouveau cap



Est-ce la fin de la série noire ? Après plusieurs années marquées d'événements qui ont terni sa réputation, Hydro-Québec a reçu à l'automne de 1996 un nouveau chef. André Caillé, ex-président de Gaz Métropolitain, a déjà imprimé à l'entreprise un nouvel élan et fixé un nouveau cap. Le nouveau président entend miser sur la convergence des formes d'énergie, l'ouverture du marché nord-américain, la mise en valeur des éléments d'actif et l'accroissement des ventes. Le navire amiral des sociétés québécoises reprend le large.

La dernière année a donné lieu à des changements majeurs chez Hydro-Québec. L'arrivée d'André Caillé à la tête du géant québécois, le 1^{er} octobre 1996, a modifié l'orientation même de la société d'État.

Après être passé par l'Institut national de la recherche scientifique et le ministère de l'Environnement, André Caillé, qui détient un doctorat de l'Université de Montréal en physico-chimie, quittait le secteur public pour entrer au service de Gaz Métropolitain en 1982. Avant d'accéder à la direction d'Hydro-Québec, il avait passé dix ans à la tête de la compagnie gazière où il a acquis une bonne connaissance des marchés nord-américains de l'énergie.

Peu de temps après sa nomination à la direction d'Hydro-Québec, André Caillé

annonçait ses couleurs : valorisation des actifs de l'entreprise, politique dynamique de vente, convergence énergétique et développement d'une stratégie nord-américaine.

Le nouveau président veut faire de Montréal la plaque tournante canadienne en matière de transport d'énergie dans le contexte de la convergence entre l'électricité, le gaz naturel et le pétrole. Le nouveau président a d'ailleurs commencé à placer ses pions pour la « partie » au cours de la dernière année. Primo, le 13 janvier 1997, Hydro-Québec est devenue le plus important actionnaire de Noverco, le holding qui chapeaute Gaz Métropolitain. Secundo, le 8 juillet 1997, la société d'État a conclu une entente qui fera éventuellement d'elle le principal actionnaire d'IPL Energy, le

plus important distributeur de gaz et de pétrole au Canada et en Ontario, qui génère des revenus annuels de 2,5 milliards de dollars.

IPL Energy a apporté son expertise en matière de distribution de gaz et de pétrole au sein de Noverco en prenant une participation de 32 % dans le holding abritant Gaz Métropolitain. Avec l'arrivée d'IPL, l'actionnariat de Noverco se répartit maintenant entre Hydro-Québec (41 %), IPL (32 %) et Gaz de France (18 %). La société d'État possède des options sur les 9 % restants détenus par Lévesque, Beaubien, Geoffrion (8 %) et par la Caisse de dépôt et placement du Québec (1 %). La levée de cette option ferait passer la participation de Noverco à 10 %, ce qui ferait d'Hydro-Québec le principal actionnaire d'IPL.

Mais les projets d'André Caillé ne s'arrêtent pas là. Puisque le marché québécois de l'électricité est saturé, il veut profiter de l'occasion que représente l'ouverture du marché nord-américain du gros de l'énergie pour faire d'Hydro-Québec un chef de file de l'industrie énergétique dans un marché colossal évalué à plus de 200 milliards \$US, et de quelque 55 milliards \$US seulement pour le nord-est des États-Unis.

Le « plan de match » d'André Caillé est simple : il faut s'attaquer de front à cette continentalisation de l'énergie, mais dans le respect des forces et des acquis québécois de la société d'État. Une vision qui est diamétralement opposée à celle de son prédécesseur, Yvon Martineau, qui privilégiait plutôt la recherche de gains de productivité, sans grands projets d'envergure.

La libéralisation du marché de l'énergie

Pour « s'attaquer » à la continentalisation de l'énergie, Hydro-Québec a déposé, en décembre 1996, une requête à la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) pour obtenir l'autorisation de vendre son électricité au prix du marché aux États américains. Le 9 mai, la FERC a donné une réponse favorable à sa requête, mais celle-ci était accompagnée de certaines restrictions : Hydro-Québec était limitée aux marchés publics de l'énergie.

Le 22 juillet 1997, la société d'État est revenue à la charge en demandant cette fois à la FERC d'élargir son statut de négociant à l'ensemble du marché du gros américain, ce qui comprend les entreprises du secteur privé. Hydro-Québec pourrait ainsi concurrencer les compagnies américaines privées et publiques en utilisant les réseaux de transmission américains pour distribuer son électricité, moyennant le paiement du tarif en vigueur.

En contrepartie, en vertu du principe de réciprocité, les entreprises américaines pourront utiliser le réseau d'Hydro-Québec pour livrer leur électricité partout au Canada. D'ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 1997, un producteur américain peut faire transiter son énergie sur les lignes d'Hydro-Québec.

Mais en ce qui a trait à la vente d'électricité sur le marché du gros au Québec, les possibilités demeurent toutefois « limitées » pour un producteur américain, écrivait le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette, le 25 juin 1997, dans une lettre au *Devoir*. Le seul accès possible,

expliquait-il, passe par l'un des dix réseaux de distribution privés québécois. Il s'agit de neuf réseaux municipaux et d'une coopérative qui, depuis le 1^{er} mai 1997, peuvent acheter leur énergie du producteur de leur choix. Ces réseaux privés représentent pour Hydro-Québec moins de 3 % de ses ventes annuelles, soit environ 150 millions. Mais en raison des tarifs avantageux qu'offre la société d'État (1,8 cents US du kilowatt, alors que les coûts aux États-Unis varient entre 3 et 4,5 cents), aucun de ces réseaux ne s'était encore approvisionné chez un autre producteur qu'Hydro-Québec à l'été 1997.

Dans sa stratégie américaine, André Caillé vise plus globalement à faire d'Hydro-Québec une sorte de banquier de l'énergie électrique. Il s'agit, pour la société d'État, de profiter des réserves que constituent ses immenses réservoirs pour stocker de l'eau au moment où les prix américains sont favorables à l'acheteur – donc d'acheter des Américains – et de lancer les turbines au moment où les prix favorisent la vente.

La déréglementation du marché de l'énergie a suscité une levée de boucliers chez les groupes environnementaux et chez certains militants du Parti québécois, qui craignent que la société d'État ne privatise une partie de ses actifs. Plusieurs ont exigé la tenue d'un vaste débat public en commission parlementaire sur les nouvelles orientations prises par Hydro-Québec et le gouvernement.

Toutefois, en juin 1997, le ministre Guy Chevrette a tranché : le débat sur la libéralisation de l'énergie se fera au sein de la nouvelle Régie de l'énergie, et non en commission parlementaire. Ce débat devait

occuper une bonne partie du programme de la Régie à l'automne 1997. Guy Chevrette et André Caillé se sont cependant faits rassurants : en aucun temps il n'a été et ne sera question d'une privatisation d'Hydro-Québec.

La valorisation des actifs

En plus de s'attaquer de front à la contionalisation de l'énergie, Hydro-Québec a privilégié, au cours de la dernière année, la valorisation de ses actifs.

En entrevue au *Devoir*, le 21 juin 1997, André Caillé a souligné qu'il y avait des réservoirs à moitié remplis et dont l'efficacité et le potentiel peuvent être encore améliorés, en misant sur la convergence de l'énergie. L'actif de 18 milliards que représente la base technologique en infrastructure de transport d'Hydro-Québec, l'une des plus importantes en Amérique du Nord, est un atout de taille que l'on peut exploiter plus efficacement.

C'est aussi dans un souci d'optimisation des rendements qu'au début de 1997, Hydro-Québec a lancé des invitations pour établir des partenariats avec des entreprises en télécommunications. Selon André Caillé, cette opération pourrait rapporter quelque 50 millions. La société d'État est revenue à la charge, le 22 juillet 1997, en lançant cette fois un appel de soumissions aux États-Unis afin de combler ses capacités de stockage excédentaires.

Un autre dossier important au chapitre de la valorisation des actifs chez Hydro-Québec : la voiture électrique. Le projet de moteur-roue a franchi des étapes importantes au cours de la dernière année. La société d'État et sa filiale M4 pourraient

bientôt mettre au point des versions commerciales du prototype avec des partenaires industriels et financiers. Jusqu'à ce jour, seuls des constructeurs automobiles comme Ford et General Motors ont été sollicités. La mise au point d'une première voiture hybride pourrait coûter au bas mot deux milliards.

Les piles au lithium destinées à cette voiture, appelées piles ACEP, ont fait l'objet d'un nouvel investissement. En juin 1997, le consortium USABC, formé des trois grands de l'industrie automobile aux États-Unis (Ford, Chrysler et GM) et de l'Electric Power Research Institute (Californie), a injecté une somme additionnelle de 24,5 millions \$US dans le projet de développement de ces piles. Cette injection de capital porte à quelque 85 millions \$US, en quatre ans, la contribution de ce consortium dans ce qui semble être appelé à devenir la prochaine génération de piles pour véhicules électriques.

De son côté, en mars, Hydro-Québec a investi près de 8,3 millions pour augmenter la capacité de production de sa filiale Argo-Tech Productions, qui effectue depuis 1994 l'assemblage des prototypes d'accumulateurs ACEP à son usine-pilote de Boucherville. En avril, la société d'État a conclu une entente avec Corporation Lithos portant sur le projet de recherche et de développement d'une usine de production de lithium destiné aux piles. Elle s'est également réservé le droit de participer au développement commercial d'une éventuelle usine, jusqu'à concurrence de 20 %. Si le projet se concrétise, cette usine devrait être construite à Jonquière ou à Shawinigan, mais pas avant 1999. Selon diverses

estimations, elle pourrait produire annuellement 450 tonnes de lithium.

Enfin, au plan international, la société d'État a connu une bonne année. En juin 1997, Hydro-Québec International a conclu notamment deux contrats en Amérique latine. D'une part, un accord pour réaliser l'électrification rurale dans neuf cantons d'une province de l'Équateur, ce qui ouvre la porte à une coopération plus large avec ce pays. D'autre part, la participation d'Hydro-Québec à un projet de 50 millions pour la construction d'une ligne d'interconnexion entre la Colombie et l'Équateur. D'autres projets font l'objet de discussions avec des pays latino-américains, les besoins énergétiques de cette région du monde étant colossaux.

La filiale internationale a d'autres projets en cours ou en développement ailleurs dans le monde comme en Pologne, en Ukraine, en Corée du Sud, en Chine, au Japon, en Thaïlande, au Maroc, en Tunisie, au Costa Rica ainsi qu'aux États-Unis.

La gestion des ressources

La dernière année a donné lieu à plusieurs mesures de compressions budgétaires chez Hydro-Québec pour réduire les charges d'exploitation de l'entreprise. Amorcé depuis près de trois ans, le processus de dégraissage a cependant été appliqué plus rigoureusement à partir de l'automne 1996. En commission parlementaire, quelques mois auparavant, le ministre Guy Chevrette avait signifié à Hydro-Québec qu'il consentirait à autoriser une hausse de tarif de 4 % – étalée sur deux ans – si elle s'engageait de son côté à réduire ses charges d'exploitation de 198 millions.

En octobre 1996, la société a conclu une entente de principe avec ses 15 000 employés syndiqués. L'entente devrait permettre à Hydro-Québec de récupérer annuellement près de 41 millions sous la forme d'une diminution de la rémunération globale de ses employés. Le gouvernement avait passé une autre grosse commande : la société d'État devait dégager un bénéfice net de 516 millions en 1996. Mission accomplie puisqu'elle a terminé son exercice financier avec un bénéfice net de 520 millions, en hausse de 33 % sur l'année précédente.

Le premier objectif (la réduction des charges d'exploitation de 198 millions) n'a pas été atteint à 100 %. Hydro-Québec a réduit ses charges d'exploitation de 144 millions, ou de 8,5 %, entre les deux exercices de comparaison, soit de 1,67 à 1,54 milliard. Au terme de ces compressions budgétaires, la masse salariale a été réduite de 6 % et les autres frais d'exploitation de 18 %. Les effectifs d'Hydro-Québec sont d'ailleurs passés sous la barre des 20 000 personnes pour s'établir à 19 553, soit 678 employés de moins qu'au 31 décembre 1995.

La progression du bénéfice d'Hydro-Québec en 1996 s'explique également par une réduction de 182 millions de la principale dépense de l'entreprise : sa facture d'intérêts sur une dette à long terme de 36,4 milliards. Hydro-Québec a obtenu ce résultat grâce à un remboursement net de 402 millions en emprunts au cours de l'exercice et à une modification de la nature de l'endettement pour bénéficier des faibles taux d'intérêt.

Ce résultat a été obtenu malgré une croissance d'à peine 1,1 % des ventes totales

d'électricité, qui sont passées de 7,59 à 7,67 milliards de dollars entre 1995 et 1996. Les ventes de la société d'État au Québec ont augmenté de 1,8 %, pour atteindre les 7,07 milliards, alors que les exportations ont reculé de 7,1 %, à 601 millions.

Autre fait marquant de l'exercice financier de 1996, la baisse de 26 % des investissements totaux, qui sont passés de 2,77 à 2,05 milliards. La conclusion de la phase II du complexe La Grande et le ralentissement de la croissance de la demande d'électricité, ainsi que la volonté d'Hydro-Québec de réduire ses charges d'exploitation, expliquent cette réduction des investissements. Elle poursuivra d'ailleurs son régime minceur en 1997-1998.

Pour la période 1992-2000, l'entreprise vise des gains cumulatifs de 40 %, en abaissant particulièrement, d'ici la fin de l'an 2000, les charges d'exploitation à moins de 1,4 milliard et en retranchant plus de deux milliards de la dette. Donc, dans les trois prochaines années, Hydro-Québec pourrait réduire davantage ses effectifs. D'ici l'an 2000, on estime que près de 4 600 postes pourraient être encore supprimés, soit environ 20 % des effectifs actuels. Au terme de cette opération, le nombre de cadres devrait de son côté passer de 2000 à quelque 1000 personnes.

Le développement du potentiel énergétique

Ce qui a particulièrement retenu l'attention au chapitre du développement du potentiel énergétique, durant la dernière année, est la publication en avril du rapport de la commission Doyon sur la gestion des petites centrales hydroélectriques.

Les allégations entendues depuis 1992 à propos de blanchiment d'argent, de favoritisme et de pots-de-vin dans la gestion des petites centrales avaient finalement poussé, en 1995, le gouvernement de Jacques Parizeau à déclencher une enquête publique. Mais au lieu de devenir un « bûcher politique », le rapport a surtout montré du doigt les politiques et les institutions publiques en cause dans la production privée.

Les deux commissaires, le juge François Doyon et l'ancien Vérificateur général du Québec Rhéal Châtelain, ont conclu qu'Hydro-Québec avait manqué de vigilance dans la détection et la gestion des conflits d'intérêts dans lesquels plusieurs de ses employés se sont trouvés. Dans leur rapport, les deux commissaires ont toutefois blanchi de « tout geste illégal ou illicite » l'ancienne ministre libérale de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lise Bacon. L'ancien président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, s'est pour sa part fait reprocher par la commission de s'être placé dans des situations délicates.

En conclusion de leur rapport, les enquêteurs ont recommandé au gouvernement québécois d'envisager de redonner la primauté de l'exploitation des petites centrales à Hydro-Québec. Mais elle a exhorté la société d'État et le gouvernement de ne pas répéter les erreurs du passé. À l'époque, la politique énergétique du gouvernement avait entraîné d'importantes pertes financières pour Hydro-Québec. Entre 1993 et 1995, elle avait perdu près de 75 millions en revendant l'électricité des petites centrales à la moitié du prix qu'elle l'avait payé.

Parallèlement aux travaux de la commission Doyon, le gouvernement du Québec a rendu public, en novembre 1996, sa nouvelle politique énergétique. Le gouvernement a proposé la mise en place de deux systèmes de gestion de l'énergie sur le territoire québécois, l'un réglementé par la nouvelle Régie de l'énergie, et l'autre déréglementé au profit des exportations américaines ou des autoproducteurs. Québec a réservé au secteur privé les projets hydro-électriques de moins de 50 mégawatts, qui étaient auparavant limités à 25 mégawatts.

Les groupes écologistes comme le Centre Hélios et Greenpeace Québec ont vivement dénoncé l'existence de ces deux systèmes de gestion énergétique qui permettra, selon eux, aux promoteurs de lancer des projets sans passer par la Régie de l'énergie et d'en contourner les règles en offrant, plus tard, cette énergie à Hydro-Québec.

Enfin, au chapitre du développement du potentiel énergétique, le dossier du détournement des rivières a également tenu en haleine les groupes écologistes. En juillet, devant l'état alarmant des réserves hydrauliques, le gouvernement a autorisé Hydro-Québec à détourner six rivières sur la Côte-Nord et au Lac-Saint-Jean au profit des turbines des complexes Bersimis et Outardes, les deux bassins voisins de Manicouagan. Les groupes écologistes ont soutenu que cette pratique entraînerait de graves impacts environnementaux et sociaux sur les populations locales. De son côté, Hydro-Québec a fait valoir que ces impacts seraient minimes à moyen terme. ○

François Normand

Journaliste au Devoir.

LES COMMUNICATIONS

Médias et multimédias : Le Québec veut se faire une place



La convergence entre les télécommunications et l'informatique, entre les médias et le multimédia, dont on parlait depuis quelques années comme d'un phénomène encore lointain, est en voie de devenir une réalité concrète. Au Québec, l'année a été fertile en événements dans les industries qui se croisent sur l'autoroute de l'information. Le gouvernement du Québec veut faire de ce secteur un axe de développement majeur à l'image de l'aéronautique et du pharmaceutique tandis que le CRTC a fait son lit en optant pour un cadre réglementaire qui encouragera le développement de l'info-route.

Il aura fallu l'opiniâtreté d'un promoteur un peu particulier, Sylvain Vaugeois, pour que le gouvernement du Québec fasse du multimédia, et plus généralement des technologies de l'information, un axe de développement aussi prioritaire et essentiel au développement économique du Québec que le sont l'aéronautique et l'industrie pharmaceutique.

En 1996, le Groupe Vaugeois tentait de convaincre les gouvernements qu'il valait mieux subventionner la création d'emplois en raison de 25 000 \$ pendant cinq ans pour chaque nouvel emploi que de s'appuyer sur la kyrielle de programmes existants. Sylvain Vaugeois avait réussi à

convaincre une entreprise française, Ubi Soft, que de telles subventions de 25 000 \$ étaient disponibles au Québec. Quelle ne fut pas la surprise du président d'Ubi Soft, Yves Guillemot, de constater, une fois débarqué au Québec, qu'un tel programme, simple et généreux, n'existait pas.

Mais M. Guillemot n'a pas eu à attendre longtemps avant que les subventions que lui avait fait miroiter M. Vaugeois se matérialisent. En avril 1997, quelques mois après la première visite d'Ubi Soft au Québec, le ministre de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, et le ministre fédéral des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, annoncent l'implantation d'Ubi

Soft à Montréal et la création de 550 emplois en cinq ans dans l'industrie du multimédia.

Au lieu d'adopter le plan Mercure concocté par M. Vaugeois, les ministres Landry et Pettigrew ont choisi de triturer des programmes existants, d'en changer les règles, pour en arriver à accorder pour chaque emploi créé 25 000 \$ par année, soit 14 000 \$, ou 22 millions de dollars au total, sortant des goussets de Québec, et 11 000 \$, ou près de 15 millions de dollars au total, venant d'Ottawa. Puisque Ubi Soft menaçait d'aller s'installer ailleurs – en Malaysia ou en Inde –, le tout s'est fait avec une certaine précipitation, tellement que la veille de la conférence de presse, plusieurs modalités de cette aide exceptionnelle n'étaient pas arrêtées.

Laisnée pour compte, l'industrie québécoise du multimédia a rué dans les brancards, dénonçant la discrimination faite en faveur d'une entreprise étrangère. Elle s'est regroupée pour défendre ses intérêts en créant l'Association des producteurs en multimédia du Québec (APMQ). Un mois plus tard, le ministre Landry accordait à l'ensemble de l'industrie une aide semblable à celle consentie à Ubi Soft. Après quelques tergiversations, le fédéral a fait de même.

En cette ère de compressions des budgets de l'État, M. Landry a justifié l'aide gouvernementale par le besoin de créer une « masse critique » dans l'industrie du multimédia, à l'exemple de l'aéronautique et de l'industrie pharmaceutique. « Nous voulons frapper fort pour faire du Québec une plaque tournante de l'industrie du

multimédia dans le monde », a soutenu M. Landry.

Selon le Bureau de la statistique du Québec, l'industrie québécoise du multimédia et des services électroniques comptait, en mai 1997, 666 entreprises qui emploient 8700 personnes. Or, dans les six mois suivants, cette industrie devait créer 1855 nouveaux postes, selon le BSQ.

Le CRTC mise sur la concurrence

Dans sa décision du printemps 1997, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a jeté les bases du nouvel environnement dans lequel se déploiera la prochaine autoroute de l'information.

Après avoir ouvert à la concurrence la téléphonie interurbaine cinq ans auparavant, le CRTC vient de faire un dernier pas, le plus important sans aucun doute. Les compagnies de téléphone traditionnelles, Bell Canada en tête, perdent leur dernier monopole de la téléphonie locale. Qu'on ne s'y trompe pas, ce service local, c'est aussi le marché de la large bande passante, encore à venir, pierre angulaire des nouveaux services multimédias pour le grand public.

La présidente du CRTC, Françoise Bertrand, estime que le Canada, grâce à cette décision et à ses modalités, « deviendra l'un des pays les plus concurrentiels dans le secteur des communications », une condition essentielle pour que le pays participe de façon active à l'autoroute de l'information, selon elle. « Il est important que les Canadiens soient des acteurs de

premier rang » de l'inforoute, fait valoir M^{me} Bertrand.

Truffée de considérations techniques méticuleusement complexes dont l'échec devait être démêlé à la fin de 1997, la décision abandonne le principe voulant que les nouveaux concurrents soient subventionnés par l'ancien monopole pour faire face à la domination de ce dernier, principe qui avait prévalu dans la téléphonie interurbaine. Adieu subventions, mais les compagnies de téléphone monopolistiques devront ouvrir pleinement leurs réseaux à leurs concurrents en jouant le rôle de grossistes. Elles obtiendront en contrepartie une juste rétribution.

Le CRTC estime que les conditions sont réunies pour que Bell et les autres membres de l'alliance Stentor puissent investir les milliards nécessaires au déploiement de réseaux à haut débit.

La décision va plus loin encore : si les compagnies de téléphone perdent le monopole du service locale, les câblodistributeurs perdent également le leur. Toute entreprise, y compris une compagnie de téléphone, peut désormais demander au CRTC une licence d'exploitation d'un réseau de câble et lancer son service à compter du 1^{er} janvier 1998.

La bataille de la bande passante

On se rapproche donc à grands pas d'une véritable convergence entre la télédiffusion et les télécommunications, entre les médias et l'informatique. Cet amalgame deviendra réalité quand les câblodistributeurs offriront la téléphonie vocale, quand le fil de cuivre des compagnies de téléphone, grâce à des technologies comme l'ADSL et les

commutateurs ATM, transmettra des émissions de télévision.

Mais dans cette bataille de la bande passante, large pour les applications multimédias et plus étroite pour la transmission de la voix, câblodistributeurs et compagnies de téléphone ne seront pas les seuls à s'affronter.

En 1997, les nouveaux réseaux de téléphonie sans fil, utilisant les nouvelles fréquences octroyées par Industrie Canada l'année précédente et s'appuyant sur la technologie numérique, ont amorcé leur déploiement. Microcell, une entreprise liée à Télésystèmes, le holding de Charles Sirois, a étendu son réseau de SCP (services de communication personnelle) portant le nom de Fido. Bell Mobilité a fait de même, en complément de son réseau actuel de téléphonie cellulaire analogique. Cette technologie permet non seulement de transmettre la voix mais aussi les données et pourra à terme donner accès à Internet et au courrier électronique.

Au dernier congrès de l'Association canadienne des télécommunications qui se déroulait à Montréal, son président, Roger Poirier, signalait fièrement qu'en un an, cette industrie avait investi au Canada 1,5 milliard de dollars, essentiellement dans les nouveaux SCP. C'est davantage que le coût du pont de la Confédération qui relie l'Île-du-Prince-Edouard au continent et dont la conception et la construction se sont étalées sur dix ans. Et ce niveau d'investissement, dont le Québec reçoit sa part, doit se maintenir au cours des prochaines années.

Il y aura bientôt foule. Industrie Canada a octroyé un autre type de licences pour des

réseaux sans fil, appelés SCML (systèmes de communications multipoints locaux), destinés aux télécommunications. Un autre concurrent dans la téléphonie. Le consortium MaxLink, auquel participe Télémedia, a obtenu une de ces licences pour une partie du territoire québécois, tout comme Vision régionale, un consortium dont fait partie Cancom.

Le gouvernement fédéral a également ouvert la course pour une autre technologie micro-ondes, le SDM (système de distribution multipoints). Cette fois, le SDM est un réseau de télédistribution qui concurrencera directement la câblodistribution. Au Québec, Look Télé, un consortium contrôlé par Téléglobe Entreprises Média, une filiale de Téléglobe, a déposé une demande de licence et entend offrir, dès l'automne 1998, un service de télédistribution numérique d'émissions télévisuelles et autres contenus nécessitant une large bande passante. Selon ses promoteurs, il s'agit d'une infrastructure peu coûteuse, si on la compare aux milliards que commande le déploiement d'un réseau de câble. À peine 30 millions de dollars pour offrir la qualité numérique.

À ces technologies micro-ondes, qui sont autant de retombées de la recherche-développement militaire américaine se retrouvant dans le domaine civil avec la fin de la guerre froide, s'ajoute la diffusion directe par satellites (SRD). On l'attendait en septembre 1995, puis pour l'automne de l'année suivante. ExpressVu, un consortium maintenant contrôlé par le géant BCE, a connu toutes sortes d'ennuis techniques et n'avait toujours pas lancé son service à l'été de 1997. Alphastar fut le

premier à entrer en service mais les ennuis financiers de son actionnaire principal, Tee-Comm Electronics, et son incapacité à obtenir des fonds supplémentaires l'ont contrainte à l'abandon. Qu'à cela ne tienne, la concurrence sera vive sur les ondes extra-terrestres puisque trois autres groupes se disputeront le marché : l'américaine EchoStar Communications, Star Choice Television Network et Homestar, mis de l'avant par le télédiffuseur et câblodistributeur basé à Calgary, Shaw Communications. Combien d'entre eux survivront ? La question reste entière.

Les péripéties de Vidéotron

L'année aura été riche en revirements pour Vidéotron. Au terme d'une bataille épique avec Cogeco, Vidéotron a finalement décroché la mise et absorbé CFCF, l'empire de la famille Pouliot qui comprenait la filiale de câblodistribution CF Cable et ses 427 000 abonnés, la station de langue anglaise CFCF 12 que Vidéotron s'était engagé à vendre – ce qui fut fait en 1997, au télédiffuseur WIC et la Caisse de dépôt et placement du Québec – et Télévision Quatre Saisons, la troisième télévision généraliste de langue française au Québec, qui avait accumulé, en dix ans d'existence, un déficit de 150 millions de dollars.

Devant le CRTC, Vidéotron a soutenu qu'il était le seul groupe capable de relancer TQS. En la fusionnant avec le rival Télé-Métropole mais en gardant distinctes les deux salles de nouvelles des deux stations. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) avait d'ailleurs donné son aval à cette concentration « sans précédent » dans la propriété des médias,

une position qui avait soulevé la controverse parmi ses membres. En février 1997, le CRTC rejetait la fusion de TQS et de Télé-Métropole, jugeant qu'un autre groupe, doté de moyens financiers importants, aurait plus de chance d'insuffler du dynamisme à la chaîne chancelante et d'assurer ainsi sa survie.

Des enchères suivent. Un mois et demi plus tard, la nouvelle tombe : un consortium mené par Quebecor achète TQS. Pour Quebecor, il s'agit de sa première incursion dans la télévision.

Pour Vidéotron, comme pour l'ensemble des câblodistributeurs, s'ouvre une période cruciale de son développement. Il lui faut investir massivement dans la modernisation de son réseau pour offrir l'accès à Internet, la téléphonie locale et interurbaine et, éventuellement, les riches contenus multimédias. À la fin de 1996, Vidéotron avait vendu sa filiale britannique et empoché un magot de 600 millions de dollars nets. « Nous avons un bilan de compagnie de téléphone », se targuait le président et fondateur de Vidéotron, André Chagnon.

Bien nanti, Vidéotron amorce sa modernisation, affichant du retard par rapport à Cogeco, pourtant beaucoup plus petit. Le groupe est toutefois empêtré dans son projet d'inforoute UBI au Saguenay, un projet mort-né qui ne s'appuie pas sur les normes Internet et qu'il faut complètement repenser. À l'automne 1996, Claude Chagnon, le fils du fondateur, a pris la barre de l'entreprise. À l'été de 1997, la présidente-directrice générale d'Ubi, Sylvie Lalande, tire sa révérence pour s'en aller chez Bell Canada. Plus marquant encore, Guy Crevier, le président de la filiale de

câblodistribution Vidéotron limitée, le cœur du groupe, remet sa démission, lassé de voir l'héritier empiéter sur ses responsabilités et se mêler des détails.

Au même moment, l'industrie de la câblodistribution recevait un appui de taille dans cette guerre de la large bande. Et il venait d'outre-frontière. Microsoft investissait 1,4 milliard de dollars pour une participation minoritaire dans le quatrième câblodistributeur américain en importance, Comcast. Microsoft, qui avait engagé quelques mois auparavant plus d'un demi-milliard dans Web TV, une entreprise qui fabrique un terminal permettant de « surfer » sur Internet par l'entremise du téléviseur, prépare une offensive multimédia où le câble jouera un rôle majeur.

Les petits pas de Bell

Chez Bell Canada, avant d'offrir la large bande au grand public, on a opté pour une stratégie qui vise les marchés les plus lucratifs, ceux des grandes entreprises et des gouvernements. La compagnie avait pourtant promis de déployer son service ADSL au début de 1997 mais elle a reporté ce lancement aux calendes grecques. Ce n'est que dans cinq ans que Bell s'intéressera au marché des particuliers, a dit le président de Bell, John McLennan.

Entre-temps, Bell Canada fait face à une forte concurrence dans son marché traditionnel de l'interurbain. La compagnie de téléphonie a perdu le tiers de ce marché aux mains de concurrents, notamment Sprint et AT&T Canada. M. McLennan a annoncé la suppression de 2200 postes de cadres et de soutien administratif en 1997, ce qui s'ajoute aux 10 000 emplois, ou

20 % de ses effectifs, qu'elle aura supprimés à la fin de 1997 en vertu d'un plan draconien de rationalisation entrepris en 1994. Du même souffle, M. McLennan avouait que Bell ne pouvait offrir des tarifs aussi bas que ses concurrents en raison d'une structure de coûts plus lourde.

En dehors des réseaux à large bande qu'elle met sur pied pour le gouvernement du Québec et certaines grandes entreprises, Bell en est encore au début d'une expérience-pilote à Repentigny, qui porte sur une inforoute destinée aux résidences et dont la durée prévue est de deux ans. Ce service, auquel 3000 foyers de Repentigny sont reliés, s'appuie sur le câble coaxial.

Les compagnies de téléphone traditionnelles, réunies au sein de Stentor, ont les moyens de « donner du temps au temps ». Elles disposent d'une capitalisation dix fois supérieure à celle de tous les câblodistributeurs canadiens réunis. Un risque subsiste toutefois pour ces géants : leur infrastructure, s'appuyant sur la commutation, pourrait devenir désuète plus rapidement que prévu, supplantée par la téléphonie par Internet. Les ordinateurs appelés «routers» pourraient pousser la commutation dans l'obsolescence. ○

Robert Dutrisac

Journaliste au Devoir.

L'AGRICULTURE

L'année du cochon



Le Québec est un important exportateur de viande de porc. Mais cette industrie comporte aussi ses inconvénients comme le savent ceux qui habitent près des porcheries. De plus, la pollution qu'elle engendre dans les cours d'eau constitue un problème majeur. Tôt ou tard, cette industrie allait donc devoir faire face à des contestations et à des règlements plus sévères. Ce qu'on a appelé « la guerre du cochon » a atteint ses points culminants en 1996-97. Une nouvelle loi et des règlements plus exigeants encadrent désormais l'industrie porcine. Mais est-ce vraiment le mot de la fin ?

En lançant le Programme d'assainissement des eaux, au début des années 80, Québec se donnait comme objectif de procéder par bassin versant, d'amont vers l'aval, et en agissant simultanément sur toutes les pollutions. Quinze ans plus tard, en 1996 et dans la première moitié de 1997, allait s'amorcer le premier véritable plan de lutte à la pollution agricole, du moins celle causée par les fumiers et la surfertilisation des terres. On mesure le retard du Québec dans ce domaine quand on réalise que la charge organique des cours d'eau du Québec habité est souvent d'origine agricole dans des proportions allant de 40 à 80 %, voire 90 % !

Le Vérificateur général du Québec, une des seules institutions ayant osé radiographier l'attitude du ministère de l'Envi-

ronnement du Québec (MENVIQ) dans ce dossier, avait écrit à la fin des années 80 que, dollar pour dollar, le gouvernement aurait obtenu beaucoup plus de résultats en assainissement s'il s'était occupé prioritairement de la pollution agricole et surtout de la « pollution diffuse », c'est-à-dire de tout ce qui suinte de partout, des champs et des installations agricoles.

Il devait récidiver en 1994-95 avec un rapport incisif qui démontrait que Québec avait payé 100 millions de dollars en trop aux agriculteurs en raison notamment de l'imprécision des méthodes pour établir le coût réel de la production porcine et, partant, les compensations par rapport aux prix de vente.

Le même rapport démontrait que, dans une région-témoin passée au crible par le Vérificateur, les producteurs dépassaient

de 23 % les seuils de production légalement autorisés en vertu de la Loi québécoise de l'environnement (LQE), ce qui n'a pas empêché Québec de verser ses généreuses subventions pour ces cochons produits au noir !

Des 1644 producteurs porcins recensés par le Vérificateur (ce chiffre n'englobe pas tous les petits), 405 étaient responsables de 73,5 % des surplus de fumier du Québec. Et c'étaient des producteurs capables d'assumer les coûts de la dépollution, notait le Vérificateur, car le chiffre d'affaires de ces entreprises dépassait 500 000 \$ par an. Ces 405 entreprises avaient monopolisé à elles seules 90 % des 26,5 millions versés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) à ce milieu.

Une question de distances

La « guerre du cochon », comme on allait l'appeler dans les médias, avait démarré en réalité avant que ne soit nommé celui qui allait devoir piloter à compter de février 1996 cette réforme au milieu des récifs politiques, le nouveau ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF), David Cliche. Son prédécesseur, Jacques Brassard, avait amorcé les travaux qui allaient faire éclater le conflit.

Le ministre Brassard avait, en effet, mis sur pied en 1995 une Table de concertation sur la pollution agricole. Cette table, où se retrouvaient des professionnels comme les agronomes, des représentants des régions et des municipalités ainsi que des écologistes, avait conclu à l'opportunité de laisser les agriculteurs confectionner, moyennant formation appropriée, leurs « plans

agro-alimentaires de fertilisation » et de les appliquer eux-mêmes.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) allait finalement signer le rapport de la Table de concertation, lequel allait devenir une entente formelle entre tous les groupes. Lorsque l'UPA remettra sa signature en question, en juin 1996, sa direction dira qu'elle avait signé avec des « réserves », ce que tout le monde avait fait d'ailleurs, dans un esprit de négociation, sans y trouver par la suite matière à renier sa signature.

Mais les choses n'allaient pas en rester là car le développement de l'industrie porcine gagnait les régions épargnées jusque-là et y engendrait souvent de véritables crises sociales.

Les grands producteurs porcins, une dizaine de grandes familles qu'on allait baptiser au MEF les « barons du cochon », voulaient en réalité éviter les moratoires annoncés peu avant la fin de 1995 par un nouveau projet de règlement provincial destiné à enrayer les surplus de déjections dans certaines régions. Ce projet, qui entrera en vigueur en juin 1996, prévoyait un moratoire sur tout nouvel établissement ou agrandissement si un producteur n'avait pas les surfaces d'épandage équivalentes à sa production. Cette règle s'appliquera finalement aux trois grands bassins hydrographiques en situation de surplus, soit ceux de L'Assomption, de la Yamaska et de la Chaudière.

Les producteurs pouvaient néanmoins augmenter leur production mais à la condition de disposer de surfaces d'épandage suffisantes ou de faire partie d'une coopérative d'épandage, laquelle assumera,

moyennant rémunération, l'obligation de trouver les surfaces requises et de les utiliser conformément aux normes.

Pour éviter ces moratoires, les grands producteurs vont d'abord se pointer dans des régions sans surplus, soit le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, la région de Lévis et même au Témiscamingue.

En Mauricie, le débat opposera non seulement la société Shur-Gain au Mouvement Vert Mauricie et à plusieurs groupes et comités de citoyens mais aussi aux villes. Trois-Rivières et une dizaine d'autres municipalités vont alors amorcer une bataille pour faire annuler par les tribunaux les certificats d'autorisation émis par le MEF pour l'implantation de mégaporcherie à Grandes-Piles et dans les municipalités voisines. Ce dossier allait devenir une véritable pelure de banane pour le ministre Cliche, qui a fini par annoncer une audience du BAPE sur ce projet pour ensuite l'annuler en raison du refus du promoteur de surseoir à son projet puisqu'il détenait déjà les permis et autorisations requises.

Le ministre Cliche n'était pas au bout de ses peines car en juin, l'UPA, forte de ses contacts au bureau du premier ministre Lucien Bouchard, allait remettre en question sa signature au bas de l'entente de février.

Des producteurs porcins avaient exprimé leur colère car les orientations définies par le MEF proposaient des distances d'épandage qu'ils jugeaient excessives. Ils affirmaient se retrouver dans bien des cas sans surfaces d'épandage. C'était aux villageois de s'adapter à la campagne, pas l'inverse, disaient-ils.

Au même moment, l'Assemblée nationale entérinait le projet de loi 23 sur le « droit de produire » des agriculteurs.

Ce projet de loi, qui attendra un an l'épilogue de la « guerre du cochon » avant d'être promulgué, excluait les agriculteurs du chapitre de la LQE sur les nuisances. Il prévoyait en outre la création de comités aviseurs dans les MRC pour mettre au point les futures règles relatives à l'agriculture et instituait un mécanisme de médiation pour décourager les poursuites civiles contre les agriculteurs.

Le moratoire évité

L'automne 1996 s'annonçait tout aussi chaud que le printemps car les agriculteurs ont alors profité du Sommet sur l'économie et l'emploi qui allait mobiliser toute la classe politique et économique, pour faire planer la menace d'une grosse manifestation devant l'Assemblée nationale. Ces pressions allaient inciter le bureau du premier ministre Lucien Bouchard à pousser sur le ministre Cliche pour qu'il approuve les 334 projets de porcherie sous examen au ministère.

Depuis le début de l'été 1996, l'idée d'une audience générique sur la production porcine faisait son chemin. Les groupes environnementaux soutenaient qu'il fallait débattre de la pertinence de développer l'industrie porcine à coups de subventions pour finalement alimenter à bon prix les marchés étrangers. Pour les agriculteurs, la cause était entendue : cette production créait 32 000 emplois et générait un volume d'exportations évalué à 2,7 milliards en 1994, qui ramenait de l'argent de 44 pays.

C'était en outre une des rares productions à fort potentiel.

Mais pour qu'il y ait un véritable débat, il fallait, selon les groupes environnementaux, un moratoire car le débat devenait sans objet si les 334 projets sur la table étaient autorisés pendant qu'on en débattait. Pendant que le jeune ministre Cliche songeait à la meilleure formule et tentait de se faire des alliés dans un cabinet axé sur le développement économique, le Bureau du premier ministre faisait office de médiateur et mettait au point une nouvelle entente avec l'UPA. Les manifestations d'octobre étaient évitées!

Le ministre Cliche annonça alors qu'il n'y aurait pas de moratoire sur les projets soumis, ni d'amendement au règlement sur l'évaluation environnementale pour abaisser le seuil d'assujettissement des projets de méga-porcherie. L'entente conclue avec le bureau du premier ministre prévoyait aussi l'abandon des orientations définies par le MEF dans le document publié de juin, celui qui avait soulevé l'ire des producteurs porcins. On se dirigeait donc vers un troisième projet de règlement sur les odeurs, qui constituerait un compromis.

La santé en cause

En décembre 1996, les milieux de la santé, jusque-là en retrait mais actifs, entrent ouvertement dans le débat. Une unité de santé publique dans le Bas-Saint-Laurent affirme que la construction de grandes porcheries à Sainte-Luce et à Luceville pourrait contaminer les eaux souterraines et de surface aux dépens des humains. Fin janvier 1997, le Regroupement des groupes écologistes rend public l'avis au gouver-

nement du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui voit dans le développement anarchique des méga-porcheries une menace réelle à la santé publique en raison de la contamination possible des eaux et des dangers inhérents à leur traitement chimique.

Les agriculteurs passent à l'action à leur tour. Fin janvier, ils annoncent un inventaire de la production porcine et de la pollution sur toutes les fermes en vue de mettre au point un plan d'assistance technique et, ultimement, un plan de certification environnementale des agriculteurs responsables de leurs épandages! L'inventaire sera réalisé avec des universitaires de Laval.

Pendant que les chercheurs mettent au point un peu partout de nouvelles techniques de traitement des lisiers – du parfum jusqu'à la biofiltration –, des ruraux de la région de Saint-Valérien essaient de stopper un projet de porcherie en invoquant qu'il s'agit d'une entreprise industrielle qui n'a pas sa place en milieu agricole. Le plaignant, Martin Gagnon, sera débouté en juin. Mais ce rural ressemble à plusieurs autres, y compris des agriculteurs, qui contestent de plus en plus le monopole traditionnel de représentation de l'UPA sur le monde rural.

Signe des temps, en juin 1996, des ruraux, y compris des agriculteurs ayant une vision différente de leur industrie, fondent l'Union des citoyens du monde rural, dont la première prise de position sera de s'opposer, mais en vain, au projet de loi 23 sur le droit de produire. Dans la région de Napierville, des agriculteurs critiqueront ouvertement leur syndicat

pour sa complaisance envers les « gros » producteurs porcins qui menacent d'autres activités agricoles, comme celles des vignerons et la clientèle des dégustateurs... sur place. Dans la région de Québec, des divisions internes éclateront au grand jour.

Le gouvernement essaie de hâter la fermeture du dossier, qui prend de l'ampleur même auprès des autorités fédérales, mécontentes de la volonté de Québec d'autoriser de nouvelles porcheries sur la rivière Fouquette. Ce petit cours d'eau abrite l'une des dernières frayères d'éperlans arc-en-ciel de la région du Bas-Saint-Laurent et la reconstitution des stocks de ce poisson-fourrage dans l'estuaire, notamment sur la rivière Boyer, est si importante qu'elle figure dans les priorités fédérales-provinciales de la restauration du fleuve.

Québec convoque donc une commission parlementaire pour discuter des « principes » de sa réforme, ce qui en indisposera plusieurs qui voulaient voir la substance des futurs règlements. Finalement, pas grand-chose de neuf n'en sort, hormis une nouvelle rebuffade pour le ministre Cliche qui utilise l'expression « barons du cochon », dont toute la province se gargarise pourtant depuis un an. Et le ministre a le malheur de dire, en plus clair, ce que le Vérificateur général a établi, chiffres à l'appui, c'est-à-dire qu'il ne laissera pas « empiéter les campagnes pour donner du jambon aux Japonais ».

Son collègue Bernard Landry, de l'Économie et des Finances, le rabroue publiquement en s'excusant littéralement à sa place avant que le ministre Cliche ne le fasse lui-même à l'Assemblée nationale...

Les groupes écologistes sont décidés à mordre plus fort car ils sentent qu'ils n'ont

pas l'oreille de ce gouvernement. Ils portent plainte en vertu du traité sur le libre-échange, accusant Québec de ne pas avoir appliqué sa propre réglementation environnementale, ce qui pourrait attirer des sanctions à la province.

Épilogue

Finalement, la bataille du porc connaît son épilogue en juin 1997, un an après l'adoption de la loi sur le droit de produire. Québec promulgue cette loi juste avant la Fête nationale, avec les règlements qu'il a adoptés au début du même mois.

Toute la question des odeurs est alors référée aux MRC qui devront adopter des règles sur les distances d'épandage dans leur schéma d'aménagement à l'intérieur des balises fixées par Québec.

Moins médiatique, le règlement sur le contrôle de la pollution demeure le point fort de cette réforme, malgré ses faiblesses, dont la principale est, selon les écologistes, qu'il ne contient aucune norme spécifique sur le phosphore et institutionnalise l'auto-contrôle dans un milieu qui affiche le plus haut taux de délinquance environnementale. Selon le nouveau règlement, les futurs établissements devront obligatoirement se doter d'un « plan agro-alimentaire de fertilisation » (PAF) qui devra ajuster le dosage des gicleurs de purin à ce que les plantes peuvent absorber. Certains disent que cela constitue une norme « indirecte » sur le phosphore.

En octobre 1998, tous les producteurs des régions en surplus devront être dotés d'un PAF. On exigera par ailleurs ce plan des gros producteurs des régions qui ne sont pas en surplus à compter de 1999.

Chaque établissement de plus de 75 unités animales (UA) devra avoir son PAF à compter de l'an 2000, et ceux de plus de 40 UA, à partir de 2002.

Ce dossier serait loin d'être fermé, selon plusieurs. Il constituera sans contredit un test majeur pour la crédibilité du MEF,

que d'aucuns voudraient voir disparaître aujourd'hui pour en éparpiller les responsabilités aux ministères sectoriels à vocation économique. ○

Louis-Gilles Francœur

Journaliste au Devoir.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Vie culturelle

Faits marquants de la vie culturelle	249
L'année culturelle	255
Les débats d'idées	265
L'édition	273
La musique	281
Les variétés	287
Le cinéma	293

Faits marquants de la vie culturelle



JUILLET 1996

Le 8, le Québec est présent au 50^e Festival d'Avignon en France ; il en était absent depuis 1982. Deux pièces interprétées par des Québécois et mises en scène par Denis Marleau font partie de la programmation du festival. **Le 11**, le Festival mondial de folklore de Drummondville fête ses 15 ans. **Le 22**, les fortes pluies qui se sont abattues sur le Québec ont endommagé plusieurs sites patrimoniaux. Au Saguenay, une partie de la Pulperie a été endommagée, mais la maison Arthur-Villeneuve a été épargnée.

AOÛT 1996

Le 1^{er}, les FrancoFolies de Montréal présentent un spectacle d'ouverture consacré à Luc Plamondon et à Michel Berger. **Le 12**, Françoise Bertrand devient la nouvelle présidente du CRTC ; elle succède à Keith Spicer. En janvier 1995, M^{me} Bertrand avait quitté la présidence de Radio-Québec, quelques mois après l'arrivée du Parti québécois au pouvoir. **Le 12**, le comédien Robert Gravel meurt d'un infarctus à l'âge de 51 ans. Il a été l'un des fondateurs de la Ligue nationale d'improvisation et cofondateur du Nouveau Théâtre expérimental. Il avait tenu plusieurs rôles importants dans des téléromans, au théâtre ainsi qu'au cinéma. **Le 20**, le Conseil des arts et des lettres du Québec annonce que 280 organismes se partageront 30 millions en subventions pour l'année 1996-1997. **Le 25**, le spectacle « De Concert avec le Saguenay », organisé par des artistes québécois, permet de récolter plus de 3 millions pour venir en aide aux sinistrés. **Le 30**, décès de Pierre Beaudry, traducteur de métier et chroniqueur linguistique à *La Presse* puis au *Devoir*.

SEPTEMBRE 1996

Le 2, MusiquePlus fête ses 10 ans. Le directeur, Pierre Marchand, veut rejoindre un plus grand nombre de téléspectateurs en offrant d'autres genres musicaux (jazz, classique) sur une deuxième chaîne. Musimax est offert par câble à l'automne 1997.

Le 3, Robert Normand devient le nouveau président de Télé-Québec (le nouveau nom de Radio-Québec) ; il remplace Michel Pagé, qui occupait la direction à titre intérimaire. Il entend favoriser une télévision éducative et culturelle. **Le 4**, le CRTC annonce l'arrivée de 23 nouvelles chaînes de télévision, dont quatre de langue française. Parmi ces chaînes, TVA lancera le Canal Nouvelles dès septembre 1997. **Le 10**, la ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, annonce que Radio-Canada, en s'associant à des producteurs indépendants, aura accès à de nouveaux millions pour ses productions. C'est désormais un fonds de 200 millions qui est à la disposition des producteurs et télédiffuseurs. **Le 14**, la comédienne Rose Ouellette, aussi connue sous le surnom de La Poune, décède à l'âge de 93 ans. **Le 18**, Luc Plamondon reçoit le prix du Gouverneur général pour les arts de la scène. **Le 20**, de nouvelles compressions à la Société Radio-Canada : les dépenses seront réduites de 127 millions et 2500 postes additionnels seront abolis. Le contenu de la programmation sera exclusivement canadien à la télévision de langue anglaise. Du côté français, ce sont les régions qui sont touchées. À la radio, les services sont maintenus, mais les ressources seront réduites. Depuis l'année 1994-1995, c'est de 414 millions que le budget d'exploitation a été réduit et ce sont environ 4000 postes qui ont été supprimés. **Le 29**, décès, à 71 ans, de Claire Bonenfant, présidente du Salon du livre de Québec et ex-présidente du Conseil du statut de la femme.

OCTOBRE 1996

Le 6, Gilles Hénault s'éteint à l'âge de 76 ans. L'auteur avait collaboré à différents journaux, dont *Le Devoir*, et avait reçu le prix Athanase-David en 1993 pour l'ensemble de son œuvre. **Le 14**, Jean Grimaldi décède à l'âge de 98 ans. Cet organisateur de spectacles qui était aussi chanteur, danseur et comédien avait reçu le surnom de « papa des artistes ». **Le 25**, création du Fonds d'investissement de la culture et des communications. Le Fonds est commandité aux deux tiers (10 millions) par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. L'autre tiers (5 millions) provient de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

NOVEMBRE 1996

Le 3, Céline Dion remporte six Félix au gala de l'ADISQ. **Le 11**, le comédien Léo Illial meurt à l'âge de 63 ans. Présent dans de nombreux téléromans, il avait été le lauréat du concours du « plus bel homme du Canada » en 1973.

DÉCEMBRE 1996

Le 10, la Société Radio-Canada annonce qu'elle abolira 1800 postes d'ici le 31 mars 1997, dont au moins 360 à Montréal. Plus de 345 employés du réseau français se voient offrir une retraite anticipée. Plusieurs personnalités connues, telles Suzanne Laberge et Madeleine Poulin, quitteront Radio-Canada. **Le 14**, le poète québécois Gaston Miron meurt à l'âge de 68 ans. L'auteur de *L'Homme rapaillé* était un des grands poètes du Québec mais aussi un militant souverainiste et un fervent défenseur de la langue française.

JANVIER 1997

Le 8, le peintre et caricaturiste Normand Hudon s'éteint à l'âge de 67 ans. Son immense talent lui a permis de faire carrière à la télévision, sur la scène et d'être caricaturiste au *Devoir* et ensuite à *La Presse*. **Le 17**, l'OSM reçoit une subvention extraordinaire de 5 millions de Loto-Québec. C'est une aide financière qui s'ajoute aux commandites de Loto-Québec pour permettre le redressement de l'orchestre.

FÉVRIER 1997

Le 17, le ministère canadien des Affaires étrangères annonce qu'il va tenir compte de la question de l'unité canadienne lorsqu'il subventionnera les artistes canadiens en tournée à l'étranger. Cette nouvelle politique sera fortement contestée par les milieux artistiques et nationalistes québécois. En juillet 1997, le gouvernement fédéral révisera cette politique en précisant que la promotion de l'unité nationale ne constituerait pas un critère dans l'octroi des subventions. **Le 25**, inauguration de la nouvelle Cinémathèque québécoise. Après 18 mois de chantier et 16 millions d'investissements, le nouvel édifice a doublé sa superficie. En plus de s'occuper de la conservation des films, la Cinémathèque possède maintenant deux salles de projection, deux aires d'exposition et une médiathèque informatisée. **Le 26**, Céline Dion remporte deux Grammys pour son album «Falling into you» : album de l'année et album pop de l'année.

MARS 1997

Le 7, le projet de loi antitabac a été adopté à Ottawa. La loi C-71, qui sera effective à compter d'octobre 1998, touchera à la commandite d'événements sportifs et culturels. Il y a entre autres le Festival international de jazz de Montréal et le Festival Juste pour rire qui pourraient subir les contrecoups de cette loi. **Le 26**, le budget déposé par le ministre des Finances Bernard Landry prévoit 108 millions pour la culture.

De plus, 75 millions seront dégagés pour le projet de la Grande Bibliothèque du Québec. Celui-ci prévoit la fusion de la Bibliothèque centrale de Montréal et de la Bibliothèque nationale du Québec. Un comité, dirigé par Clément Richard, avait été créé au début de l'année 1997, afin d'étudier la faisabilité du concept de Grande Bibliothèque. **Le 28**, un accord tripartite intervient entre Loto-Québec, le Musée du Québec et les mandataires du peintre Jean-Paul Riopelle pour l'achat de sa grande murale *Hommage à Rosa Luxemburg* (1992), et son installation au Casino de Hull.

AVRIL 1997

Le 17, Céline Dion remporte trois prix aux World Music Awards, dont celui du « meilleur vendeur de disques dans le monde ».

MAI 1997

Le 1^{er}, décès de Fernand Dumont à l'âge de 69 ans. Cet intellectuel, qui était tout à la fois poète, sociologue et philosophe, a profondément marqué la vie intellectuelle québécoise par ses nombreux essais. Il a été lauréat de prix prestigieux, dont le prix Athanase-David et le prix Léon-Gérin. **Le 7**, CanWest Global annonce qu'elle deviendra dès septembre la troisième chaîne de télévision anglaise au Québec. **Le 8**, le père Ambroise Lafortune meurt à l'âge de 79 ans, après une brillante carrière dans les communications. Il fait ses débuts de façon inopinée en 1954, à l'émission d'André Laurendeau, *Pays et Merveilles*, où il vient parler des Antilles (il avait été ordonné prêtre à Fort-de-France en 1945); il y fait forte impression par son bagout intarissable et sa personnalité rayonnante. Il mènera de front une carrière de communicateur à la radio et à la télévision et sa vie de prêtre catholique. Signalons une présence de dix ans (de 1957 à 1967) à l'émission matinale *Chez Miville* de Radio-Canada, sa présence active à Expo 67, une série de 26 émissions de télévision sur le territoire québécois et son histoire, ainsi que le film *Si le Québec m'était conté* qu'il ira présenter dans plusieurs pays francophones. Toute sa vie, il aura été présent dans les mouvements de jeunesse dont il a raconté l'histoire dans une série télévisée au début des années 80. **Le 9**, décès de la poétesse Rina Lasnier à l'âge de 82 ans. Elle était le dernier membre de l'équipe qui a fondé l'Académie des lettres du Québec en 1945 autour de Victor Barbeau. Née en 1915 à Saint-Grégoire-d'Iberville, elle a complété ses études littéraires en Angleterre et fait de nombreux voyages en France avant de s'installer au Québec comme journaliste et bibliothécaire puis d'aller vivre dans le recueillement de sa poésie à Joliette. De 1939 à 1988, elle a publié une œuvre abondante couronnée par le Prix Athanase-David du Québec en 1943 puis en 1974.



Le poète et éditeur Gaston Miron est mort le 14 décembre 1996. Il a eu droit à des funérailles nationales dans sa ville natale de Sainte-Agathe.



Devant les difficultés récurrentes des libraires, le monde de l'édition songe à recourir au prix unique du livre.



La romancière Monique LaRue a publié un court texte-conférence intitulé *L'Arpenteur et le Navigateur* (Fides/CÉTUQ) qui fut au centre d'une polémique sur la question nationale.



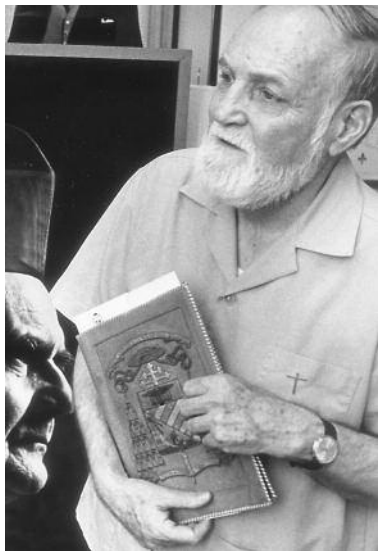
La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, devrait mener à son terme, dans un proche avenir, le dossier de la Grande Bibliothèque.



Le cinéaste Pierre Falardeau cherche toujours les moyens de réaliser son film sur la rébellion de 1837.



La réouverture du Théâtre du Nouveau Monde, en juin 1997, à laquelle assistait le Tout-Montréal, a clos la période de rénovation des salles de théâtre à Montréal.



Quatre grands disparus du monde de la culture : le père Ambroise Lafortune, le comédien Robert Gravel ainsi que les dessinateurs Normand Hudon et Robert Lapalme.

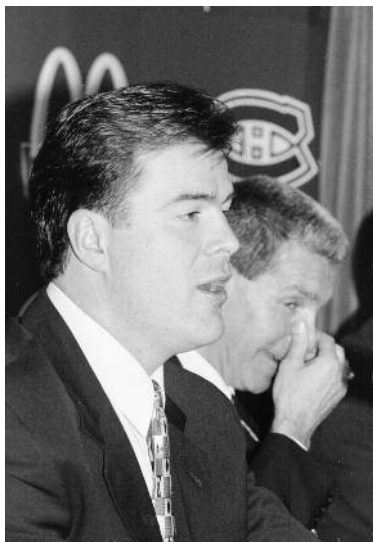


Trois des artistes qui ont retenu l'attention pendant l'année écoulée : Jean Leloup (photo du bas) dont l'album *Le Dôme* a marqué un retour en force après cinq ans d'absence, Luce Dufault qui s'est hissée en tête des ventes avec Kevin Parent, et Zachary Richard dont le retour à la chanson française fut très remarqué.





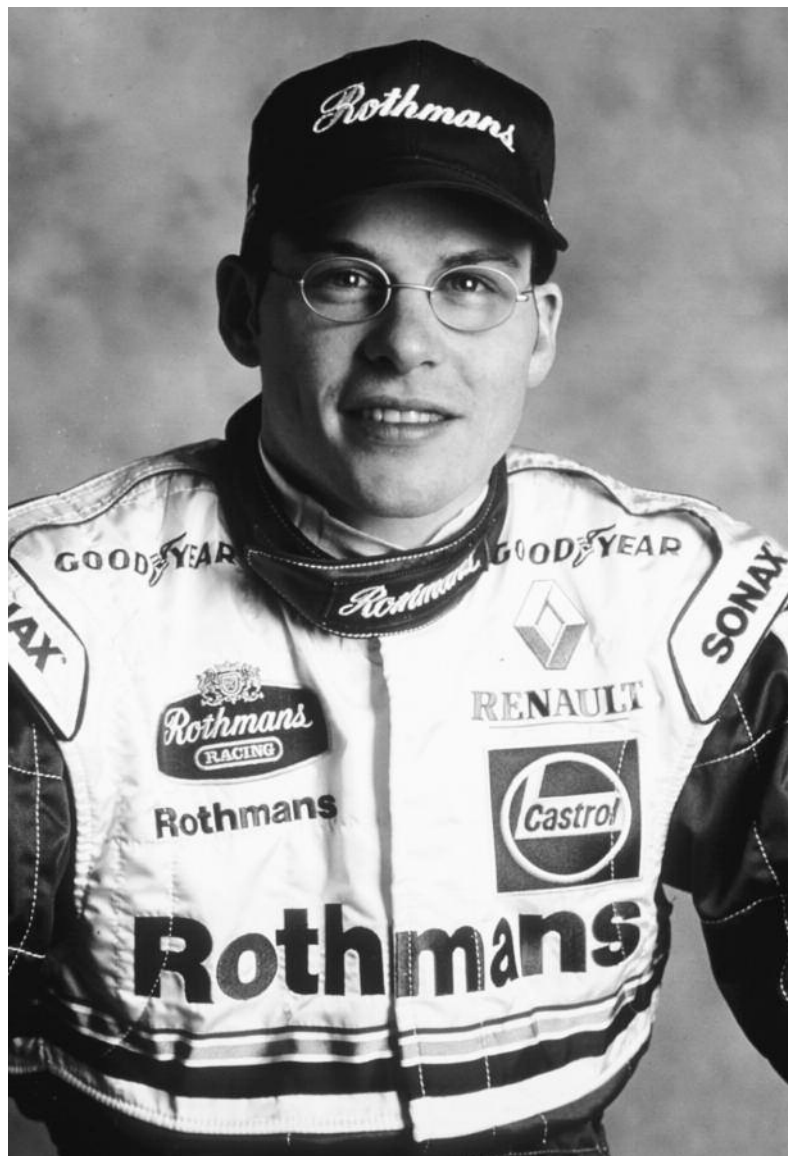
Les Expos convoitent ce terrain au centre-ville de Montréal pour leur nouveau stade.



De Mario Tremblay à Alain Vigneault, nouvel entraîneur du Canadien : un épisode tumultueux de l'histoire du hockey à Montréal.



Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a connu une année difficile et s'est retrouvé en minorité au conseil municipal.



Le pilote Jacques Villeneuve s'est montré très critique de la nouvelle loi qui restreint la visibilité des compagnies de tabac. Le Grand Prix de Montréal de Formule 1 est-il vraiment menacé ?

JUIN 1997

Le 5, première édition du Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal. Tel qu'annoncé en conférence de presse en novembre, Daniel Langlois, le président de Softimage, lance un nouvel événement cinématographique à Montréal, qui sera consacré au film d'auteur et aux images d'avenir. Ce festival viendra remplacer le Festival international du nouveau cinéma et le Festival du court métrage. **Le 8**, le Théâtre du Nouveau Monde rouvre ses portes après plus d'un an de fermeture et 12,2 millions d'investissements. **Le 16**, le chanteur Gaston Mandeville meurt des suites d'un cancer à 40 ans. **Le 19**, le caricaturiste Robert LaPalme meurt à 89 ans. Il a travaillé comme caricaturiste dans de nombreux quotidiens, dont *Le Devoir* de 1950 à 1959. Il a été directeur artistique à Expo 67 et a créé le Salon international de la caricature. **Le 21**, le Festival international de Lanaudière, fondé par le père Lindsay, fête ses 20 ans. ○

Geneviève Fortin

Documentaliste.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'ANNÉE CULTURELLE

Entre l'ennemi de l'intérieur et celui de l'extérieur



De l'intérieur, le secteur des arts et de la culture est malmené par les compressions budgétaires et les tentatives de politisation des subventions. Malgré la baisse constante des fonds publics consacrés à la culture, des initiatives comme le Fonds d'investissement de la culture font toutefois renaître quelque espoir. De l'extérieur, les pressions s'accroissent pour que l'État culturel abandonne ses pratiques protectionnistes et son système de subventions. Tenté de céder à ces sirènes, l'État fédéral semble cependant s'être ressaisi et avoir repris le chemin d'une affirmation culturelle autonome.

Les menaces se sont encore accentuées, cette année, sur le système de subventions des arts et de la culture mis en place depuis des décennies par les gouvernements fédéral et le provincial pour soutenir la création et la diffusion au Québec.

À l'intérieur même des frontières, l'État providence de la culture est tout autant malmené par les compressions ou les stagnations budgétaires, les mesures pour interdire ou réduire la commandite d'événements culturels par l'industrie du tabac ou la redéfinition de certains programmes de subventions autour de normes plus politiques, jusqu'ici étrangères à la logique même du système.

De l'extérieur, la pression est de plus en plus forte pour que le fédéral comme le

provincial se soumettent à la nouvelle norme mondiale, néolibérale, qui vise à forcer l'ouverture toute grande des échanges dans les domaines des arts, des lettres et du divertissement.

De moins en moins d'argent

Le système d'appui aux arts et à la culture mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale continue d'être démantelé à la pièce, du moins affaibli par des mesures de restrictions budgétaires récurrentes, surtout au fédéral.

En 1986-1987, les dépenses directes et indirectes d'Ottawa pour soutenir les activités artistiques et culturelles représentaient 2,24 % (1,85 milliard) des dépenses totales du gouvernement ; dix années plus

tard, ce pourcentage est passé à 1,44 (1,55 milliard selon les estimations). Pendant cette même décennie de référence, les dépenses fédérales par habitant dans ce secteur ont chuté de 52 \$ à 35 \$. Traditionnellement, le Québec reçoit environ 30 % de ces fonds.

Ainsi, le Conseil des arts du Canada a célébré son quarantième anniversaire de fondation cette année en procédant à de nouvelles mises à pied dans le cadre d'un Plan stratégique adopté en 1995. Au bout du processus, entre 1994-95 et 1997-98, le nombre d'employés sera passé de 268 à 132, les dépenses administratives auront été réduites de moitié, tandis que le budget des subventions aux artistes et aux organismes artistiques sera demeuré le même (84 millions). En campagne électorale, le Parti libéral, finalement réélu, a toutefois promis d'augmenter de 25 millions ce budget, d'ici cinq ans.

Autre exemple, en 1997, la Société Radio-Canada a subi des réductions budgétaires pour une quatrième année consécutive. Au total, les deux services, anglophone et francophone, de la télévision d'État auront perdu 414 millions \$ et 1600 emplois. Cependant, avant les élections fédérales, le gouvernement Chrétien a annoncé qu'il stabiliserait le financement de la Société, également sur une période de cinq ans, à partir de 1998.

La Loi-C-71, restreignant la publicité des fabricants de tabac, a été adoptée en avril 1997 sans les amendements demandés par les organismes de festivals culturels et d'événements sportifs comme par le gouvernement québécois et la Ville de Montréal. Au Québec, bon an mal an, depuis le début

de la décennie, les compagnies de tabac dépensent entre 12 et 13 millions en commandites de toute nature, dont une bonne part profite aux gros festivals estivaux consacrés au jazz ou à l'humour.

En mars, Québec a pour sa part annoncé l'injection de 108 millions de nouveaux dollars pour la culture dans le cadre de l'année budgétaire 1997-1998. La grosse part de cette nouvelle enveloppe est réservée aux dépenses en immobilisations, dont 75 millions pour la réalisation du projet de Grande Bibliothèque. Le reste sert notamment à la création d'un fonds de 10 millions pour le sauvetage et la restauration des trésors les plus menacés du patrimoine religieux. Le crédit d'impôt appuyant la production télévisuelle et cinématographique a pour sa part été maintenu à la hauteur de 55 millions.

Nouvelles formes de soutien aux arts

Mais ici comme ailleurs, les dirigeants politiques cherchent de nouvelles façons de soutenir les arts et la culture.

L'initiative la plus importante est sans contredit le lancement, en février, du Fonds d'investissement de la culture et des communications. La création de ce nouvel outil de développement sectoriel a été annoncée en octobre 1996. Il est commandité aux deux tiers (10 millions \$) par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. L'autre tiers (cinq millions) provient de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC). Le Fonds culturel investira principalement sous la forme d'une participation en capital-actions ordinaire,

la participation dans chacun des projet ne pouvant toutefois pas dépasser 750 000 \$. L'organisme vise un rendement financier profitable et ne s'adresse donc qu'aux entreprises culturelles à but lucratif. Le Fonds entend même participer à la gestion des entreprises appuyées et annonce déjà son intention de se saborder dans cinq à sept ans avec l'entière de sa mise d'investissement initiale.

On peut aussi citer en exemple l'accord tripartite intervenu en mars entre Loto-Québec, le Musée du Québec et les mandataires du peintre Jean-Paul Riopelle pour l'achat de sa grande murale *Hommage à Rosa Luxemburg* (1992), et son installation au Casino de Hull.

Absence de balises

N'empêche, il est de plus en plus évident que la réorganisation du système étatique de soutien aux arts et à la culture est en train de se produire sans balises. Ce défaut de réflexion est encore une fois plus évident du côté d'Ottawa où la dernière mise en perspective d'ensemble sur ces questions remonte à 1982, au moment du Rapport du comité d'étude sur la politique culturelle fédérale (le rapport Applebaum-Hébert), soit bien avant la révolution technologique, l'amplification du mouvement de libéralisation des échanges et l'adoption de la politique culturelle québécoise qui a modifié la dynamique entre les deux cultures fondatrices du pays. Cette année, malgré le sentiment croissant de crise, le ministère du Patrimoine s'est contenté de confier au comité de la Chambre des Communes le soin de définir des « perspectives à long terme » pour le « siècle nouveau ».

Québec a procédé à un examen approfondi au début de la décennie, qui a mené à l'adoption d'une nouvelle Politique des arts et de la culture (le rapport Arpin). Mais là aussi les failles sont de plus en plus évidentes, par exemple du côté muséal, où l'on attend toujours l'adoption d'une véritable politique sectorielle que le maigre rapport commandé par la ministre Beaudoin à un expert, à l'hiver de 1997, n'a toujours pas fourni.

L'ennemi de l'intérieur

Les relations Québec-Canada et leur lot habituel de disputes aux ramifications constitutionnelles se sont d'ailleurs à nouveau tendues, au début de l'année, après que le ministère des Affaires étrangères du Canada eut modifié dans un sens résolument politique ses critères de subventions des tournées effectuées par les artistes canadiens à l'étranger. Les nouvelles « Lignes directrices pour la promotion de la culture canadienne à l'étranger » ont été rendues publiques en février. Elles conditionnaient l'appui gouvernemental en fonction de la capacité des artistes et des organismes subventionnés à « promouvoir le respect de la souveraineté canadienne et de l'unité nationale ». Les objectifs du ministère parlaient également de l'importance de « présenter le Canada comme un pays bilingue composé de cultures diverses ». On voulait aussi assurer « l'équilibre régional » et faire une plus grande place « aux peuples autochtones et aux jeunes ».

Ces mesures s'ajoutent à de nombreuses autres du cabinet fédéral pour promouvoir les symboles canadiens, jusque dans les prémâternelles du pays. Cette année, environ vingt millions de dollars ont, par exemple,

été dépensés par le ministère du Patrimoine pour distribuer des drapeaux unifoliés aux citoyens et des trousseaux multimédia aux classes d'enfants de quatre ans et plus.

Avant ces modifications, l'aide fédérale aux artistes en tournée à l'étranger était accordée « au mérite », c'est-à-dire selon la qualité artistique des projets. La réorientation politique – avec un triple volet nationaliste canadien, régionaliste et multiculturel – a donc été fortement critiquée par les milieux nationalistes et artistiques québécois. Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications du Québec, a établi un parallèle avec « la grande noirceur et les années noires de l'Union soviétique ». Le Bloc québécois a parlé d'une « nouvelle chasse aux sorcières ». Des représentants d'associations professionnelles d'artistes ont jugé ces mesures « insensées » et « inquiétantes ».

C'est que les groupes artistiques québécois risquent de faire les frais de cette nouvelle querelle puisqu'ils ont toujours reçu la part du lion de la maigre enveloppe de l'aide aux tournées du ministère fédéral (4,6 millions en 1996-1997, sur un budget total de 1,4 milliard), en raison même de l'excellence de leur productions réclamées et acclamées un peu partout dans le monde. Certaines années, les compagnies québécoises de certaines disciplines, particulièrement en arts de la scène, récoltaient jusqu'à 85 % des sommes distribuées par Ottawa.

La contre-offensive s'est vite organisée. Québec a réagi à la décision fédérale en annonçant en mars la mise sur pied d'un nouveau programme de développement des marchés étrangers doté d'une enveloppe de deux millions. « Cette mesure

représente pour le gouvernement du Québec le moyen de contrer les répercussions négatives qu'entraîne la décision du gouvernement fédéral de subventionner les artistes en tournée à l'étranger en fonction d'objectifs politiques reliés notamment à la promotion de l'unité canadienne », expliquait franchement Mme Beaudoin en publicisant sa décision.

En mai, le regroupement Les Artistes pour la souveraineté, aidés d'avocats de la CSN, présentait à la Cour supérieure une requête pour faire annuler la directive fédérale. Les contestataires prétendent que les nouvelles balises portent atteinte à leur liberté d'expression et sont potentiellement discriminatoires puisqu'elles peuvent exclure des programmes de subventions les artistes véhiculant le message souverainiste québécois et provenant donc, évidemment, du Québec.

Selon les plaignants, les objectifs redéfinis des Affaires étrangères stigmatisent en quelque sorte une menace jugée intérieure, en projetant jusque sur la scène internationale le mécanisme de défense politique du nationalisme pancanadien.

En juillet, le ministère des Affaires étrangères a réagi à cette contestation en remplaçant les mots litigieux, au début du mois, par une nouvelle formulation demandant aux compagnies et aux artistes subventionnés d'assurer « la projection à l'étranger de la culture et des valeurs canadiennes ».

L'ennemi de l'extérieur

Par ailleurs, les pressions extérieures se sont multipliées pour amener le Canada (fédéral comme provincial) à abandonner certaines

pratiques protectionnistes. Dès le début de l'année, fin janvier, l'Organisation mondiale du commerce a condamné certaines mesures canadiennes mettant à l'abri de la concurrence l'industrie nationale de l'édition de magazines. Cette décision a fait craindre le dénouement d'autres mailles du filet de protection nationale mis en place au cours des dernières décennies, surtout que les États-Unis critiquent ces obstacles au libre-échange depuis des années, sur toutes les tribunes internationales.

Le vent de panique soufflait d'autant plus fort qu'à peu près en même temps, toujours en janvier, le ministre du Commerce international, Art Eggleton, s'interrogeait ouvertement sur la valeur du protectionnisme culturel dans le contexte de la libéralisation des échanges à l'échelle planétaire. Il mettait en question les subventions, les règles touchant la propriété canadienne, des entreprises culturelles et l'obligation faite aux diffuseurs de respecter certains quotas de contenus.

Le ministre a fait amende honorable après coup, dans la foulée du tollé suscité par sa perspective de stricte obédience néolibérale. C'est tout de même sur fond de crise que la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a convoqué, en février, à Ottawa, à une large table-ronde sur les politiques culturelles, des représentants canadiens et québécois d'à peu près tout ce qui compte et crée, au Québec comme dans les autres provinces.

La réunion a finalement accouché d'un très large consensus autour de la nécessité non seulement de maintenir mais même de renforcer le système de protection légal et financier de la culture au pays. Plusieurs

autres membres du cabinet fédéral ont également promis d'accentuer les efforts dans le but de multiplier les alliances avec d'autres pays tout aussi désireux d'affirmer leur souveraineté culturelle dans le contexte de la mondialisation des échanges et de l'homogénéisation des « produits ».

Les réalités et les besoins divergent en fait pour chacun des secteurs culturels. Tantôt les États canadiens et québécois jouent du protectionnisme, tantôt de la subvention, mais aussi souvent d'un complexe mélange des deux tactiques. Ainsi, le secteur des magazines, appuyé par les gouvernements depuis près d'un siècle, reçoit maintenant environ 60 millions de dollars annuellement au Canada pour faire face aux géants de la presse étrangères qui accaparent déjà les huit dixièmes du marché canadien. Les films américains attirent plus de quatre Québécois cinéphiles sur cinq, et ce malgré le soutien très artificiel et très coûteux de la production nationale et des restrictions à la propriété des compagnies de distribution. Des problèmes plus ou moins semblables se posent du côté de la télé, du livre et de l'industrie de la chanson.

Accès à la culture

La stagnation, voire la régression du taux de fréquentation de certaines activités culturelles est bien documentée et trouble d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une hausse importante de l'offre des spectacles. En 1993-94, près de 160 spectacles différents, dans toutes les disciplines de la scène, étaient présentés au Québec, soit 40 % de plus que cinq ans plus tôt. En même temps, le nombre total de spectateurs n'augmentait que de 14 %. L'achalandage

aux guichets des théâtres de Québec et de Montréal a même connu une chute importante depuis le début de la décennie. Il est estimé qu'à peine 7 % de la population québécoise « consomme » régulièrement des « produits culturels » autres que ceux offerts sur les petits et les grands écrans.

D'où de légitimes tentatives pour renverser la tendance. La plus importante concerne la Politique de diffusion des arts de la scène (« Remettre l'art au monde ») adoptée en décembre 1996 par le ministère de la Culture et des Communications, et mise en place au cours de l'année 1997. Cette politique repose sur deux grands principes : d'une part, la sensibilisation et le développement des publics; d'autre part, l'accès à un éventail diversifié de spectacles en tournée, partout au Québec. Des mesures de « rationalisation des dépenses de fonctionnement » ont permis de dégager une enveloppe globale de trois millions de plus consacrée à la diffusion des spectacles, dont deux millions ont été dépensés au début de 1997. En même temps, le MCCQ et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM) ont conclu une entente de 2 millions pour « favoriser l'accès des jeunes, des nouveaux arrivants et des touristes aux arts de la scène ». Dans son budget, en mars, Québec a également annoncé que la déduction de 100 % des dépenses d'abonnement à des spectacles pour les entreprises et les travailleurs autonomes est désormais étendue au domaine de la chanson. De plus, Québec a décidé d'organiser à la fin septembre 1997, pour trois jours, les toutes premières Journées nationales de la culture. Elles sont présentées

comme un vaste rassemblement des milieux culturels de toute la province sous le thème « La culture, un bien collectif ». L'objectif vise à solidifier le lien entre le public et le milieu des arts et de la culture par l'entremise d'une multitude d'activités gratuites, dans les musées, les galeries d'art, les théâtres ou les salles de spectacles.

Le comité organisateur de l'événement panquébécois s'est inspiré du modèle des Journées européennes du patrimoine, qui, chaque année, à la même date, attirent des millions de visiteurs dans une quarantaine de pays du Vieux-Continent. La décision d'imiter l'Europe a été prise en octobre 1996, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Environ 300 000 dollars ont été alloués à la réalisation du projet, dont les deux tiers proviennent du ministère de la Culture et des Communications et du Secrétariat au développement des régions du Québec.

Toujours dans la même perspective de démocratisation de l'accès à la culture, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a annoncé en avril la préparation d'une série documentaire d'envergure sur la culture québécoise. En trois ans, dix-huit émissions d'une heure chacune seront produites sur des sujets comme la peinture, la danse traditionnelle, la musique contemporaine, la photographie, les lettres, les médias ou l'architecture. La diffusion de la série intitulée « La culture dans tous ses états » devrait débiter à l'automne 1998 sur les ondes de Télé-Québec. ○

Stéphane Baillargeon

Journaliste au Devoir.

Dépenses publiques au titre de la culture par habitant, Canada, provinces et territoires, 1994-1995					
	Unité	Ensemble	Fédéral	Provincial	Local
Terre-Neuve	\$	159	89	48	22
Île-du-Prince-Édouard	\$	240	140	90	10
Nouvelle-Écosse	\$	176	87	58	31
Nouveau-Brunswick	\$	157	90	41	26
Québec	\$	246	116	93 ¹	37
Ontario	\$	212	108	50	54
Manitoba	\$	187	68	78	41
Saskatchewan	\$	158	49	56	53
Alberta	\$	157	59	57	41
Colombie-Britannique	\$	183	40	63	80
Yukon	\$	743	443	289	11
Territoires du Nord-Ouest	\$	912	690	202	20
Canada	\$	209	98	62	49
Écart du Québec par rapport à la moyenne canadienne	\$	+37	+18	+31	-12
Rang du Québec dans l'ensemble	n	3	4	3	6
Rang du Québec parmi les provinces	n	1	2	1	6

1. Cette donnée diffère de celle publiée par Statistique Canada qui ne tient pas compte des dépenses au titre de la langue.

Sources : Statistique Canada. Bureau de la statistique du Québec.

**Spectacles en art d'interprétation
ayant attiré le plus de spectateurs,
Québec, 1994-1995**

Assistance

Danse

Casse-noisette / Grands Ballets Canadiens	49 231
Carmina Burana / Grands Ballets Canadiens	16 836
La Fille mal gardée / Grands Ballets Canadiens	11 339
Canadian Royal Winnipeg Ballet	7 770
New York City Ballet / Hommage à Balanchine	7 216
Compania nacional de danze / Grands Ballets Canadiens	7 216
Grands Ballets Canadiens / 2	7 216
White Oak dance project avec Barychnikov	4 810
Margie Gillis	4 329
Antonio Canales / Grand ballet flamenco	3 966
Les Ballets Jazz de Montréal	3 536
Joe / Jean-Pierre Perreault	3 180
La La La Human Steps	2 749
Compagnie Ultima Vez / Festival international de nouvelle danse	2 538
Compagnie de danse Marie Chouinard / Festival international de nouvelle danse	2 508

Musique

Carmen (Bizet)	18 665
Falstaff (Verdi)	14 536
La fille du régiment (Donizetti)	14 536
La Traviata (Verdi)	14 536
Der fliegende hollander (Wagner)	14 536
Le chanteur de Mexico / Jose Todaro	12 160
The Student Prince	12 112
Glen Miller Orchestra	8 093
Aida	7 854
Orchestre symphonique de Montréal	7 100



	Assistance
Pêcheurs de perles	6 037
Orchestre symphonique de Montréal	5 329
Orchestre symphonique de Montréal	5 325
Orchestre symphonique de Montréal	5 325
Orchestre symphonique de Montréal	5 325
Théâtre	
<i>Broue</i>	61 029
<i>La Locandiera</i>	31 874
<i>Marius & Fanny</i>	29 780
<i>Les Belles-sœurs</i>	28 796
<i>Dîner de Cons</i>	28 151
<i>Ivanov</i>	25 726
<i>Le père</i>	24 455
<i>Les amants terribles</i>	24 372
<i>Souvenirs</i>	24 372
<i>Cent millions</i>	24 005
<i>Jamais deux sans toi</i>	18 817
<i>En pièces détachées</i>	18 210
<i>Le dindon</i>	14 107
<i>Blokes II</i>	13 963
<i>La chance aux coureurs</i>	13 796

Source : Ministère de la Culture et des Communications

Expositions les plus fréquentées dans les grands musées, Québec, 1996

Musée	Exposition	Date	Visiteurs n
Musée des Beaux-Arts de Montréal	Magritte	20 juin au 27 octobre 1996	163 577
	Modigliani inconnu	1 ^{er} février au 28 avril 1996	46 618
	Le Groupe des Sept	3 octobre au 1 ^{er} décembre 1996	42 470
Musée d'art contemporain de Montréal	Louise Bourgeois	28 avril au 22 septembre 1996	47 945
	L'œil du collectionneur	18 octobre 1996 au 5 janvier 1997	24 224
	Gilles Mihalcean	27 octobre 1995 au 14 janvier 1996	18 392
Musée du Québec	Hommage à Rosa Luxemburg	14 avril au 19 mai 1996	32 242
	De Gaudi à Tàpies. Les maîtres Catalans du XX ^e siècle	17 juin au 14 juillet 1996	42 572
	Chefs-d'œuvre du design italien, 1960-1994	2 octobre au 15 décembre 1996	49 547
Musée de la Civilisation	Je vous entends chanter	1 ^{er} janvier au 20 octobre 1996	317 000 ¹
	Femmes, corps et âme	8 mars au 31 décembre 1996	284 000 ¹
	Secrets d'Amazonie	29 mai au 31 décembre 1996	236 000 ¹
Musée canadien des civilisations	Les hommes d'Autriche Impériale	23 novembre 1995 au 15 septembre 1996	–
	Des avaleuses de vagues – Les embarcations autochtones au Canada	13 juin 1996 au 26 octobre 1997	–
	Transformation – Prix Saidye Bronfman	23 mai 1996 au 5 janvier 1997	–

Sources : Musée des Beaux-Arts de Montréal, Musée d'art contemporain de Montréal, Musée du Québec, Musée de la Civilisation, Musée canadien des civilisations.

Bureau de la statistique du Québec.

1. Donnée estimée.

LES DÉBATS D'IDÉES

La question nationale : raison ou fosse commune ?



Avec l'affaire Roux et au lendemain d'un référendum qui fait encore sentir ses secousses, les débats d'idée pouvaient-ils porter sur autre chose que l'incontournable question nationale ? Cette fois, c'est la question de l'identité qui a le plus retenu l'attention des polémistes. Pour entendre parler d'autre chose, il aura fallu compter sur Jean Larose qui poursuit son combat acharné contre l'empire des « sciences de l'éducation ». Par ailleurs, le Québec, qui n'en compte déjà pas trop, a perdu cette année deux de ses grands essayistes : Fernand Dumont et Léon Dion.

Le Québec n'est pas une nation, affirmait Fernand Dumont dans *Raisons communes*, récusant par là tout projet souverainiste qui aurait pour objectif d'identifier purement et simplement nation et État. Il y a au Québec des anglophones et des autochtones et la nation francophone ne se limite pas au territoire québécois. Pourtant, qui ne se souvient du lapsus (?) de Jacques Parizeau attribuant la dernière défaite référendaire au vote des allophones. Qui ne se souvient, également, que Céline Dion refusa le trophée de l'artiste anglophone de l'année au gala de l'ADISQ de 1990 en prétextant qu'elle n'était pas anglophone mais

Québécoise. Parizeau ne manqua pas, bien sûr, de la féliciter pour son geste et son commentaire. Voilà deux exemples sans équivoque de la « fascination de la souche »¹ qui hypothèque le développement de la société québécoise. Cette fascination pour une origine commune et attestée, ce repli fantasmatique sur une ethnicité fondatrice et inaltérable indiquent les limites de tout projet nationaliste à notre époque. Or, refuser de franchir ces limites, c'est faire du nationalisme une fosse commune de l'identité québécoise.

Avatar de la promotion des nationalismes depuis au moins deux siècles, la notion d'identité pose d'ailleurs problème

1. Régine Robin, « L'impossible Québec pluriel », dans *Les frontières de l'identité*, sous la direction de Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest, Les Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 1996, 374 p.

elle aussi. Au vu des atrocités commises au nom de « questions nationales » en ce siècle interminable, qui peut encore soutenir que le nationalisme trouve son seul principe directeur dans l'ethnicité ? Dans la plupart des pays occidentaux, l'identité nationale, lestée de ses connotations raciales ou tribales, est résolument arrimée à la question de la citoyenneté. Il est révolu le temps où l'identité pouvait sembler une simple affaire de frontière géographique et d'état civil.

Mais le débat n'est pas clos avec le passage de la nation ethnique à la nation civique et il serait naïf de croire que les chartes et les législations des États modernes épuisent la réalité identitaire. Comme le montrent à l'évidence Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri dans *L'Archipel identitaire* (Boréal), un ouvrage dans lequel des théoriciens et des artistes sont interviewés sur la question de l'identité, le défi contemporain réside dans la conjonction difficile, douloureuse même, d'une logique des droits et d'un instinct d'appartenance. Conjonction difficile parce que dangeureuse. Dangeureuse parce que l'instinct d'appartenance peut facilement tourner à la fascination, on vient de le dire. Dangeureuse aussi parce que la logique des droits peut tout aussi facilement mener à la déshumanisation, à la différenciation radicale, au ghetto chic – mais ghetto tout de même – de l'altérité systématique.

Entre ces deux pôles, la navigation n'est pas facile et il arrive que l'on se demande si la question identitaire ne représente pas au Québec un abîme plutôt qu'un archipel,

ou un fossé de plus en plus difficile à combler. Les débats d'idées de 1996-1997 peuvent être examinés à la lumière des deux problématiques que sont le nationalisme et l'identité. En tout état de cause, il ressort des affaires Roux, LaRue et Larose, qui ont marqué l'année, qu'il y a les anti-nationalistes, les anti-anti-nationalistes et quelques-uns encore qui persistent à chercher et à construire leur identité plutôt qu'à prétendre qu'ils l'ont trouvée.

L'affaire Roux, ou l'affaire Groulx en reprise

Il va de soi que pour la plupart des intellectuels du Québec le nationalisme traditionnel a fait son temps. Plus personne, sauf quelques thuriféraires isolés du chanoine Groulx, n'oserait aujourd'hui fonder une théorie de la nation québécoise sur des propositions à caractère ethnique. Pour Gérard Bouchard², le Québec est effectivement passé d'un nationalisme ethnique, de type exclusif, à un nationalisme civique réservant une place à l'autre (l'Anglo-Québécois, l'immigrant, le non-franophone). Dans cette optique, le Québec doit remodeler les mailles de sa mémoire collective en évitant deux écueils : la promotion acrimonieuse des traumatismes passés et l'amnésie. Remodeler les mailles de la mémoire québécoise veut dire ne pas avoir peur de prendre ses distances face au nationalisme traditionnel dont le symbole le plus marquant reste Lionel Groulx.

Une affaire qui, dans la foulée de la remise en cause de la pensée du Chanoine qui a cours depuis le pavé nommé *Oh*

2. G. Bouchard, « Le Québec et la diversité », *Le Devoir*, 26 mars 1997, p. A7.

Canada! Oh Quebec! lancé par Mordecai Richler en 1992, a fait couler beaucoup d'encre et de salive est l'affaire Jean-Louis Roux, du nom de l'homme de théâtre devenu lieutenant-gouverneur du Québec. Celui-ci a dû annoncer sa démission au début de novembre 1996 devant le tollé de protestations suscité par le fait qu'il avait porté la croix gammée sur son sarreau d'étudiant en 1942. L'aveu était relativement anecdotique mais M. Rioux s'était déjà plaint – après René-Daniel Dubois et Marc Angenot l'année précédente – de ce qu'il régnait au Québec un totalitarisme *soft* étouffant. Les politiciens souverainistes, déjà échaudés par la nomination de Roux, ont dénoncé la situation. Les fédéralistes ont pour leur part minimisé l'importance des gestes reprochés à M. Roux en revenant sur le passé fasciste du Québec, un thème récurrent depuis la parution de l'ouvrage de Richler³. Quelques voix se sont élevées pour dénoncer l'extrémisme de ces positions et ont fait valoir que considérer le Québec des années trente comme fasciste constituait un jugement grossier et inexact et équivalait à faire de certains médias comme *Le Devoir* et *L'Action catholique*, certes influencés par la doctrine de Groulx, les porte-paroles uniques et univoques de l'intelligentsia québécoise⁴.

Dans une perspective moins médiatique et plus proprement politique, on pourra mettre dans le même sac anti-anti-Québec l'ouvrage que consacre Claude Couture à

Pierre Elliott Trudeau et [au] libéralisme canadien (L'Harmattan). Celui-ci montre que l'ancien premier ministre canadien avait une vision très monolithique du Québec, et que si grande noirceur il y a eu avant 1960, elle n'était peut-être pas là où l'on pense. Bref, que le Québec d'avant la Révolution tranquille était, tout compte fait, une société plutôt normale.

L'affaire LaRue, ou le ghetto chic de Ghila Skroka

La difficulté de certains intellectuels à sortir des ornières imposées par la problématique nationaliste n'est jamais apparue de manière aussi évidente qu'avec ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire LaRue. Précisons rapidement les faits. En octobre 1996, la romancière Monique LaRue publie un court texte-conférence intitulé *l'Arpenteur et le Navigateur* (Fides/CTUQ) dans lequel elle met en scène un ami qui aurait tenu des propos tendancieux contre ces écrivains immigrés qui occupent de plus en plus, dit cet « ami », le devant de la scène littéraire québécoise. À partir d'une dialectique de l'arpenteur – pôle centripète, sédentaire, de l'écriture – et du navigateur – pôle centrifuge, nomade –, elle évaluait les chances de survie de la littérature d'ici à sa capacité de faire une place à l'exploration, à la navigation. Il s'agissait, pour ainsi dire, de montrer que sous des dehors d'ouverture le milieu littéraire (et culturel, on peut extrapoler)

3. Voir entre autres les ouvrages d'Esther Delisle, *Le Traître et le Juif*, et de Nadia Khouri, *Qui a peur de Mordecai Richler?*

4. Notamment Jean Paré, « Jean-Louis Roux victime... », *Le Devoir*, 7 novembre 1996, et Jacques Rouillard, « Le Québec était-il fasciste en 1942? », *Le Devoir*, 13 novembre 1996, p. A7.

était peut-être encore travaillé par la fascination de la souche, pour reprendre l'expression de Régine Robin. Et à la limite de faire sortir la littérature québécoise de ses gonds. Or, ce qui s'est passé sort de l'ordinaire pour entrer dans l'ineffable.

Un tel texte aurait dû normalement faire réagir les intellectuels les plus nationalistes qui auraient pu y voir une nouvelle dérive postmoderniste menaçant l'«intégrité» de la littérature québécoise. Une attaque de cet ordre s'est bel et bien produite, mais elle fut circonscrite et sans suite réelle⁵. Non, le véritable coup de semonce est venue de la revue *Tribune juive* et de sa directrice Ghila Skroka qui ont interprété le texte de M^{me} LaRue comme une défense de la xénophobie⁶. Une vive polémique s'en est suivie qui a vu des intellectuels (Pierre Nepveu, Jeanne Demers, François Hébert, Claude Jasmin) défendre la romancière et quelques autres (Micheline De Sève, Gary Klang) en profiter pour réaffirmer leur refus du racisme et de l'exclusion des minorités. Comme si le texte de Monique LaRue disait le contraire...

Peut-être certains auraient-ils souhaité un texte moins dialectique, moins problématique, mais alors on connaît mal les écrivains et la littérature. Comme l'a

souligné avec justesse Pierre Nepveu⁷, si la pensée unique est un danger, faire du pluralisme un objet d'idolâtrie, sans égards aux œuvres, à ce qui est réellement écrit, c'est verser dans l'angélisme. Et, ajouterions-nous, creuser son propre ghetto, aussi chic soit-il.

L'affaire Larose, ou le comment enseigner contre le quoi enseigner

Trois articles de Jean Larose⁸ contre la mainmise des sciences de l'éducation sur la formation des maîtres et, dans l'enseignement en général, contre la préséance de la pédagogie sur le contenu ont suscité beaucoup de réactions, spécialement, on pouvait s'en douter, dans le monde des sciences de l'éducation.

Maniant une prose acérée et tranchante, et avec une hauteur de ton qui malheureusement cache parfois l'acuité du propos, le professeur Larose a fustigé la dérive d'un système qui forme des maîtres de plus en plus outillés sur le plan pédagogique mais de moins en moins cultivés et de moins en moins connaisseurs de la matière qu'ils enseignent. Il est vrai que l'instrumentalisme gagne du terrain en éducation, y compris dans les collèges où la méthodologie et la didactique ont tendance à prendre le pas sur la substance, sur les

5. Louis Cornellier, *Plaidoyer pour une idéologie tabarnaco*, Balzac-Le Griot, 1997, 94 p.

6. D'abord dans « De la poubelle à LaRue », publié sous la plume de M^{me} Skroka au printemps 1997 dans *Tribune juive*. Aux protestations suscitées par cet article, la directrice réagissait en consacrant les deux numéros suivants de sa revue, en entier, à ce qu'elle appelle l'affaire LaRue (elle pourrait s'appeler tout aussi bien sinon mieux l'affaire Skroka).

7. P. Nepveu, « Notes sur un angélisme au pluriel », *Le Devoir*, 9 juin 1997, p. A7.

8. J. Larose, « Le "courage" des commissaires », *Le Devoir*, 29 octobre 1996, p. A7 ; « L'éteignoir des ambitions », *Le Devoir*, 23 novembre 1996, p. A7 ; et « Le père tendre et le mensonge », *Le Devoir*, 4 avril 1997, p. A7.

fondements humanistes (c'est-à-dire littéraires, philosophiques) de la culture occidentale. C'est donc sans ménagement que M. Larose stigmatise l'incapacité des pédagogues à user de l'autorité intellectuelle qui doit échoir au « maître » et condamne le manque de culture des professeurs, plus aptes et pour cause, selon lui, à valoriser l'écoute des jeunes qu'à transmettre un savoir qui leur fait défaut.

Cet appel à conjurer les démons de l'obscurantisme régnant, on le trouve également dans un autre domaine, celui de la langue. Dans un pamphlet intitulé *Anna braillé ène shot*, dont le ton empreint de tristesse et de désillusion n'est pas sans faire penser aux célèbres *Insolences du Frère Untel*, Georges Dor s'en prend aux difficultés d'élocution et d'expression des jeunes Québécois, à cet éternel révélateur de la médiocrité et de l'inintelligibilité de la culture québécoise que constitue le joul. C'est un portrait personnel, impressionniste, de la situation de la langue parlée au Québec que peint l'ex-chansonnier devenu romancier.

Au même moment paraît *Pour en finir avec les intégristes de la culture* (Boréal), un autre pamphlet, de Pierre Monette cette fois, qui défend au contraire la langue populaire au point de faire de la correction

linguistique, du bien s'exprimer et du bien écrire, un sous-ensemble de la rectitude politique ambiante. Voilà deux positions qui semblent irréconciliables sur un sujet – la qualité de la langue française au Québec – en apparence inépuisable.

Peut-on être quelqu'un sans comprendre qui l'on est? Peut-on comprendre qui l'on est sans chercher qui l'on est? Finalement, peut-on chercher qui l'on est sans avoir les mots pour dire cette quête d'identité? Parlant de mots (et pour boucler la boucle), laissons celui de la fin à Fernand Dumont qui nous entretient une dernière fois de plus de « raisons communes » : « Depuis longtemps, notre langue se folklorise. Faute d'en exercer spontanément l'usage en bien des secteurs de la vie sociale, elle risque de devenir une aimable particularité assortie d'une législation. Le joul ne nous tirera pas d'affaire. S'il se prête aux relations intimes et à la littérature, il ne sera jamais le langage de la technologie, de l'économie, de l'organisation. Nous ne pourrions nous y sentir à l'aise qu'en consacrant, par son usage, notre condition de marginaux. » ○

Robert Saletti

Professeur au Collège Édouard-Montpetit
et collaborateur au Devoir.

FERNAND DUMONTContinuité et
questionnement**Robert Saletti**

Né à Montmorency en 1927 de parents ouvriers, c'est-à-dire pour un petit pain, Fernand Dumont a rapidement pris les bouchées doubles. Il sera conjointement poète, sociologue, théologien, philosophe, anthropologue, toujours avec le même engagement intellectuel, avec la même foi en les idées et les mots. Il sera surtout, pour le bénéfice de deux ou trois générations de penseurs québécois, un essayiste hors pair et hors catégorie.

L'œuvre est immense (moins en nombre de titres qu'en qualité d'élévation) et elle ne souffre d'aucune comparaison. Elle porte ses propres critères, ses propres marges, ses propres raisons d'exister. Du *Lieu de l'homme* (1968), premier d'une série de titres majeurs, à *Genèse de la société québécoise* (1993), ouvrage en forme de testament et consécration ultime de l'esprit de synthèse qui fut le sien, l'impression, indélébile, qui nous restera sera celle d'un homme qui s'est nourri de réflexion et d'humanité. *La vigile du Québec* (1971),

L'anthropologie en l'absence de l'homme (1981), *Le sort de la culture* (1987) resteront des titres-phares pour qui veut s'interroger sur l'*Avenir de la mémoire* (1995), sur ce qui enracine et prolonge l'être humain. Continuité et questionnement sont peut-être les deux mots qui circonscrivent le mieux Fernand Dumont, si tant est qu'il faille le circonscrire.

Il n'est pas exclu que l'immensité de l'œuvre doive un peu au fait qu'elle soit née et qu'elle ait grandi dans un « pays » qui souffre d'impuissance discursive plus souvent qu'à son tour, dans une contrée où les grands essayistes se comptent sur les doigts d'une seule main fragile. Mais ce quasi-mutisme collectif, il l'aura mieux analysé que quiconque (à l'exception peut-être d'Hubert Aquin, incidemment suicidé il y a vingt ans cette année). Par la profonde limpidité de son style, par la mouvance intrinsèque de sa pensée, il aura en quelque sorte réussi à lui donner un sens supplémentaire. Il n'est pas sûr qu'en voyant disparaître Fernand Dumont, le Québec n'ait pas en même temps subi l'amputation d'une grande partie de sa conscience historique. Il n'est pas sûr non plus qu'il s'en remette rapidement. ●

LÉON DION

Le fédéraliste critique

Jean Dion

Intellectuel de renom, observateur studieux et indépendant de la vie sociale québécoise et canadienne pendant près de quarante ans, le professeur Léon Dion, politologue, s'est éteint à l'âge de 75 ans, le 20 août 1997.

Plusieurs, y compris lui-même, ont dit de lui qu'il était un fédéraliste fatigué, fatigué de cette sempiternelle et vaine quête d'une nouvelle place pour le Québec au sein du Canada. Léon Dion ne rejetait pas non plus l'appellation de fédéraliste critique. Soucieux de la défense des intérêts du Québec, adversaire de l'immobilisme, mais jamais fatigué au point de donner son entière caution à la thèse souverainiste.

Sauf peut-être de guerre lasse, comme il l'a fait ces dernières années, illustrant toute l'ampleur de son déchirement intérieur. Lors d'une entrevue accordée en mars 1991, il déclarait à un journaliste qui lui demandait de quel côté de la clôture constitutionnelle il logeait : « C'est vrai, je suis parfois un peu mêlé. Jusqu'à un certain point, je me contredis toujours. [...] Je n'ai jamais fait preuve de fanatisme dans le maintien de mes propres positions ».

Pour sinueux qu'il ait pu être, le parcours n'en reste pas moins celui d'un homme de profonde réflexion, auteur prolifique d'une

vingtaine d'ouvrages et de quantité d'articles de revues et journaux. Né à Saint-Arsène, près de Rivière-du-Loup, en 1922, Léon Dion embrasse d'abord la carrière universitaire, qu'il ne quittera d'ailleurs jamais. Détenteur d'un doctorat en science politique en 1954, il enseignera pendant plus de 40 ans à l'Université Laval. Mais c'est à compter des années 1960 qu'il prendra une dimension davantage publique : à l'instigation d'André Laurendeau, il accepte le poste de conseiller auprès de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il ne cessera depuis d'être présent dans l'inépuisable débat constitutionnel, surtout comme conseiller. À ce titre, il sera toujours très influent : sa proposition relative à la langue d'affichage – français seulement à l'extérieur des commerces, bilinguisme avec prépondérance du français à l'intérieur – sera retenue pour l'essentiel dans la loi 178 consécutive au jugement de la Cour suprême sur la Charte de la langue française, en 1988.

Au cours des derniers mois, soit depuis l'arrivée en politique active de son fils Stéphane, Léon Dion s'était passablement retiré de la place publique. Il aura principalement consacré ses derniers temps à la rédaction d'une somme sur la société québécoise, *Québec 1945-2000*, dont une partie a déjà été publiée, mais qu'il laisse inachevée. ●



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'ÉDITION

Vers le prix unique du livre?



Le monde québécois de l'édition vit encore des moments difficiles. Après la douloureuse aventure de Renaud-Bray l'an dernier, libraires et éditeurs se sont relevé les manches pour trouver des solutions aux problèmes récurrents. La grande discussion de l'année a porté sur l'éventualité d'imposer, comme en France, un prix unique du livre. Le gouvernement suivra-t-il? On le saura avant la fin de 1997, alors qu'il doit déposer sa « politique de la lecture ». Par ailleurs, le secteur du théâtre vit des moments plus heureux : Avignon salue nos artistes, la relève est vigoureuse et le TNM a enfin pendu la crémaillère.

Malgré son volume d'affaires annuel de 600 millions et les 14 000 emplois qu'elle génère directement ou indirectement, l'industrie québécoise du livre demeure fragile. À tel point que l'existence même du réseau de librairies que s'est donné le Québec au cours des dernières années est menacée. Dix-huit ans après l'adoption de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (loi 51, devenue par la suite D-8), le monde du livre a ressenti en 1997 l'urgence de se trouver un second souffle.

C'est dans cet esprit que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a organisé les 24 et 25 avril 1997 le Forum sur l'industrie du livre, rassemblant éditeurs, libraires et autres maillons de la chaîne du livre.

Les participants se sont entendus sur une série de mesures susceptibles de relancer ce secteur. Le consensus le plus fort et le plus inattendu a porté sur une éventuelle réglementation des prix. Une tendance forte s'est en effet dégagée parmi les éditeurs et les libraires en faveur de la mise en place d'un prix unique fixé par les éditeurs. Si tous ne s'entendaient pas sur le modèle précis à développer, plusieurs des quelque 160 participants ont souhaité que le Québec s'inspire du modèle français. Comme plusieurs pays d'Europe, la France vit sous un régime de prix unique des livres depuis 1981.

L'instauration d'un système de prix unique, ont soutenu des ténors de l'industrie, serait la seule façon d'assurer la survie d'un réseau de librairies à travers le Québec et permettrait de recentrer la

compétition sur le service plutôt que sur le prix.

Ce sont les revenus engendrés par la vente de best-sellers qui permettent aux librairies de tenir un fonds varié. Or, au cours des dernières années, les magasins de grande surface et les hypermarchés de toutes sortes ont drainé une part considérable de ce marché en offrant des rabais que les libraires ne peuvent se permettre.

En vertu du prix unique, les éditeurs fixeraient librement le prix de vente de chaque titre. Le livre serait ainsi vendu partout au même prix, à concurrence d'une remise de 10 % que le détaillant pourrait pratiquer. Minoritaires, les opposants à une réglementation des prix ne croient pas qu'une telle mesure limiterait la vente de livres dans les magasins à grande surface. Ils s'interrogent aussi sur les problèmes que poserait une telle politique dans les zones frontalières et se demandent ce qu'il adviendrait des livres de langue anglaise.

Parmi les autres propositions mises de l'avant lors de ce forum figurent la création d'un observatoire du livre, la mise sur pied d'une banque de données informatiques sur les catalogues de titres, l'instauration d'un programme de formation normée pour les professionnels du livre et l'adoption d'une politique de promotion du livre en général et du livre québécois en particulier.

À l'ouverture du Forum sur l'industrie du livre, la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Louise Beaudoin, a fait savoir qu'elle déposerait avant la fin de l'année 1997 une « politique de la lecture » renfermant toutes les mesures qu'entend prendre le gouvernement du Québec pour soutenir l'industrie du livre.

À l'heure où non seulement le livre mais toute la culture dite classique souffre, au Québec comme ailleurs, d'une profonde crise marquée par l'effondrement des pratiques et le durcissement de la concurrence, cette politique est attendue impatiemment.

De nouveaux visages en littérature

L'un des faits marquants de l'année 1997, dans le monde du livre, aura été l'émergence de nouveaux visages. Tous plus ou moins inconnus il y a un an, du moins à titre de romanciers, les auteurs Bruno Hébert (*C'est pas moi, je le jure*, Boréal), Philippe Poloni (*Olive Oliva*, Lanctôt éditeur), Jacques Bouléric (*Débarcadères*, L'Hexagone), Sylvain Lelièvre (*Le troisième orchestre*, Québec/Amérique), Marc Gendron (*Le prince des ouaouarons*, XYZ éditeur), Alain Beaulieu (*Fou-Bar*, Québec/Amérique), Michel Bergeron (*Siou Song*, Boréal) et Pierre Leroux (*Le rire des femmes*, Les Intouchables) ont effectué des entrées fort remarquées dans le paysage littéraire québécois.

Si le Québec manque parfois de lecteurs, il ne manque pas d'auteurs. Dans le même esprit, le talent de jeunes auteurs peu fréquentés hors des cercles littéraires a éclaté au grand jour en 1997. Ainsi, le roman *L'écrivain public* (L'Instant même) du jeune écrivain Pierre Yergeau a été unanimement salué par la critique et sacré « l'un des ouvrages majeurs de la décennie ».

L'émergence de nouveaux visages n'a en rien freiné l'élan des figures établies de la littérature québécoise. Marie Laberge (*Annabelle*, Boréal), Robert Lalonde (*Le*

monde sur le flanc de la truite, Boréal), André Brochu (*Les éperviers*, XYZ éditeur), Dany Laferrière (*La chair du maître*, Lanctôt éditeur), François Barcelo (*Vie sans suite*, Libre Expression), Michel Tremblay (*44 minutes, 44 secondes*, Leméac), Lise Bissonnette (*Quittes et doubles*, Boréal), Sergio Kokis (*Errances*, XYZ éditeur), Nancy Huston (*Instruments des ténèbres*, Actes Sud) Louis Hamelin (*Le soleil des gouffres*, Boréal) et Jacques Folch-Ribas (*Un homme de plaisir*, Robert Laffont) ont tour à tour enrichi la cuvée 1996-1997. Fait à souligner, deux auteurs connus jusque-là pour leurs œuvres destinées à la jeunesse, Christiane Duchesne (*Anna, les cahiers noirs*, Québec/Amérique) et Dominique Demers (*Maina*, Québec/Amérique), ont publié avec bonheur leurs premiers titres destinés aux lecteurs adultes.

Théâtre : de Montréal à Avignon

La dramaturgie québécoise n'en finit plus de s'imposer à l'étranger. À preuve, le prestigieux Festival d'Avignon y consacre une place de plus en plus importante. En juillet 1996, la pièce de Normand Chaurette, *Le passage de l'Indiana*, mise en scène par Denis Marleau du Théâtre Ubu, y a été unanimement acclamée. Cette année, le même Denis Marleau a eu le privilège de signer le spectacle d'ouverture, *Nathan le Sage*, mettant en vedette Sami Frey, Serge Dupire et Gabriel Gascon. C'est en France toujours, au Théâtre Dijon Bourgogne, que Denis Marleau a créé au printemps *Les trois derniers jours de Fernando Pessoa*, pièce inspirée d'un court récit d'Antonio Tabucchi. Montréal a accueilli ce spectacle en mai, dans le cadre du Festival de théâtre des Amériques. Pendant ce temps, le Théâtre des Deux

Mondes que dirige Pierre MacDuff continue de sillonner la planète. Après avoir présenté *Terre promise/Terra promessa* à plus de 500 reprises dans une quinzaine de pays, la compagnie a repris la route avec sa plus récente création, *Leitmotiv*, un drame musical écrit par Normand Canac-Marquis et Michel Robidoux, mis en scène par Daniel Meilleur. Robert Lepage n'a pas cessé, lui non plus, de séduire les spectateurs aux quatre coins du globe. Son ambitieux spectacle *Les sept branches de la rivière Ota* a été vu aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe.

Une relève dynamique

Ils ont 30 ans et des poussières et n'ont qu'une seule obsession, celle de bousculer les idées reçues. La nouvelle garde s'impose. L'année 1997 aura vu de nombreux jeunes dramaturges éclore. L'événement 38, présenté l'automne dernier au Théâtre d'Aujourd'hui à l'initiative du Théâtre Urbi et Orbi que dirigent Yvan Bienvenue et Stéphane Jacques, a constitué une vitrine de choix pour ces jeunes auteurs qui y créaient de courtes pièces inspirées de l'œuvre de William Shakespeare.

Érik Charpentier (*Si j'avais la seule possession dessus le jugement dernier*), Wajdi Mouawad (*Littoral*), Jean-Frédéric Messier (*CEstrus*), Michel Monty (*Exodos*) de même qu'André Morency et Lili Pichet (*Le piège, Terre des hommes*) ont tour à tour fait la démonstration de la vitalité du nouveau théâtre québécois.

Le nouveau TNM

L'ouverture, en mai dernier, du « nouveau » TNM aura été sans aucun doute l'un des

événements marquants de l'année théâtrale au Québec. En prenant possession de ce nouveau lieu réaménagé au coût de 12,5 millions par l'architecte Dan Hanganu, la directrice artistique et générale de l'institution, Lorraine Pintal, a fait part de son désir de voir le TNM s'ouvrir à un plus vaste public, sans pour autant renoncer au mandat de ce théâtre créé en 1951.

Au cœur de la cité des arts, le nouveau TNM se voudra, de par son architecture même, un lieu d'animation et de rencontres. Signe d'un renouveau : pour la première fois, le TNM a accueilli du théâtre en été. On y a rejoué *Cyrano de Bergerac* en juillet.

La saison morte, dites-vous ?

Il n'y a plus de saison morte au théâtre à Montréal. Avec ses festivals qui se

succèdent, Montréal se donne d'été en été des airs de capitale culturelle. Le théâtre n'est plus en reste. Au moins cinq productions majeures tenaient l'affiche, l'été dernier, dans la métropole. Avec *Cyrano de Bergerac*, *Picasso au Lapin agile*, *Art, Talk Radio* et la trilogie de Pol Pelletier, la tendance se confirme : il y a désormais du théâtre de qualité à Montréal en été. On ne parle désormais plus de théâtre d'été mais bien de théâtre en été.

Pierre Cayouette

Journaliste au Devoir.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LA MUSIQUE

De grands noms et de l'émotion



D'un côté, l'épate : Luciano Pavarotti sous le chapiteau du Centre Molson et le pianiste schizophrène David Helfgott au théâtre Saint-Denis. De l'autre, la virtuosité tranquille, sans artifices, de la pianiste Martha Argerich ou de la soprano Helen Donath à la Place des Arts. Après de leur public à la mélomanie plus ou moins exercée et spontanée, chacun d'eux aura démontré au cours de l'année une seule et même chose : plus qu'un orchestre symphonique en grande forme, les Québécois veulent des noms et de l'émotion.

Pendant quelques mois, 21 000 inconditionnels de Pavarotti ont serré sur leur cœur leur billet chèrement acquis pour un certain spectacle de mars au Centre Molson. Si le célèbre ténor en était à sa septième visite à Montréal – la première datant de l'Exposition universelle de 1967, en chanteur anonyme avec la troupe de la Scala de Milan –, il y revenait en 1997 auréolé d'une consécration sans pareille et surtout, peut-être, pour un ultime tour de piste. Les journaux italiens ne prétendent-ils pas que Pavarotti prendra sa retraite en 2001, au terme de 40 ans de carrière ?

Les rumeurs voulaient aussi que sa voix s'éteignît graduellement, rumeurs amplifiées par le refus de son organisation californienne de remettre à la critique musicale

les habituels billets de faveur. Certes, sa collègue sur scène ce soir-là, la soprano Cynthia Lawrence, a chanté, avant les rappels, plus souvent que lui. Certes, l'acoustique du Centre Molson n'est en rien comparable à celle des plus grandes salles du monde. N'empêche, le roi du contre-ut y a mis ce soir-là tout son coffre et a donné une performance vocale des plus... athlétiques.

L'Australien David Helfgott, lui, s'en est moins bien tiré au théâtre Saint-Denis quelques semaines plus tard. Pour lui aussi, les billets s'étaient envolés en quelques heures. Plus cinéphile que mélomane, le public venait voir un mythe traverser l'écran, venait voir, plutôt qu'entendre, le pianiste schizophrène dont la vie a inspiré le film *Shine*. Mais ce soir-là, le roi était nu : les

maines et les doigts se souvenaient, mais mécaniquement, sans nuance aucune. La maladie avait laissé des séquelles qu'avait tues le film au profit du *happy end* à l'américaine. Qu'importe l'impoture, l'aventure était belle, lucrative, et l'opération de relations publiques orchestrée de main de maître : le DC de la bande sonore du film a atteint des ventes records, la biographie du musicien signée par sa conjointe astrologue n'en finit plus d'être réimprimée et l'agenda de concerts est bien rempli.

La gloire posthume de Claude Vivier

Quoique dans un cercle plus restreint, l'existence « romanesque » et surtout sa fin tragique, combinées à son talent, auront valu au Québécois Claude Vivier de connaître, d'outre-tombe, son heure de gloire. Treize ans après son assassinat à 34 ans à Paris, voilà que le compositeur trouve le chemin des palmarès grâce à un enregistrement de Philips. De partout, les critiques dithyrambiques fuseront. La Cité de la musique de Paris consacrera un concert entier au regretté compositeur. À Montréal, en janvier, l'Orchestre symphonique de Montréal invitera la muse de Vivier, Marie-Danielle Parent, à venir chanter *Lonely Child*, et la Société de musique contemporaine du Québec inclura à ses programmes quelques-unes de ses œuvres.

Les grandes institutions musicales

- *L'Orchestre symphonique de Montréal*

Au-delà des événements Pavarotti, Helfgott ou de cette reconnaissance posthume de Vivier, il y a eu au Québec,

en toile de fond, de belles saisons musicales. Cette année marquait la vingtième année du maestro dynamo Charles Dutoit au pupitre d'un orchestre symphonique à la croisée des chemins, au bord de l'essoufflement. Si, cette saison encore, l'OSM a pu se payer de grands solistes (la pianiste Martha Argerich, le violoniste Maxim Vengerov, le baryton-basse José Van Dam, la soprano Helen Donath) et de grands maestros (Zdenek Macal et Eliahu Inbal), il puisait dans les derniers deniers de sa bourse, à en juger du moins par la programmation de la saison prochaine, beaucoup moins relevée.

À l'automne 1996, Loto-Québec, dans le plus grand secret, répondait à l'appel à l'aide de l'OSM et lui promettait une subvention spéciale de cinq millions, soit l'équivalent de son déficit accumulé. Une première moitié de cette somme lui a été octroyée sur-le-champ, tandis que la seconde partie est conditionnelle à la mise sur pied d'une fondation et à sa capacité à obtenir cinq millions du secteur privé.

Pendant quelques jours, les tribunes téléphoniques ont condamné la chose. Comment le gouvernement pouvait-il octroyer pareille aide à un orchestre symphonique alors que des hôpitaux fermaient leurs portes? Cette levée de boucliers ne devait précéder que de quelques mois une autre du même acabit qui a fait avorter, sous la pression populaire, l'agrandissement de la Maison de la culture de Gatineau.

De la fondation de l'OSM, il n'a ensuite plus été question de l'année, pas plus que de l'évolution des négociations avec les musiciens, sans contrat de travail depuis

août 1996. En mauvaise posture, l'OSM affiche un manque de transparence flagrant.

C'est le maestro Charles Dutoit, avec son habituel franc-parler, qui aura finalement levé le voile sur la situation de l'OSM sur le terrain. Lors de l'annonce de la saison 1997-1998 de l'organisme, il déclara sans ambages que les Montréalais ne devaient plus s'attendre, comme il y a vingt ans, à voir converger dans la métropole les plus grands noms du monde de la musique.

Dutoit prononça ce verdict quelques jours avant l'habituelle tournée asiatique de l'OSM à Hong-Kong, au Japon et en Corée, tournée qui se solda par des résultats très moyens. En fait, n'eût été d'une subvention *in extremis* du ministère des Affaires étrangères, la tournée asiatique de l'OSM aurait creusé son déficit de 200 000 \$ supplémentaires. La leçon porta : la tournée européenne prévue pendant l'été fut annulée peu de temps après.

- *L'Opéra de Montréal*

À l'Opéra de Montréal, l'année financière fut beaucoup plus faste. Des *Pêcheurs de perles* à *Rigoletto*, en passant par *Turandot* et *Carmina Burana*, le public s'est rendu nombreux à la Place des Arts, à une exception près, lors de la présentation de *Jenufa*, du Tchèque Leos Janáček. Habitué aux salles comblées, le directeur artistique de l'OdM, Bernard Uzan, n'a pu réprimer son exaspération devant un taux de fréquentation de 76 % pour ce dernier opéra. « Un retentissant succès artistique est-il gage d'un équilibre financier ? » Telle est la question qui coiffait un communiqué envoyé aux journalistes et critiques, toujours nombreux à exiger une programmation toujours

plus audacieuse. Par ce communiqué, Bernard Uzan ne faisait finalement que préparer le terrain. Quelques semaines plus tard, il révélait en effet la programmation ultra prudente de la saison prochaine, comprenant entre autres *Madame Butterfly* et *Manon Lescaut*.

Les productions Chants libres avaient, elles, pris le parti de la création. En septembre était présenté l'opéra *Le Vampire et la Nymphomane* du compositeur québécois Serge Provost, d'après un livret de Claude Gauvreau. Pour les concepteurs de cet opéra très peu conventionnel, les critiques n'auront rien d'éclairantes : les uns crièrent au génie, d'autres, à la plus sainte horreur. Tous s'entendaient cependant pour saluer l'audace et le beau risque pris par Chants libres.

- *Orchestre métropolitain*

Sur l'Orchestre métropolitain aussi a soufflé cette année un vent de renouveau. Force a été de constater que les grandes ambitions du maestro Joseph Rescigno n'étaient pas que de simples résolutions de début de mandat. Il remplit sa promesse de mettre davantage en valeur les compositeurs québécois, apprit à se débrouiller en français en un temps record et mit vite son orchestre à sa main. Quand Agnès Grossmann, première femme à être nommée en septembre 1996 à la tête des Petits Chanteurs de Vienne, revint diriger son ancien orchestre métropolitain en avril, ce n'est pas tant par nostalgie que les spectateurs se ruèrent sur les billets que pour rendre hommage à une femme qui avait su repousser les limites d'un monde encore trop masculin.

- *Festival de clavecin Bach*

Parmi les quelques belles nouveautés de l'année, il convient de souligner le succès remporté en avril par le premier festival de clavecin organisé par la musicienne Geneviève Soly. Consacré à Bach, il rassembla à Montréal – à l'exception du Français Christophe Rousset, obligé d'annuler au dernier moment à cause d'une tendinite – quelques-uns des meilleurs clavecinistes de l'heure.

- *Festival international de Lanaudière*

Comme à l'habitude, des artistes réputés et des étoiles montantes du monde de la musique ont accepté de venir souffler sur les vingt bougies du Festival international de Lanaudière. Après des années de vaches maigres causées par le ressac de la construction d'un amphithéâtre et d'une programmation mal ciblée, le Festival fondé par le clerc de Saint-Viateur Fernand Lindsay a repris son élan. Encore cette année ont défilé à Lanaudière de jeunes musiciens au tout début d'une carrière internationale des plus prometteuses : les violonistes James Ehnes (du Manitoba) et Maxim Vengerov (originaire de Sibérie), le pianiste autrichien Till Fellner, etc. À cela il faut ajouter ce très beau coup qu'a représenté la venue du ténor canadien Ben Heppner qui se produisait au Québec pour la première fois depuis environ sept ans !

- *À Québec*

À Québec, plutôt que de parler isolément des institutions, il convient de parler d'un seul homme-orchestre : Bernard Labadie. Dans la capitale, il est partout. Il

a fondé et dirigé la Chapelle de Québec (une chorale) et les Violons du Roy (un ensemble baroque), veille sur les destinées de l'Opéra de Québec, est parfois invité à diriger l'Orchestre symphonique de Québec. Bâtitteur, il a longtemps fait son chemin seul, en se rongant les sangs pour son « bébé », ses Violons du Roy, longtemps au bord du désastre financier malgré leur valeur artistique reconnue.

Les années de vaches maigres semblent maintenant révolues. À preuve, cette invitation faite à l'ensemble baroque de jouer le 22 août au prestigieux festival new-yorkais Mostly Mozart, l'un des événements musicaux les plus médiatisés de la Grosse Pomme pendant l'été.

Cet honneur échoit aux Violons du Roy grâce à leur DC du *Stabat Mater* de Pergolèse mais aussi à la suite de percées répétées sur différents marchés. Avant de prendre New York d'assaut, les Violons du Roy sont venus à Montréal à quelques reprises au cours de la dernière année.

- *Le réseau des conservatoires*

Sans aucun doute doit-on inclure le réseau des conservatoires à ce tour d'horizon des institutions musicales. À n'en point douter, ce réseau, fondé en 1942 par Wilfrid Pelletier, Claude Champagne et Jean Vallerand, constitue l'un des grands pans de l'édifice musical québécois.

1997 aura été, pour les conservatoires, le point de départ d'une réforme en profondeur aux allures de branle-bas de combat.

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, avait soulevé une véritable tempête en annonçant son

intention d'imposer à tous les étudiants des frais de scolarité variant entre 310 \$ (aux niveaux préparatoire et intermédiaire) et 750 \$ (aux études supérieures). Aux quatre coins du Québec, les parents se mobilisèrent, firent circuler des pétitions que signèrent entre autres des musiciens professionnels. Le réseau des conservatoires, rappela-t-on à la ministre, avait pour principe, à sa fondation, la gratuité de la formation musicale afin de la rendre accessible à tous. Ce principe, de l'avis des parents, devait demeurer.

Devant la levée de boucliers et la menace d'une baisse importante du nombre d'inscriptions, Louise Beaudoin recula. Ce ne seront finalement que les étudiants les plus avancés qui seront, comme à l'université, mis à contribution.

Un petit pas en arrière pour un grand bond en avant ? En fait, cette polémique autour des frais de scolarité ne semble être que la pointe de l'iceberg : dans les coulisses s'ébauche actuellement une réforme de fond basée sur une possible fusion entre les conservatoires et les facultés universitaires de musique, du moins à Montréal et à Québec. Un chiffre guide cette volonté : au Québec, pour former un étudiant en musique dans le réseau indépendant des

conservatoires, il en coûte 18 000 \$ à l'État par année.

Vitalité musicale

Aussi partiel soit-il, ce tour d'horizon des moments marquants de l'année permet de mesurer la vitalité musicale au Québec, vitalité cependant fragilisée par des compressions budgétaires grandissantes. Saura-t-on, pourra-t-on, dans ce contexte, préserver les acquis ?

Tous les secteurs culturels – et la musique ne fait pas exception – sont aujourd'hui confrontés à une incontournable question : l'art est-il devenu un luxe ? Favoriser son épanouissement est-il devenu immoral à une époque où les besoins sociaux sont si pressants ?

Aux tribunes téléphoniques, la nécessité de sauvegarder un orchestre, d'agrandir une maison de la culture ou d'ériger une statue pour commémorer le « Vive le Québec libre ! » de Charles de Gaulle sont des sujets souvent abordés d'un strict point de vue financier. Dans les milieux artistiques, par contre, cette vision des choses est jugée étroite et démagogique. ○

Louise Leduc

Journaliste au Devoir.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LES VARIÉTÉS

Par monts et par vaux



D'un bout de saison à l'autre, le monde du disque et du spectacle québécois ne s'est pas ressemblé pendant la saison 1996-97. Les disques tombaient en avalanche à l'automne, ne laissant que quelques lancements parsemés pour l'hiver, tandis que la saison des spectacles allait de semaine d'embouteillages en petits déserts. Et les festivals de l'été, pendant ce temps, prenaient l'eau de toute part...

C'est dans un genre de grand flottement que s'est amorcée l'année 1996-97 du spectacle, au Québec. Un flottement causé principalement par toute l'eau qui tombait du ciel, à l'été 1996, au point de causer les inondations que l'on sait au Royaume du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ne parvenant pas à résister à l'assaut de l'eau aussi bien que la célèbre petite maison blanche de Chicoutimi, les festivals de l'été en auront beaucoup pâti, les spectacles extérieurs ayant nettement moins de charme sous des millimètres de pluie que sous des rayons de soleil.

Pis encore, les inclémences de dame Nature font fondre les revenus d'exploitation qui constituent un élément important des budgets d'un festival. Et le premier à en pâtir fut le Festival international de jazz de Montréal, dont l'édition 1996, marquée entre autres par les passages très en vue de

Charlie Watts et de Sonny Rollins, s'est soldée par un déficit d'environ 500 000 \$, dû en partie à des problèmes structurels, mais aussi à la baisse d'achalandage des sites du Festival. À Québec, les organisateurs du 29^e Festival d'été espéraient pouvoir poursuivre le redressement de la situation financière de l'événement en générant un surplus qui aurait bien aidé à fêter en grande le 30^e anniversaire, en 1997. Les frais de réparation d'équipements endommagés par des tempêtes de vent, en particulier, devaient toutefois mettre fin à ces beaux projets. N'empêche, il y avait de belles découvertes à faire, à l'intérieur en particulier, avec le passage de la magnifique Angélique Ionatos et des porte-étendards de la nouvelle chanson française, Miossec et Dominique A. À l'extérieur, il y a eu de gros partys avec les Chieftains et leurs invités, Plume Latraverse et Les Parfaits Salauds, ainsi

qu'un retour attendu de Geoffrey Oryema, qui était aussi la vedette des Nuits d'Afrique, à Montréal.

Les précipitations, le Festival Juste pour rire ne les a pas trouvées bien drôles : 100 000 visiteurs de moins dans le site du Vieux-Port, ça fait tomber bien des blagues dans le vide. Ajoutez à ça une fatigue de l'humour québécois notée par bien des commentateurs, et il y avait là de quoi faire tout un contraste avec un Just for Laughs qui, lui, a rempli ses salles à craquer avec des vedettes américaines et attiré bien des producteurs étrangers venus brasser des affaires par ici. Côté humour québécois, sur l'ensemble de l'année, il n'y a guère eu que l'arrivée en force de Lise Dion et les toujours merveilleuses acrobaties verbales de Sol, dans une catégorie vraiment à part, pour nous sortir un peu de la routine.

En août, ce furent surtout les critiques acerbes d'une presse montréalaise à peu près unanime qui devaient tomber sur la tête des organisateurs des Francofolies : scènes extérieures trop grosses et dotées d'une programmation désordonnée, formules usées de « La fête à... », etc. Malgré l'imposante fête (cinq cents choristes sur scène) offerte à Luc Plamondon et à Michel Berger en ouverture du festival ou l'hommage bien mérité à Raymond Lévesque, les Francofous étaient plutôt francofâchés, à la fin de l'événement.

Que ce soit en travaillant activement à améliorer son produit (le grand patron des Francofolies, Alain Simard, fut aperçu à l'hiver aux très avant-gardistes Transmusicales de Rennes, en France, pour voir s'il ne pourrait pas trouver là de quoi renouveler son événement) ou en allumant

quelques cierges pour souhaiter le retour du beau temps, tous les dirigeants de fêtes estivales espéraient que le creux de 1996 fasse figure d'exception. Et dans la plupart des cas, ils devaient être exaucés.

Mais si on avait bien souffert de la pluie, on devait aussi trouver le moyen d'en tirer un des plus gros rassemblements de l'histoire musicale québécoise. Le 25 août, on était *De concert avec le Saguenay*, en direct du Centre Molson, dans presque toutes les télévisions québécoises. Pendant que les dons affluaient presque aussi vite que la pluie qui les avaient rendus nécessaires (plus de trois millions de dollars, avec des lignes téléphoniques encombrées!), les Michel Rivard, Richard Séguin, Lynda Lemay, Éric Lapointe, Kevin Parent, Robert Charlebois et bien d'autres encore joignaient leurs voix à celles de Bleuets authentiques comme Mario Tremblay et Michel Barrette. Et s'ensuivirent bien des discussions sur le degré de « bleuétude » d'untel, l'opportunisme ou l'altruisme de tel autre...

Du déluge à la sécheresse

Dans le monde du disque, c'est à l'automne qu'a eu lieu le déluge, non pas par les foudres de dame Nature, mais bien par une bousculade sans retenue des maisons de disques québécoises, qui devaient lancer entre septembre et décembre plus de quatre-vingts disques. L'année précédente, on avait beaucoup parlé de crise dans notre monde du disque et du spectacle. En provoquant un trop-plein dans les étalages des disquaires, on donnait momentanément l'impression du contraire. Mais l'embarras du choix ainsi provoqué – plus

de tranches à faire dans une tarte qui refuse de grossir – devait avoir ses conséquences : pour plusieurs, l'automne fut un gigantesque casse-pipe, en particulier pour des nouveaux venus comme Doc et les Chirurgiens, René Flageole ou Elizabeth Diaga, perdus dans un trop gros peloton. Même des récidivistes qui avaient atteint de bons scores lors de leurs précédents envois, comme Martine St-Clair ou Kathleen, ont été dépassés par les événements, tandis que des vétérans comme Claude Dubois, Charlebois ou Luc de Larochellière parvenaient tout juste à surnager.

Il faut bien dire que des événements comme le lancement longuement retardé du deuxième album d'Éric Lapointe, *Invitez les vautours*, retardé par un long conflit avec sa première maison de disques, Gamma, ou encore le retour de Jean Leloup après cinq ans d'absence avec le troublant, foireux et magnifique album *Le dôme*, avaient à eux deux de quoi monopoliser une bonne partie de l'attention du public et des médias. Lara Fabian débarquait en grande avec *Pure*, succès garanti dans la catégorie adulte contemporain : commençant à faire sa marque en Europe, la petite Belge vise probablement à devenir Céline à la place de Céline. Mais il lui reste encore du chemin à parcourir : entre juillet 1996 et juin 1997, Céline Dion demeurait en tête des ventes mondiales, *ex-æquo* avec les Spice Girls, à sept millions d'exemplaires chacune.

L'album en concert de l'impayable Bottine Souriante, fêtant en grand ses 20 ans de rigodons modernes, devait aussi tirer son épingle du jeu. Mais pour le reste, les succès de l'automne étaient... ceux des saisons précédentes, alors que les Kevin

Parent, Luce Dufault, Daniel Bélanger et Noir Silence caracolaient, imperturbables, vers leur deux ou trois cent mille exemplaires vendus. Là encore, la tendance à la polarisation se maintient : les plus forts sont encore plus forts, et ceux qui ne réussissent pas à s'imposer disparaissent encore plus vite.

Était-ce pour répondre au marasme ambiant ? Toujours est-il que, en 1996, les Québécois avaient aussi particulièrement envie de célébrer le temps des Fêtes, comme en témoignent les ventes des albums de Noël signés Georges Fiori et Marie-Michèle Desrosiers, qui avaient tous deux passé le cap des 100 000 exemplaires avant que l'on ait chanté le premier *Minuit, chrétiens* à la messe.

'Scusez du peu

Après une telle orgie automnale, pas étonnant que les combattants se soient faits un peu plus rares en janvier. En fait, les plus fûtés avaient vu venir l'embouteillage et gardé quelques munitions pour une saison s'annonçant plus dégagée. Le succès n'était pas pour autant garanti : le deuxième album de Go Van Gogh fit long feu, tandis que l'ex-Hart Rouge Annette ne réussit pas à s'imposer.

Le résultat fut plus favorable pour Claire Pelletier, pour l'album «live en studio» *Ici* de Daniel Lavoie, ou pour Fred Fortin, chouchou immédiat de la presse avec ses sonorités inusitées, et même impressionnant pour les Bran Van 3000, collectif dont le premier album *Glee* a frappé dans le mille au point d'intéresser les majors américains. Le gros disque du printemps fut toutefois

l'adulte contemporaine Lara Fabian, dont le *Pure* décolla en grande.

Sortant quelque peu des sentiers battus du rock ou de la chanson, le monde du disque a également vu, début 1997, quelques percées dans des styles un peu extérieurs aux habitudes d'écoute des Québécois. C'est ainsi que la Mexicaine d'origine Lhasa de Sela, après s'être gagné bon nombre de fidèles par ses spectacles, a pu dépasser assez rapidement la marque des 20 000 exemplaires vendus de son premier disque, *La Lhorona*, un envoi latin comme on n'en avait jamais entendu par ici. Le rap et le hip-hop ont également marqué des points, non seulement à Montréal mais aussi en province, avec les premiers succès des Montréalais Dubmatique et des Marseillais IAM, côté français.

Parlant de production française, celle qui atteignit nos côtes au cours de l'année fut nombreuse et de forte qualité, à commencer à l'automne par *Autour de Lucie* (lancé ici via Vancouver) et *Le danger*, retour inespéré de Françoise Hardy, et surtout à l'hiver avec la magnifique *Dolorès* de Jean-Louis Murat, un nouveau Paul Personne, un Noir Désir, un Jérôme Minière (en fait Montréalais d'adoption), un Stephan Eicher, ainsi qu'un Arthur H. très renouvelé, pour ne nommer que les plus remarquables. Et s'il n'y a eu aucun d'entre eux pour exploser au sommet des palmarès, les succès d'estime ont été plus nombreux que d'habitude.

Dans le monde du libre-échange

Sur scène, les artistes québécois ont eu affaire à une plus forte compétition de spectacles venus de l'étranger. Promoteur par

excellence des grands shows d'aréna, Donald K. Donald était plus actif que jamais pour faire passer les grands d'ailleurs par ici, que ce soit les rétrospectifs Kiss, Styx ou Kansas, les Cranberries, le roi du country Garth Brooks, un Neil Young en pleine forme qu'on avait longuement attendu, le grandiloquent Luciano Pavarotti ou les frétillants Backstreet Boys, dont les seules ventes chez le très jeune public étaient probablement un des facteurs les plus décourageants pour l'industrie locale.

Un tel déferlement de l'étranger explique probablement en partie pourquoi les creux de vague ont eu tendance à s'allonger entre les bourrées de spectacles québécois. Les succès ont d'ailleurs été en rapport direct avec ceux des disques, la rentrée sur scène de Jean Leloup, en août, et ses retours sur la scène du Spectrum en novembre et mars devant être signalés comme l'événement par excellence de l'année, avec la tournée *Invitez les vautours*, passée en force d'un bout à l'autre du Québec. Et le charme de Lhasa de Sela, rejoignant un public de tous les âges, fut aussi une des présences notables d'une année en dents de scie. Et on l'oublierait presque, tellement la chose s'est faite en douce, mais Zachary Richard, revenu magnifiquement à la chanson française avec le disque (d'or) *Cap enragé*, aura aisément rempli ses salles tout au long de l'année, dans une série de supplémentaires qui s'allongeaient sans cesse, presque autant que celles de Céline Dion au Centre Molson. ○

Rémy Charest

Correspondant du Devoir à Québec.

**Albums francophones les plus vendus,
Québec, 1996**

Titre de l'album	Interprète(s)	Étiquette / Distributeur
<i>Pigeon d'argile</i>	Kevin Parent	(Tacca / Sélect)
<i>Luce Dufault</i>	Luce Dufault	(Arpège Musique / Misorcor / GAM)
<i>Quatre saisons dans le désordre</i>	Daniel Bélanger	(Audiogram / Sélect)
<i>Noir Silence</i>	Noir Silence	(MPV Prod. / Musicor)
<i>L'un et l'autre</i>	Paul Piché	(Audiogram / Sélect)
<i>L'heure J.M.P.</i>	Mercedes Band et Jean-Marc Parent	(PGC Musique / Sélect)
<i>D'eux</i>	Céline Dion	(Columbia / Sony Musique)
<i>Invitez les vautours</i>	Éric Lapointe	(Star / Sélect)
<i>Gerry Boulet... en rappel</i>	Gerry Boulet	(Boulet de canon / Sélect)
<i>Pure</i>	Lara Fabian	(Arpège Musique / Misorcor / GAM)
<i>De Félix à aujourd'hui</i>	Johanne Blouin	(PGC Musique / Sélect)
<i>Les grands succès</i>	Patrick Normand	(Star / Sélect)
<i>Chante</i>	Didier Barbelivien	(Georges Mary Canada / Sélect)
<i>Les grandes chansons & le sentier...</i>	Alain Morisod et Sweet People	(PGC Musique / Sélect)
<i>Live à Paris</i>	Céline Dion	(Columbia / Sony Musique)
<i>Bienvenue chez moi</i>	Florent Pagny	(Philips / PGS)
<i>L'album du peuple, tome 5</i>	François Pérusse	(Zéro Musique / Universal)
<i>Le dôme</i>	Jean Leloup	(Audiogram / Sélect)
<i>Compilation</i>	Julie Masse	(Victoire / Sélect)
<i>Pour le plaisir</i>	Richard Abel	(Prod. Abelin / Musicor / GAM)
<i>Les plus belles chansons napolitaines</i>	Frédéric François	(PGC Musique / Sélect)
<i>Déshabillez-moi</i>	Marie Carmen	(Double / Sélect)
<i>Y</i>	Lynda Lemay	(Warner Music / Warner Music)
<i>40 chansons d'or</i>	Charles Aznavour	(EMI / EMI Musique)
<i>Desjardins Abbittibbi Live</i>	Richard Desjardins	(Foukinic / BMG)
<i>Cap enragé</i>	Zachary Richard	(Audiogram / Sélect)



Titre de l'album	Interprète(s)	Étiquette / Distributeur
<i>Medley Memories Vol. 3</i>	The Crooners	(Cœur de lion / Musicor / GAM)
<i>Le 6^{ème} jour</i>	Marie-Denise Pelletier	(Musi-Art / Misor / GAM)
<i>René Simard — 25 ans de carrière</i>	René Simard	(PGC Musique / Sélect)
<i>Si chacun</i>	Rapide S.O.S.	(Tacca / Sélect)
<i>En spectacle</i>	La Bottine Souriante	(Mille Pattes / Musicor / GAM)
<i>Je suis libre</i>	Michèle Richard	(Prod. M.R. / Musicor / GAM)
<i>Les années Pétula...</i>	Pétula Clark	(Disques Vogue / BMG)
<i>La vache en Alaska</i>	Carmen Campagne	(Universal / Universal)
<i>Les années folk</i>	Gaston Mandeville	(Passeport / Sélect)
<i>La chanteuse</i>	Ginette Reno	(Melon Miel / Sélect)
<i>À ma manière</i>	Dalida	(PGC Musique / Sélect)
<i>Les nouveaux héros</i>	Luc De Larochellière	(Zéro Musique / Universal)
<i>Bohémienne</i>	Marjo	(Musi-Art / Musicor / GAM)
<i>Les portes s'ouvrent</i>	Pierre Dumont	Prod. Avenir / Musicor / GAM)

Source : Le Palmarès, Montréal

LE CINÉMA

Recherche public désespérément



Non, ce ne sont pas les années triomphantes du cinéma québécois. Les ténors ne livrent pas leurs meilleurs morceaux et les institutions commencent à miser sérieusement sur la relève. Le cinéma américain contrôle le réseau de salles et le film d'auteur bat de l'aile. Ce qui n'empêche pas la création de multi-complexes de salles, qui poussent à Montréal comme des champignons. Les festivals pendant ce temps changent de visage. Certains fusionnent, d'autres disparaissent...

O n ne compte plus les films québécois qui essuyèrent un échec cuisant en salle ces derniers temps. De Gilles Carle à André Forcier en passant par Arthur Lamothe, le public québécois a boudé ses cinéastes. 85 % des écrans canadiens sont pourtant occupés par des productions américaines. Inquiétant ! Des cas maison furent particulièrement pathétiques, tel celui de Roger Cantin dont *La Vengeance de la femme en noir* mordit la poussière au guichet avec des recettes en deçà des 30 000 \$. En bref, le cinéma québécois, si dynamique au cours des années 60 et 70, encore en selle au long des années 80, n'arrive plus à trouver son public.

Il y a deux ans, la SODEC, succédant à la SOGIC, se donnait de nouvelles balises : miser sur le cinéma indépendant,

avec un accent mis sur l'écriture de scénarios, jusque-là jugés faiblaris. Tranquillement le pendant fédéral de la SODEC s'est aligné sur des rails à peu près similaires. Pour son plan d'action triennal, Téléfilm mettait, le printemps dernier, côté long métrage, le cap sur la relève. Nouvelles ressources, nouveaux talents, nouveaux langages. Désormais les institutions allaient investir particulièrement dans les talents qui montent : Denis Villeneuve, André Turpin, Arto Paragamian (ce dernier pas si nouveau que ça d'ailleurs) et compagnie.

Le producteur Roger Frappier, en réunissant six jeunes cinéastes pour réaliser *Cosmos*, un film à sketches sur Montréal lancé à l'automne 1996, avait donné le ton du jour. *Cosmos*, une étonnante mosaïque inégale mais dynamique, fut d'ailleurs le seul film québécois retenu au Festival de

Cannes 1997 (à la Quinzaine des réalisateurs). Par les temps qui courent, les réalisateurs chevronnés mordent la poussière au profit du sang neuf.

Place aux multi-salles

Signe des temps : les multisalles de cinéma poussent comme des champignons au centre-ville de Montréal. L'heure est aux complexes d'écrans doublés de centres névralgiques voués au cinéma, avec boutiques de produits dérivés, cafés, aires d'amusement. Le film ne survit plus tout seul. Désormais, il a besoin de s'appuyer sur le jeu, les nouvelles images, la vidéo, etc.

Une grève au cinéma Parisien, qui dura d'août 1996 à avril 1997, avait pourtant généré une véritable crise des écrans dans la métropole. Les films d'auteur, tant européens que québécois, de toutes origines autres qu'américaine en fait, eurent un mal fou à trouver des salles, surtout à y demeurer plus d'une ou deux semaines avant d'être remplacés par d'autres. Au suivant ! La création de multi-salles succède à cette crise des écrans mais ne la résoudra pas entièrement pour autant, tant la majorité de ses complexes feront la part belle aux productions américaines. À l'automne 1997, 17 nouvelles salles francophones de la chaîne Cinéplex Odéon seront inaugurées rue Saint-Denis au complexe Quartier latin, avec boutiques et lieux d'amusement en prime. Trente nouveaux écrans devraient pousser bientôt dans l'ancien Forum de Montréal, un projet de Canderel qui entend y créer un mégacentre de divertissement en introduisant un nouveau joueur, la chaîne AMC, dans le champ des exploitants de salles occupé

jusqu'ici par Cinéplex Odéon et Famous Players. Les cinémas Atwater dans l'ouest de la ville verront dès le printemps 1998 leurs trois écrans tripler en nombre. Quant au projet de Daniel Langlois de construire boulevard Saint-Laurent trois nouveaux écrans consacrés au cinéma d'auteur et aux nouvelles images, il devrait se concrétiser en 1998. Là aussi, on mise sur un équipement de pointe, un site interactif, un café, une aire d'exposition. Même la nouvelle Cinémathèque québécoise, agrandie et modernisée, qui ouvrirait ses portes en février 1997, en plus de marier le cinéma à la vidéo, s'est adjointe café, boutique de produits dérivés, salle d'exposition, etc. Les salles de demain sont des lieux de convergence, célébrant le mariage de l'audiovisuel d'hier et d'aujourd'hui, invitant le public à se détendre, à acheter des produits dérivés, à consulter ses archives. Les nouvelles clientèles sont gorgées d'images nouvelles, peu cinéphiles, et demandent à être séduites par des moyens de plus en plus diversifiés, sophistiqués, auquel le film tout seul, tout nu, ne peut répondre.

Festivals en mutation

La ville de Montréal croule depuis plusieurs années sous les festivals de cinéma. Entre le FFM, le Festival des films sur l'art, les Rendez-vous du cinéma québécois, les événements célébrant les films de femmes, le cinéma autochtone, les films gays, etc., le cinéphile ne sait plus où donner de la tête. Ni la SODEC ni Téléfilm, à l'ère des compressions, ne veulent financer de nouveaux festivals. Au contraire. On cherche à réduire le nombre de ces rendez-vous.

L'événement de 1997 fut donc la fusion de deux festivals : celui du court métrage sous la gouverne de Bernard Boulad et le Festival du nouveau cinéma dirigé par Claude Chamberlan. Non seulement ces manifestations en ont-elles formé une seule, dont la première édition se déroulait en juin 1997, mais un mécène s'est levé pour éponger leurs dettes passées et ouvrir la voie au futur. Daniel Langlois, le président de Softimage, vola en 1997 au secours du film d'auteur. Il soutint le financement du nouveau FCMM (Festival du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal), en plus de mettre ses sous dans le nouveau complexe cinématographique voué au film d'auteur et aux nouvelles images.

L'arrivée du richissime Daniel Langlois sur la scène des festivals relança la guerre entre le Festival des films du monde et le rendez-vous de Chamberlan, alors que Serge Losique, le président du FFM, poursuivait en justice son rival. Mais Montréal, qui souffre déjà de la concurrence de Toronto, peut-il vraiment se permettre des querelles intestines le discréditant auprès des distributeurs internationaux ? La question est lancée.

Entre la France et le Québec...

Révolues, les années 70, quand Gilles Carle faisait la conquête de Paris avec *Les Mâles* ou *La Vraie Nature de Bernadette*. Envolé, le succès français du *Déclin de l'empire américain* de Denys Arcand. Notre cinéma tâtonne en quête d'un public dans l'ex-mère patrie, et la langue commune n'aide en rien notre cause (au contraire, les films canadiens-anglais ont seuls la cote à Paris). Des critiques très dures accueillirent les derniers

films de Jacques Godbout, de Léa Pool dans la patrie de Renoir. Les deux longs métrages du dramaturge Robert Lepage, *Le Confessionnal* puis *Le Polygraphe* se sont écrasés à Paris. Rien ne va plus.

C'est le Festival de Blois, mené avec passion par Sylvain Garel, qui donnait une tribune à notre septième art en France depuis 1990. Mais ce rendez-vous du cinéma québécois constituait surtout un succès local. Le public de cette petite ville du Val-de-Loire assistait fidèlement au rendez-vous, alors que les journalistes parisiens ne s'y déplaçaient guère. Le festival ne débouchait pas sur une distribution française de nos films, si tant est qu'une telle percée soit encore possible. La SODEC annonçait en février qu'il n'y aurait pas de festival de cinéma québécois à Blois en 1997. Nos instances culturelles réfléchissent sur les politiques à mettre de l'avant pour intéresser la France à notre septième art. Et même si Pierre Lampron évoquait la possibilité d'une manifestation biennale, l'avenir du Festival de Blois semble bel et bien compromis.

Et en sens inverse...

En contrepoint, le cinéma français, qui depuis dix ans a perdu 10 % d'auditoire en terre québécoise, lançait au printemps 1997 une opération charme sur nos terres. Unifrance film, organisme parapluie des producteurs français, orchestrait en avril, à Québec, le premier Festival des films français. Ce rendez-vous, qui se répètera au cours des prochaines années, se veut une tribune de charme hors Montréal. Cessant de mettre tous ses œufs dans le panier de la métropole, Unifrance lorgne du côté de

la province, chez une population québécoise souvent à très forte majorité francophone (et pourtant entichée de cinéma américain), pour récupérer une part de marché qui lui glisse sous le pied.

Se faire doubler

Un brandon de discorde France-Québec a flambé en 1997 : celui du doublage. La France, ni vu ni connu, s'était mise à doubler de plus en plus vite les films américains, coupant l'herbe sous le pied à nos doubleurs. Le marché québécois s'est retrouvé inondé de films doublés chez les cousins alors que l'Hexagone, fort d'une loi protectionniste, interdit chez lui le passage aux versions québécoises. Iniquité, donc. En février, la SODEC et la ministre de la Culture Louise Beaudoin ont entrepris de se démener. Un comité ad hoc dirigé par le président de la SODEC, Pierre Lampron, fut créé.

Il a remis son rapport au mois d'août. Après avoir jeté les hauts cris et dénoncé l'attitude française sur le ton le plus guerrier, le Québec baissait soudain le ton d'un octave. Le rapport de Pierre Lampron ne recommandait ni loi spéciale ni plainte aux autorités mondiales du commerce, comme il en avait été question. Il propose à l'État québécois d'accroître son soutien à l'industrie du doublage par un crédit d'impôt, il encourage les entreprises québécoises à

conclure des ententes techniques avec les Américains et des collaborations avec les Français, et recommande le maintien des pressions politiques et syndicales sur le gouvernement français pour qu'il abolisse sa loi protectionniste.

Après avoir menacé de faire voter au Québec une loi semblable, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, faisait un pas en arrière et reconnaissait le caractère impraticable d'une telle mesure.

Le rapport Lampron a été accueilli dans le milieu du cinéma comme un premier pas intéressant dans la reconnaissance de l'importance de l'industrie québécoise du doublage ; mais en même temps, il a laissé tout le monde sur sa faim. Le président de l'Union des artistes, Pierre Curzi, résumait le sentiment général de cette façon : « Le Québec ne pourra pas patiner sur la bottine éternellement. Le gouvernement devra prendre éventuellement une position plus ferme ». Le dossier est donc loin d'être clos.

Il reste une leçon générale à cette histoire : le fait que la bataille culturelle de 1997 ait porté sur le doublage des films des autres en a dit long sur l'état de notre industrie cinématographique... ○

Odile Tremblay

Journaliste au Devoir.

LA SAGA FALARDEAU**Odile Tremblay**

Il a déchaîné les passions et fait couler de l'encre l'an dernier, ce Pierre Falardeau. Le bouillant cinéaste d'*Octobre* est parti en guerre contre Téléfilm, qui lui a refusé à trois reprises le financement de son projet de film *15 février 1839*, abordant les dernières heures du patriote de Lorimier. Tant Falardeau que ses nombreux supporters crièrent à la censure politique, voyant dans ce refus du fédéral une façon de museler une grande gueule au nationalisme trop ardent. Téléfilm invoquait de son côté un scénario trop faible et la concurrence d'un autre projet de film sur le même thème des patriotes, celui de Michel Brault (qui n'était pourtant qu'à l'étape de la scénarisation).

Mais ces arguments laissèrent sceptique le camp adverse. D'autant plus que la SODEC, le pendant québécois de Téléfilm, avait accepté d'investir 1,2 million dans le projet. Pierre Falardeau répondit par la

bouche de ses canons, notamment à travers sa dramatique *La Corde* diffusée en décembre 1996 sur les ondes de la radio FM de Radio-Canada. Dans cette fiction collée au réel mettant en scène un cinéaste aux prises avec Téléfilm, il donnait dans l'invective et la grossièreté. Sans décourager ses supporters pour autant.

Un comité d'appui à *15 février 1839* fut mis sur pied. 10 000 cartes postales tombèrent en pluie sur les bureaux de Téléfilm, spectacles, pétitions furent orchestrés afin de faire fléchir l'institution fédérale. Puis en mai 1997, le comité changea de cap et commença à passer le chapeau pour financer le film en se passant d'Ottawa. Le spectre de la censure politique, en une année où la ministre fédérale de la Culture et du Patrimoine, Sheila Copps, faisait flotter le drapeau canadien sur les demandes de subventions, créa ce petit miracle à l'heure du chacun pour soi : mobiliser artistes et intellectuels québécois derrière la cause d'un cinéaste à la dent dure et aux opinions coups de poing. ●

Production cinématographique, Québec, 1993-1995			
	1993	1994	1995¹
Films produits			
Longs métrages	52	59	42
Autres	294	318	–
Longs métrages			
Selon le genre			
<i>Fiction</i>	29 ²	42	30
<i>Documentaire</i>	14	14	10
<i>Autres</i>	9	3	2
Selon la langue			
<i>Français</i>	31	45	26
<i>Anglais</i>	20	10	15
<i>Autres</i>	1	4	1
Selon le marché			
<i>Cinéma</i>	31	32	21
<i>Télévision</i>	11	21	12
<i>Autres</i>	10	6	9
Production et coproduction			
Entièrement québécoise	40	39	36
Majorité québécoise	6	10	3
Majorité étrangère	6	9	2
Parts égales	–	1	1
Premiers longs métrages d'un cinéaste			
Part de la production %	32,7	15,3	31,0

1. Données provisoires.

2. Comprend un long métrage d'animation.

Source : Bureau de la statistique, *Statistiques sur l'industrie du film*, édition 1996.

**Résultats d'exploitation des cinémas et des ciné-parcs,
selon la langue de projection,
Québec, 1991-1995**

Variable	1991	1992	1993	1994	1995
Projections (n)	297 268	340 375	363 297	407 548	471 670
Français	174 579	208 522	235 418	267 242	303 972
Cinémas	169 893	203 380	230 452	262 027	298 513
Ciné-parcs	4 686	5 142	4 96	5 215	5 459
Autres que français	122 689	131 853	127 879	140 306	167 698
Cinémas	122 272	131 318	127 526	140 049	167 420
Ciné-parcs	417	535	353	257	278
Assistance ('000)	14 254,9	15 304,6	17 256,5	18 583,0	19 022,6
Français	8 177,8	9 166,4	10 975,1	11 914,8	11 905,9
<i>Cinémas</i>	7 181,6	8 179,9	9 874,1	10 783,2	10 922,7
<i>Ciné-parcs</i>	996,2	986,5	1 101,0	1 131,6	983,3
Autres que français	6 077,1	6 138,2	6 281,4	6 668,2	7 116,6
<i>Cinémas</i>	6 002,1	6 040,3	6 229,1	6 600,2	7 056,7
<i>Ciné-parcs</i>	75,0	97,9	52,3	68,0	59,9
Recettes ('000 \$)	74 947,5	77 357,0	89 043,8	95 880,2	94 167,6
Français	40 884,4	43 384,6	53 991,1	58 504,4	57 894,0
<i>Cinémas</i>	35 974,6	38 795,9	48 436,4	52 626,2	52 599,9
<i>Ciné-parcs</i>	4 909,8	4 588,7	5 554,7	5 878,2	5 294,1
Autres que français	34 063,1	33 972,4	35 052,7	37 375,9	36 273,6
<i>Cinémas</i>	33 662,0	33 510,2	34 762,6	37 005,7	35 927,6
<i>Ciné-parcs</i>	401,1	462,2	290,1	370,2	346,0
Prix d'entrée moyen (\$)	5,26	5,05	5,16	5,16	4,95
Français	5,00	4,73	4,92	4,91	4,86
<i>Cinémas</i>	5,01	4,74	4,91	4,88	4,82
<i>Ciné-parcs</i>	4,93	4,65	5,05	5,19	5,38
Autres que français	5,61	5,53	5,58	5,61	5,10
<i>Cinémas</i>	5,61	5,55	5,58	5,61	5,09
<i>Ciné-parcs</i>	5,35	4,72	5,55	5,44	5,77



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Montréal et les régions

Montréal	303
Les équipes montréalaises	313
Les aéroports	319
La politique municipale et régionale	323
Saguenay	329

MONTREAL

Fait rare : un maire en minorité dans la métropole



Le maire de Montréal, Pierre Bourque, entreprend dans la tourmente sa dernière année de mandat avant les élections de novembre 1998. Après être passé à travers l'épreuve d'une enquête du Directeur général des élections du Québec, les hauts et les bas d'une situation financière précaire et deux séries de démissions au sein de son équipe, Pierre Bourque se retrouve minoritaire au conseil municipal avec les cahotements que cela laisse présager pour les prochains mois.

Le maire Pierre Bourque se retrouve donc dans une position de faiblesse. Le 25 août 1997, il fait face pour la première fois à un conseil municipal qui lui est majoritairement hostile. M. Bourque conserve toutefois la majorité au sein du comité exécutif, où siègent trois élus indépendants.

Cette situation inusitée découle d'une deuxième vague de démissions au sein du caucus de Vision Montréal en six mois. Six conseillers quittent le parti, accusant leur chef de travailler à l'insu de son équipe, sans rigueur et sans transparence. Il s'agit de Pierre Gagnier, Jacques Charbonneau, Serge-Éric Bélanger, Marie Lebeau, Robert Gagnon et Germain Prégent.

L'élément déclencheur de cette débâcle est la vente de l'Hippodrome de Montréal

à un jockey club, la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC). Ce dossier, négocié en catimini entre le bureau du maire et le gouvernement du Québec, ne sera rendu officiel que le 27 juin 1997.

Dès lors, le leadership de Pierre Bourque se met à chanceler. Le bien-fondé de l'entente est contesté. De fait, la vente du site du boulevard Décarie par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) – propriétaire au nom de la Ville de Montréal – constitue une perte comptable. L'administration municipale, le gouvernement et l'opposition trébuchent sur l'évaluation de cette perte, qui pourrait atteindre plus de 12 millions de dollars. Chose certaine, Québec permettra à la Ville d'absorber la perte en

la faisant passer de la colonne des dépenses à celle des dettes à long terme.

Outre cet élément, l'offre d'achat soulève davantage de critiques que d'enthousiasme. Avec la nouvelle configuration du conseil municipal, l'opposition a imposé un débat au sujet de cette transaction. Elle condamne cette vente – pour le prix de 35 millions –, proposant plutôt une location à long terme.

Mais voilà, le conseil municipal n'a juridiquement aucun droit de regard sur cet épineux dossier. La SHDM, qui a accepté l'offre d'achat de la SPICC, doit faire approuver son choix uniquement par le comité exécutif. Malgré les hauts cris des élus d'opposition, le gouvernement du Québec entend s'en tenir à la lettre de la loi.

Il s'agit d'un premier dossier illustrant le cafouillage qui risque de s'accélérer au cours de la prochaine année au conseil municipal. La première assemblée a d'ailleurs démontré la difficulté pour l'opposition de mener le jeu avec cohésion. Il est vrai que les 27 élus de l'opposition ne forment pas un tout solidaire. On y retrouve les sept élus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), les 15 démissionnaires de Vision Montréal, les deux représentants de la Coalition démocratique-Montréal écologique et trois indépendants.

Les divergences de cet amalgame hétéroclite risquent fort de ressortir au fil des assemblées du conseil. C'est d'autant plus vrai que plusieurs conseillers municipaux se cherchent une niche politique en vue du prochain scrutin de novembre 1998.

D'ailleurs, des noms de candidats potentiels à la mairie de Montréal ont circulé de façon plus intense au cours de l'été 1997. La liste des personnalités intéressées mais

de façon non officielle est longue : la députée libérale Liza Frulla ; l'ancien président du comité exécutif sous Jean Drapeau, Yvon Lamarre ; le chef du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Jacques Duchesneau ; l'ancien propriétaire du magasin haut de gamme Ogilvy, Daniel Fournier ; le président de la Société de développement industriel du Québec, Louis Roquet ; le conseiller municipal du RCM, Michel Prescott.

Malgré cette course à la mairie de Montréal, qui s'effectue pour l'instant en coulisses, Pierre Bourque n'entend pas se laisser déloger. Après trois ans de pouvoir qui ont souvent pris l'allure de montagnes russes, le maire Bourque bénéficie toujours d'un bloc important d'appui dans la population. Selon un sondage SOM publié au début août 1997, ce groupe d'irréductibles se situerait entre 25 et 30 %.

L'enquête du DGE

Le 21 novembre 1996, l'Hôtel de Ville est ébranlé. Une entrevue dévastatrice du chauffeur de Pierre Bourque lors de la campagne électorale de 1994, Maurice Brault, diffusée sur les ondes de Radio-Canada, révèle que M. Bourque aurait été impliqué dans une opération illégale de financement de son parti, Vision Montréal.

M. Bourque aurait donné 2000 \$ comptant à Maurice Brault pour que ce dernier trouve trois personnes qui accepteraient de prêter leur nom pour faire une contribution à Vision Montréal. Ces allégations, remettant en cause la moralité politique de Pierre Bourque, ont immédiatement fait réagir le Directeur général des élections du

Québec (DGE), qui déclenche une enquête dès le lendemain.

Tout Montréal retient son souffle. Le rapport du DGE est attendu avec une impatience mêlée d'inquiétude. L'onde de choc secoue le caucus de Vision Montréal, où la valse-hésitation des conseillers commence à ouvrir des brèches. M. Bourque tente de colmater le tout, mais le 9 janvier 1997, désireux de présenter une « équipe unie, loyale et solidaire », il révoque deux membres du comité exécutif : Pierre Goyer et Sammy Forcillo.

Mais c'était sans compter sur la réplique juridique des deux hommes. La juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, donne d'ailleurs raison à MM. Goyer et Forcillo, niant du coup au maire de Montréal le droit de destituer en cours de mandat des membres de son comité exécutif. Le jugement réduit même le rôle du maire, notamment à des fonctions honorifiques, comme le statue la Charte de la Ville de Montréal.

En cherchant à raffermir son autorité, Pierre Bourque a provoqué un mouvement de mécontentement au sein de son équipe. Outre MM. Goyer et Forcillo, cinq autres conseillers municipaux claquent la porte et siègent à titre d'indépendants : Martin Lemay, Robert Laramée, Philippe Bissonnette, Nathalie Malépart et Vittorio Capparelli. Ce dernier a lui aussi tenté de reprendre son poste au comité exécutif en s'appuyant sur le jugement Grenier. Mais il avait voté en faveur de son expulsion, ont tranché les tribunaux.

L'administration Bourque a décidé d'en appeler de la décision de la juge Grenier. La cause doit être entendue au cours de

l'automne 1997. Parallèlement, M. Bourque a réclamé en vain de Québec des modifications à la Charte. Le gouvernement a dit préférer qu'une refonte en profondeur de la loi constitutive de Montréal soit effectuée, refonte qui se fait attendre.

Fin janvier, le Directeur général des élections dépose finalement son rapport : il n'intente pas de poursuite, s'estimant incapable de prouver hors de tout doute raisonnable la culpabilité de M. Bourque. Toutefois, le DGE a déposé sept nouveaux constats d'infraction contre Vision Montréal, dont le financement demeure douteux.

Depuis sa fondation en 1994, Vision Montréal a fait face à 121 poursuites, sans compter celles déposées entre autres contre les contributeurs à la caisse du parti. Vision Montréal a reconnu sa culpabilité et le dossier est clos. Mais ce n'est que techniquement puisque, au plan moral, la crédibilité du parti qui a mené Pierre Bourque au pouvoir reste entachée.

Malgré les frasques de Vision Montréal, M. Bourque fait une étonnante déclaration en novembre 1996. Il aimerait que s'effectue une révision de la loi électorale pour permettre aux entreprises de contribuer au financement des partis politiques. Ce souhait a soulevé l'indignation chez ceux pour qui l'élimination des caisses occultes des partis politiques constitue l'un des plus grands héritages de l'ancien premier ministre René Lévesque.

Des compressions budgétaires

En avril 1997, l'administration du maire Pierre Bourque fait face à une situation qualifiée d'urgente. Pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice financier se

terminant le 31 décembre 1997, des compressions de 34 millions de dollars doivent être effectuées. Cinq mois plus tard, 15 millions n'ont toujours pas été sabrés. Ainsi, la réserve pour imprévus est gelée (13 millions) pour permettre la mise en place de la nouvelle convention collective des cols bleus, qui ont obtenu un règlement en décembre 1996.

Mais le problème financier montréalais ne se borne pas à cela. En 1995 et 1996, Montréal connaît un déficit comblé à même les réserves, créant du coup, pour chacune de ces années, un surplus artificiel. Or, les fonds puisés dans la tirelire de la Ville constituent ni plus ni moins une police d'assurance. Ces réserves servent à assurer une bonne cote de crédit et donc l'accès à des taux d'intérêt intéressants ainsi qu'un service de la dette moins lourd. De plus, elles permettent de payer comptant une partie des immobilisations.

Mais voilà, le rapport annuel du Vérificateur de la Ville, rendu public le 13 mai 1997, a soulevé de graves doutes sur la manière dont sont gérées les finances de Montréal. Après analyse des dossiers d'investissements à long terme pour 1996, le Vérificateur a conclu « qu'actuellement, plusieurs règles comptables et de saine gestion sont transgressées ». La Ville emprunte à l'insu des élus davantage que ce qui est voté au conseil municipal sans avoir les fonds disponibles. Le Vérificateur en vient à recommander que le Service des finances « respecte les lois, les normes, les directives et de façon générale les règles de la comptabilité municipale ».

Alerté, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, enquête sur la situation.

Le 7 juin 1997, il annonce que Montréal a quatre mois pour apporter des correctifs dans la gestion des dépenses d'immobilisations. « Il nous faut davantage de rigueur dans le processus de contrôle », a indiqué M. Trudel, qui a préféré parler de dérogation plutôt que d'illégalités.

La facture de 500 millions

Montréal a mal à ses finances. Le pacte fiscal promis par le gouvernement péquiste tarde à venir et se résume, pour une troisième année, à une aide forfaitaire. Une somme de 50 millions est versée dans les coffres de la métropole. Quant à un pacte fiscal permanent et récurrent, Montréal devra patienter jusqu'à l'automne 1997 avant d'en connaître le teneur.

Ce pacte, qui n'a d'ailleurs de pacte que le nom puisque seul Québec le détermine, découlera de la réforme de la fiscalité amorcée au printemps 1997. Québec annonçait, lors du discours du budget le 25 mars, le transfert de nouvelles responsabilités pour les municipalités et, par ricochet, une facture de 500 millions à compter du 1^{er} janvier 1998.

La levée des barricades n'a pas tardé, tant du côté des municipalités que de celui des syndicats. Le ministre des Finances, Bernard Landry, avait clairement indiqué que les autorités locales « devront inévitablement réexaminer les coûts de leur main-d'œuvre » et, si nécessaire, « avec l'aide du gouvernement ».

Québec avait prévu mettre en place des chantiers de discussions pour négocier les façons d'absorber la facture. Les tiraillements politiques ainsi que l'échéance serrée du 15 septembre pour en venir à une

entente ont mené le gouvernement à trancher la question.

Le transfert s'appuie principalement sur le « pelletage » de la facture de 420 millions du transport scolaire. De plus, Québec choisit de ne plus payer ses taxes foncières pour ses écoles primaires et secondaires, les centres de santé de longue durée et les CLSC. L'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), entre autres, a bondi, s'indignant que Québec privilégie par là les centres urbains au détriment des régions.

De fait, Québec a décidé de limiter à 2,6 % l'impact de ses transferts sur le budget de la Ville de Montréal (47 millions). Les municipalités limitrophes subiront une hausse de 3,5 % à 5 %. Quant aux banlieues nord et sud, elles seront sollicitées jusqu'à hauteur de 9 %.

Cette répartition de la facture a créé des déchirements au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui regroupe les grandes villes de la province. Montréal et cinq autres villes-centres (Québec, Hull, Chicoutimi, Trois-Rivières et Sherbrooke) ont largement contribué à mettre le feu aux poudres. Elles avaient pris les devants et présenté au printemps 1997 au premier ministre Lucien Bouchard une proposition de fusion des municipalités formant chacune de leurs agglomérations pour ainsi consolider leur rôle de villes-centres.

Fin août 1997, tout est rediscuté. Malgré des pourparlers dirigés par le premier ministre Bouchard lui-même, les tensions dans la région métropolitaine se font sentir. Elles sont d'autant plus réelles qu'au delà de la facture de 500 millions, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, doit

dévoiler un plan de regroupement des municipalités, ce qui s'ajoute à la mise sur pied de la Commission de développement de la métropole.

Cette première tentative de concertation régionale structurée qu'est la Commission de développement de la métropole, qui a de très nombreux détracteurs, devait voir le jour à l'automne de 1997 sous l'égide du nouveau ministre d'État à la métropole, Robert Perreault.

Exit le partenariat

Ce que Pierre Bourque voyait comme la solution au carcan financier de plus en plus lourd pour Montréal s'est effrité au cours de 1997. Le partenariat, cette « nouvelle voie d'avenir » pour la métropole que le maire Bourque avait identifiée lors d'un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en décembre 1995, a doucement été relégué aux oubliettes.

En effet, les 45 projets de partenariat identifiés par les services municipaux et dont la liste a été rendue publique le 25 octobre 1996 n'ont jamais franchi l'étape de l'analyse détaillée et encore moins celle de l'étude publique et l'octroi de contrats. Pourtant, l'administration municipale misait beaucoup sur « le partenariat entre l'expertise publique et le savoir-faire privé ». Les gens d'affaires aussi.

Le seul dossier de l'eau a généré un important défilé capitaliste à l'hôtel de ville. Quatorze entreprises, dont des firmes d'ingénierie, de courtage en valeurs mobilières, des institutions financières, ont signifié leur intérêt à ce que la Ville de Montréal leur cède la gestion de ses services d'aqueduc et d'égouts.

Le dossier, qui s'apparente davantage à une forme de privatisation, a soulevé de très nombreuses critiques. En décembre 1996, la Ville publie son livre vert sur le sujet, qui dégonfle l'argument de base de l'administration Bourque pour faire appel à l'entreprise privée : la réfection majeure du réseau d'aqueduc, qui serait dans un état si lamentable que seuls les millions du secteur privé pourraient en venir à bout. Or, les investissements ne seraient plus que de 157 millions plutôt que les 500 millions, sinon plus, que l'administration estimait nécessaires.

Mais les intentions du maire Bourque et de son équipe ont dû rapidement être remballées. Le 14 avril 1997, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, tranche la question. « C'est non à la privatisation des infrastructures, à la production et à la distri-

bution de l'eau potable dans les municipalités », a-t-il alors déclaré.

Déjà, à la fin de janvier 1997, l'administration Bourque, coincée dans une crise politique d'envergure, décrète un moratoire sur l'ensemble des projets, plaidant un nouvel empressement à informer et consulter ses employés avant de se tourner vers le secteur privé. Dès lors, les projets de partenariat, qu'il s'agisse du balayage des rues, du service de la paie, de l'entretien et de la sécurité des immeubles, du travail de perception des huissiers de la Cour municipale ou de la modification du statut juridique de la Bibliothèque de Montréal, ont lentement disparu. ○

Kathleen Lévesque

Journaliste au Devoir.

BRANLE-BAS de tabac métropolitain

Brian Myles

Ottawa a fait adopter en 1997 la loi C-71 portant sur la restriction de la publicité des produits du tabac, au nom de la santé publique de tous les Canadiens. Mais au Québec, et plus précisément dans la région de Montréal, la noble cause de l'ex-ministre de la Santé, David Dingwall, a été reléguée au second plan...

Peu importe que la cigarette crée une dépendance, nuise à la santé et, finalement, tue quelque 11 000 Québécois bon

an mal an. Peu importe que l'initiation à la « clope » se fasse à un âge d'une naïveté inquiétante. Peu importe si les maladies reliées au tabac coûtent environ un demi-milliard de dollars à la province annuellement. Dans la métropole, le débat sur le tabac s'est polarisé autour d'un seul aspect de la loi C-71 : la commandite.

C'est qu'une série de fêtes et d'événements sportifs, incluant entre autres le Grand Prix (Player's), le Festival international de jazz (du Maurier), le Festival Juste pour rire (Craven A), l'International des feux d'artifice (Benson & Hedges) et les Internationaux de tennis (du Maurier) risquaient de s'envoler en fumée – c'est du moins ce que soutenaient les organisateurs – avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Quatorze mois après le jugement de la Cour suprême qui invalidait l'ancienne Loi réglementant les produits du tabac, le ministre David Dingwall présentait en effet, en novembre 1996, une série de mesures encadrant très sévèrement la commandite d'événements culturels et sportifs.

En substance, Ottawa interdit toute publicité du tabac à la télévision, à la radio et sur les panneaux-réclames, les autorisant dans les seules publications « lues principalement par les adultes ». Côté commandite, le nom et le logo d'un fabricant ne peuvent occuper plus de 10 % de la surface de tout matériel promotionnel, en plus d'être confinés au bas de ce matériel.

Inquiétude et perplexité

Jusqu'aux portes de la saison estivale, période de farniente politique, les fabricants de tabac et les organisateurs de grands événements ont crié au loup. Les « commanditaires » menaçaient de mettre fin à leur implication financière dans les domaines du sport et de la culture si aucun amendement significatif n'était apporté à la loi. Les « commandités » annonçaient tout simplement la disparition imminente, sinon l'amenuisement, de leurs événements après l'entrée en vigueur de la loi intégrale, faute de soutien.

Au Québec, le débat sur la loi C-71 a ainsi dégénéré en bataille entre le lobby de la santé, appuyé par Ottawa, et le lobby du tabac, épaulé par les responsables des événements soi-disant « menacés ».

L'industrie verse en commandite près de 26 millions de dollars annuellement au Québec, ce qui représente un peu plus de 40 % du total canadien. Tour à tour, les

organisateurs d'événements et quelques spécialistes de la publicité et du marketing ont souligné qu'aucune autre entreprise ne pourrait prendre la relève si les fabricants de tabac en venaient à couper les vivres. À brève échéance, tous les événements sportifs et culturels québécois risquaient d'être minés, l'abrogation du droit de commandite engendrant une déflation du marché. La décision d'Ottawa de restreindre la commandite était qualifiée de « catastrophique », « nettement exagérée », « hypocrite », le tabac étant toujours un produit légal en vente libre.

Si polémique il y a, une part du blâme revient à l'État, celui-ci ayant en quelque sorte officié au mariage de raison entre les artisans du sport et de la culture et les géants du tabac. D'une part, le gouvernement s'est constamment retiré du financement des grands événements, laissant les gentils organisateurs aux prises avec de sérieuses inconnues financières. D'autre part, ce même gouvernement a repoussé les fabricants de tabac jusqu'aux extrémités du spectre publicitaire, en 1988, avec l'adoption d'une loi des plus restrictive.

Pour l'heure, aucun des deux lobbys n'a cependant été en mesure d'établir avec exactitude les liens qui existent entre la commandite et la décision de fumer. Les fabricants de tabac soutiennent qu'il s'agit d'un choix personnel. La commandite ne viserait aucunement à recruter de nouveaux fumeurs, disent-ils, mais plutôt à faire connaître les marques à une clientèle déjà « accro ». D'autres spécialistes de la chose argueront que la situation de loisir et de plaisir place le consommateur en grande réceptivité plutôt qu'en réaction d'autodéfense

face à la publicité. La commandite agirait différemment de la pub, mais tout aussi efficacement.

Concessions

N'écrasant pas, le lobby du tabac s'est livré dans les mois précédant l'adoption de la loi, en avril 1997, à une campagne de publicité bien orchestrée. « Réglementation ou prohibition? », s'interrogeaient entre autres les fabricants à pleines pages dans les quotidiens. Les députés fédéraux, surtout québécois, ont pour leur part été assiégés. Le lobbying a porté fruits, des tiraillements apparaissant au sein du PLC sur l'orientation que devait prendre la loi C-71.

Comme seule ouverture, le ministre de la Santé David Dingwall a accepté, le 19 février, de retarder d'un an l'entrée en vigueur des restrictions à la liberté de commandite. Le 3 mars suivant, le premier ministre Chrétien reportait à nouveau ce délai à octobre 1998, premier d'une série de gestes contradictoires de sa part.

Le discours étatique ne faisait alors aucunement cas de compensations, ni de mesures d'exception pour les grands événements comme le Grand Prix ou le Festival de jazz. La ministre de la Culture du Québec, Louise Beaudoin, la députée libérale provinciale Liza Frulla et le Bloc québécois réclamaient pourtant avec insistance des compensations d'Ottawa pour les événements que la loi anti-tabac était susceptible de « brûler ».

La plupart des chroniqueurs et éditorialistes de la métropole ont suggéré à Ottawa de mettre en place un fonds de transition, ou encore de décréter une hausse des taxes sur le tabac afin de

remplacer l'industrie dans la commandite d'événements culturels et sportifs. De telles mesures auraient été susceptibles de mettre fin aux « alliances douteuses » qui prévalent actuellement entre la culture, le sport et le « fric de la clope ».

La tiédeur du gouvernement Chrétien à toute forme de compensations a en quelque sorte obligé le Bloc québécois et les médias à mener la lutte de la commandite, sans doute à la grande joie des fabricants qui avaient dépensé des sommes colossales pour faire tourner le débat en ce sens. Faut-il le rappeler, la commandite ne constituait qu'un seul aspect de la loi, vouée à la santé publique. Le tout-Montréal s'inquiétait pourtant du sort de ses festivals et de son Grand Prix, qui génèrent des retombées économiques de plusieurs millions de dollars.

« Le black-out sur la publicité de commandite [...] coûtera à la région métropolitaine des centaines de millions de dollars et des milliers d'emplois, dans le secteur du tourisme surtout », écrivait notamment Paule Doré le 4 mars 1997. La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain invitait à se méfier du « zèle de nos élus » et des « ayatollahs du *politically correct* ».

La Chambre de commerce, le maire de Montréal, Pierre Bourque, et la Société Montréal International (SMI) ont plaidé en faveur d'une loi plus permissive devant le Sénat. Les trois alliés ont demandé dans les premiers jours d'avril une dérogation à la loi pour les Internationaux de tennis de Montréal et de Toronto, le Grand Prix de Formule 1 et les épreuves CART de Toronto et Vancouver.

Mais rien n'y fit, le Sénat adoptant le projet de loi C-71 tel quel, sans amendements, le 16 avril. Le débat était clos, ou du moins aurait-il dû l'être. Le lendemain, à l'aube de la campagne électorale, le premier ministre Jean Chrétien promettait de modifier la loi anti-tabac afin d'accommoder les organisateurs de course automobile (Grand Prix du Canada de F1, épreuves CART de Toronto et de Vancouver). C'était à peine 24 heures après l'adoption finale de la loi, et au terme de plusieurs mois de résistance gouvernementale à tout amendement. Le grand cirque de la F1, que des plumes affolées envoyaient sous des cieux asiatiques, était sauvé, alors que même sa diffusion au petit écran était incertaine quelques semaines auparavant.

Du bout des lèvres, le rusé politicien qu'est Jean Chrétien a laissé entendre du même coup qu'il pourrait venir en aide aux autres événements culturels et sportifs en péril lorsque les dispositions sur la commandite entreront en vigueur, en 1998. Curieusement, ce qui était interdit dans le projet de loi deviendra permis une fois la loi appliquée.

Le lobby du tabac s'est drapé du voile de la liberté d'expression, portant sa cause devant les tribunaux, le 21 avril 1997. Le but? Faire invalider la loi anti-tabac et empêcher son entrée en vigueur. Imperial Tobacco, Rothman, Benson & Hedges et

RJR-McDonald faisaient valoir que les restrictions concernant la publicité des produits du tabac étaient de même nature que celles contenues dans la Loi réglementant les produits du tabac de 1988. En septembre 1995, la Cour suprême avait jugé inconstitutionnelles certaines dispositions de cette ancienne loi en ce qui a trait à la publicité et à la commandite, y voyant une limite non justifiée à la liberté d'expression des fabricants. Reste à savoir, au cours des prochains mois, sinon au cours des prochaines années, si la loi C-71 passera le test devant le plus haut tribunal du pays.

À la lumière des virages brusques du premier ministre Chrétien, véritablement aux commandes dans ce dossier depuis la défaite électorale de son ministre de la Santé David Dingwall, la rentrée parlementaire sera, elle aussi, tout sauf simple. Ottawa veut consulter les « promoteurs canadiens de sports automobiles » avant la fin de 1997 et présenter des amendements en conséquence au Parlement. M. Chrétien veut par ailleurs attendre l'entrée en vigueur des dispositions sur la commandite, en 1998, avant de verser des compensations aux autres événements pénalisés.

Le premier ministre respectera-t-il ses engagements, aussi bien pour les questions d'argent que les amendements? Ça reste à voir. ●



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LES ÉQUIPES MONTRÉALAISES

Après les Nordiques, les Expos ?



Pour deux des franchises montréalaises de sport professionnel, les Expos et les Alouettes, l'année écoulée aura de nouveau été l'occasion de péripéties hors du terrain, de rumeurs et de menaces de déménagement ou de dissolution causées par la précarité financière et un rendement décevant aux guichets. Quant au Canadien, le seul qui ait les reins vraiment solides, il a aussi connu une saison difficile, mais sur la patinoire, derrière le banc et... dans les journaux.

L'ultimatum, hautement prévisible, n'en a pas moins eu l'effet d'une tonne de briques : si les Expos de Montréal ne trouvent pas 250 millions de dollars avant juin 1998 pour la construction d'un nouveau stade de baseball à ciel ouvert au centre-ville, la franchise sera mise en vente et, par voie de conséquence, déménagera aux États-Unis.

Le 20 juin 1997, lors d'une conférence de presse très courue, le copropriétaire et président des Expos, Claude Brochu, a dépeint un avenir bloqué pour l'équipe au Stade olympique, dont elle est le locataire principal depuis 1977. Il a soutenu que la situation géographique du stade, dans l'est de la ville, et la présence d'un toit fixe éloignaient quantité d'amateurs et faisaient en sorte de mener le club à l'impasse.

Ainsi, les enjeux sont devenus on ne peut plus clairs. « Ce n'est pas un choix entre le Stade olympique et un parc au centre-ville. C'est vraiment un choix entre un nouveau parc et le départ du club. Ce n'est vraiment pas plus compliqué que ça. [...] Il faut régler ça une fois pour toutes », a résumé M. Brochu.

À l'appui de leurs prétentions, les Expos ont dévoilé une batterie de chiffres montrant que la flambée des salaires au baseball majeur n'était pas sur le point de cesser, bien au contraire, et que seule une hausse prononcée des revenus de stade liée à de plus fortes assistances, les droits de télévision et le partage des revenus au sein des ligues majeures ne suffisant pas, pourrait leur permettre de demeurer compétitifs à moyen terme. D'où l'idée d'un nouveau stade de 35 000 places,

muni d'une toiture légère et rétractable et aménagé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Peel, Saint-Jacques, de la Montagne et Notre-Dame. Des expériences semblables tentées récemment dans des villes de taille comparable, Baltimore et Cleveland, ont été couronnées de succès.

Mais le problème reste évidemment la question du financement. Au moment d'annoncer son projet, M. Brochu en a lancé la première phase, consistant en la « vente » de sièges, procédé connu aux États-Unis sous le nom de *seat licensing* et par lequel les acheteurs (le coût à Montréal se situe entre 500 et 10 000 \$) s'engagent en principe à souscrire ensuite un abonnement annuel. L'objectif de la démarche : faire passer ceux-ci des 6000 qu'ils étaient pour la saison 1997 au Stade olympique à 18 000 au nouveau parc, qui devrait ouvrir ses portes en 2002, et récolter ainsi jusqu'à 80 millions.

Pour le reste, soit 170 millions, les Expos n'ont pas voulu s'avancer, sauf pour écarter la possibilité d'un emprunt et une nouvelle injection de fonds de la part des 13 actionnaires actuels. Ceux-ci soutiennent n'avoir perçu aucun dividende depuis leur acquisition de l'équipe en 1991 et se sont engagés à réinvestir tous leurs profits, sur une période de 25 ans, dans la masse salariale des joueurs, qui devrait doubler en moyenne au cours de la prochaine décennie.

M. Brochu a plutôt fait appel à la « créativité » et, s'il a rejeté d'emblée une contribution étatique directe, le gouvernement du Québec s'est aussitôt chargé de lui rappeler que le marché des subventions indirectes – loteries ou autres – était déjà saturé. Au moment où des hôpitaux sont

fermés, pas question, donc, a dit le ministre délégué à la Métropole Serge Ménard, d'en faire davantage pour les Expos qu'on n'en a fait pour les Nordiques de Québec, soit rien du tout. Cela, d'autant plus que Québec a déjà, au fil des ans, déboursé plus de 30 millions au titre de rénovations au Stade olympique demandées par les Expos.

Pourtant, malgré la gestion extrêmement serrée imposée par la direction, les Expos ont continué de présenter une équipe compétitive sur le terrain. En 1996, avec la plus petite masse salariale du baseball majeur (16 millions \$ US), ils ont trouvé le moyen de n'être éliminés de la course aux séries éliminatoires qu'au 160^e match de la saison sur 162. Et en 1997, après avoir encaissé la perte de trois joueurs vedettes, les lanceurs Jeff Fassero et Mel Rojas et le voltigeur Moises Alou, et avec une masse salariale infime (environ 18 millions \$ US) en comparaison des équipes les plus riches (plus de 50 millions \$ US pour Atlanta et les Yankees de New York), ils étaient toujours, à la mi-saison, au plus fort de la lutte pour le titre de meilleur deuxième dans la Ligue nationale.

Ces performances étonnantes n'ont toutefois pas eu pour effet de ramener les amateurs au Stade olympique. Pendant les trois premiers mois de la saison 1997, la moyenne des assistances s'est élevée à 21 000 personnes par match, en légère baisse par rapport à 1996.

Cette situation laisse craindre que les Expos n'aient encore une fois à se départir de leurs meilleurs joueurs, comme ils l'ont fait au cours des trois dernières années, avant que ceux-ci accèdent à l'autonomie et puissent réclamer des hausses salariales

considérables. Elle conforte aussi Claude Brochu dans sa conviction qu'au Stade olympique, et comme le montre une étude de marché qui prévoit un achalandage accru dans un parc du centre-ville, il n'y a point de salut.

Aussi, à moins qu'ils ne parviennent à dénicher 250 millions dans le secteur privé, il se pourrait fort que les Expos de Montréal, au tournant du prochain siècle, ne soient plus qu'un souvenir.

Les Alouettes : sauvés par la cloche

La Ligue canadienne de football a amorcé une nouvelle saison à Montréal, la deuxième de suite après le déménagement des Stallions de Baltimore dans la métropole, mais il s'en est fallu de peu que l'entreprise ne tourne court.

À l'hiver 1997, la formation des Alouettes s'est en effet retrouvée sans propriétaire pendant plus d'un mois après que la LCF, le 9 janvier, eut retiré sa franchise à l'actionnaire majoritaire Michael Gelfand pour défaut de paiement de dettes à des fournisseurs, dettes évaluées plus tard à quelque 650 000 \$, et retard de versement de salaires à des employés. Début février, toutefois, le banquier new-yorkais Robert Wetenhall est arrivé en sauveur et s'est porté acquéreur de l'équipe – techniquement, il a acheté une nouvelle franchise pour environ 1,5 million. Il a ensuite versé quelque 200 000 \$ aux anciens proprios pour acquérir des équipements, le nom et le logo des Alouettes.

La transaction a soulevé une certaine controverse du fait que les anciens actionnaires, dont Michael Gelfand et Jim Speros,

ex-président de l'équipe, ont menacé de poursuites la LCF, soutenant que les problèmes financiers des Alouettes étaient avant tout imputables au refus de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec d'honorer leur engagement à verser 1,7 million. Le montant des dettes a également fait l'objet de contestations, les réclamations des fournisseurs atteignant les 4 millions.

De plus, dans cette complexe histoire, Montréal a perdu au profit d'Edmonton la présentation du match de championnat de la coupe Grey de novembre 1997.

Si les Alouettes ont donc survécu, ils ont entrepris la saison 1997 avec une direction nouvelle. Le commissaire de la LCF, Larry Smith, dont le mandat se terminait le 1^{er} avril, est devenu président de l'équipe pour laquelle il a joué autrefois. Le directeur-gérant Jim Popp a de son côté nommé Dave Ritchie, coordonnateur de la défense en 1996, au poste d'entraîneur-chef. Jacques Dussault s'est également joint au club.

Mais dans l'ensemble, l'avenir n'est pas radieux pour autant. La LCF reste financièrement exsangue, et l'entente survenue en avril en vertu de laquelle la Ligue nationale de football a accepté de lui verser 4,2 millions pour la mise en marché du football canadien apparaît comme un cataplasme sur une jambe des bois.

Les Alouettes ont d'ailleurs bien mal amorcé la saison 1997 aux guichets. Deuxièmes dans la section Est l'année précédente avec un bon dossier de 12-6, ils n'ont pas réussi à attirer, malgré une équipe spectaculaire sur le terrain qui est une candidate logique à l'obtention de la coupe Grey, plus de 8000 spectateurs lors

de chacun de leurs trois premiers matchs au Stade olympique.

Dès juin, les rumeurs de déménagement se sont d'ailleurs mises à circuler. Les propriétaires ont toutefois nié qu'ils songeaient à mettre le cap sur Ottawa, qui a elle-même perdu ses Rough Riders au terme de la saison 1996.

Le football professionnel à Montréal, des Alouettes aux Concordes, à la Machine puis à nouveau aux Alouettes, poursuit donc son parcours en dents de scie. Autrefois très populaire, il doit, comme le baseball d'ailleurs, composer avec une désaffection difficilement explicable mais qui n'en compromet pas moins son existence même et pourrait donner raison à tous ceux qui affirment que Montréal, au fond, n'en a vraiment que pour le hockey.

Le Canadien : tempête bleue, blanche et rouge

Avec une moyenne de plus de 20 000 spectateurs à sa première campagne complète au Centre Molson, la plus forte de la Ligue nationale de hockey au cours de la saison 1996-97, le Canadien de Montréal, lui, n'a pas eu à trop se préoccuper de boucler son budget. Mais c'était à peine un souci de moins pour l'organisation des Glorieux, qui a connu une année pénible, presque cauchemardesque, sur le plan sportif.

D'octobre 1996 à avril 1997, la tempête n'a cessé de faire rage. La couverture médiatique démesurée dont l'équipe fait l'objet et les attentes d'amateurs parmi les plus exigeants du sport professionnel nord-américain se sont conjuguées à un rendement très moyen sur la patinoire pour faire un cocktail explosif qui a finalement coûté

son poste à l'entraîneur-chef Mario Tremblay. Et failli entraîner d'autres têtes dirigeantes dans la foulée.

Tremblay, dont la nomination, à l'automne de 1995 alors que l'équipe était en déroute complète sous Jacques Demers, avait été fort bien accueillie, a abordé sa deuxième saison à la barre du Canadien avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Son comportement autoritaire ayant causé le départ du gardien de but étoile Patrick Roy et l'élimination rapide du Tricolore face aux Rangers de New York au printemps 1996 soulevait des doutes. Son inexpérience dans la fonction d'entraîneur aussi.

Les choses sont allées en se gâtant. Avant même le début de la saison, le Canadien avait rapatrié l'ailier Stéphane Richer du New Jersey moyennant Lyle Odelein, le meilleur défenseur de l'équipe. Puis en novembre, le centre Pierre Turgeon, relégué au troisième trio malgré ses talents de marqueur, se voyait indiquer le chemin de Saint Louis en retour de Shayne Corson, un autre ex-Canadien, et de Murray Baron, un défenseur dont les matchs allaient révéler le potentiel moyen. Tremblay voulait « son » équipe, il l'avait, ce qui le mit encore davantage, si la chose était possible, sous les feux de la rampe.

Or l'équipe ne devait jamais décoller. Les quelques moments brillants furent rapidement enterrés sous des prestations le plus souvent désorganisées; les défaites, compréhensibles vu le talent limité du club et les blessures à des joueurs clés comme le farouche Finlandais Saku Koivu, n'en avaient pas moins un goût amer une fois

pris en compte l'incohérence de la stratégie et le manque de cœur à l'ouvrage.

Toute la saison, le Canadien a flirté avec la moyenne de ,500. Mais en décembre et janvier, de nombreux incidents – engueulade publique entre Tremblay et l'ailier Donald Brashear, critiques des joueurs à l'endroit de leurs coéquipiers et d'entraîneurs adjoints sous le couvert de l'anonymat – ont achevé de miner le moral de l'équipe. Il n'en fallait pas davantage pour que la presse se déchaîne à son tour. Les chroniqueurs des grands journaux montréalais ont fréquemment semoncé Tremblay, dénoncé ce qu'ils percevaient comme son incompétence et son autoritarisme.

Le Canadien a finalement bouclé le calendrier régulier avec un dossier de 31 victoires, 36 défaites et 15 matchs nuls ; avec 77 points, il a terminé au huitième rang de l'Association Est et ne s'est assuré une place en séries éliminatoires qu'à son dernier match. Quelques jours plus tard, jouant sans conviction, il baissait pavillon en cinq parties contre les Devils du New Jersey en ronde huitième-de-finale.

Pour l'homme, c'en était trop. Le 30 avril, Mario Tremblay annonçait sa démission du poste d'entraîneur-chef dans ce qui apparaissait plutôt comme un congédiement à

l'amiable. En conférence de presse, il indiquait que les exigences médiatiques liées à la fonction étaient devenues pratiquement insupportables, affirmait partir « la tête haute » et s'en prenait avec véhémence à la poignée de journalistes qui l'avaient traité avec « méchanceté ».

Le Canadien devait donc se mettre en quête d'un septième pilote en 15 ans après Bob Berry, Jacques Lemaire, Jean Perron, Pat Burns, Jacques Demers et Tremblay. Quelques semaines plus tard, le directeur général Réjean Houle annonçait l'embauche d'Alain Vigneault, entraîneur dans la Ligue junior majeure du Québec en 1996-97 et ex-entraîneur adjoint avec les Sénateurs d'Ottawa, à la tête d'une équipe entièrement renouvelée, formée notamment de Dave King et Clément Jodoin.

Vigneault, lui aussi accueilli favorablement par les experts de tout poil, s'est dit prêt à faire face à la musique. Chose certaine, il lui faudra rapidement des victoires, sinon le vacarme s'abattra comme ce fut le cas pour ses prédécesseurs. Ainsi va le culte du hockey à Montréal. ○

Jean Dion

Journaliste au Devoir.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LES AÉROPORTS

Dorval-Mirabel : l'aboutissement d'une longue histoire



Depuis son ouverture en grande pompe le 4 octobre 1975, l'aéroport de Mirabel n'a cessé d'être un objet de litige. Le cas des expropriés a traîné pendant dix bonnes années avant que le gouvernement fédéral ne se rende à l'évidence : on avait vu trop grand et cet aéroport ne décollait pas. Il faudra encore plus de dix autres années avant que la dualité Dorval-Mirabel ne trouve une solution, source d'affrontements elle aussi. L'avenir de Mirabel apparaît loin d'être réglé.

La décision, prise en février 1996 par Aéroports de Montréal (ADM), de rapatrier à Dorval les vols réguliers internationaux n'a pas passé comme une lettre à la poste. L'opposition, fortement concentrée dans les Basses-Laurentides et animée par le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, s'est vite braquée, se lançant à la recherche d'appuis politiques et d'interventions gouvernementales. Mais c'est par la voie des tribunaux que la coalition élargie pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel (CESAMM) a fait le plus de chemin, la Coalition ayant été jusqu'à franchir l'étape du dépôt d'une demande pour être entendue devant la Cour suprême. Celle-ci a été refusée à l'été de 1997.

Ainsi, depuis la décision d'ADM de permettre le transfert, de Mirabel à Dorval, des vols réguliers internationaux, l'opposition s'est structurée sous la CESAMM, une coalition regroupant plusieurs intervenants du secteur des Basses-Laurentides qu'est venue appuyer la naissance d'un autre organisme, constitué cette fois de gens de la région de Mirabel : le Front Mirabel. Ce que la dissidence exige : un moratoire sur les travaux entrepris et sur l'application de la décision d'ADM, le temps qu'un débat public soit tenu et que les différentes études nécessaires soient réalisées et déposées.

Ce vent de protestations a été soulevé en février 1996, après que la société gérant les sites aéroportuaires montréalais

eut annoncé le transfert, pour le 15 septembre 1997, des vols réguliers internationaux de Mirabel à Dorval, transfert subordonné toutefois au libre choix des compagnies aériennes. ADM en est alors venue à la conclusion que, dans l'environnement actuel soumis aux impératifs de l'accord canado-américain de l'«*open skies*», le potentiel aéroportuaire de Montréal ne pouvait plus se réaliser avec une division des vols entre deux aéroports. Les départs des compagnies aériennes se multipliant de façon accélérée – la décision de Lufthansa de mettre un terme à une présence de plus de 40 ans à Montréal malgré des coefficients de remplissage atteignant les 95 % ayant été la goutte qui a fait déborder le vase –, ADM, présidée alors par Jacques Auger, a fait le pari que le rétablissement d'un réseau de correspondances à Montréal pourrait contribuer à stopper l'hémorragie.

Et on retenait Dorval comme le site devant abriter cette plaque tournante montréalaise, Mirabel étant invité à relever le défi de survivre et de se développer en tant qu'aéroport spécialisé en tout-cargo et en vols-vacances nolisés.

Mais pour les contestataires, cette décision revenait ni plus ni moins à condamner Mirabel à une mort certaine, à brève échéance. À la limite, le choix de Mirabel et des avantages offerts par ce site leur apparaît plus propice et judicieux que celui de Dorval.

Saga juridique

Une véritable saga juridique s'en est suivie. Dès juin 1996, la CESAMM intentait une série de recours. Aux actions déposées en vertu des lois fédérale et provinciale sur

l'environnement se sont ajoutées une action en nullité et injonction permanente ainsi qu'une demande d'injonction interlocutoire. L'action en nullité et en injonction permanente visait à ce que la Cour supérieure déclare nul et sans objet le projet d'ADM en raison du fait que la société n'aurait pas respecté ses obligations juridiques, contractuelles et morales. La requête en injonction interlocutoire avait pour but d'obliger ADM à suspendre sur-le-champ les travaux reliés à la réalisation de son projet jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu.

Dans ces démarches, la coalition soutenait que le projet de transfert des vols enfreignait de nombreuses lois et obligations au sein du processus décisionnel de la société. Entre autres, la CESAMM soutenait qu'ADM modifiait illégalement la vocation des aéroports, qu'elle ne respectait pas son plan directeur, qu'elle violait son obligation de développer le plein potentiel de Mirabel et qu'elle dérogeait à ses obligations environnementales prévues à la fois par son bail et son plan directeur.

ADM a remporté le volet environnemental de ces procédures puisqu'il a été stipulé qu'elle n'était pas assujettie aux lois fédérale et provinciale en matière d'environnement. Mais l'administration des sites aéroportuaires montréalais a subi un cinglant revers en Cour supérieure. En février 1997, dans une décision particulièrement sévère à son endroit, le juge Pierre Viau déclarait nulle et de nul effet la décision d'ADM de transférer les vols réguliers internationaux de Mirabel à Dorval. Le juge Viau a également accusé l'administration d'ADM d'avoir manipulé les

conclusions d'une étude à son avantage tout en concluant qu'«ADM ne pouvait changer les vocations de Dorval et de Mirabel sans modifier les engagements qu'il avait pris en toute connaissance de cause avec le gouvernement du Canada». La décision du juge Viau était exécutoire nonobstant appel, ce qui a eu pour effet de stopper la plupart des travaux d'agrandissement et de modernisation entrepris à Dorval dans le but d'accueillir les nouveaux mouvements d'appareils.

Visiblement secoué par un jugement qu'elle a qualifié d'«inouï» et de «très ambigu», ADM s'en est remis quelques jours plus tard à la cour de deuxième instance en interjetant appel. Cette requête fut entendue le 7 avril 1997 et, à la surprise de tous, c'est à la fois à l'unanimité et séance tenante que les trois juges de la Cour d'appel ont renversé la décision de première instance.

La Cour d'appel cassait ainsi, après avoir délibéré pendant seulement 15 minutes, le jugement Viau. «Nous sommes unanimement d'avis que le juge de la Cour supérieure a erré (en droit) et que les documents, tels qu'ils apparaissent au dossier, établissent clairement que la décision (d'ADM) était de son ressort et de son pouvoir», a résumé le juge Jean-Louis Beaudoin, assisté de ses collègues René Dussault et Jacques Chamberland. «Nous sommes également d'avis que le juge (Viau) a commis une erreur de droit sur l'obligation de consultation. Nous sommes d'avis qu'ADM n'est pas un organisme public et qu'en conséquence, il n'était pas tenu de respecter les règles de consultation», a renchéri le tribunal.

Ébranlée à son tour, la CESAMM digérait mal cette décision. Surtout le passage où la

Cour d'appel reconnaissait à ADM un statut d'organisme privé. «En conférant à ADM le statut d'organisme privé, la cour confirme le droit pour un petit groupe d'hommes d'affaires de disposer comme bon leur semble de biens publics sans être imputables en quoi que ce soit de leurs gestes devant la population. Cette décision crée donc un dangereux précédent en matière de privatisation des biens publics», avait répliqué Claude Ducharme, président de la coalition, appuyé par le maire de Mirabel, Hubert Meilleur.

Pendant que la CESAMM se réservait alors le droit de s'en remettre à la Cour suprême, ADM reprenait ses travaux en vue de respecter son rendez-vous du 15 septembre 1997, le jugement de la Cour d'appel étant exécutoire.

Réaction de Québec

Au gouvernement du Québec, on adoptait une attitude plus fonceuse au lendemain de cette décision en annonçant la création d'une commission mixte sur l'avenir de l'aéroport de Mirabel ayant pour mandat de trouver maintenant une vocation «à cet instrument extraordinaire qu'on a payé et qui reste à mettre en valeur».

L'annonce de la création de cette commission a été faite le 10 avril 1997, soit trois jours après le jugement sans équivoque de la Cour d'appel, lors du passage du premier ministre Lucien Bouchard à Saint-Jérôme en vue de l'élection partielle de Prévost, fixée pour le 28 avril. M. Bouchard tentait alors de rassurer la population locale : «Mirabel ne fermera pas. Ça ne se transformera pas en entrepôt frigorifique», avait-il lancé, soulignant que sa vocation

précise restait toutefois à déterminer, cette tâche étant dévolue à la commission mixte. Quelques heures auparavant, des citoyens des Basses-Laurentides s'étaient mobilisés, créant un comité pour la défense de Mirabel baptisé Front Mirabel.

La CESAMM, de son côté, est revenue à la charge. Elle a attendu à la limite du délai prescrit, soit le 6 juin, pour finalement s'adresser à la plus haute instance au pays. Elle déposait, à quelques heures de l'échéance, une demande pour être entendue auprès de la Cour suprême et pour obtenir une ordonnance l'autorisant à faire appel du jugement de la Cour d'appel. « Nous pensons que le jugement rendu par la Cour d'appel fait en sorte que le contrôle se perd sur ce qui peut se faire dans le processus de dévolution de biens publics. Nous continuons à penser qu'il y a eu de graves lacunes dans le processus (ayant mené à la décision de transférer les vols) qui font en sorte qu'il doit nécessairement y avoir une révision judiciaire de cette affaire-là », a soutenu Sylvain Lussier, l'un des trois avocats de la coalition.

Départ de Jacques Auger

Le 2 mai 1997, le président et chef de la direction d'ADM, Jacques Auger, prenait tout le monde par surprise en annonçant sa démission. Pour lui, « c'est mission accomplie » et « ADM est sur les rails ». Après sept années passées chez ADM, le président démissionnaire considérait avoir atteint les

quatre objectifs qu'il s'était fixés et qu'il était temps pour lui de relever de nouveaux défis, du côté de l'entreprise privée. Pour l'homme de 56 ans, le dossier de la dualité aéroportuaire était réglé, comme allait le confirmer la décision de la Cour suprême de débouter la CESAMM. Mais pour les représentants de la coalition, « cette démission vient renforcer la nécessité pour le gouvernement fédéral d'imposer un moratoire sur le projet de transfert des vols internationaux de Mirabel vers Dorval ».

Elle a souligné le fait qu'avec la démission de Jacques Auger, « les principaux initiateurs du projet de transfert des vols ont tous quitté le navire, et ce, avant même que la population soit en mesure de juger des conséquences de leurs gestes ».

Dressant la liste de tous les appuis qu'il avait reçus, tant dans la communauté d'affaires, chez les municipalités (sauf celles des Basses-Laurentides), chez les gens de l'air et au gouvernement fédéral que dans « certaines officines » du gouvernement québécois, M. Auger a relancé la balle en déclarant : « Le plus frustrant dans toute cette histoire, c'est lorsque tu es arrêté dans ta course par quelqu'un que tu soupçonnes être animé par des intérêts personnels, privés, alors que tu te bats pour défendre des intérêts collectifs. » ○

Gérard Bérubé

Journaliste au Devoir.

LA POLITIQUE MUNICIPALE ET RÉGIONALE

Un consensus qui se lézarde



Coincé entre le protectionniste de l'administration centrale et le localisme débordant, le mouvement régionaliste québécois a pris du plomb dans l'aile en 1997. Les élites locales et régionales furent d'abord totalement débordées par l'application sur le terrain des réformes gouvernementales. Les élus municipaux sont d'ailleurs montés aux barricades. Déjà affaibli l'année précédente, s'est lézardé le consensus national des grands groupes sur l'enjeu de la décentralisation. Aussi, le Sommet sur l'économie et l'emploi s'est avéré un rendez-vous manqué par les acteurs municipaux et régionaux. Dans un tel contexte, la traditionnelle régionalisation s'est facilement imposée face à la décentralisation gouvernementale tant promise.

En matière municipale et régionale, l'année 1997 fut bien remplie.

Orienté vers l'assainissement des finances publiques, le vent de réforme qui souffle dans la plupart des secteurs d'activité de l'État québécois a nécessité la mobilisation des acteurs sur le terrain en régions métropolitaines, centrales et périphériques. Les enjeux s'avèrent très importants : fermetures totales ou partielles de très nombreuses institutions dans la santé ; fusion de plus de la moitié des 156 commissions scolaires ; ajout tous azimuts de responsabilités ; diminution générale des ressources ; impératives nouvelles modalités

de gestion. Les choix de priorités furent très déchirants pour les décideurs des collectivités territoriales.

À l'échelon des régions administratives, la plupart des directions et bureaux des ministères québécois ont subi un amaigrissement forcé tandis que les conseils régionaux sectoriels (culture, environnement, loisirs...) s'acheminent lentement vers le démantèlement de leur structure. Agonie sans bruit de ces conseils peu autonomes puisque les regroupements nationaux n'ont pas les moyens de défendre convenablement leur cause. L'animation et la concertation sectorielles seront éventuellement intégrées au sein des

CRD (conseils régionaux de développement) qui ne s'en plaignent pas.

Les RRSS (régies régionales de la santé et des services sociaux) furent très occupées à gérer la décroissance radicale de leurs ressources, objet d'un mécontentement généralisé. Du côté des conseils régionaux de la SQDM (Société québécoise de la main-d'œuvre), les responsabilités en dévolution par Ressources humaines Canada a généré beaucoup de travail, de réflexion et de réorganisation. À l'intérieur de cette filière de l'État, la résistance à la décentralisation vers les collectivités locales a finalement eu gain de cause sur la volonté affirmée par la ministre Harel. En effet, les nouveaux CLE seront des centres locaux pour l'emploi plutôt que des conseils, demeurant ainsi largement assujettis aux conseils régionaux du nouveau ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

À l'échelon local, les municipalités et les MRC (municipalités régionales de comté) ont vécu passablement d'émotions face à la nécessaire réorganisation des services publics. Le couperet des nouvelles responsabilités est tombé sèchement, d'abord dans la gestion des lots intramunicipaux et dans la sécurité publique, ensuite dans le transport scolaire et le développement économique. La facture supplémentaire atteint 625 millions, sans que l'on perçoive une réelle réforme de la fiscalité municipale à l'horizon. La guerre contre le gouvernement fut déclarée par les unions municipales.

L'effritement du consensus sur la décentralisation

La confrontation ouverte déclarée par l'UMRCQ (Union des municipalités

régionales de comté) lors du congrès annuel de septembre 1996 et par l'UMQ (Union des municipalités) après le dépôt du budget au printemps 1997 a accentué le processus d'effritement du consensus national autour de la décentralisation. Consensus qui avait auparavant obligé l'appareil politique à se compromettre et l'appareil bureaucratique à intégrer davantage cette option de gestion publique dans sa philosophie. La recherche des modalités concrètes d'application a clairement souffert de l'absence d'un forum national élargi pour le dialogue et la concertation. De plus, le désir bien défendu par certains ténors de créer des instances centralisatrices en régions n'a évidemment pas aidé la cause de la décentralisation. Les positions spécifiques se sont alors fortement cristallisées, affectant directement le consensus. Les véritables gagnants de cette division des forces furent en réalité les différents ministères sectoriels, peu décentralisateurs par essence. On retiendra que 1997 fut une année au cours de laquelle la régionalisation a réellement damé le pion à la décentralisation dans le discours dominant sur la Grande Allée.

En perte de sa cause commune et en pleine réforme imposée, le vaste secteur public infranational est ainsi apparu cette année dans toute sa complexité : municipalités de tailles fort différentes ; panoplie d'institutions aux statuts diversifiés ; contrôle central par une hiérarchie aux nombreux intermédiaires ; dualité urbanité – ruralité ; hégémonie des centres urbains ; exode rural préoccupant ; dynamisme inégal du leadership des MRC ; imbroglie politico-administratif dans la région métropolitaine

de Montréal ; inéquités fiscales ; étalements urbains coûteux ; manque de relève de l'élite décisionnelle ; etc. ; sans oublier le corporatisme exacerbé qui limite fortement la vision globale de l'organisation territoriale du Québec et la protection de l'intérêt général.

Le rendez-vous manqué du Sommet d'octobre 1996

Initialement, trois chantiers de travail étaient prévus depuis mai 1996 afin de préparer le Sommet d'octobre sur l'économie et l'emploi : Montréal, l'économie sociale et la création d'emploi. Fortement sollicités lors des campagnes électorale et référendaire, les acteurs locaux et régionaux devaient curieusement être mis au repos cette fois-ci. Devant la pression exercée par quelques irréductibles, le président du Sommet, Claude Béland, a discrètement consenti en début juillet à la mise sur pied d'un quatrième chantier intitulé « régions – municipalités ». À l'instar des autres chantiers, il devait générer des idées, des solutions et des projets pour l'économie du Québec.

En retard, faible en leadership et sans procédure appropriée de mobilisation des divers acteurs locaux et régionaux, ce chantier n'a pas levé. Il a d'abord cherché soutien moral et logistique auprès du gouvernement plutôt que de sa base. En conséquence, ce chantier est demeuré sous tutelle du centre. Il s'est aussi offert le luxe de rejeter l'assistance d'un groupe aviseur formé d'universitaires à la demande de M. Béland. Le chantier s'est ensuite empêtré dans des solutions controversées en matière de structures politico-administratives alors que le Sommet portait sur l'économie et

l'emploi. Ses recommandations n'ont ainsi que très peu retenu l'attention des médias, ni avant, ni pendant et ni après le grand événement. Si bien que la population du Québec n'a pas su que les 1400 municipalités, les 96 MRC et les 16 régions administratives participaient à la recherche de solutions pour relancer l'économie et l'emploi. Recherche active qui génère discrètement de nombreux investissements privés, notamment ceux en cours qui totalisent plus de deux milliards au Saguenay-Lac-Saint-Jean, près d'un milliard en Gaspésie et plus de 500 millions sur la Côte-Nord. Bref, à l'exception de l'omniprésent Jacques Proulx, le Sommet tenu à Montréal fut un rendez-vous manqué par les élites locales et régionales du Québec.

Pourtant, le contenu du rapport *Pour l'entrepreneursip local et régional* déposé par ce chantier méritait certes sa diffusion. Éclairés, les auteurs ont assez bien saisi la problématique régionale du Québec. Son élaboration a par ailleurs revitalisé, pour un instant, la recherche du consensus national sur la décentralisation. Plusieurs solutions avancées devaient être présentées à la table principale du Sommet et défendues dans les coulisses. Cet exercice délicat n'a malheureusement pas été fait convenablement. Si tel avait été le cas, les autres chantiers et les divers partenaires auraient été sensibilisés aux dimensions locale et régionale, inévitablement présentes lorsque l'on discute d'économie et d'emploi. Pensons notamment à l'économie sociale dont la plupart des projets prennent assise dans un esprit de développement local. Soulignons aussi l'économie de Montréal qui est généralement bien servie par les

actions de développement en périphérie grâce à la localisation de sièges sociaux, aux contrats octroyés aux grands consultants et à la demande générée auprès des entreprises spécialisées. Et que dire de l'entrepreneuriat local et régional lui-même, passé sous silence. Tous ces manquements à la défense de la bonne cause expliquent la déception amère ressentie par le président du chantier « régions – municipalités », André Brunet, à l'égard de l'oubli général dans lequel sont tombées la majorité des recommandations de son groupe de travail.

La décentralisation amorcée timidement

L'année 1997 a permis d'amorcer la décentralisation gouvernementale tant promise auparavant. Le Sommet a d'abord donné l'occasion au gouvernement d'affirmer que les MRC devenaient dorénavant les territoires d'action. En avril, le Livre blanc sur le développement local et régional est finalement sorti. Les principes directeurs y sont assez bien établis, notamment la distinction des responsabilités publiques associées à chaque échelon territorial. Les objectifs demeurent beaucoup trop flous cependant. En réalité, nous y constatons une grande ouverture d'esprit mais peu de matière, conséquence du faible engagement concret des différents ministères concernés par cette politique. La décentralisation amorcée très timidement par ce livre blanc se fera de toute évidence à la pièce, par petits pas, au gré des résistances, des pressions politiques et des vicissitudes des grands décideurs.

Une première pièce de cette décentralisation gouvernementale est clairement

inscrite dans le Livre blanc du ministre Chevrette. Chaque territoire de MRC sera doté d'un CLD (Conseil local de développement) auquel les municipalités sont tenues de contribuer financièrement. Il s'agit d'un type de guichet unique permettant de concentrer en un même lieu les différents services publics offerts aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale. Ces organismes multifonctionnels s'occuperont aussi de planification du développement tout en étant aviseurs auprès des nouveaux CLE (Centres locaux pour l'emploi). Prenant le relais des corporations ou sociétés de développement économique, chaque CLD sera chapeauté par un conseil de partenaires (syndicats, élus municipaux, secteur privé, coopératives, communautés...) sur lequel aucun groupe ne pourra détenir la majorité des voix. Les ressources financières à consacrer éventuellement au mandat des CLD étaient encore inconnues au début de l'automne 1997.

Nouvelles responsabilités

Une deuxième pièce prend la forme de nouvelles responsabilités dévolues aux municipalités dans la sécurité publique, le transport scolaire, l'environnement, etc. La facture totale annoncée par le budget Landry de la fin mars s'élève à plus de 625 millions pour les municipalités. Assainissement des finances publiques oblige. Le ministre Trudel conduit fermement cette opération. L'aspect positif de ce nouveau pacte fiscal réside évidemment dans les responsabilités effectivement dévolues, désormais gérées beaucoup plus près des clients. Il permet aussi de soulever le problème des iniquités fiscales entre les

municipalités en tentant même d'y apporter quelques correctifs. Il offre par ailleurs aux municipalités des arguments pour devenir encore plus performantes. Plusieurs élus réclament à cet effet une loi-cadre pour sabrer dans les salaires ainsi qu'une réforme de la fiscalité locale.

La troisième pièce de la politique réside dans l'allocation de crédits à Solidarité rurale qui devient le Conseil de la ruralité. Une cinquantaine d'agents de développement rural seront déployés sur le terrain. Des étudiants seront affectés à des recherches appliquées. Et des ressources seront utilisées pour la défense des intérêts du monde rural auprès des différentes instances de l'État.

Vers des structures locales renforcées

D'autres pièces de la politique municipale et régionale viendront à terme. Les territoires des MRC resteront certes au cœur de la réforme amorcée en étant le réceptacle de nouvelles responsabilités. Celles-ci seront prises en charge par différentes instances telles que les conseils des maires, les CLSC, les CLD, les commissions scolaires, les CLE, les régies intermunicipales et d'autres organisations sectorielles. Le préfet élu au suffrage dans chaque MRC n'est pas pour demain. Mais ça viendra! Pour le moment, rien ne l'empêche d'illustrer son leadership dans les différents dossiers, notamment celui de la coordination entre les fonctions publiques exercées sur son territoire.

On prévoit par ailleurs plusieurs fusions volontaires de petites municipalités limitrophes. Des arrangements institutionnels

innovateurs apparaîtront aussi pour renforcer les petites et moyennes agglomérations, les territoires des MRC ainsi que les six régions métropolitaines. La formule des conventions territoriales deviendra sans doute une modalité de plus en plus utilisée pour préciser les responsabilités, les contributions et les retombées de chaque partenaire. Tous ces efforts de réorganisation offriront à moyen terme, au Québec, un système décentralisé de gouvernance territoriale beaucoup plus optimal.

Pour le long terme, les spécialistes préconisent que l'État québécois élabore une politique territoriale à plusieurs volets capable d'articuler ses interventions dans tous les secteurs d'activité, selon une vision globale de l'organisation territoriale du Québec de l'an 2000.

L'élaboration de cette politique pourrait être alimentée par une planification du développement qui procède de bas en haut. Pour ce faire, il serait pertinent qu'une telle procédure soit lancée et conduite par les acteurs de tous les échelons territoriaux et de tous les secteurs d'activité publique. Le dialogue entre tous les grands groupes nationaux autour de la question locale et régionale devra à cet effet être recréé et doté d'un mécanisme continu de concertation, de représentation et d'action. L'UMQ fortement divisée, l'UMRCQ en manque d'alliés, le Conseil de la ruralité en précision de sa mission, le cas de Montréal, la question de la capitale nationale, le rôle social des syndicats, le dynamisme de l'ARQ (Association des régions) et de l'APDEQ (Association des professionnels en développement économique), l'activisme du Réseau des SADC (Sociétés d'aide au

développement des collectivités) ainsi que le leadership de tous les autres acteurs nationaux dans le communautaire, l'entrepreneurship, le culturel, l'agriculture, l'environnement, les femmes, le tourisme, la santé, le commerce, les loisirs, les jeunes, l'éducation, l'aménagement, etc., représentent en 1997 des conditions propices

pour la mise en œuvre d'un véritable Forum national que plusieurs espèrent pour 1998. ○

Marc-Urbain Proulx

*Professeur à l'Université
du Québec à Chicoutimi.*

SAGUENAY

Les leçons d'un déluge



Les ravages du fameux déluge de juillet 1996 ont semé désolation et consternation au Saguenay. Mais la catastrophe a aussi provoqué un véritable raz-de-marée de solidarité à travers tout le pays. Relevant leurs manches, bénévoles et fonctionnaires ont agi rapidement et, abandonnant leur paperasse habituelle, les gouvernements ont mis sur pied de généreux programmes d'indemnisation. Cependant, une fois l'urgence de la reconstruction passée, une question demeure : à qui la faute ? En janvier 1997, la commission Nicolet y répondait en partie en remettant un rapport accablant sur la gestion des barrages de la région. *Act of God* ou désastre qui aurait pu être évité ?

Dix-neuf juillet 1996. Depuis des heures, il pleut à boire debout au Saguenay. Mais pour l'instant, personne ne peut imaginer l'ampleur du désastre que causeront bientôt ces trombes d'eau sur la région. À 2h45, cette nuit-là, un premier groupe de 150 personnes est évacué, à La Baie. Rapidement, le fameux « déluge » fait des ravages partout où il passe, emportant arbres, maisons et voitures dans sa course folle. En quelques heures, le Royaume des Bleuets est submergé par les flots déchaînés.

Bilan de la catastrophe : dix morts dans les trois régions sinistrées de l'est du Québec (dont deux enfants ensevelis sous la boue alors qu'ils dormaient dans le sous-sol de leur maison à La Baie), plusieurs ponts et routes arrachés par les rivières

sorties de leur lit, plus de 500 maisons détruites, 850 logements et commerces endommagés ou détruits et 130 chalets emportés par les flots. Au total, 15 800 personnes sont évacuées et près de 3500 se retrouvent à la rue, bouleversées par la furie des eaux et la rapidité avec laquelle elles ont tout perdu. Les inondations sèment la consternation dans les 63 municipalités sinistrées.

Les jours suivants, les milliers de sinistrés s'entassent dans les arénas de la région et à la base militaire de Bagotville. Des milliers d'autres sont privés d'électricité et d'eau potable pendant plusieurs jours. Routes détruites et téléphone coupé, les villages de Petit-Saguenay, d'Anse-Saint-Jean, de Rivière-Éternité et de Ferland-et-

Boilleau sont littéralement coupés du monde.

Dans l'après-midi du 21 juillet, le premier ministre Jean Chrétien vient constater l'ampleur des dégâts et promet une aide financière de son gouvernement. Un peu plus tard, son homologue québécois Lucien Bouchard, qui a interrompu ses vacances en Californie, se rend dans sa circonscription de Jonquière et promet également de « remettre la région à flots » (!). La facture se révélera salée. Le déluge, qui se classe au premier rang des désastres naturels au Canada en 1996, causera pour 700 millions de dommages. L'aide gouvernementale totalisera 413 millions en trois ans, et 80 % de la note seront assumés par Ottawa.

À qui la faute ? D'abord à une énorme dépression cyclonique, née de l'évaporation des eaux du Gulf Stream et ayant pris forme le 18 juillet au centre du continent. Le lendemain, la dépression s'est immobilisée au-dessus du bassin que forme la région. Peu après, des pluies diluviennes se sont abattues sur le Saguenay – jusqu'à 279 millimètres de pluie au même endroit, l'équivalent de trois mètres de neige en une seule tempête –, provoquant une crue des eaux exceptionnelle.

Au fil des mois, d'autres coupables seront toutefois montrés du doigt. Les gestionnaires de barrages publics et privés auraient-ils pu limiter les dégâts ? Toujours est-il que plusieurs citoyens reprocheront à la papetière Stone Consolidated d'avoir tardé à ajuster le niveau d'eau de son réservoir du lac des Ha ! Ha !, gonflant la rivière des Ha ! Ha ! et aggravant considérablement les dommages à La Baie et Ferland-et-Boilleau. Les mêmes reproches seront

adressés au ministère de l'Environnement et de la Faune, qui gère le barrage du lac Kénogami. Maintenues à un niveau élevé, les eaux de ce réservoir ont causé d'importants dégâts à Jonquière (par la rivière aux Sables) et à Chicoutimi (par la rivière Chicoutimi, sur laquelle sont érigés pas moins de quatre autres barrages en aval).

Un élan de solidarité

Au plus fort du déluge, toutes les chaumières du Québec et du Canada sont branchées, en direct, sur les images saisissantes de la catastrophe. Les plus spectaculaires – cette fameuse petite maison blanche du quartier du Bassin de Chicoutimi, seule au milieu des torrents, et ces HLM de Jonquière qui menacent à tout instant de s'effondrer – ébranlent le pays, provoquant cette fois un véritable raz-de-marée d'entraide et de solidarité.

Les bénévoles ne manquent pas. Ils sont 1700 à travailler pour la Croix-Rouge, 600 pour la Société Saint-Vincent-de-Paul. Dans son numéro de janvier 1997, le magazine *L'actualité* honore ces citoyens anonymes à titre de Québécois de l'année. « Des militaires de la base de Bagotville ont interrompu leurs vacances pour venir prêter main forte. Des pilotes de brousse, des plongeurs, des radioamateurs, des propriétaires de véhicules tout-terrain... Partout, des gens se sont levés pour répondre à l'appel », rapporte le magazine.

La Croix-Rouge canadienne crée un « Don de la solidarité » qui recueille, au cours des quatre mois suivant le déluge, près de 29 millions de dollars, une générosité populaire inégalée en 100 ans d'histoire de l'organisme. Le mégaspectacle

De concert avec le Saguenay, qui regroupe des dizaines d'artistes se produisant gratuitement, permet d'amasser 4 341 259 \$. Plusieurs organismes et entreprises privées participent également en fournissant argent ou ameublements. Même Washington y va de sa contribution en versant 25 000 \$ (US) au fonds de la Croix-Rouge.

Pendant une journée, Loto-Québec verse aussi tous les profits de ses casinos à la Croix-Rouge. Pour le ministre Bernard Landry, Loto-Québec est une entreprise appartenant à tous les Québécois et il est donc normal qu'elle participe à l'effort de secours aux sinistrés. Mais cette décision suscite la controverse car ce qui est présenté comme de l'argent tombé du ciel n'est en fait qu'une dépense non prévue au budget et serait allé au fonds consolidé de la province s'il n'avait pas été détourné.

Après avoir paré avec brio au plus urgent – couvertures, lits, hygiène, repas –, la Croix-Rouge se retrouve pourtant avec un grave problème sur les bras. Seule fiduciaire des dons de la population, elle est en quelque sorte victime de son succès. En novembre, le ministre Jacques Brassard affirme même qu'elle ne pourra jamais dépenser tous ces millions en aide humanitaire ! Déchirée entre ses normes internationales et les besoins des Saguenéens, la Croix-Rouge suscite la grogne en dépensant pour des besoins qui, selon plusieurs, le méritent moins que l'urgence de relancer l'économie de la région.

Par ailleurs, la Croix-Rouge refuse catégoriquement de révéler à certains chroniqueurs du Canada anglais la provenance des dons qu'elle a reçus, voyant quelque chose de « malsain » dans cette volonté des

médias de rechercher qui a donné davantage. Un chroniqueur de *The Gazette* y voit une volonté de cacher une information « favorable à l'unité canadienne ». Ce n'est pas le seul cas de récupération politique. Au plus fort du déluge, un éditorialiste du *Ottawa Sun* estimait que c'est peut-être Dieu qui avait envoyé un message aux Saguenéens – fortement indépendantistes – pour leur faire comprendre qu'ils seraient bien fous de vouloir quitter le pays. Tant du côté du gouvernement fédéral que de celui du Québec, on évite toutefois de jeter l'huile sur le feu en sombrant dans la petite politique.

La réaction rapide des gouvernements

Si la rumeur veut que les ronds-de-cuir accaparent la fonction publique, il en est tout autrement lors du déluge du Saguenay. Très rapidement, un branle-bas s'instaure dans les bureaux gouvernementaux, et des milliers de dossiers sont classés en très peu de temps par les fonctionnaires.

Le 9 août, Lucien Bouchard annonce la création d'un Bureau de reconstruction et de relance de la région. Un groupe de fonctionnaires provenant de différents ministères sont dépêchés sur les lieux afin de coordonner les interventions gouvernementales. Il s'agit, pour Québec, « d'éviter le piège de la bureaucratie ».

Les infrastructures (ponts, aqueducs, égouts, routes, trottoirs) sont en effet réparées en un temps record. Ce qui prend habituellement des années à aboutir est effectué en quelques jours. Les sinistrés, aussi, sont rapidement dédommagés grâce au généreux programme d'assistance

financière du ministère de la Sécurité publique.

Bref, par l'adoption d'une cinquantaine de décrets et en mettant de côté sa pape-rasse habituelle, Québec réussit à gérer la crise de façon efficace et rapide. Pourtant, plus le temps avance, plus la grogne se fait sentir parmi les citoyens.

En milieu rural, la valeur des propriétés est sous-évaluée depuis longtemps. À Ferland-et-Boilleau, par exemple, l'évaluation municipale des maisons emportées par les flots est d'environ 38 000 \$, alors que leur valeur marchande est de près de 57 000 \$. En novembre, le gouvernement consent à augmenter les compensations.

C'est également en novembre que Québec annonce l'indemnisation des propriétaires de chalets endommagés par le sinistre. L'aide est limitée à 50 % des pertes subies, mais la décision déclenche une polémique. Jamais le gouvernement n'avait compensé la perte d'une résidence secondaire auparavant, et ce programme risque de créer des injustices par rapport aux autres régions ayant subi pareils dommages. Le ministre Jacques Brassard suggère à la Croix-Rouge de puiser 500 000 \$ dans son fonds du « Don de solidarité » pour financer la reconstruction des chalets, mais celle-ci refuse net, alléguant que ce geste va « tuer la solidarité au Québec ». En effet, comment justifier que les dons amassés servent à financer ce qui est considéré comme un luxe ?

Jugeant l'aide gouvernementale insuffisante – elle est conditionnelle à celle du milieu et des municipalités, qui ne sont pas intéressés à déboursier un sou –, les propriétaires de chalet annoncent en février

1997 qu'ils se tourneront vers les tribunaux pour obtenir un dédommagement plus généreux de Québec.

Mais ce sont surtout les petits entrepreneurs qui s'avèrent les plus grands perdants du déluge. À La Baie, de nombreuses PME ont été emportées par les flots, mais les commerçants n'ont pas droit aux mêmes égards que les propriétaires de résidences. Pas plus que les nombreux agriculteurs de la région, qui ont perdu leur ferme et leur gagne-pain. La Croix-Rouge refuse de leur verser les sommes requises pour relancer leurs affaires, affirmant que cela ne fait pas partie de son mandat. Au total, 350 commerces ont été détruits ou endommagés dans la région. Leurs propriétaires se sentent frustrés et se disent victimes d'injustice de la part du gouvernement.

La commission Nicolet : un rapport accablant

À peine quelques jours après le déluge, le 24 juillet, Lucien Bouchard affirme qu'il « n'y a pas de blâme à distribuer à qui que ce soit », qu'il n'y a pas à chercher de coupables pour le déluge du Saguenay. Il s'agit, disent aussi en chœur les gestionnaires de barrages privés et publics, d'un *act of God*, d'une crue exceptionnelle que personne ne pouvait prévoir.

Mais des citoyens, des écologistes et même le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, réclament une enquête publique sur les causes de la catastrophe. Le ministère de l'Environnement et de la Faune – qui gère le barrage du bassin Kénogami – et la compagnie Stone Consolidated de La Baie, en particulier,

sont dans le collimateur des citoyens en colère.

Le premier ministre Bouchard refuse d'instaurer une enquête publique, jugeant les coûts et le lourd processus trop encombrants. Le 7 août, le conseil des ministres met toutefois sur pied une commission scientifique et technique chargée d'analyser la gestion des barrages de la région. Elle est présidée par l'ingénieur Roger Nicolet, ancien président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

Six mois plus tard, à la mi-janvier 1997, la commission Nicolet remet son rapport, accablant pour le MEF, les municipalités et les gestionnaires de barrages privés. « Dieu a eu de l'aide », affirme alors M. Nicolet. Bien que la commission conclue « au caractère exceptionnel » du déluge, elle soutient qu'il eût été possible de limiter les dégâts grâce à de meilleurs barrages. Elle émet une dizaine de recommandations, notamment que le MEF cède la gestion de ses barrages à une autorité indépendante. La commission juge en effet que le ministère est « en conflit de responsabilités », gérant à la fois les barrages et étant chargé de veiller à la sécurité.

La commission Nicolet fait de la sécurité publique l'élément central de son rapport et attribue clairement la responsabilité du débordement des cours d'eau et des inondations à « l'incohérence » et à l'insuffisance des exigences gouvernementales à l'endroit des gestionnaires de barrages, privés et publics.

Digues artisanales, barrages vétustes, pannes et bris fréquents, mauvaises évaluations gouvernementales, plans de mesures

d'urgence incomplets, multiplication de petits barrages privés sur les cours d'eau, privilèges consentis aux villégiateurs en maintenant les niveaux d'eau élevés... le rapport dresse un portrait sévère de la situation, qui constitue « un véritable danger pour les populations en aval ».

Les planificateurs urbains sont également blâmés par la commission, qui conclut que quatre municipalités sur cinq menacent la sécurité de leurs citoyens en ne respectant pas les zones à risque que sont les embouchures des rivières harnachées. (Plus tard, le gouvernement blâmera également certaines municipalités pour leur irresponsabilité, car elles accorderont des permis de construction dans les zones inondées.)

Bien que le rapport ne montre personne du doigt, il démontre que le déluge aurait donc pu être mieux contrôlé, fournissant ainsi des armes aux citoyens qui ont entamé des recours collectifs devant les tribunaux pour obtenir dédommagement. Et le rapport ne s'endort pas sur les tablettes : le 23 janvier, le ministre Jacques Brassard annonce la mise sur pied d'une autorité indépendante responsable de la sécurité des barrages, comme le recommandait la commission Nicolet.

Développement anarchique

Les inondations n'ont pas uniquement permis de constater que la gestion des barrages était déficiente au Saguenay. Avec le recul, c'est toute la culture et l'histoire du développement de la région qui sont remises en question.

Des centaines de barrages, plus ou moins négligés, ont été érigés de façon anarchique sur les rivières de la région. Des centaines

de maisons sont situées en bordure des cours d'eau, des endroits certes jolis, mais dangereux. Dans ces circonstances, le déluge est surtout le fait de « décennies de tolérance, d'insouciance et surtout de méconnaissance », rapporte la commission Nicolet. Le 19 et le 20 juillet 1996, la nature n'a fait que reprendre ses droits.

En fait, des dizaines de personnes prédisaient depuis des années ce prétendu *act of God*. La commission a permis de découvrir que la plupart des compagnies propriétaires de barrages avaient effectué des études pour analyser les risques d'un désastre naturel, sans que personne ne soit mis au courant. Certains citoyens se plaignaient, des semaines avant le déluge, de la hauteur à laquelle le MEF maintenait le niveau d'eau du bassin Kénogami, pour plaire aux riverains mais aussi pour faire des réserves, logique économique oblige...

Bref, les Saguenéens étaient avertis du danger depuis longtemps, mais ils ont fait la sourde oreille. Certains sinistrés ont néanmoins entrepris des recours collectifs contre le MEF, réclamant de 75 à 100 millions au gouvernement. La compagnie Alcan a également déposé en janvier 1996 une poursuite de 40 millions contre le gouvernement, la Ville de Chicoutimi et Hydro-Québec pour les dommages subis à

ses installations. Mais les véritables coupables, ce sont peut-être des siècles de laisser-aller et l'insouciance de la population.

Un an est passé et le Saguenay émerge lentement des suites de son déluge. Il tente de retrouver ses touristes – qui l'ont déserté à l'été 1996, entraînant des pertes de revenus de sept millions – à grands coups de campagnes publicitaires. Plusieurs misent même sur les inondations pour attirer les vacanciers.

Routes et ponts ont été réparés en quelques jours, dans l'urgence du moment. Reste maintenant à y apporter un peu de raffinement, à reconfigurer le lit des rivières, à reloger les maisons riveraines... enfin, à reconstruire un paysage. L'occasion est idéale pour faire mieux, et en mars 1997, près de 150 urbanistes, ingénieurs, architectes, géographes et biologistes se sont réunis à Jonquièrre pour en discuter. Pour eux, il s'agit de ne pas faire les mêmes erreurs architecturales et urbaines commises dans bien des villes et villages nord-américains. Pour les Saguenéens, il s'agit aussi de tirer des leçons du déluge en réapprenant à vivre en harmonie avec leurs innombrables rivières. ○

Isabelle Hachey

Journaliste indépendante.

Index

A

Abitibi Consolidated, 214
Abitibi-Témiscamingue, 6, 7, 10
Action démocratique du Québec, 111,
176, 188
Adisq, 265
Adjoints parlementaires, 171-172
Aéroports de Montréal (ADM), 215,
319-322
Affichage, 131
Age médian (démographie), 5
Agressions sexuelles, 71
Aide juridique, 151
Aide sociale, 39-42, 57, 99
Air Canada, 90, 212, 215
Alberta, 15
Albums (ventes), 291-292
Allaire (rapport), 103
Alliance Québec, 92, 132-133, 137
Alou, Moises, 314
Alouettes (Les), 313, 315-316
AMC (chaîne), 294
Amiante, 211
Ancelovici, Marcos, 266
Angenot, Marc, 267
Anglais (langue), 15-16, 18
Annette, 289
Arcand, Denys, 295
Argerich, Martha, 281-282
Arsenault, Bernard, 159-160
Arthur H, 290
Artistes pour la souveraineté, 258

Association des hôpitaux du Québec,
147
Association des régions (ARQ), 327
Assurance-médicaments, 60, 148-149
AT&T Canada, 239
Atlantique (région), 14-15
Auger, Jacques, 322
Avenor, 213
Avignon (festival), 249, 273, 275
Avortement (voir Interruption volon-
taire de grossesse)
Axworthy, Lloyd, 128

B

Baby-boom, 5
Bachand, Raymond, 214
Backstreet Boys, 290
Bacon, Lise, 234
Banque du Canada, 114
Banque Laurentienne, 215
Banque Royale, 219
BAPE, 243
Barbeau, Alphonse, 177
Barbeau, Serge, 159-160
Barbeau, Victor, 252
Barcelo, François, 275
Baron, Murray, 316
Barreau du Québec, 151, 154
Barrette, Michel, 288
Bas Saint-Laurent, 6-7
Bastarache, Lise, 219
Bavière, 128

- BCE, 238
Beaudoin, Jean-Louis, 321
Beaudoin, Louise, 89, 131, 134, 175,
225, 257-258, 284-285, 296, 310
Beaudry, Pierre, 249
Beaulieu, Alain, 274
Beauregard, Denis, 211
Béchar, Claude, 187
Bégin, Paul, 92, 154, 157-158
Béland, Claude, 213-214, 224, 325
Bélanger, Daniel, 289
Bélanger, Serge-Éric, 303
Bélanger-Campeau (commission), 196,
198
Bell Canada, 236-237, 239, 240
Bellemare (rapport), 157, 160-161
Benson & Hedges, 311
Bérard, André, 224
Berger, Michel, 249, 288
Bergeron, Michel, 274
Berry, Bob, 317
Bertrand, Françoise, 211, 236, 249
Bertrand, Guy, 87-88, 107-108
Bertrand, Roger, 183
Best-sellers, 274, 279-280
Bibliothèque Nationale du Québec,
224, 252, 256
Bienvenue, Jean, 153
Bienvenue, Yvan, 275
Bilinguisme, 90, 94, 214
Biron, Rodrigue, 194
Bissonnette, Lise, 275
Bissonnette, Philippe, 305
Blanchet, Claude, 214
Bloc québécois, 90-94, 99, 109-110,
193, 199, 258, 310
Boisclair, André, 176
Bombardier, 212, 214-215
Bonenfant, Claire, 250
Bottine Souriante, 289
Bouchard, Gérard, 266
Bouchard, Lucien, 87-90, 95-101,
103, 107-110, 112, 129, 131-134,
179, 193-196, 199, 212, 223, 225,
243, 307, 321, 330-333
Boucher, Marc, 128
Boudreault, Louis, 159-160
Boulad, Bernard, 294
Boulerice, Jacques, 274
Bourassa, Robert, 99, 101-103, 174-
175, 183, 226
Bourdon, Michel, 177
Bourgie, Urgel, 211
Bourque, Pierre, 303-305, 307-308, 310
Bouthillier, Guy, 91
Boyer, Raymond, 211
Bran Van 3000, 289
Brashear, Donald, 317
Brassard, Jacques, 186, 242, 331-333
Brault, Maurice, 304
Breton, Guy, 131, 176, 181
Brien, Pierre, 193, 194
Brochu, André, 274
Brochu, Claude, 313-315
Bronfman, Peter, 213
Brooks, Garth, 290
Brunet, André, 224
Brunet, André, 326
Budget (gouv. du Québec), 49, 91,
113-125
Bureau de l'Assemblée nationale, 167
Burns, Pat, 317
- C**
C-Corps, 215
Caillé, André, 212, 229-234
Caisse de dépôt, 218-221, 230, 238
Cambriolages, 70-71
Campeau, Jean, 180, 213
Canac-Marquis, Normand, 275

- Canadien (hockey), 313-315-317
 Canal Nouvelles, 250
 Cancom, 238
 Canderel, 212, 294
 Cannabis, 73-75
 Cantin, Roger, 293
 CanWest Global, 252
 Capparelli, Vittorio, 305
 Cardoso, F H, 129
 Carle, Gilles, 293, 295
 Caron, Jocelyne, 180
 Casgrain, François, 181
 Castorama, 214-215
 Cégeps, 140
 Centre Molson, 281, 288, 290, 316
 Centres locaux pour l'emploi (CLE),
 324, 326
 CEQ, 90-91, 137
 CFCF, 214, 238
 Chagnon, André, 239
 Chagnon, Claude, 239
 Chamberlan, Claude, 294
 Chamberland, Jacques, 321
 Chambre de commerce du Montréal
 métropolitain, 307, 310
 Champagne, Claude, 284
 Chants libres (productions), 283
 Chapelle de Québec (La), 284
 Charbonneau, Jacques 303
 Charbonneau, Jean-Pierre, 178
 Charbonneau, Yvon, 180, 183
 Charest, Jean, 91-93, 109, 197
 Charland, Gilbert, 186
 Charlebois, Robert, 288-289
 Charlottetown, 99, 103, 196
 Charpentier, Éric, 275
 Charron, Claude, 198
 Charte de la langue française, 131,
 133-134
 Châtelain, Rhéal, 234
 Chaudières-Appalaches, 7-8
 Chaurette, Normand, 275
 Chevrette, Guy, 88, 93, 134, 186, 213,
 230 -232, 326
 Chieftains, 287
 Chirac, Jacques, 94
 Chômage (taux), 30, 31, 218, 227
 Chrétien, Jean, 90-93, 100, 109, 112,
 193-195, 197, 310-311, 330
 Chrysler, 232
 CHUM, 149
 CIBC, 220
 Cinéma Atwater 294
 Cinéma Parisien, 294
 Cinéma, (auditoires, projections, pro-
 ductions), 46-47, 293-299
 Cinémathèque québécoise, 251, 294
 Cinéplex Odéon, 294
 Cléroux, Pierre, 187
 Cliche, David, 242-245
 CLSC, 94, 147, 148, 307, 327
 Coalition démocratique-Montréal écolo-
 gique, 304
 Cocaïne, 73, 74
 Cogéco, 238, 239
 Colombie-Britannique, 13-16, 75
 Commission de la protection de la
 langue française, 131-132
 Commission Doyon, 233
 Commission Poitras, 159-160
 Commission sur la fiscalité, 88
 Commissions parlementaires, 168-169,
 178
 Commissions scolaires, 63, 91, 93, 97-
 98, 110, 136, 139, 323
 Montréal, 143-144
 Communications, 235-240
 Ordinateur, 44
 Compressions, 49, 60, 64, 91, 114,
 145-146, 218-219
 Conférence des recteurs, 140

Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux, 147
 Conférence parlementaire des Amériques, 179
 Conflits de travail, 29
 Conseil de la magistrature, 154
 Conseil de la ruralité, 327
 Conseil des arts, 256
 Conseil des ministres, 169-171, 182
 Conseil local de développement (CLD), 326
 Conservatoires de musique, 284-285
 Constitution, 50, 98, 100, 108, 137, 187
 Contraception, 11
 Copps, Sheila, 250, 259
 Corbeil-Laramée, Micheline, 159-160
 Corson, Shayne, 316
 Côté, Michel, 180
 Côté, Pierre-F, 180-181, 188-189
 Côté, Ronald, 65
 Côte-Nord, 6, 7, 10, 234-325
 Couche-Tard, 215
 Coulombe, Guy, 161
 Coupe Grey, 315
 Cour suprême, 91-93, 98-100, 107-108, 187, 215, 309, 311, 319, 322
 Courchene (rapport), 87, 107
 Coutu, Jean, 224
 Cranberries, 290
 Crevier, Guy, 239
 Criminalité, (statistiques) 79, Montréal, 83
 Crise d'octobre, 104, 154
 Croissance (économique), 23
 Croix-Rouge, 330-332
 CRTC, 211, 214-215, 235-237, 239, 249-250
 CSN, 91, 198, 258
 CSST, 214

Cumberland, 213
 Curzi, Pierre, 296

D

Danse (spectacles), 262
 Daviault, Michel, 92
 De Gaulle, Charles, 94, 285
 Déficit (gouv du Québec), 52, 54, 91, 95, 97, 100-101, 109, 113, 123, 145, 148, 218-219, 224-225
 Délégués (du Québec), 127
 Délinquance, 67-78, 152
 Demers, Dominique, 275
 Demers, Jacques, 316-317
 Démographie, 4-8
 Dénatalité, 60
 Dépenses (publiques), 23, 25, 52, 53, 56-57, 60, 113-114, 120-121, 123, 218
 Culture, 261
 Députés
 Assemblée nationale, 163-167
 Fédéraux du Québec, 201-208
 Salaires, 179
 Desjardins (Mouvement), 213, 215, 218-219
 Desrosiers, Marie-Michèle, 289
 Desrosiers, Mélanie, 79
 Dette (gouv), 54, 56, 60, 63, 113-114, 124, 219
 Diaga, Elizabeth, 289
 Dingwall, David, 308-311
 Dion, Céline, 250-252, 265, 289-290
 Dion, Léon, 270
 Dion, Lise, 288
 Dion, Stéphane, 109
 Dionne, France, 180, 183
 Diplômes (nombres), 21, 23
 Distribution aux consommateurs, 212
 Divorces, 18-21, 36, 39

Doc et les Chirurgiens, 289
Dominique, A, 287
Domtar, 212
Donald K Donald, 290
Donath, Helen, 281
Donath, Helen, 282
Dor, Georges, 269
Doré, Paule, 310
Dorval (aéroport), 215, 319-322
Doublage (cinéma), 296
Drapeau, Jean, 304
Drogue, 73-74
Droit de veto, 100
Drouin, Richard, 234
Dubmatique, 290
Dubois, Claude, 289
Dubois, René-Daniel, 267
Duceppe, Gilles, 91-93, 109, 193-199
Ducharme, Claude, 321
Duchesne, Christiane, 275
Duchesne, Louis, 10
Duchesneau, Jacques, 158, 161, 304
Dufault, Luce, 289
Dufour, Yves Bob, 92, 195
Dufour, Ghislain, 211
Duhaime, Yves, 91, 194-195
Dumont, Fernand, 252, 265, 269-270
Dumont, Mario, 98, 111, 176, 183, 188
Dupire, Serge, 275
Duplessis, Maurice, 104
Dupuis-Déri, Francis, 266
Dussault, Jacques, 315
Dussault, René, 312
Dutoit, Charles, 282-283

E

Eaton, 214
EchoStar Communications, 238
École des hautes études commerciales, 91, 212
Édition, 273-280
Éducation, 49, 50, 60, 61, 64, 135-144, 224, 227
Eggleton, Art, 259
Ehnes, James, 284
Eicher, Stéphane, 290
Élections fédérales, 92-93, 201-208
Élèves (nombre), 141-142
Enseignants (nombre), 142
Environnement, 60, 63, 93
Espérance de vie, 17-18
Essence (guerre des prix), 88, 213
État-providence, 63-64, 96-97, 101
États généraux (éducation), 88, 135
États-Unis, 75, 79, 128, 313-314
Exportations, 220
Expos (Les) 313-315
Expositions (musées), 264
ExpressVu, 238

F

Fabian, Lara, 289-290
Facal, Joseph, 180
Faillites, 219
Famille (monoparentale), 36, 39, 42
Famous Players, 294
Fassero, Jeff, 314
Faune, 60, 63
Fécondité (indicateurs), 8-9
Fédération des cégeps, 140
Fédération des commissions scolaires, 139
Fellner, Till, 284
Festival d'été de Québec, 287
Festival de Blois, 295

Festival de Cannes, 293
 Festival de clavecin Bach, 284
 Festival de folklore (Drummondville), 249
 Festival de théâtre des Amériques, 275
 Festival des films du monde, 294-295
 Festival des films français, 295
 Festival des films sur l'art, 294
 Festival du nouveau cinéma (FCMM), 253, 295
 Festival international de jazz de Montréal, 251, 287, 308
 Festival international de Lanaudière, 253, 284
 Festival Juste pour rire, 251, 288, 308
 FIIQ, 90, 91
 Fillion, Claude, 174
 Fiori, Georges, 289
 Fiscalité (réforme), 64, 91, 116, 224
 Flageole, René, 289
 Folch-Ribas, Jacques, 275
 Fonction publique, 25, 50-52, 62, 145
 Fonctions parlementaires, 167-168
 Fonds d'investissement de la culture, 255-256
 Fonds de solidarité, 213-214, 250, 256
 Forcier, André, 293
 Forcillo, Sammy, 305
 Ford, 232
 Fortin, Fred, 289
 Forum de Montréal, 212, 294
 Forum étudiant, 177
 Forum sur l'industrie du livre, 273
 Fournier, Daniel, 304
 Fournier, Jean-Marc, 180
 FPJQ, 238
 Frais de scolarité, 139
 Français (langue), 15-16, 18, 60-61, 110, 131-134
 France, 100, 211, 295-296

Francofolies, 249, 288
 Francophonie, 181
 Frappier, Roger, 293
 Fraude, 70, 72
 Frei, Eduardo, 129
 Frenette, Sylvain, 188
 Frey, Sami, 275
 Frulla, Liza, 304, 310
 FTQ, 90, 91

G

Gagnier, Pierre, 303
 Gagnon, Katia, 182
 Gagnon, Robert, 303
 Galganov, Howard, 131-132
 Garel, Sylvain, 295
 Garon, Jean, 150, 186
 Gascon, Gabriel, 275
 Gaspésie, 6-7, 10, 325
 Gauthier, Michel, 90-91, 110, 193-195, 199
 Gauvreau, Claude, 283
 Gaz de France, 230
 Gaz métropolitain, 212, 214, 229-230
 Gelfand, Michael, 315
 Gendron, François, 186
 Gendron, Marc, 274
 General Motors, 212, 232
 Girard, Jacques, 212
 Go Van Gogh, 289
 Godbout, Clément, 196
 Godbout, Jacques, 295
 Goyer, Pierre, 305
 Grand Prix de Montréal, 308, 310-311
 Gravel, Robert, 249
 Greenberg (magasins), 214
 Greenpeace, 234
 Grenier, Danielle, 305
 Grimaldi, Jean, 250
 Grossmann, Agnès, 283

Groulx (chanoine), 266
Guillemot, Yves, 235

H

Habitation, 57, 59
Hamelin, Louis, 275
Hamelin, Michael, 92
Hanganu, Dan, 276
Hardy, Françoise, 290
Harel, Louise, 176, 198, 324
Harris, Mike, 87, 100, 107
Hébert, Bruno, 274
Helfgott, David, 281-282
Hell's Angels, 76
Hénault, Gilles, 250
Heppner, Ben, 284
Héroïne, 73-75
Hilaire, Isabelle, 159-160
Hippodrome de Montréal, 303
Holden, Richard, 177
Homestar, 238
Houle, Réjean, 317
Hudon, Normand, 251
Huston, Nancy, 275
Hydro-Québec, 87, 211-214, 225-226, 229-234, 334

I

IAM, 290
Île-du-Prince-Édouard, 237
Îles-de-la-Madeleine, 6-7
Illial, Léo, 250
Immigrants, 11-13
 Langue maternelle, 16, 18
Immigration, 8, 13, 60-61, 187
Imperial Tobacco, 311
Impôts, 23, 33, 36, 52, 55
Inbal, Eliahu, 282
Inégalités (revenus), 36, 50, 64
Iniquité (salariale), 33

Inschaspé, Paul, 138
InterCanadien, 215
International des feux d'artifices, 308
Internationaux de tennis, 308
Internet, 45, 109, 127, 181
Interruption volontaire de grossesse, 11
Ionatos, Angélique, 287
IPL Energy, 229, 230

J

Jacoby, Daniel, 181, 332
Jacques, Stéphane, 275,
Jasper (conférence), 87, 107
Jean-Coutu, 213
Jodoin, Clément, 317
Johnson, Benoît, 178
Johnson, Daniel (père), 99
Johnson, Daniel, 99, 111-112, 132, 179, 184, 187
Johnson, H, 78
Joli-Cœur, André, 108
Jolivet, Jean-Pierre, 186
Jones, David, 128-129
Juneau, Pierre, 104
Justice, 63, 151-155

K

Kansas, 290
Kathleen, 289
Keable, Jean, 159
Kenworth, 213
King, Dave, 317
Kiss, 290
Klein, Ralph, 100
Koivu, Saku, 316
Kokis, Sergio, 275

L

Labadie, Bernard, 284
 Laberge, Marie, 274
 Laferrière, Dany, 274
 Lafortune, Ambroise, 252
 Lalonde, Robert, 274
 Lalonde, Sylvie, 239
 Lamarche, Claire, 92
 Lamarre, Yvon, 304
 Lamothe, Arthur, 293
 Lampron, Pierre, 295-296
 Lanaudière, 6-7
 Landry, Bernard, 91-92, 108, 113,
 134, 179, 213, 223-224, 235-236,
 245, 251, 306, 331
 Langlois, Daniel, 253, 294-295
 Langue maternelle (population), 15-16
 Lapalme, Robert, 253
 Lapierre, Jean, 198
 Lapointe, Éric, 288-289
 Laporte, Pierre, 94, 154
 Laprise, Benoît, 180
 Laramée, Robert, 305
 Larochelière, Luc de, 289
 Larose, Jean, 265, 268
 LaRue, Monique, 267
 Lasnier, Rina, 252
 Latraverse, Plume, 287
 Laurentides, 6-7
 Laurin, Camille, 180
 Lauzon, Bernard, 90
 Laval, 6-7, 146
 Lavoie, Daniel, 289
 Lawrence, Cinthia, 281
 Le Hir, Richard, 184
 Lebeau, Marie, 303
 Leblanc, Diane, 180, 184
 Léger, Marcel, 177
 Léger, Nicole, 90, 177, 184
 Lelièvre, Sylvain, 274

Leloup, Jean, 289-290
 Lemaire, Jacques, 317
 Lemay, Linda, 288
 Lemay, Martin, 305
 Léonard, Jacques, 97, 114, 178
 Lepage, Robert, 275, 295
 Lesage, Jean, 99, 102
 Lévesque, Raymond, 288
 Lévesque, René, 95-96, 98-99, 101-
 102, 133, 305
 Lieutenant-gouverneur, 176
 Ligue canadienne de football (LCF),
 315
 Ligue nationale de hockey (LNH),
 316
 Lindsay, Fernand, 284
 Logement (propriétaires), 42-43
 Loi anti-gang, 157
 Loisirs, 44-45, 60-61
 Look Télé, 238
 Losique, Serge, 295
 Loto-Québec, 251-252, 257, 282, 331
 Lufthansa, 320

M

Macal Zdenek, 282
 MacDuff, Pierre, 275
 Main d'œuvre (formation), 56, 58, 92,
 98, 111
 Malépart, Jean-Claude, 198
 Malépart, Nathalie, 305
 Mandeville, Gaston, 253
 Manning, Preston, 92-93
 Marchand, Jean, 104
 Marchand, Pierre, 249
 Marché du travail, 25, 31, 36, 39
 Mariage, 10, 18-20
 Marijuana, 67, 74-78
 Marleau, Denis, 249, 275
 Marois, Pauline, 88, 91, 93, 135-139,

177, 226
 Martineau, Yvon, 87, 211-212, 230
 Masse, Claude, 158
 Massé, Marcel, 91
 Matticks (affaire), 159, 169
 Mauricie-Bois-Francis, 7-8
 Maxlink, 238
 McDonough, Alexa, 93
 McLellan, Anne, 93
 McLennon, John, 239, 240
 Meech, 99, 103, 187, 196
 Meilleur, Denis, 275
 Meilleur, Hubert, 319, 321
 Ménard, Réal, 194
 Ménard, Serge, 152, 159-160, 314
 Messier, Jean-Frédéric, 275
 Michaud, Yves, 213
 Michel Prescott, 304
 Michel, Benoît, 211
 Microsoft, 239
 Migrations, 13-14
 Minière, Jérôme, 290
 Miossec, 287
 Mirabel, 215, 319-322
 Miron, Gaston, 251
 Monette, Pierre, 269
 Montérégie, 6-7
 Montigny, Yves de, 187
 Montréal
 Région, 6-7, 10, 16, 146
 Ville, 68, 71, 78, 224, 226, 303-308
 Monty, Jean, 214
 Monty, Michel, 275
 Morency, André, 275
 Morgan, James, 79
 Morin, Rosaire, 212
 Motards, 157-158
 Mouawad, Wadji, 275
 Mulcair, Thomas, 154
 Mulroney, Brian, 90, 111

Multimédia, 235-240
 Municipalités régionales de comté (MRC), 324
 Municipalités, 63, 97, 114, 325
 Murat, Jean-Louis, 290
 Musée du Québec, 257
 Musimax, 249
 Musique (spectacles), 262
 MusiquePlus, 249

N

Natalité, 5, 8-10
 Nationalisme, 63, 100-101, 110
 Nations unies, 105
 Nazareth, Linda, 220
 Neamtam, Nancy, 224-225
 Nepveu, Pierre, 268
 Nicolet, Roger, (commission) 329, 332-333
 Noir Désir, 290
 Noir Silence, 289
 Noranda, 226
 Nord-du-Québec, 6-7
 Nordiques (Les), 313-314
 Normand, Robert, 250
 Nouveau parti démocratique, 93
 Nova Bus, 214
 Noverco, 229
 Nuits d'Afrique, 288

O

Obadia, Robert, 211
 Odelein, Lyle, 316
 Office de la langue française, 131-132
 Ontario, 13-16, 31-32, 87, 93, 116
 Opéra de Montréal, 283
 Opéra du Québec, 284
 Opposition officielle (cabinet fantôme), 172
 Orchestre métropolitain, 283

Orchestre symphonique de Montréal,
251, 282-283
Orchestre symphonique de Québec,
284
Ordinateurs (possession), 43-45
Ordre des infirmières, 147
Oryema, Geoffrey, 288
Ouellette, Rose, 250
Ouimet, Marc, 78-79
Outaouais, 6-7

P

Pagé, Michel, 250
Paillé, Daniel, 89, 184
Papineau, Lucie, 180, 184
Paquin, Roger, 150
Paradis, Pierre, 149
Paragamian, Arto, 293
Parent, Kevin, 288-289
Parent, Marie-Danielle, 282
Parfaits Salauds (Les), 287
Parizeau, Jacques, 87-90, 92, 95-96,
98, 107, 110, 135, 186, 193-194,
196, 225, 234, 265
Parlement écolier, 177
Parlement étudiant, 177
Parlement Jeunesse, 177
Partenariat, 95, 98, 100, 108-110
Parti conservateur, 93
Parti libéral du Canada, 92-93, 310
Parti libéral du Québec, 87, 90, 107,
111, 137, 188
Parti Québécois, 89-90, 93-95, 109-
110, 133-134, 137, 188, 231
Partis politiques autorisés, 189
Partition, partitionnisme, 92, 107,
111, 129
Pauvreté, 36, 39, 50
Pavarotti, Luciano, 281-282, 290
Péladeau, Pierre, 212

Pellerin, Marcel, 185
Pelletier, Claire, 289
Pelletier, Gérard, 93, 104-105
Pelletier, Pol, 276
Pelletier, Wilfrid, 284
Perreault, Robert, 159, 307
Perron, Denis, 184, 186
Perron, Jean, 317
Personne, Paul, 290
Pettigrew, Pierre, 235-236
Pichet, Lili, 275
Pidgeon, Robert, 87, 107-108
Pintal, Lorraine, 276
Plamondon, Luc, 249, 250, 288
Poirier, Roger, 237
Police, 72-78, 157-162
Politique des arts, 257, 260
Poloni, Philippe, 274
Pool, Léa, 295
Popp, Jim, 315
Population
 Nombre et croissance, 4-8
 Selon la langue, 15-16
Porc, porcherie, 241-246
Pouliot (famille), 238
Prairies, 13-15
Pratte, André, 178
Prégent, Germain, 303
Prélèvements (fiscaux), 23
Premiers ministres du Québec, 191
Prisons, 151-152
Privatisation, 60, 63
Procureur général (substituts), 151,
153, 158
Produit intérieur brut, 22, 23, 217-220
Proteau, Jocelyn, 213
Proulx, Jacques, 325
Proulx, Jean-Pierre, 138
Provi-soir, 215
Provost, Serge, 283

Q

Quartier latin (cinéma), 294
 Quebecor, 212, 215, 239
 Quirion, Paul Eugène, 184

R

Radio-Canada, 250-251, 256, 304
 Radio-Québec, 249
 Rassemblement des citoyens de Montréal, 304
 Référendum, 95-96, 108, 110-111
 Reform Party, 92-93, 197
 Régie de l'énergie, 88, 231, 234
 Régie régionale de la santé (Montréal), 146, 149
 Régions (population), 6-8
 Relations internationales, 127-130
 Remaniements ministériels, 176, 182
 Renaud-Bray, 274
 Rendez-vous du cinéma québécois, 294
 Rengert, GF, 79
 Réno-Dépôt, 214-215
 Repap, 213
 Rescigno Joseph, 283
 Ressources naturelles, 56
 Revenu
 Écart hommes-femmes, 33-34
 Familial, 33, 35
 Gouvernement, 52-53, 55, 118-119, 219
 Ménages, 36-39, 41-42, 44, 220-221
 Mesure de faible revenu, 36, 38
 Par habitant, 23-26, 31
 Révolution tranquille, 63, 96, 98
 Rhéaume, Gilles, 112, 132
 Richard, Clément, 252
 Richard, Zachary, 290
 Richer, Stéphane, 316

Richler, Mordecai, 267
 Riopelle, Jean-Paul, 252, 257
 Ritchie, Dave, 315
 Rivard, Michel, 288
 RJR-McDonald, 311
 Rona, 215
 Robidoux, Michel, 275
 Rochon, Jean, 145-147, 149-150
 Rock, Allan, 108, 157-158
 Rogers Communication, 212
 Rojas, Mel, 314
 Rollins, Sonny, 287
 Roquet, Louis, 304
 Rose, Jacques, 154
 Rothman, 311
 Roux, Jean-Louis, 87-89, 111-112, 174-175, 265, 267
 Roy, Patrick, 316
 Roy, Raoul, 89

S

Sacco, V, 78
 Saguenay (« déluge »), 249, 287-288
 Saint-Antoine, Gilles, 160
 Saint-Clair, Martine, 289
 Santé, 27, 49-50, 57, 59-60, 64, 96, 99, 114, 145-150, 224
 Sécession, 91, 107-109, 111
 Sécurité du revenu, 57, 59
 Séguin, Philippe, 94
 Séguin, Richard, 288
 Sela, Lhasa de, 290
 Service de police de la CUM, 79, 158, 161, 304
 Services de garde, 57, 59
 Services sociaux, 57, 59, 99
 SFPQ, 90
 Shaw Communications, 238
 Shedleur, Pierre, 214
 Simard, Alain, 288

Simard, Monique, 88, 184
Simard, Sylvain, 127-129, 177
Sirois, Charles, 237
Skroka, Ghila, 268
Smith, Larry, 315
Société d'aide au développement des collectivités (SADC), 327
Société d'habitation et de développement de Montréal, 303-304
Société de développement industriel du Québec, 304
Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux, 303-304
Société distincte, 100, 103, 111
Société générale de financement (SGF), 214
Société Montréal International (SMI), 310
Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), 324
Société Saint-Vincent-de-Paul, 330
SODEC, 256, 293-296
Softimage, 253, 295
Sol, 288
Solde migratoire, 8, 12-14
Soly, Geneviève, 284
SOM (sondage) 304
Sommet francophone, 100
Sommet sur l'économie et l'emploi, 89, 96, 110, 145, 175, 213, 223-227, 260, 323, 325
Souveraineté, 88, 92, 93, 95, 98, 109, 110, 196
Speros, Jim, 315
SPGQ, 90
Spicer, Keith, 211, 249
Sprint, 239
SSJB, 91
Stade olympique, 313-314
Star Alliance, 215

Star Choice Television Network, 238
STCUM, 71, 78
Stentor, 237, 240
Stone Consolidated, 330
Styx, 290
Sûreté du Québec, 154, 159, 161
Syndicalisation (taux), 29

T

Tabac, 251, 256, 308-311
Taux d'activité, 25, 27
Taux d'intérêt, 217, 219-220
Tee-Comm Electronics, 238
Télé-Métropole, 214, 238-239
Télé-Québec, 250, 260
Télé-travail, 45
Téléfilm, 293-294
Téléglobe, 238
Télévision Quatre Saisons (TQS), 214-215, 238-239
Temps partiel (emploi), 27-28
Temps plein (emploi), 33-34
Termotte, Marc, 16, 18
Théâtre (spectacles), 263
Théâtre d'Aujourd'hui, 275
Théâtre des Deux Mondes, 275
Théâtre du Nouveau Monde, 253, 275-276
Théâtre Ubu, 275
Théâtre Urbi et Orbi, 275
Thérien, Denis, 187
Thérien, Robert, 185
Therrien, Richard, 94, 154-155
Thibault, Hubert, 186
Thibault, Lise, 90, 112, 178
Tournoi des jeunes démocrates, 177
Trafic (délit), 72, 74, 78
Transferts
 Revenus, 23-25, 36
 Du fédéral, 52, 55, 91, 97, 125

Transmusicales de Rennes, 288
Transport scolaire, 114
Transports, 56, 58
Tremblay, Benoît, 91
Tremblay, Mario, 288, 316-317
Tremblay, Michel, 275
Tremblay, Suzanne, 91, 195
Tribune de presse, 175, 182
Trudeau, Pierre Elliot, 104
Trudel, Rémy, 306-308, 326
Turgeon, Pierre, 316
Turp, Daniel, 194
Turpin, André, 293
TVA, 178, 250

U

Ubi Soft, 214, 235-236
Unifrance film, 295
Union des artistes, 296
Union des municipalités du Québec (UMQ), 307, 324, 327
Union des municipalités régionales de comtés (UMRCQ), 245, 307, 324, 327, 333
Union des producteurs agricoles (UPA), 242, 244
Uniprix, 213
Unité canadienne, 92, 251, 257
Universalité (programmes sociaux), 64
Université de Montréal, 140
Université du Québec (UQ), 140
Université du Québec à Montréal (UQAM), 140
Université Mc Gill, 140
Uzan, Bernard, 283

V

Vallerand, Jean, 284
Van Dam, José, 282

Vandalisme, 70-71
Vastel, Michel, 110
Vaugeois, Sylvain, 235-236
Vellone, Ivano, 112
Vengerov, Maxim, 282, 284
Vérificateur général, 90, 131, 176, 181, 234, 241, 245
Viau, Pierre, 320-321
Victimisation, 68, 70
Victoria, 103
Vidéotron, 214, 238-239
Vieillesse (population), 5
Viens, Bruno, 134
Vietnam, 100
Vigneault, Alain, 317
Villeneuve, Denis, 293
Villes-centres, 307
Vincent, Denis, 188
Violence, 68-69
Violons du Roy (Les), 284
Virage ambulatoire, 60, 149
Vision régionale, 238
Vision-Montréal, 303-305
Vivier Claude, 281
Voies de fait, 68-71
Voiture électrique, 231-232
Vol, 70-73

W

Washington, 128-129, 331
Watts, Charlie, 287
Wetenhall, Robert, 315
Wolfgang, Marvin, 78-79

Y

Yergeau, Pierre, 274
Young, Neil, 290



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Fernand Dumont
Multimédias
Vie parlementaire
Montréal

Tabac
Commandites
Justice

Budget
Langue
Hydro-Québec
Gérard Pelletier

Médias
Environnement
Éducation

Robert Bourassa
Relations internationales

Bloc québécois
Musique

Léon Dion
Police

Élections fédérales
Santé

Gilles Duceppe
Saguenay

Cinéma

Gaston Miron
Dorval-Mirabel

Variétés
Drogue

- La vie québécoise sous toutes ses facettes, observée par plus de trente spécialistes.
- Un panorama complet, illustré et chiffré.
- Une rétrospective des événements marquants.
- L'analyse des grandes tendances sociales, démographiques et économiques.

DOSSIERS SPÉCIAUX

- La présence de l'État au Québec
- La criminalité

ISBN 2-7621-1966-9



9 782762 119664